

Regard sur 10 ans de mise en œuvre de la charte par les co-signataires

Bilan 2010 > 2020



Ainsi que les 142 communes
adhérentes au Syndicat mixte du
Parc naturel régional de l'Avesnois

Sommaire

Ambition 1 : Un territoire «réservoir» de biodiversité



Orientation 1	
Mesure 1 : Améliorer et structurer la connaissance pour cibler les actions***	13
Mesure 2 : Protéger et gérer les cœurs de nature et les sites géologiques remarquables***	17
Orientation 2	
Mesure 3 : Maîtriser l'artificialisation, l'eutrophisation et la dégradation des espaces ruraux**	27
Mesure 4 : Garantir la multifonctionnalité des espaces ruraux**	31
Orientation 3	
Mesure 5 : Protéger les espèces, leurs habitats, les habitats d'intérêt patrimonial et assurer leur développement***	35
Mesure 6 : Mettre en place un programme d'actions concerté pour la fonctionnalité écologique des milieux de l'Avesnois***	41
Mesure 7 : Initier une gestion des corridors écologiques avec les territoires limitrophes**	49
Orientation 4	
Mesure 8 : Améliorer la diffusion de la connaissance de la biodiversité et assurer son appropriation par les populations du territoire***	55
Mesure 9 : Mettre en oeuvre des actions de suivi et de protection des espèces par la population **	60

Ambition 2 : Un territoire qui renouvelle sa ruralité



Orientation 5	
Mesure 10 : Expérimenter et développer une offre de logement diversifiée, adaptée aux besoins des habitants et à l'identité du territoire**	68
Mesure 11 : Développer et promouvoir les services de proximité : commerces, artisanat, services publics, transports collectifs**	75
Orientation 6	
Mesure 12 : Impliquer et donner les moyens aux citoyens de se mobiliser pour le développement durable de leur territoire**	81
Mesure 13 : Construire et mettre en oeuvre un projet culturel de territoire ouvert sur les territoires limitrophes, européens et internationaux**	89
Orientation 7	
Mesure 14 : Doter l'ensemble des communes ou communautés de communes d'un document d'urbanisme qui s'appuie sur les richesses patrimoniales du territoire***	94
Mesure 15 : Se doter d'une culture commune en matière d'aménagement et d'urbanisme pour une meilleure prise en compte de l'environnement et des patrimoines***	103
Orientation 8	
Mesure 16 : Connaître, préserver et faire vivre les patrimoines en les inscrivant dans les dynamiques économiques, sociales, culturelles***	110
Mesure 17 : Améliorer la prise en compte de l'environnement, des paysages et des patrimoines dans la conception et la gestion des projets publics et privés d'aménagement***	120
Mesure 18 : Développer une architecture innovante, écologique et durable*	128

Orientation 9	
Mesure 19 : Favoriser les activités humaines respectueuses de la ressource en eau***	135
Mesure 20 : Adopter les principes de cohérence et de concertation dans la gestion de la ressource en eau**	135
Orientation 10	
Mesure 21 : Réduire les émissions des gaz à effet de serre : logement, transport, énergies renouvelables***	145
Mesure 22 : Observer les effets du changement climatique sur le territoire*	145
Orientation 11	
Mesure 23 : Accompagner les acteurs dans des démarches autonomes de développement durable en adaptant les outils existants (agenda 21,...) au contexte local**	152
Mesure 24 : Favoriser une stratégie d'éducation et de formation au développement durable***	157

Ambition 3: Un territoire qui investit sur ses ressources naturelles, culturelles et humaines pour se développer



Orientation 12	
Mesure 25 : Développer l'utilisation de l'herbe dans les systèmes agricoles***	165
Mesure 26 : Favoriser la contractualisation en faveur de la préservation du paysage, de la ressource en eau, de la biodiversité**	171
Mesure 27 : Favoriser l'autonomie énergétique des exploitations et lutter contre les pollutions d'origines agricoles***	178
Mesure 28 : Maintenir la diversité génétique du vivant **	182
Mesure 29 : Accompagner le développement et la promotion des signes de reconnaissance qui favorisent la qualité et la préservation des paysages et de l'environnement***	187

Orientation 13	
Mesure 30 : Développer et promouvoir l'AOC fromagère**	194
Mesure 31 : Développer et promouvoir l'agriculture biologique***	197
Mesure 32 : Favoriser le rapprochement entre producteurs et consommateurs, notamment en développant les circuits courts**	203
Orientation 14	
Mesure 33 : Accompagner l'exploitation industrielle maîtrisée de la ressource en roches massives**	212
Mesure 34 : Développer l'exploitation artisanale de la pierre bleue et son utilisation**	216
Orientation 15	
Mesure 35 : Développer une culture commune et une stratégie forestière partagée***	220
Mesure 36 : Soutenir la gestion durable de la forêt**	220
Mesure 37 : Développer la filière bois du territoire**	220
Orientation 16	
Mesure 38 : Organiser la gouvernance entre acteurs du développement touristique en Avesnois***	223
Mesure 39 : Favoriser la formation permanente des acteurs touristiques**	228
Orientation 17	
Mesure 40 : Développer une offre touristique de qualité, organisée en filière, s'appuyant sur la dynamique des pôles structurants, en particulier le ValJoly**	234
Mesure 41 : Adopter une communication et une stratégie de promotion et de commercialisation responsable pour le territoire de l'Avesnois* 227 et 240	
Orientation 18	
Mesure 42 : Optimiser l'animation entre acteurs du développement économique en Avesnois**	243
Mesure 43 : Favoriser le développement de l'esprit d'initiative en valorisant les atouts du territoire***	243
Mesure 44 Accompagner les initiatives d'économie sociale et solidaire*	243
Orientation 19	
Mesure 45 : Développer le management environnemental des entreprises et les zones d'activités***	253
Mesure 46 : Réinvestir économiquement les savoirs et savoir-faire locaux**	243 et 254

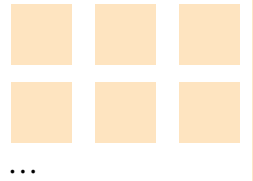
Clés de lecture du document...

La structure de la charte

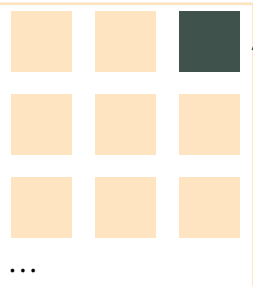
3 ambitions



9 axes



19 orientations



Les fiches orientations



Les objectifs cibles de la charte sont définis au niveau des 19 orientations. Ainsi, les indicateurs de suivi de territoire sont développés à ce niveau de l'arbre d'objectif. Au nombre de 80, ces indicateurs font l'objet de collecte et d'analyse en continu.

Ces indicateurs peuvent être cumulés (IC = indicateur cumulé = les valeurs d'une année incluent celles de l'année précédente) ou non cumulés (INC = indicateur non cumulé = les valeurs sont indépendantes d'une année à l'autre).

Ils sont présentés sous forme de tableaux synthétiques et font l'objet d'une annexe dans laquelle ils sont analysés de manière plus complète.

Notons que ces indicateurs sont calculés sur la base des 131 communes du Parc classées au décret.

les fiches mesures...



Chacune des mesures mises en oeuvre par le syndicat mixte et ses co-signataires fait l'objet d'une fiche-bilan synthétique. La priorisation des mesures est rappelée grâce aux étoiles présentes en fin d'intitulé de mesure (*** mesure prioritaire, dont la mise en oeuvre est impérative pour atteindre les objectifs cibles et répondre à l'orientation / ** mesure dont la mise en oeuvre est importante pour atteindre les objectifs cibles / * mesure dont la mise en oeuvre n'est pas indispensable mais plutôt complémentaire en terme de plus-value à l'orientation et aux objectifs cibles).

Dans le cadre du bilan intermédiaire 2010/2016, trois questions évaluatives ont été travaillées par les co-signataires. À l'occasion de ces ateliers, un bilan partagé de la mise en oeuvre des mesures prioritaires a été produit. Le résultat de l'analyse est rappelé via ce tableau sur la page introductive de la mesure

Chaque action a fait l'objet d'un regard critique de la part de l'équipe du Parc ou des co-signataires, synthétisé dans les «rubriques» : réussites, difficultés et pistes de réflexion. Cette analyse technique sera à mettre en débat dans le cadre des travaux d'évaluation.

Chaque co-signataire a évalué le degré de mise en œuvre de la mesure et la tendance repérée sur la période.
Ce degré de mise en œuvre de la mesure est évalué en fonction des engagements pris dans la charte.

Logo du maître d'ouvrage, porteur de l'action présentée

L'objectif de ce bilan de la mise en œuvre de la charte est de valoriser le travail réalisé par tous les co-signataires durant la période 2010/2020. Ainsi chaque co-signataire est identifié par son logo au fil des actions présentées.



Pour chaque mesure des actions spécifiques font l'objet d'un éclairage particulier grâce au «zoom sur»



La Charte du Parc naturel régional est une « feuille de route » qui fixe ses objectifs et ses moyens d'actions. Elle a été élaborée en concertation avec les partenaires dont l'État est un des signataires de la Charte.

Effet de classement d'un PNR : Les règles qui s'appliquent sur le territoire du Parc sont celles de la Charte. Cette charte ne constitue pas une réglementation directement opposable aux tiers. Elle s'applique aux élus signataires de la Charte et aux autres collectivités par convention, à l'État (convention État/PNR) et à tous les aménageurs.

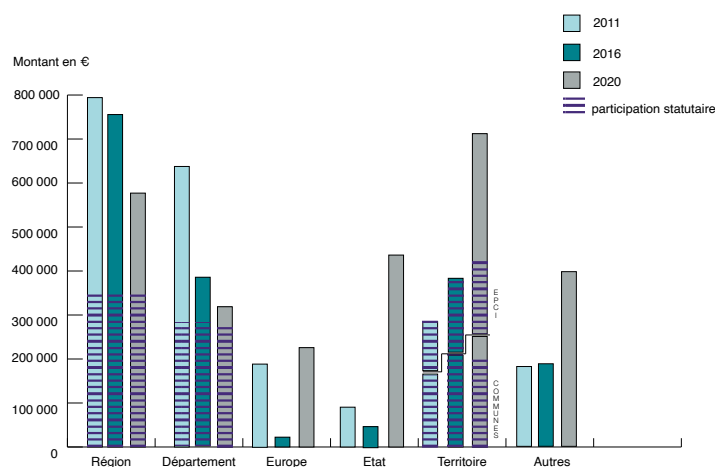
Le contrôle de la légalité des actes administratifs reste du rôle de l'État.

De nombreuses missions et contrôles de la légalité diligentés par les services de l'État se retrouvent inscrits dans la charte du PNR Avesnois. Les thématiques reprises, ci-après, correspondent aux actions phares menées par les services de l'État relevant du quotidien ou d'actions particulières. Il ne s'agit en aucun cas d'une liste exhaustive de la contribution de l'Etat (associations, financements, ...).

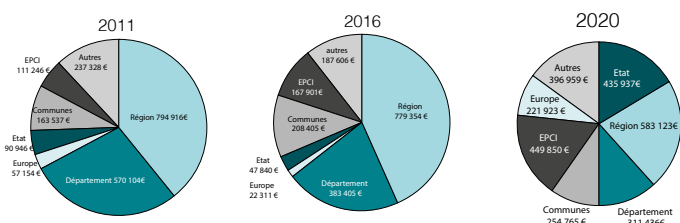
La charte étant un document de planification, l'un des rôles des services de l'Etat est de veiller à ce que les documents d'urbanisme soient compatibles avec les orientations et les mesures de la charte, et éventuellement révisés en conséquence.

Les ressources du Syndicat mixte du Parc

Recettes du Syndicat mixte du Parc par financeur



Focus annuels 2011/2020

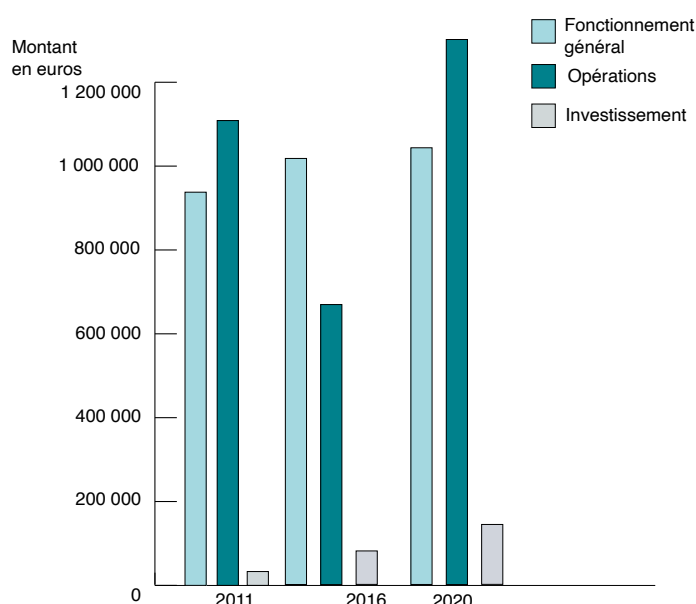


Budget total 2011 : 2 025 231€

Budget total 2016 : 1 796 822€

Budget total 2020 : 2 653 996 €

Dépenses du Syndicat mixte du Parc par section

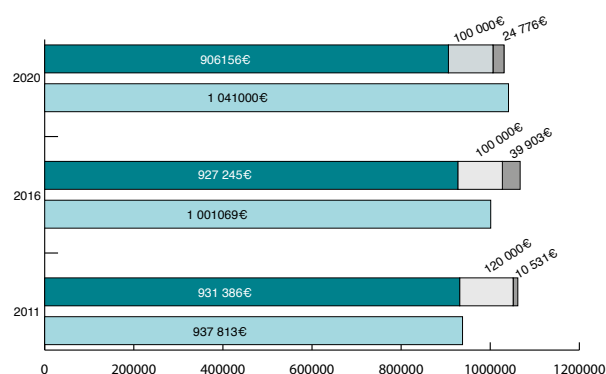


Participation d'ENRx à la mise en œuvre de la Charte du Parc

Syndicat mixte du PNR Avesnois : fonctionnement général

Espaces naturels régionaux

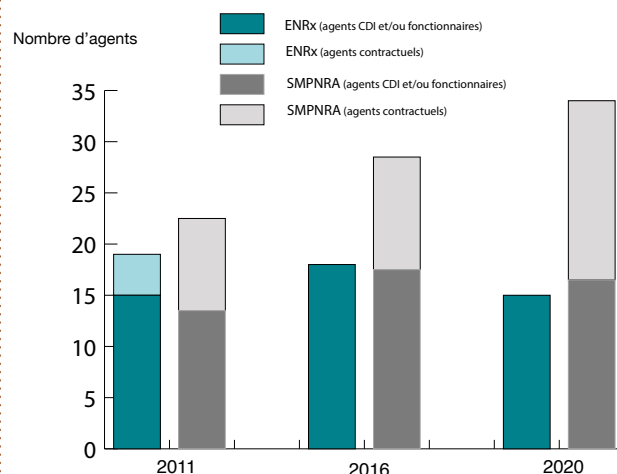
- Région
- État
- Autre



Au budget de fonctionnement général du Parc, il faut ajouter les financements mobilisés par Espaces Naturels Régionaux avec 16 personnes déployées sur le territoire (jusqu'en 2021) pour la mise en œuvre de la charte du Parc de l'Avesnois. Au travers d'ENRx, c'est la mobilisation financière de la Région Hauts-de-France qu'il faut saluer.



Répartition des agents de l'équipe du Parc par employeur (temps partiels compris)



Rappelons ici que le Syndicat mixte du Parc est pilote et animateur de la charte. A ce titre, il est en charge du suivi de la mise en œuvre de la charte et de l'organisation de bilans intermédiaires tous les 3 à 4 ans.

Un premier bilan a eu lieu en 2013, ciblé sur la thématique du bocage. Le deuxième a eu lieu en 2018, ciblé sur la thématique de la planification territoriale. Chacun de ces bilans fait l'objet d'une restitution et d'échanges dans le cadre de conférences des signataires qui réunissent l'ensemble des signataires de la charte, dont les 131 communes.

Travaux et débats menés dans le cadre des conférences des signataires

2020

2019

Mise à jour de l'évaluation de la participation des communes à la mise en œuvre de la charte.

Travaux menés par le COTECH Évaluation sur le bilan de la mise en œuvre de la charte/harmonisation des méthodologies.

2018

2^{ème} Conférence des signataires le 17 mai 2018 : point d'étape collectif des signataires de la Charte : Communes, EPCI, Département du Nord, Région Nord Pas de Calais, Etat sur le thème «Enjeux de l'aménagement du territoire et de la planification territoriale».

2016

Travaux préparatoires au bilan intermédiaire multi-acteurs 2010/2016
Création du comité technique EVALUATION

Préparation de la conférence des signataires à programmer en 2017/2018

2015

Réalisation du bilan d'activités triennal 2011/2014

Publication des Actes de la première Conférence des signataires

2014

Atelier technique Bocage le 29 novembre 2013 : contributions techniques pour dégager des pistes d'action en faveur du bocage ; 6 axes de travail hiérarchisés :

- valoriser économiquement le bocage
- renforcer les qualités du bocage / promouvoir sa gestion agro écologique
- sensibiliser le plus grand nombre aux intérêts du bocage
- faire du bocage un support de réflexion des projets d'aménagement du territoire
- donner plus de lisibilité aux outils réglementaires
- créer les conditions pour le maintien et le développement d'une agriculture d'élevage respectueuse du bocage

1^{ère} Conférence des signataires le 13 décembre 2013 : témoignage de l'ensemble des signataires de la Charte : Communes, EPCI, Département du Nord, Région Nord Pas de Calais, Etat

Conférence sur le devenir de l'agriculture le 4 novembre 2013 : rencontre entre élus, techniciens et représentants du monde agricole pour envisager l'évolution de l'élevage laitier en Avesnois à l'heure de la nouvelle PAC et de la fin des quotas laitiers

Octobre – Novembre 2013, réalisation d'un document de synthèse valorisant la contribution des signataires de la Charte : les communes (résultats du questionnaire), les EPCI, le Département du Nord, la Région Nord Pas de Calais, l'Etat

Questionnaire aux communes du Parc en Septembre-Octobre 2013 : évaluation de la participation des communes à la mise en œuvre de la Charte du Parc ; estimation de leur besoin d'accompagnement par l'équipe technique du Parc

AG des délégués du Parc le 1er juin 2013 : présentation de la démarche, de la méthode, du calendrier, choix de la thématique (le bocage)

2013

A l'interne de l'équipe du Parc, 2 chantiers ont été menés de front : la collecte et l'analyse des Indicateurs de mise en œuvre de la Charte et la formalisation du bilan triennal de l'action du SMPNRA.

2012

AMBITION I : UN TERRITOIRE « RÉSERVOIR » DE BIODIVERSITÉ

AXE 1.1 Un territoire riche de ses espaces naturels : forêts, bocages, milieux humides et aquatiques, pelouses calcicoles

AXE 1.2 Un territoire de grande biodiversité : de la nature patrimoniale à la nature ordinaire



Anax empereur



Bruant Proyer



Ecureuil roux



Campanule fausse raiponce



biodiversité

AMBITION 1 : Un territoire « réservoir » de biodiversité

AXE 1.1 : Un territoire riche de ses espaces naturels : forêts, bocages, milieux humides et aquatiques, pelouses calcicoles

ORIENTATION I

Préserver et développer la quantité et la qualité des espaces à haute valeur patrimoniale

- Objectifs « cibles »

- Disposer d'éléments de connaissance de la biodiversité sur 100% des cœurs de nature et des espaces de nature à étudier.
- Contractualiser la gestion de 70% de la surface des cœurs de nature.
- Conserver 2000 hectares de zones humides.
- 95 % de forêts reconnues par une certification de gestion durable.
- Multiplier par deux les surfaces effectivement protégées par une mesure de protection foncière (acquisition ENS ou CSN, RNR), soit parvenir à une surface d'environ 750 hectares.
- Inscrire, dans les documents d'urbanisme, en zone A ou N (en fonction de leur valeur patrimoniale) les cœurs de nature forestiers, humides et aquatiques, et calcicoles.

- Indicateurs de suivi du territoire

- Part et évolution des types d'occupation du sol : forêts, prairies milieux humides et aquatiques pelouses calcicoles - Source OCS2D
- Evolution des espèces protégées et menacées inventoriées (en nombre)
- Etude des habitats, de la faune et de la flore des cœurs de nature du PNR Avesnois
- Part et évolution des espaces protégés
- Part et évolution des surfaces classées en N et A dans les documents d'urbanisme sur les cœurs de nature du plan de Parc (hors cœur de nature)



Bocage à Potelle



Bruant des roseaux

Nom de l'indicateur de suivi du territoire	Type d'OCS	T0 (2009)	T0 (2015)	Evolution 2009/2015
Part et évolution des types d'occupation du sol : forêts, prairies milieux humides et aquatiques pelouses calcicoles - Source OCS²D © PPIGE-OSC²D NPDC 2005-2015, OSC²D PNRA 2009	Forêts Prairies Milieux humides aquatiques pelouses calcicoles	20 364 ha 52 072 ha 884 ha 16,53 ha	19 620 ha 51 025 ha 902 ha 16,97 ha	- 3,65% -2,01% +1,98% +2,66%

Nom de l'indicateur de suivi du territoire	Sources	Détail des indicateurs	T0 (avant 2010)	T1 (2010-2013)	T2 (2014-2016)	T3 (2017-2020)
Evolution des espèces protégées et menacées inventoriées (en nombre)	SMPNRA	Nbr de Taxons Nbr de Taxons recontactés Nbr de Taxons non revus Nbr de nouveaux Taxons	479	360 329 150 37	370 295 83 78	325 234 136 106

L' évolution peut paraître importante mais on compare ici les résultats d'un siècle d'observation (1916/2009) aux résultats obtenus pour 10 ans. Par ailleurs la pression d'inventaire peut être inégale d'une année sur l'autre.

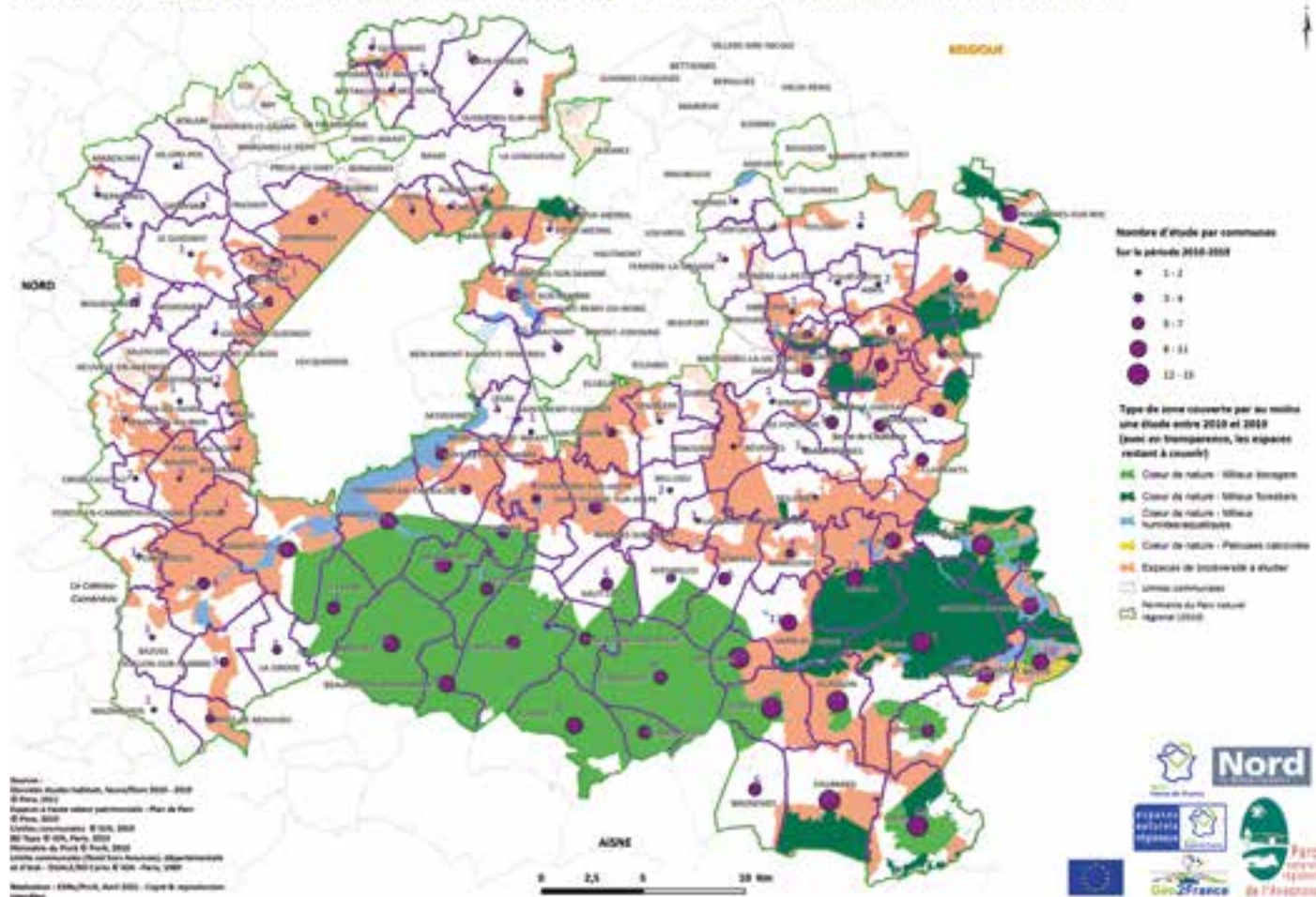
Nom de l'indicateur de suivi du territoire : Etude des habitats, de la faune et de la flore des cœurs de nature du PNR Avesnois	Sources	Valeur cible (charte)	T0 (2010)	T1 (2013)	T2 (2016)	T3 (2019)
Nombre de communes inventoriées (IC)	SMPNRA	131 communes	21	58	97	103
Nombre d'études (IC)	SMPNRA		3	12	22	31
Part des surfaces en «cœur de nature à préserver» inventoriées (IC)	SMPNRA	100%	33,12%	91,74%	98,99%	99,99%
Part des surfaces en «espace à haute valeur patrimoniale» inventoriées (IC)	SMPNRA	100%	28,35%	71,99%	92,35%	95,60%

Nom de l'indicateur de suivi du territoire : Part et évolution des espaces protégés	Sources et Valeur cible (charte)	Les indicateurs	T0 (2010)	T1 (2013)	T2 (2016)	T3 (2020)
Les espaces protégés sont les Réserves Naturelles Régionales, les Réserves Naturelles Nationales, les acquisitions au titre des Espaces Naturels du Nord (ENN), les Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotope (APPB), les Arrêtés de Protection des Habitats Naturels (APPHN), les sites inscrits, les acquisitions et les terrains gérés du Conservatoires d'Espaces Naturels Hauts-de-France, les sites géologiques remarquables, les réserves biologiques dirigées ainsi que les réserves biologiques intégrales. Les sites Natura 2000 (ZPS, ZSC, SIC) font l'objet de certaines mesures réglementaires de protection, mais ne sont pas repris dans cet indicateur, ils sont repris dans les surfaces gérées lorsqu'ils bénéficient d'un contrat ou d'une charte Natura 2000. / IC	CG 59 Région Hauts-de-France Conservatoire d'Espace naturel DREAL ONF SMPNRA 1240 ha (initialement) Objectif 2022 = 14 00 ha	Surface Part (%) du Parc Évolution (%) par rapport à 2010	1313 ha 1,1% -	1488 ha 1,25% 13,31%	1 648 ha 1,38% 25,46%	1461 ha 1,22% 11,24%

La valeur du T0 de cet indicateur est proche de l'objectif cible inscrit dans la charte (750 ha), étant donné que la part de ces espaces a augmenté fortement entre la définition de cet indicateur en 2007 et l'approbation de la charte en 2010.
La forte augmentation entre 2010 et 2013 est notamment liée à l'acquisition de surfaces d'espaces protégés par le Département au titre de sa politique Espaces Naturels Sensibles.

Nom de l'indicateur de suivi du territoire	Sources	Valeur cible (charte)	T0 (2010)	T1 (2013)	T2 (2016)	T3 (2020)
Part des surfaces classées en N et A dans les documents d'urbanisme sur les cœurs de nature du plan de Parc (hors cœur de nature bocager)	DDTM, SMPNRA	122,7km ² 100%	95km ² 78%	100km ² 81,4%	103,7km ² 84,6%	104,4km ² 85,4%

EVOLUTION DU NOMBRE D'ÉTUDES PAR COMMUNES COUVERTE PAR UN ESPACES À HAUTE VALEUR PATRIMONIALE ENTRE 2010 ET 2019



MESURE I : AMÉLIORER ET STRUCTURER LA CONNAISSANCE POUR CIBLER LES ACTIONS***

LES ENJEUX :

- L'amélioration de la connaissance du patrimoine naturel notamment sur des secteurs et des groupes d'espèces et d'habitats prioritaires (intérêt écologique, absence de données...)
- La coordination de l'ensemble des acteurs de la connaissance sur ce territoire en termes de méthodologie, de priorité d'inventaire, d'échange de données...



Abnthrocharis cardamines



Animation ABC 2019



Animation Natura 2000

Rappel du bilan intermédiaire

Niveau de mise en œuvre collective 2010/2016	Peu satisfaisant	Moyen	Bon	Très bon
Mesure 14 : Doter l'ensemble des communes et ou EPCI d'un document d'urbanisme qui s'appuie sur les richesses patrimoniales du territoire			X	

MESURE I : AMÉLIORER ET STRUCTURER LA CONNAISSANCE POUR CIBLER LES ACTIONS***

ENGAGEMENTS DU SYNDICAT MIXTE

> animer le comité de pilotage « Protection et gestion du patrimoine naturel »,

> assurer la maîtrise d'ouvrage de certains programmes d'étude, après concertation au sein du comité,

> capitaliser les données du territoire du Parc au sein de son SIG et contribuer à l'échange des données (inscription et adhésion aux réseaux du Nord Pas de Calais, mise à disposition par acte d'engagement des données, avec conditions et restrictions d'usage...).

> mettre en place un observatoire de la biodiversité du territoire,

> fournir une assistance technique aux communes et communautés de communes, pour la réalisation des états initiaux environnementaux lors de l'élaboration de leur document d'urbanisme ou à l'occasion des inventaires écologiques avant aménagement, voire assurer la délégation de maîtrise d'ouvrage sur demande des communes,

> soutenir les travaux de thèse sur la biodiversité et les milieux naturels en partenariat avec les laboratoires universitaires et en cohérence avec les orientations régionales dans le domaine de la recherche,

> mobiliser les citoyens et les acteurs du territoire en les associant à des opérations d'inventaires participatifs.

DEGRÉS DE MISE EN ŒUVRE :



TENDANCE SUR LA PÉRIODE :



FINANCEURS :

OFB, DREAL Hauts-de-France, Union Européenne (INTERREG, FEDER), Agence de l'Eau Artois-Picardie.

PARTENAIRES :

Communes du Parc, DREAL Hauts-de-France, Agence de l'Eau Artois-Picardie, Office Français de la Biodiversité (OFB), CEFE, Conservatoire Botanique National de Bailleul (CBNBL), Groupe Ornithologique et Naturaliste du Nord-Pas-de-Calais (GON), Laboratoire Spygen, Parc Naturel des Hauts-Pays, Contrat de rivière de l'Haine, Syndicat mixte SAGE-Escout, Exploitants agricoles, CEN Hauts de France, Propriétaires forestiers

REGARD SUR 2010-2020

> 2012-2017: Mise en place des Inventaires Communaux de la Biodiversité (ICB) sur 18 communes du territoire. Inventaires naturalistes sur le groupe des Oiseaux nicheurs, des Amphibiens, des Plantes vasculaires et de l'entomofaune (Rhopalocères, Odonates, Orthoptères, Coléoptères coprophages). Réalisation prestatée au Conservatoire d'Espaces Naturels jusqu'en 2015 puis menée en interne entre 2016 et 2017. En 2017, les 3 communes ciblées étaient situées en Vallée de Sambre (Landrecies, Ors et Catillon-sur-Sambre) en lien avec les objectifs du programme de maintien de l'agriculture en zone humide de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie.

>2014 : Développement d'un Observatoire de la biodiversité et création d'une base de données pour capitaliser la connaissance naturaliste acquise par les agents du Parc. Inventaires protocolés ciblant les Oiseaux nicheurs, les Amphibiens, les Papillons de jour et les végétations prairiales.

>2016-2020 : Capitalisation et saisie des données naturalistes produites dans la base de données interne du Parc naturel régional de l'Avesnois. Reversement annuel des données dans le cadre du Réseau des Acteurs de l'Information Naturaliste (RAIN).

> 2016-2017 : Inventaire et suivis des cortèges de végétations prairiales du territoire (22 types de végétations identifiés) dans le cadre de l'Observatoire de la Biodiversité.

> 2016-2019 : Inventaires naturalistes dans le cadre du diagnostic écologique initial des Plans Locaux d'Urbanisme Intercommunaux (PLUI) du territoire. Caractérisation des végétations prairiales de parcelles en dents creuses, analyses des éléments paysagers.

> 2018-2020 : Mise en place des Atlas de la Biodiversité Communale (ABC, proche des ICB) sur 24 communes du territoire (cf carte). Inventaires naturalistes sur le groupe des Oiseaux nicheurs, des Amphibiens, des Reptiles, de l'entomofaune (Rhopalocères, Odonates, Orthoptères, Coléoptères coprophages) et des Plantes vasculaires. Les communes situées en « Espaces de biodiversité à étudier » du Plan de Parc, ainsi que celles concernées par une révision prochaine de documents d'urbanisme ont été privilégiées. Afin de renforcer l'implication de la population, l'accent a par ailleurs été mis sur la réalisation d'animations « grand public » et d'inventaires participatifs (cf fiche mesure 8).

> 2018 : Dans le cadre du programme ABC, réalisation d'une étude portant sur l'analyse de l'ADN environnemental visant la détection du Triton crêté (Laboratoire Spygen) sur 53 mares étudiées.

> 2018-2019 : Inventaires naturalistes dans le cadre du micro-projet INTERREG « Entre 2ho » visant 3 espèces patrimoniales de l'Aunelle : Cincle plongeur, Truite fario et Mulette épaisse.

> 2020 : Programme d'inventaire et de caractérisation des cortèges d'Oiseaux nicheurs du bocage dans le cadre de la mise à jour des données de l'Observatoire de la Biodiversité. Analyses et traitements statistiques en partenariat avec le Centre d'Ecologie Fonctionnelle et Evolutive (CEFE) de l'Université de Montpellier (77 espèces différentes observées).



Animation ABC



Inventaire amphibiens à Marbaix- animation ABC



Lychnis-flosculi



Raiponce



Au travers de l'accompagnement Région dédié aux Parcs : la Région a soutenu les actions relatives à l'évaluation et à la mise en œuvre d'un observatoire du territoire. Après leur installation, la Région a soutenu la structuration de l'observatoire et l'ingénierie SIG dédiée, notamment sur le suivi de trame verte et bleue, le déploiement de la base de données et la production des premiers documents d'analyse

de la mise en œuvre de la charte.

la Région a participé spécifiquement à la structuration de l'observatoire pour conforter le syndicat mixte du Parc dans une dynamique d'échange d'informations géographiques à l'échelle régionale et locale (RAIN, PPIGE). La Région a accompagné le Parc sur des études de connaissance des milieux naturels et de préservation des espèces et des milieux naturels.

- > Formation de stagiaires et de volontaires en service civique aux différentes techniques d'inventaires et d'échantillonnages.
- > une mobilisation forte autour des appels à projets (OFB, DREAL, Europe) pour financer les programmes d'actions

DIFFICULTÉS

- > Certains protocoles fastidieux, complexes et qui nécessitent des compétences très poussées (Phytosociologie, Coléoptères coprophages).
- > Une interface de saisie de la base de données existante relativement lourde et chronophage
- > Sous évaluation du temps nécessaire à l'exploitation des résultats
- > Au regard des différentes instances techniques et politiques de gouvernance existantes, difficulté de réunir le comité de pilotage « Protection et gestion du patrimoine naturel » qui cependant à une plus-value pour coordonner les actions des partenaires sur le territoire

PISTES DE RÉFLEXION

- > Poursuite du travail de production de données naturalistes sur les « Espaces de biodiversité à étudier » du Plan de Parc en axant les campagnes d'inventaires sur les territoires peu prospectés jusqu'ici.
- > Poursuivre la réalisation d'ABC (doter un maximum de communes du territoire, où la connaissance manque, de cet outil).
- > mettre en place une liste d'espèces prioritaires pour le territoire du Parc afin de cibler les programmes d'actions en matière d'amélioration de la connaissance
- > Mise en place d'un Plan d'actions en faveur des Oiseaux nicheurs du bocage (en lien avec l'étude réalisée dans le cadre de l'Observatoire).
- > Mise à jour ou évolution de la base de données naturalistes afin de gagner en fluidité et en temps de saisie
- > Utiliser les données produites pour contractualiser de manière prioritaire des Mesures Agroenvironnementales et Climatiques (MAEC) ou des Paiements pour Services Environnementaux (PSE) ou d'autres outils contractuels
- > Réunir le comité technique «protection / gestion... » à minima 1X/an



L'Atlas de Biodiversité Communale est issu d'un Appel à projets instruit par l'OFB. Grâce à ce financement, plusieurs communes du PNR Avesnois ont vu leur richesse environnementale être mise en exergue.

RÉUSSITES

- > Amélioration considérable des connaissances sur certaines communes jusque-là peu étudiées au sein du « Cœur de nature bocager » au sud d'Avesnes-sur-Helpe. A titre d'exemple, sur la seule commune de Larouillies en 2018, 121 « nouvelles » espèces (faune et flore) ont été apportées au listing préexistant.
- > Mobilisation des connaissances dans le cadre d'outils d'aide à la décision lors de l'élaboration des PLUI.
- > Retour généralement très positif de la profession agricole lors des prises de contact en amont des inventaires (sensibilisation par ce biais).
- > Elus réceptifs et motivés (dans le cadre du programme ABC).
- > Coopération transfrontalière dans le cadre des micro-projets INTERREG
- > Enrichissement des compétences naturalistes et scientifiques de l'équipe du Parc
- > Une base de données permettant la livraison des données produites au RAIN.
- > La contribution à des techniques innovantes d'inventaires (analyse de l'ADN environnemental)

INDICATEURS DE RÉALISATION/RÉSULTAT

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Nbre d'observations transmises au RAIN	1167	769	854	5308	6401	663	771	3372	2272	Refonte de la BD naturaliste

MESURE I : AMÉLIORER ET STRUCTURER LA CONNAISSANCE POUR CIBLER LES ACTIONS***

ENGAGEMENTS DU DÉPARTEMENT

- > réaliser des inventaires écologiques lors de la réalisation des aménagements dont il a la maîtrise
- > réaliser des inventaires dans le cadre de sa compétence aménagement foncier



DEGRÉS DE MISE EN ŒUVRE : 😊

TENDANCE SUR LA PÉRIODE : ➡

FINANCEURS :

Département

PARTENAIRES :

Conservatoire des Espaces Naturels, Groupe Ornithologique et Naturaliste, Conservatoire Botanique National de Bailleul, DREAL, DDTM.

REGARD SUR 2010-2020

Réalisation d'inventaires naturalistes et de suivis d'espèces sur les sites ENN renforcés depuis l'embauche en début de charte de 2 gardes naturalistes. Suivis classiques et suivis annuels d'espèces cibles patrimoniales telles que les cigognes : la cigogne noire et la cigogne blanche (avec bagage des jeunes au nid), la salamandre tachetée, le muscadin, la martre des pins, etc ...

2019 : Mise en place d'un suivi commun spécifique avec le PNRA des sites de nourrissage de la cigogne noire par piège photographique sur les sites ENN et alentours.



La Cigogne noire



RÉUSSITES

> Hausse de la population des cigognes blanches nicheuses.

PISTES DE RÉFLEXION

> Mettre en place un partage mutuel des données naturalistes pour améliorer les connaissances en lien avec les outils existants comme le Réseau d'Acteurs d'Informations Naturaliste (RAIN).

> Évaluer la possibilité de partager la connaissance patrimoniale collectée par la voirie dans le cadre des études d'impact liées à la réalisation des grands projets en particulier sur le volet faune/flore.

> Valoriser les aménagements réalisés au titre des mesures compensatoires.



ZOOM SUR :



Recherche du Triton crêté par analyse de l'ADN environnemental

PARTENAIRES SPÉCIFIQUES :

Communes, Exploitant agricoles, laboratoire SPYGEN.

CALENDRIER :

2018

CHIFFRES CLÉS :

53 mares prospectées
9 prélèvements positifs
Production d'une étude

RÔLE DU PARC :

Expérimenter les techniques d'ADN Environnemental pour tester des nouveaux protocoles d'inventaires et en confirmer d'autres

LA PLUS VALUE PARC :

Le Parc a permis d'évaluer une nouvelle méthode prospective d'une espèce patrimoniale ; d'être territoire d'expérience ; de mieux connaître les populations de Triton crêté afin de les préserver.



Triton crêté

Le Parc souhaitait utiliser une nouvelle méthode d'inventaire par ADN environnemental afin de recenser les populations de Triton crêté dans le cadre des Atlas de la biodiversité communale qu'il réalise sur son territoire.

Le Triton crêté étant une espèce à forte patrimonialité au niveau français mais également européen, une connaissance fine de la répartition de ce batracien est importante pour favoriser la mise en place d'actions concrètes pour sa préservation.

Cette méthode consiste à recueillir des échantillons d'eau dans les mares et à analyser ces derniers pour confirmer ou infirmer la présence de l'espèce par la présence d'échantillon de cellules et donc d'ADN de l'espèce. En complément une capture classique d'individus sur les mares inventoriées a été réalisée afin de connaître la fiabilité de la méthode. Ce travail a permis de démontrer que cette nouvelle méthode basée sur l'ADN, même si elle prometteuse, n'est pas fiable à 100 %, des erreurs ayant été constatées sur quelques mares ou des individus ont été capturés et où les échantillons ne révélaient pas la présence de Triton crêté.



ZOOM SUR :



La mise en place des Atlas de la Biodiversité Communale (ABC)

PARTENAIRES SPÉCIFIQUES :

AFB/OFB, CBNBL, GON, CEN Hauts de France, Communes, Exploitants agricoles

CALENDRIER :

Les ABC ont été déclinés en Avesnois de 2018 à 2020 sur 24 communes.

CHIFFRES CLÉS :

De 2018 à 2020 :

- 24 communes bénéficiaires ;
- 4 EPCI concernés ;
- 528 journées d'inventaires de terrain cumulés sur les 3 années du programme ;
- 3539 hectares de prairies inventoriées dans le cadre des relevés floristiques ;
- Près de 300 mares prospectées à l'occasion des inventaires dédiés aux Amphibiens ;
- Plus de 500 taxons et syntaxons différents (faune, flore, habitats) inventoriés par année, toutes communes confondues ;
- Plus de 700 participants cumulés aux différentes animations proposées par le Parc en lien avec la thématique au cours des 3 années ;
- 23 animations « grand public » proposées

RÔLE DU PARC :

Proposer aux communes un inventaire complet des espèces présentes sur leur territoire, en identifiant les secteurs présentant les enjeux de conservation les plus forts. Favoriser l'appropriation de cette biodiversité par les habitants. Améliorer la connaissance de la biodiversité.

Pour chaque commune bénéficiaire, les ABC ont été mis en œuvre en 5 temps :

- Sollicitation officielle de la commune, réunion avec les élus, habitants et exploitants agricoles, demande d'accès aux parcelles ;
- Identification des secteurs à prospecter ;
- Inventaires faunistiques et floristiques : les Oiseaux nicheurs, les Amphibiens/Reptiles, les Insectes (Rhopalocères, Orthoptères, Odonates, Coléoptères coprophages...), la Flore vasculaire et les habitats naturels ont été les principaux groupes étudiés ;
- Rédaction du rapport de synthèse, encodage des données produites dans la base interne, analyse cartographique des secteurs présentant les plus forts enjeux de conservation ;
- Restitution auprès des élus et des habitants.

LA PLUS VALUE PARC :

Le Parc a permis :

- de décliner la démarche ABC sur son territoire ; (42 communes),
- d'améliorer significativement la connaissance naturaliste sur certaines communes peu prospectées jusque-là ;
- de produire et de livrer au Réseau des Acteurs de l'Information Naturaliste (RAIN), plusieurs milliers de données d'inventaire annuellement ;
- de définir une méthodologie claire de hiérarchisation des enjeux de conservation, basée sur les critères de rareté ainsi que les listes rouges nationales et régionales, tout en intégrant une dimension locale ;
- d'apporter, via les ABC, une expertise technique permettant d'identifier et d'intégrer les enjeux

Communes dotées d'un Inventaire Communautaire de la Biodiversité ou Atlas de la Biodiversité Communale (état en 2020)



MESURE 2 : PROTÉGER ET GÉRER LES CŒURS DE NATURE ET LES SITES GÉOLOGIQUES REMARQUABLES***

LES ENJEUX :

- La gestion pérenne et/ou la restauration des espaces naturels à haute valeur patrimoniale par voie contractuelle ou réglementaire, sans mettre en péril l'activité économique et les usages qui s'y rattachent,
- La protection de la qualité, de la diversité des écosystèmes, de la biodiversité et de la ressource en eau, plus particulièrement les sites abritant des habitats, des espèces floristiques et faunistiques à haute valeur patrimoniale et/ou menacées d'extinction,
- La mise en cohérence des actions de protection et de gestion avec les Schémas de Gestion et d'Aménagement des Eaux (SAGE),
- L'amélioration de la fonctionnalité écologique des cœurs de nature et des corridors qui les composent.



Orchidée aux Monts de Baives



Chantier de restauration de pelouses calcicoles aux Monts de Baives

Rappel du bilan intermédiaire

Niveau de mise en œuvre collective 2010/2016	Peu satisfaisant	Moyen	Bon	Très bon
Mesure 2 : Protéger et gérer les cœurs de nature et les sites géologiques remarquables				

MESURE 2 : PROTÉGER ET GÉRER LES CŒURS DE NATURE ET LES SITES GÉOLOGIQUES REMARQUABLES***

ENGAGEMENTS DU SYNDICAT MIXTE

- > animer le Comité de pilotage « Protection et gestion du patrimoine naturel »,
- > initier et/ou accompagner des démarches gestion durable, de restauration de sites en cœur de nature (Natura 2000, Mesures agro environnementales...) ainsi que leurs connexions écologiques, et de préservation, en mobilisant ses outils et compétences techniques en matière d'aménagement et de développement durable,
- > présider les comités de pilotage Natura 2000 sauf pour les sites en domaine public,
- > développer l'expérimentation de gestion et de renaturation de sites en cœur de nature,
- > Accompagner les communes pour mettre en application la réglementation de la circulation des véhicules motorisés notamment en leur communiquant toute information utile sur les milieux traversés.



DEGRÉS DE MISE EN ŒUVRE :



TENDANCE SUR LA PÉRIODE :



REGARD SUR 2010-2020

FINANCEURS :

Etat (Dreal, DDTM), Europe, Région Hauts de France, Département du Nord

PARTENAIRES :

DREAL, DDTM, ONF, CEN Hauts de France, Département du Nord, Région Hauts de France, Département du Nord, SAFER, EPF, 3 CA, AMVS, CCPM, CCSA, GON, Fédération des pêcheurs du Nord, Conservatoire botanique national de Bailleul, RNF, Propriétaires privés, Fédération des chasseurs du Nord, Office français de la biodiversité, Communes des sites Natura 2000, Chambre d'Agriculture des Hauts de France, Coopération forestière du Nord, Centre régional de la propriété forestière

> 2010-2017: Le Parc de l'Avesnois est un précurseur au niveau national de la mise en œuvre de la politique Natura 2000.

Depuis la création en 1998 du site "Forêts, bocage et étangs de la Fagne et du plateau d'Anor" dit site 38, le territoire s'est enrichi de deux nouveaux sites que sont la ZPS "Forêt, bocages, et étangs de Thiérache" et de la ZSC "Hautes vallées de la Solre, de la Thure, de la Hante et de leurs versants boisés et bocagers" dont les DOCOBS ont été validés en 2014 et 2015.

La rédaction des DOCOB sur ces sites a été réalisée de façon concertée avec les représentants des usagers (forestiers, chasseurs, pêcheurs, sportifs...), les élus, les associations, les collectivités du territoire ainsi qu'avec les services référents de l'état (DDTM, DREAL...)

Après presque 20 ans d'animation Natura 2000 sur son territoire, le travail mené par le Parc auprès des agriculteurs, des forestiers, des communes ou des particuliers a permis la signature de nombreux contrats et chartes Natura 2000.

Une information par le biais d'outils de communication (lettre d'information, site internet, sortie thématique...) a permis de sensibiliser les habitants au réseau Natura 2000, à ses espèces et à ses habitats.

Dans le cadre des évaluations des incidences, les porteurs de projets ont été accompagnés pour la réalisation de leurs dossiers afin de concilier développement des usages et préservation des espèces et habitats qui ont permis le classement des sites.

> 2017-2020 : Suite à la validation des documents d'objectifs N2000 des sites de la ZPS «Forêts, bocages et étangs de Thiérache » et de la ZSC «Hautes vallées de la Solre, de la Thure, de la Hante et de leurs versants boisés bocagers » le Parc a été désigné animateur de ces deux sites en complément du site 38 « Forêts, bocage et étangs de la Fagne et du Plateau d'Anor »

> 2020 : après plusieurs années avec un DOCOB non animé, le Parc est désigné animateur du site 36 « Forêts de Mormal et de bois l'évêque, bois de la Lanière et Plaine alluviale de la Sambre », une convention quadripartite entre l'Etat, l'ONF, la commune de Locquignol et le Parc est signée et fixe les orientations d'animation pour les années futures.

La travail d'animation de la mise en œuvre des DOCOBS (DOCuments d'OBjectifs) s'articule autour de l'organisation des Comités de pilotage Natura 2000, l'accompagnement des porteurs de projets dans le cadre des évaluations d'incidences, la contractualisation (MAE, charte, contrat forestier), l'organisation d'animations (pêches aux écrevisses, ralye nature...), et l'édition de supports de communication (exposition, lettres d'informations, site internet).

>2020 : **Un nouveau site est en cours de désignation en faveur de l'espèce « Loche d'Etang »** sur la vallée de Sambre (entre Landrecies au Sud et Bachant au Nord). Le Parc a contribué à l'établissement du périmètre par la transmission des données naturalistes qu'il a pu produire dans le périmètre du projet.

> Le Parc est membre des comités de gestion des RNR de chacun des sites de son territoire, cogestionnaire de la RNR des Monts de Baives et propriétaire de la RNR des Nerviens à Bavay.

Dans ce cadre il participe à la mise en œuvre de l'ensemble des plans de gestion de ces



Pic mar

sites en collaboration avec les structures référentes que sont le Conservatoire d'Espaces naturels des Hauts de France, le Conservatoire botanique national de Bailleul, le Groupe ornithologique et naturaliste du Nord.

> 2020 : Dans le cadre de l'animation du site Natura 2000 « Hautes vallées de la Solre, de la Thure, de la Hante et de leurs versants boisés bocagers », le Parc a accompagné la commune de Bousignies sur Roc en lien avec les services de l'Etat et notamment la DREAL et la DDTM pour la mise en œuvre d'un Arrêté Préfectoral de Protection des Habitats Naturels (APPHN) sur une source pétrifiante, milieu très rare en Avesnois et dans le Département du Nord.

> 2019-2020 : Le Parc a accompagné en 2019 la mise en œuvre de la première Obligation réelle environnementale (ORE) de la région Hauts-de-France chez un propriétaire privé sur la commune de Locquignol. Ce nouvel outil permet à un propriétaire foncier de faire naître sur ses parcelles des obligations durables de protection de l'environnement. Une deuxième ORE est en cours de réflexion sur les communes de Potelle, Le Quesnoy, Louvignies Quesnoy avec pour objectif de préserver des prairies et des linéaires de haies bocagères.

> Dans le cadre de ses missions le Parc initie les démarches d'acquisition par l'activation de ses droits de préemption environnementale en négociant avec les organismes de portage foncier (SAFER, EPF) afin que les gestionnaires d'espaces naturels (Conservatoire d'espaces naturels Hauts de France,...) intègrent ces propriétés dans leurs réserves foncières.

> 2019/2020 : Le Parc a été mandaté par la DDTM en tant que rédacteur et animateur de la concertation pour la création d'un Arrêté de Protection de Biotope et d'Habitats Naturels de la vallée de Sambre sur les communes de Maroilles, Landrecies, Locquignol et Noyelles-sur-Sambre. Cet outil a pour objectif de définir une réglementation afin de préserver les habitats et les espèces patrimoniales que l'on peut retrouver sur le site.

> 2017-2020 : Le Parc a initié la mise en œuvre d'un comité technique Cigogne noire en 2013 dans le cadre de sa mission d'animation Natura de la Zone de protection spéciale pour les oiseaux. On retrouve dans ce dernier les représentants nationaux de l'espèce (ONF, LPO) et au niveau transfrontalier et transrégional les animateurs des ZPS voisines qu'elles soient Belges, Ardennaises

ou Axonaises.

Ce comité invite tous ces acteurs à travailler de façon concertée sur l'espèce. L'objectif, à terme, est que le Parc ne soit pas le seul animateur du comité mais que cette animation tourne entre les structures qui le compose.



Comité de pilotage Natura 2000- sortie de terrain





En lien avec le Conservatoire, la Région a permis la création de deux Réserves naturelles régionales au sein du PNR Avesnois (Prairies du Val de Sambre et Pantegnies), a contribué au doublement de la surface de la RNR des Monts de Baives et a également permis de maintenir la RNR du Bois d'Enca-de grâce à la maîtrise foncière assurée par le Conservatoire.

RÉUSSITES

- > Travail transversal avec les partenaires et notamment les représentants des usagers
- > Bonne prise en compte de l'outil d'évaluation des incidences par les porteurs de projets
- > Des élus et des partenaires investis
- > Animation forte du Parc qui permet aux propriétaires et usagers d'être accompagnés sur l'ensemble de leurs projets de contrats aussi bien en amont pour la constitution qu'en aval pour la mise en œuvre des actions.
- > Premières nidifications depuis 2000 de l'espèce Cigogne noire sur le site de la ZPS
- > Pour la Réserve naturelle régionale des Monts de Baives, la mise en place des contrats natura 2000 est un beau levier pour la mise en œuvre des actions inscrites au plan de gestion du site
- > L'achat de la RNR des Nerviens de Bavay permettra la préservation et la mise en œuvre d'actions expérimentales en faveur des espèces floristiques et faunistiques patrimoniales.
- > De nouveaux sites de grand intérêt écologique protégés grâce à l'action conjuguée du Conservatoire d'espaces naturels des Hauts de France, des communes, des intercommunalités, de l'EPF de la Safer(droit de préemption environnementale du Parc donné au CEN)
- > Le Parc se place en tant que facilitateur pour l'acquisition de sites naturels par les gestionnaires de milieux naturels (Parcelles Sénéchal à Wallers en Fagne à titre d'exemple)
- > Deux nouveaux outils (APPHN, ORE) pour la préservation de la biodiversité mis en œuvre sur le territoire du Parc et à disposition du territoire pour la conservation des espaces à hautes valeurs environnementales.
- > L'organisation de journées thématiques sur les espèces d'écrevisses envahissantes qui connaissent un franc succès auprès du grand public
- > Nombreux outils de communication (baladavesnois, exposition, lettres d'informations, site internet, rallye nature) à destination du grand public afin d'appréhender le dispositif Natura 2000 et les enjeux de préservation de la biodiversité

DIFFICULTÉS

- > Transition entre les « plans de développement rural - PDR » qui rend difficile la contractualisation sur des durées complètes de 5 ans pour les MAEC et les contrats Natura 2000
- > Accompagnement nécessaire des contractants Natura 2000 de par la complexité des dossiers de financements
- Problème de fiscalité pour les communes et les collectivités concernant la récupération de la TVA : obligation de financer sur des fonds propres 20 % des travaux d'investissements.
- Besoins d'un autofinancement important des propriétaires pour mettre en œuvre les contrats natura 2000, une avance de trésorerie permettrait de faire avancer plus de contrats
- > Les communes, pour la plupart, ne bénéficient pas de la compensation de l'exonération de la Taxe foncière sur le non bâti qui peut être préjudiciable pour certaines communes forestières (peut engendrer une baisse importante de la fiscalité des communes forestières). En effet seules les

communes de moins de 10 000 habitants dont le territoire terrestre est couvert à plus de 75 % par un site Natura 2000 et dont le potentiel fiscal par habitant est inférieur à 1,5 fois le potentiel fiscal moyen par habitant des communes de la même strate démographique, au prorata de la proportion du territoire terrestre de la commune couverte par un site Natura 2000 au 1er janvier de l'année précédente et de la population, peuvent percevoir une compensation : seule la commune d'Eppe Sauvage en bénéficie.

- > Incompréhension des propriétaires, des usagers et des collectivités relatives au positionnement du Parc qui a décidé de jouer la carte du partenariat et de la complémentarité avec les acteurs de la protection (CEN ...) plutôt que de se porter acquéreur en propre (> choix/orientation de la charte du Parc ; confusion entre le CEN et le Parc)
- > Des objectifs de conservation parfois mal acceptés par les usagers, notamment sur les sites en Réserve naturelle régionale, ce qui reflète un manque de communication sur la gestion conservatoire mise en œuvre en lien avec les enjeux et objectifs du Plan de gestion

PISTES DE RÉFLEXION

- > Réaliser des journées de sensibilisation à destination des propriétaires et/ou usagers, habitants des sites Natura 2000
- > Organisation d'une journée à destination des organisateurs de manifestations sportives ou culturelles sur les évaluations d'incidences afin de leur permettre d'appréhender la réglementation spécifique à Natura 2000
- > Renforcer la communication sur la gestion des sites classés en Réserve naturelle régionale auprès des habitants afin de leur permettre d'appréhender les objectifs des travaux réalisés
- > L'acquisition en 2018 de la RNR des Nerviens nécessite la mise en œuvre d'un nouveau plan de gestion qui sera réalisé lors de l'année 2021/2022 afin d'évaluer le travail effectué précédemment par l'ancien propriétaire, le CPIE Bocage de l'Avesnois, et de planifier les actions à mettre en œuvre sur le site afin de conforter les espèces patrimoniales présentes.
- > Assurer la gestion de la RNR des Nerviens et la co-gestion de la RNR des Monts de Baives
- > Se porter acquéreur de sites naturels uniquement à la demande des communes ou de propriétaires privés
- > Continuer le travail engagé dans la politique de préservation des espaces à haute valeur patrimoniale avec une association étroite de la profession agricole et des propriétaires forestiers dans la gestion de ces sites
- > Se positionner en tant qu'animateur et opérateur du nouveau site Natura 2000 de la vallée de la Sambre
- > Développer et porter les outils de la SCAP (Stratégie de création des aires protégées) : arrêté de protection de biotope, d'habitats naturels,...
- > Renforcer le comité technique Cigogne noire
- > Mettre en œuvre un travail de balisage de la Cigogne noire afin de connaître ses habitats de nourrissage et de reproduction
- > Renforcer l'action de préservation des sites géologiques remarquables (Carrière du Parc à Etroeungt) en lien avec le CRPG
- > Activer et animer le comité technique biodiversité pour coordonner les actions des partenaires
- > Renforcer le conventionnement cadre en les acteurs de la préservation et de gestion du patrimoine naturel
- > Assurer le suivi des espèces et habitats dans l'objectif de protéger ces derniers.



Natura 2000 est l'une des clés d'entrée entre la DDTM/DREAL et le PNR Avesnois qui, en tant qu'animateur de 4 sites sur son territoire, est un acteur privilégié des services de l'État. La DDTM instruit les contrats au titre de Natura 2000.

La DDTM oriente également les pétitionnaires dans l'obligation de réaliser une Évaluation des incidences vers le PNR.

APPB : En lien avec la commune de Marolles et le PNR Avesnois, la DDTM mène une réflexion sur un projet d'arrêté Préfectoral de Protection de biotope sur les prairies humides de Marolles. Profession agricole, hutteurs, pêcheurs chasseurs et autres acteurs sont mobilisés autour de ce projet.

A cette volonté de protéger les prairies humides est venue se greffer un projet de site Natura 2000 appelé Loches d'étang s'appuyant sur la vallée de la Sambre (de Landrecies à Pont sur Sambre).

INDICATEURS DE RÉALISATION/RÉSULTAT

	2010	2013	2016	2019*	2020
Surface de espaces protégés (hors contrat de gestion Natura 2000) :	1 313 ha	1 488 ha	1446 ha	1143 ha	RNR 110ha APPHN 0,2 ha
APB, ENS, RNR, Sites CEN, Sites inscrits biodiversité					
La baisse constatée en 2019 s'explique par le changement de typologie des parcelles ENS. (Les ENS comprennent aujourd'hui les ENN auxquels s'ajoutent des sites gérés par d'autres structures).					

MESURE 2 : PROTÉGER ET GÉRER LES CŒURS DE NATURE ET LES SITES GÉOLOGiques REMARQUABLES***

ENGAGEMENTS DU DÉPARTEMENT

- > prendre en compte les cœurs de nature et les sites géologiques remarquables dans ses aménagements et ses politiques,
- > soutenir des politiques volontaristes (politique boisement),
- > mettre en place des zones de préemption au titre des Espaces naturels Sensibles (ENS) et mener des partenariats et de la concertation.



DEGRÉS DE MISE EN ŒUVRE :



TENDANCE SUR LA PÉRIODE :



FINANCEURS :

Agence de l'eau Artois Picardie

PARTENAIRES :

ONF, CAMVS, Chambre d'agriculture de Région, CRRG, Maison de l'élevage, Conservatoire Espaces naturels.

Communes et EPCI concernés à l'initiative du projet requalification des accès de cœur de nature des Portes des Marpinaux à Boussois et Marpent.

CHIFFRES CLÉS :

Acquisition foncière de 116 ha de cœurs de nature au titre des ENS : Site d'Aulnoye-Aymeries (8,1 ha entre 2010 et 2013), Site de Leval (11,3 ha entre 2010 et 2019), le Site de la Vacqueresse à Rousies (9,3 entre 2011 à 2019), Les Prairies des Grignaux à Eppe-Sauvage (11,3 ha entre 2013 et 2014), le Site des Gilettes à Moustier-en-Fagne 76 ha en 2010 (BL)

Subvention de 74 234 € à la CAMVS (dont 23 100 en études) pour la requalification des accès de cœur de nature.

REGARD SUR 2010-2020

Les cœurs de nature et sites géologiques sont repris dans le schéma des ENN.

Le Département développe une gestion conservatoire qui préserve la biodiversité sur les cœurs de nature en procédant aux acquisitions foncières de terrains sur des cœurs de nature par préemption, achat amiable ou échange, en mettant en place des plans de gestion sur les sites ENN sur ces secteurs, en mettant en place des conventions de gestion avec des partenaires agricoles locaux et /ou en bio et/ou en races locales.

Le Département applique la législation protégeant les sites en cœurs de nature.

Le Département soumet, de façon systématique, au régime forestier l'ensemble de ses boisements qui font l'objet d'un aménagement forestier (Bois de la Petite Vilette, Bois de Nostrimont et parcelles boisées du Val Joly)

En juillet 2019 la nouvelle délibération cadre de la stratégie des ENN a acté la création de la nouvelle zone de préemption sur les Marais d'Aymeries. La démarche a débuté auprès de la CAMVS.

En 2013, requalification des accès et abords du cœur de nature des Portes des Marpinaux à Boussois et Marpent dans le cadre du dispositif FDAN Aménagement local environnement.



Extrait cartographique de la délibération du 1^{er} juillet 2019 (Département du Nord)

RÉUSSITES

Plus de 100 ha acquis au titre des ENS
Création du CPAR en novembre 2018 (Conseil des partenariats agricoles et ruraux) réunissant les partenaires du monde de l'élevage (Chambre d'Agriculture du Nord – Pas de Calais, Centre Régional de Ressources Génétiques, Maison de l'élevage). Ce CPAR, vise, en toute transparence à promouvoir le monde agricole et, en priorité, les races locales bovines et ovines pour la gestion des sites ENS.

PISTES DE RÉFLEXION

Poursuite du développement de la gestion conservatoire qui préserve la biodiversité en procédant aux acquisitions foncières de terrains sur des cœurs de nature par préemption, achat amiable ou échange, en mettant en place des plans de gestion sur les sites ENN sur ces secteurs, en mettant en place des conventions de gestion avec des partenaires agricoles locaux et /ou en bio et/ou en races locales.



ZOOM SUR :



Retour sur l'animation
des sites Natura 2000

PARTENAIRES SPÉCIFIQUES :

Communes, cofnor, gon, lpo, ONF, CMNF,
Aubépine, chambre d'agriculture, DREAL,
DDTM .

CALENDRIER :

2010-2020

CHIFFRES CLÉS :

Rédaction de trois DOCOB ;
Animation de trois sites ;
17 contrats Natura 2000 déposés ;
5 chartes Natura 2000,
76 évaluations d'incidences,
11081 hectares en Natura 2000
30 communes du territoire concernées

RÔLE DU PARC :

Opérateur et animateur des sites



Le Chabot

Natura 2000 est un réseau de sites européen basé sur les directives oiseaux et habitats qui a pour but de préserver des espèces animales et des habitats faunistiques et floristiques patrimoniaux.

Le Parc est opérateur et animateur des quatre sites Natura 2000 présents sur son territoire.

Sa mission en tant qu'opérateur est de rédiger les documents d'objectifs (DOCOB), véritable plan de gestion des sites, en réalisant un état initial des espèces et des habitats présents mais également de valider les objectifs et les actions en concertation avec les élus et les usagers.

Quant à l'animation, elle consiste à la mise en

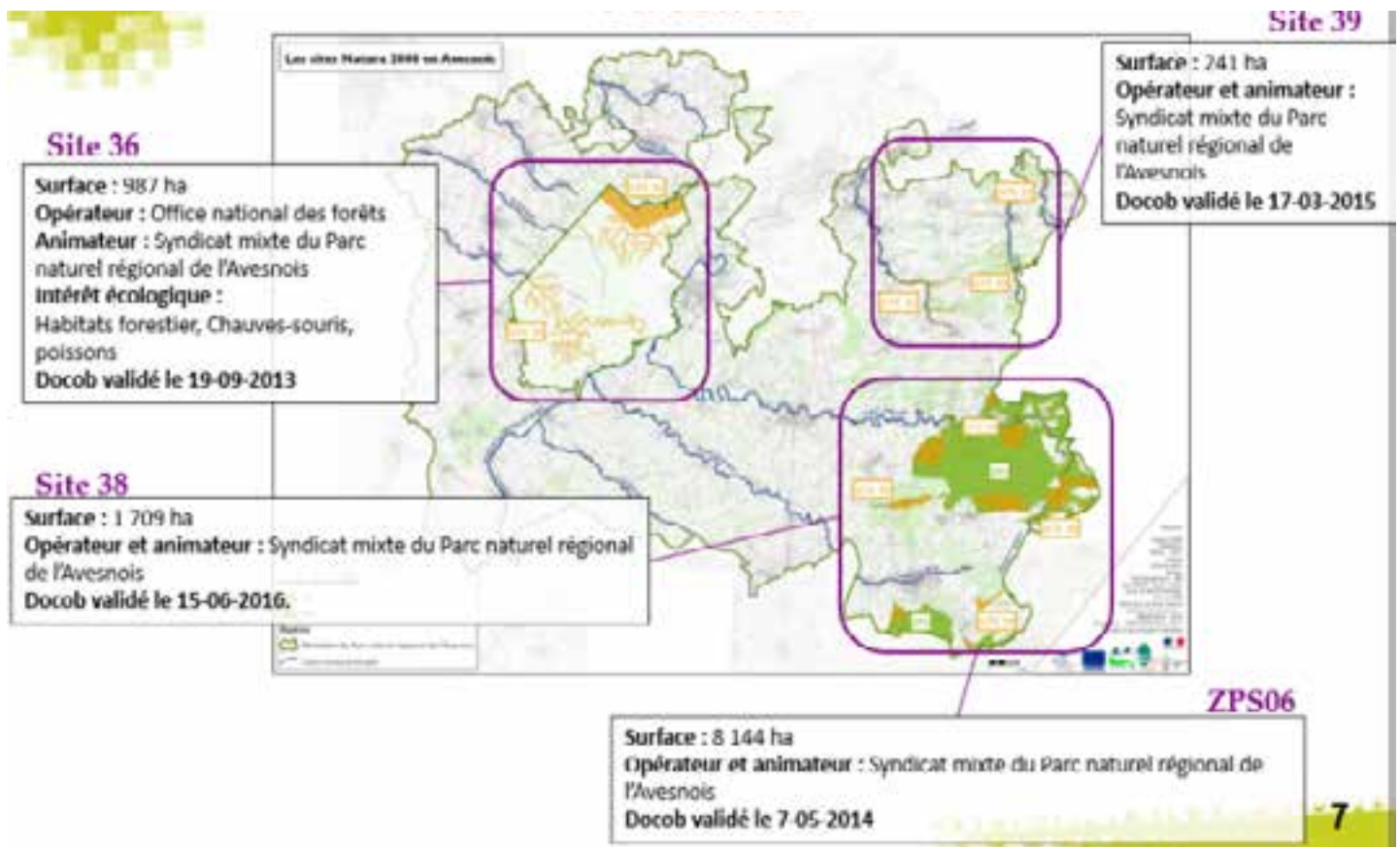
LA PLUS VALUE PARC :

Le Parc a permis :

- D'animer la démarche Natura 2000,
- De concerter les acteurs concernés,
- De collecter les informations (inventaires) sur les espèces et les habitats,
- D'accompagner les porteurs de projets dans leurs évaluations d'incidences,
- De contractualiser auprès des propriétaires, usagers et agriculteurs,
- D'innover dans les démarches d'animation (Pêche aux écrevisses, intervention auprès des scolaires...)

œuvre concrète des actions prévues (Conversion de boisement exogène, restauration de mares...) dans les DOCOB. Il s'agit notamment de la contractualisation (MAEC, Charte, Contrat) qui permet aux bénéficiaires d'être soit exonérés d'une partie de la Taxe foncière sur le non bâti ou d'obtenir des financements pour la réalisation d'actions en faveur des espèces et habitats.

Dans le cadre de ses missions, le Parc accompagne les porteurs de projets soumis à évaluation des incidences Natura 2000 dans leurs démarches administratives afin de prendre en compte les espèces et les habitats dans leurs projets (construction, manifestation sportives,...)





ZOOM SUR :



La gestion et la co-gestion des Réserves naturelles régionales

PARTENAIRES SPÉCIFIQUES :

Communes, CEN, Région Hauts de France, DDTM, DREAL, EPF, SAFER

CALENDRIER :

2010-2020

CHIFFRES CLÉS :

- Cinq RNR sur le territoire
- 1 Gestion de la RNR des Nerviens
- 1 Co-gestion de la RNR des Monts de Baives et de Bailleuvres
- 110,12 hectares de RNR

RÔLE DU PARC :

Gestionnaire et co-gestionnaire



Homme-Pendu (Orchis anthropophora)

Le Parc de l'Avesnois a été l'instigateur de la première Réserve naturelle volontaire du territoire régional (Nord Pas de Calais) en créant en 1996 la RNR des Monts de Baives .

Depuis lors, cette réserve s'est transformée en Réserve naturelle régionale et depuis 2010, le Parc assure la co-gestion de la RNR des Monts de Baives et de Bailleuvres avec la commune de Baives et le Conservatoire d'espaces naturels des Hauts de France. Il porte également en lieu et place de la commune de Baives un contrat Natura 2000 pour la mise en œuvre de mesure de gestion de cette RNR.

LA PLUS VALUE PARC :

Le Parc a permis :

- La maîtrise foncière en demandant le droit de préemption environnemental de propriétés au profit du CEN des Hauts de France
- Le financement d'opération sur les réserves par l'intermédiaire de la politique Natura 2000
- La mise en œuvre de travaux de gestion sur la rnr des Nerviens par l'intermédiaire de

En 2018, le Parc, à la demande de la commune de Bavay et avec le concours de fonds européens, s'est porté acquéreur des parcelles de la RNR des Nerviens à Bavay afin d'assurer la préservation des espèces patrimoniales présentes sur le site.

Il participe également à l'ensemble des comités de gestion des RNR présentes sur son territoire afin d'apporter son expertise sur les espèces présentes et les actions de gestion à mettre en œuvre.



Gesse des bois



Acéras homme pendu



Création d'une lisière sur la RNR de Baives

AMBITION 1 : Un territoire « réservoir » de biodiversité

AXE 1.1 : Un territoire riche de ses espaces naturels : Forêts, bocages, milieux humides et aquatiques, pelouses calcicoles

ORIENTATION 2

Promouvoir une gestion globale et cohérente des espaces naturels plus anthropisés, agricoles et forestiers.

- Objectifs « cibles »

- Limiter à -5 % l'évolution globale du linéaire bocager à l'échelle du territoire
- Limiter, à l'horizon 2016, à + 5% maximum la variation d'espaces artificialisés sur l'ensemble du territoire. Le taux de 5 % pourrait se répartir à 2,5% pour l'habitat, et 2,5% pour les infrastructures de transport et autres espaces.

- Indicateurs de suivi du territoire

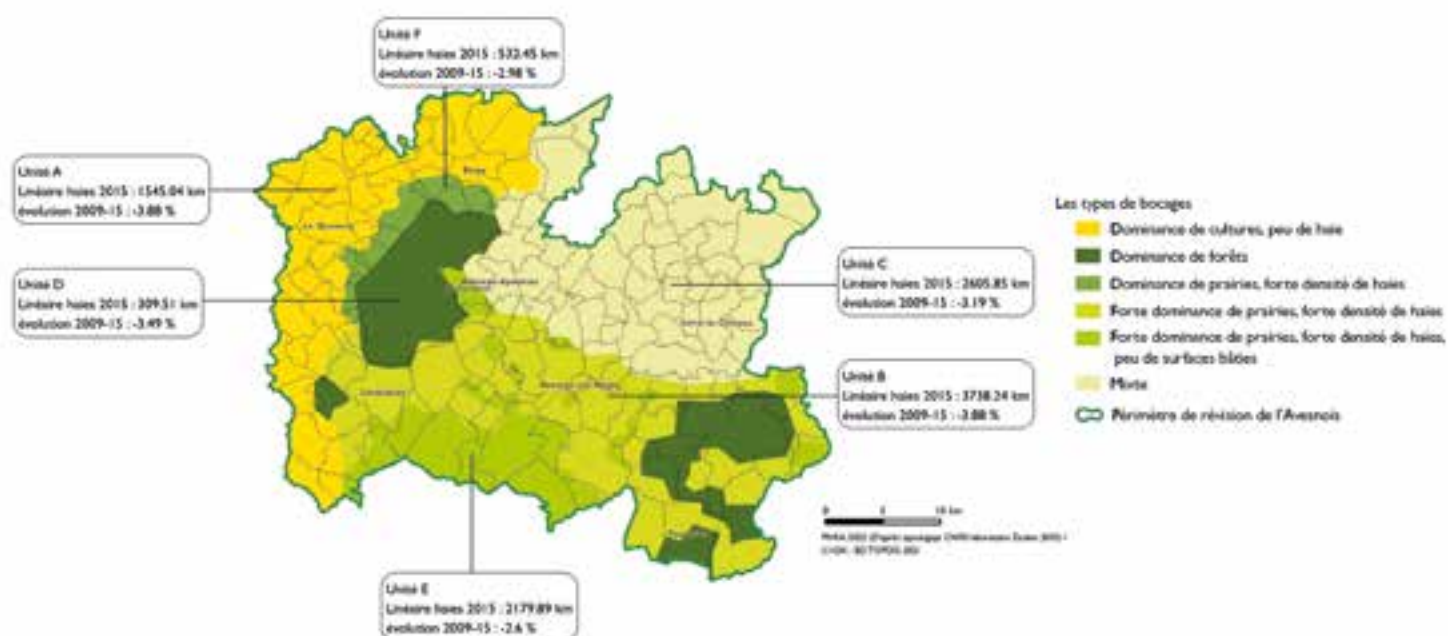
- Evolution de la part des espaces artificialisés
- Evolution du linéaire de haies



L'Helpe mineure à Cartignies et Floyon sous la brume

Nom de l'indicateur	Source	Valeur cible (charte)	T0 (2009)	T1 (2015)	Évolution 2009-2015
• Évolution de la part des espaces artificialisés	Photointerprétation : OCS²D © PPIGE - NPDC 2005/2015, OCS²D 2019 © SMPNRA	Variation maximale de +5% à l'horizon 2016	11 789 ha 9,98 % du territoire du Parc	12 286 ha 10,4 % du territoire du Parc	+ 4,2%
• Évolution du linéaire de haies (sur les 145 communes du périmètre d'étude)	SMPNRA 2009-2015	Variation maximale de - 5% à l'horizon 2022	11 295 km	10 910 km	-3,4 %

Évolution du linéaire de haie 2009-2015



MESURE 3 : MAÎTRISER L'ARTIFICIALISATION, L'EUTROPHISATION ET LA DÉGRADATION DES ESPACES RURAUX**

LES ENJEUX :

- Le recours à des usages du sol compatibles avec les enjeux environnementaux (biodiversité, ressource en eau, risques naturels),
- La lutte contre l'eutrophisation des milieux aquatiques (développement des cyanobactéries...),
- La réduction des conséquences négatives de l'artificialisation (consommation d'espace agricole, fragmentation, ruissellement...),
- Le développement et la promotion des pratiques et modalités de gestion des espaces ruraux mises en œuvre par les acteurs du territoire, lorsqu'elles sont compatibles avec la conservation de la biodiversité,
- La mise en cohérence des actions de protection et de gestion avec les SAGE.



Entrée de village / Felleries

MESURE 3 : MAÎTRISER L'ARTIFICIALISATION, L'EUTROPHISATION ET LA DÉGRADATION DES ESPACES RURAUX**

ENGAGEMENTS DU SYNDICAT MIXTE

> améliorer et compiler les connaissances par la mise en place d'un observatoire de la biodiversité du territoire

> animer et piloter la mise en œuvre du SAGE Sambre, du plan bocage II,

> être opérateur et co-animateur de la mise en œuvre des mesures de gestion contractuelle de l'espace (MAE) en partenariat avec la Chambre d'agriculture, le Gabnor et les autres opérateurs, ...

> développer et promouvoir l'expérimentation de nouveaux modes de faire (ex. : pratiques agricoles), en vue de leur extension à l'ensemble du territoire



DEGRÉS DE MISE EN ŒUVRE :



TENDANCE SUR LA PÉRIODE :



FINANCEURS :

Région Hauts de France, Europe (FEDER), VNF, AEAP

PARTENAIRES :

Communauté de commune du Pays de Mormal, Syndicat Mixte d'Aménagement et d'Entretien des Cours d'Eau de l'Avesnois, Agglomération Maubeuge Val de Sambre, Office Français pour la Biodiversité, Voies Navigables de France, Conservatoire National Botanique de Bailleul, Europe(FEDER,) Fédération Départementale de la Pêche et de la Protection des Milieux Aquatiques, Agence de l'Eau Artois Picardie. DDTM Nord, DREAL Hauts-de-France, NOREADE



DDTM, DREAL et VNF œuvrent avec le PNRA sur la gestion de l'Hydrocotyle Fausse Renoncule, EEE s'étant développée sur la rivière canalisée Sambre et mettant en péril la navigation mais également les milieux humides voisins. DDTM et DREAL se font le relais des obligations réglementaires incombant aux différents partenaires et gestionnaires locaux.

REGARD SUR 2010-2020

Une problématique croissante relative aux espèces exotiques envahissantes (EEE) a été identifiée sur le territoire du Parc et plus particulièrement sur le bassin versant de la Sambre. Les études menées en 2014 et 2015 ont montré une évolution rapide et préoccupante de l'apparition et de la répartition des EEE sur le territoire, ont permis d'approfondir la connaissance sur la thématique et de prioriser les actions de lutte contre ces espèces.

L'année 2016 a vu l'explosion d'une espèce végétale invasive sur la Sambre : l'Hydrocotyle Fausse Renoncule (HFR).

En 2017, au vu de la problématique des EEE sur le territoire, un guide sur l'identification ainsi qu'un fascicule de bonne pratique afin d'éviter leur dissémination ont été créés. Ces deux documents ont été diffusés auprès des communes ainsi que des structures partenaires et mis en ligne sur le site du SAGE de la Sambre.

Au vu de la dynamique et du problème écologique et économique que cette plante peut causer, le Parc a porté en 2018 et 2020 un chantier d'arrachage de l'Hydrocotyle. En 2019, il n'a pas été possible d'intervenir sur cette problématique par défaut de financement. Afin de pouvoir reprendre le chantier d'arrachage en 2020, des dossiers de demande de participation financière ont été déposés auprès de VNF, de l'Agence de l'Eau Artois Picardie, et du Fond Européen de Développement Régional (FEDER) et ont permis de réaliser une campagne d'arrachage de l'HFR sur la fin de l'année 2020.

Afin de coordonner les actions du territoire pour lutter contre l'Hydrocotyle Fausse Renoncule, un comité technique composé de la DDTM, de la DREAL, de l'OFB, de la CAMVS, de VNF, du CBNBI, du CEN et de la Fédération de pêche du Nord a été mis en place afin de suivre les actions d'arrachage et de mettre en place une stratégie cohérente à l'échelle du territoire.

Le Parc a aussi contribué au suivi annuel de la plante en réalisant régulièrement en période de croissance de la plante, des inventaires terrain dans le but de localisation des zones d'infestation et d'apprécier sa dynamique de pousse.

Enfin, le Parc participe régulièrement à des réunions de restitution sur la gestion des EEE et forme aussi les agents du territoire à la reconnaissance de l'Hydrocotyle.



Chantier d'arrachage de l'Hydrocotyle fausse renoncule à Ors



Trame verte et bleue : la région soutient les actions de mise en oeuvre par le Parc dans le cadre de TVB depuis 2011. Les actions financées relèvent de la connaissance du patrimoine naturel, de la préservation des espèces et des milieux naturels (élaboration trame chiroptères, lutte contre les espèces exotiques envahissantes) et mise en oeuvre d'actions en faveur de la TVB : accompagnement des acteurs locaux publics privés, développement de la contractualisation agroenvironnementale, accompagnement des communes pour la mise en oeuvre de la gestion différenciée des espaces verts.

La région a pu apporter son avis en qualité de personne publique associée, sur les projets arrêtés de :

- Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) Sambre Avesnois : Délibération n° 20132752 du 17 et 18 octobre 2013 et Délibération n° 20161079 du 23 septembre 2016

Elle a également participé activement en qualité de personne publique associée à l'élaboration des PLUi :

- CA Maubeuge Val de Sambre
- CC Coeur Avesnois
- CC Pays de Mormal
- CC Sud Avesnois

Au travers de sa contractualisation pluriannuelle, la région a notamment soutenu depuis 2011 :

- les actions relatives à la préservation et la mise en valeur des prairies et du bocage.
- le développement de l'agriculture biologique
- la marque «produit du Parc régional de l'Avesnois»

Depuis 2018 la région accompagne le Parc pour le développement des circuits courts.



L'Hydrocotyle fausse renoncule sur la Sambre

RÉUSSITES

- Création d'un réseau de veille pour remonter de l'information sur les EEE
- Edition de supports de sensibilisation sur les EEE (plaquettes, guides, ...)
- Opération d'éradication de l'Hydrocotyle Fausse Renoncule réalisée par le SMAECEA en suivant le protocole réalisé par le Parc
- Opérations d'arrachage menées par le Parc en 2018 et 2020
- Réalisation de plans de désherbage pour les communes dans le cadre de l'action « Zéro Phyto »
- Création de panneaux d'information à destination des communes et d'une exposition sur le zéro phyto
- Lors de la révision des documents d'urbanisme, les surfaces dédiées à l'urbanisation diminuent entre les POS et les PLU/PLUI au profit des espaces agricoles et naturels (zones à urbaniser réduites et zonage plus strict des zones urbaines),
- Maintien, et plus souvent hausse, des zones naturelles entre le POS et le PLU(i) lors des révisions, et développement d'outils améliorant la prise en compte des patrimoines (Orientations d'Aménagement et de Programmation thématiques)

DIFFICULTÉS

- La dynamique de la plante entraîne une difficulté à estimer les coûts des opérations d'arrachage. En effet, l'Hydrocotyle Fausse Renoncule a une croissance très dynamique en fin de saison.
- Difficile mobilisation financière de VNF sur l'HFR, pourtant gestionnaire de la Sambre canalisée
- Sensibilisation aux modifications de pratiques de gestion des espaces publics

PISTES DE RÉFLEXION

- Accompagner les gestionnaires des espaces publics (communes, EPCI, VNF, SNCF, Etat,...) dans les bonnes pratiques de gestion (pratiques alternatives de gestion différenciée,...)
- Transférer la gestion de l'HFR aux gestionnaires des cours d'eau
- Développer des actions de gestion perenne des espaces en vue de maîtriser la dégradation des espaces ruraux

INDICATEURS DE RÉALISATION/RÉSULTAT

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Nbre de communes accompagnées	-	3	2	2	0	29	-	-	-	-
Nbre d'EPCI accompagnés	-	4	4	0	1	2	2	2	2	2

MESURE 3 : MAÎTRISER L'ARTIFICIALISATION, L'EUTROPHISATION ET LA DÉGRADATION DES ESPACES RURAUX**

ENGAGEMENTS DU DÉPARTEMENT

- > accompagner la mise en œuvre du plan bocage II,
- > mobiliser les politiques d'aide à la plantation et à l'entretien des haies bocagères
- > accompagner des actions de préservation de la biodiversité des espaces cultivés, entretenus ou artificialisés,
- > œuvrer au travers de ses politiques à l'application de ces objectifs,
- > mobiliser et former le personnel technique en charge de l'entretien des espaces publics dévolus au Département (aménagement foncier, routes départementales, les collèges, programme de désenvasement
- > proposer des sites expérimentaux sur ces espaces ou dans le cadre de leurs programmes,
- > participer à l'animation et la sensibilisation des acteurs du territoire rural.

DEGRÉS DE MISE EN ŒUVRE : 😊

TENDANCE SUR LA PÉRIODE : ➡

FINANCEURS :

EPCI, Communes

PARTENAIRES :

EPCI, communes, CRRG, PNRA, Nord Tourisme.

CHIFFRES CLÉS :

Politique boisement de 2010 à 2019 : plantation de 238 fruitiers haute tige de variétés anciennes, de 17 km de haies bocagères et aide à l'entretien de 1 300 Km de haies par an en moyenne.

Partenariats agricoles sur les sites ENN

RÉUSSITES

La qualité du partenariat entre le Département et le PNRA sur le relais de la politique boisement. L'intérêt des communes à faire évoluer leurs pratiques dans le cadre du label VVF.

DIFFICULTÉS

Le retrait des EPCI du dispositif entretien et plantation de haie à partir de 2014 en raison de la baisse de la subvention départementale. Peu de participation de la part des communes du PNRA aux événements liés au label VVF malgré l'organisation sur leur territoire.

PISTES DE RÉFLEXION

Dans l'objectif de zéro artificialisation nette et de respect du principe Eviter/Réduire/Compenser (ERC), poursuite de l'accompagnement des porteurs de documents d'urbanisme vers une plus grande maîtrise de l'étalement urbain jusqu'à l'objectif de zéro artificialisation nette et de l'alignement des dispositifs d'incitation financière vers l'objectif zéro artificialisation nette

Engager une réflexion avec le Parc pour améliorer la gestion des rejets sauvages aux fossés (identification des secteurs à enjeux, procédure à formaliser, verbalisation des contrevenants).

Promouvoir le label VVF, qui mobilise les communes sur les problèmes de l'artificialisation, de l'eutrophisation et de la dégradation des espaces ruraux, entre autres.



REGARD SUR 2010-2020

2010-2020 :

Le Département limite l'impact de ses routes en gérant de manière responsable les ouvrages de traitement des eaux pluviales de plateforme routière et sensibilise les acteurs locaux pour diversifier les essences plantées.

2012 : au niveau des ENN, reconversion de 3ha de peupleraie en feuillus divers dans le bois de Nostrimont.

2013 : suppression des produits phytosanitaires dans l'entretien des Routes départementales.

2015-2019 : Organisation de journées techniques à destination des élus et techniciens des communes sur le label Ville et Villages Fleuris (VVF), le patrimoine arboré, les vivaces, le fleurissement durable (23 communes du Parc en ont bénéficié).

2018 : Mise en place du Comité des Partenariats Agricoles et Ruraux dont l'objectif est de favoriser les partenariats agricoles pour effectuer de l'éco-pâturage, en faveur de la biodiversité des sites ENN.

2020 : Mise en place d'un nouveau dispositif «Plantation et Renaturation». Initiation de la transformation de la trame d'infrastructures routières départementales et des espaces connexes en trame verte. Amélioration des continuités écologiques via une valorisation des chemins inscrits au Plan Départemental d'Itinéraires de Promenade et de randonnée pedestre.



Extrait du dispositif de subvention «plantation et renaturation»



ZOOM SUR :



Evolution des zones N et A dans les documents d'urbanisme

PARTENAIRES SPÉCIFIQUES :

Etat - Intercommunalités du territoire

CALENDRIER :

De 2010 (et avant) à 2020 (et après) avec un renforcement de l'échelle intercommunale à partir de 2016.

RÔLE DU PARC :

Accompagner les communes/EPCI dans l'élaboration des documents d'urbanisme.

LA PLUS VALUE PARC :

Le Parc a permis :

- De promouvoir une gestion économe de l'espace et d'éviter l'artificialisation des espaces à enjeux identifiés dans le Plan de Parc,
- En plus de ces secteurs, de protéger de l'urbanisation les secteurs à enjeux environnementaux de niveaux nationaux et régionaux (données bibliographiques, ICB/ABC, porter à connaissance), les secteurs en zones humides, les secteurs paysagers et bocagers remarquables, des coupures urbaines et espaces de respiration dans les tissus bâtis, les lisières forestières...
- De développer une méthodologie d'élaboration des zonages A/N à l'échelle intercommunale dans le cadre des PLUi pour plus de cohérence territoriale et une meilleure prise en compte des continuités naturelles,
- D'adapter les dispositions réglementaires aux différents enjeux du territoire
- D'augmenter la couverture du territoire en documents d'urbanisme et par conséquent la part de surface classée en zones naturelles et agricoles.

Cette action s'inscrit dans la démarche plus large d'accompagnement et de soutien technique à l'élaboration des documents d'urbanisme (cartes communales/PLU/PLUi) pour développer la prise en compte de l'environnement, de l'agriculture, du paysage et des patrimoines.

Dans les Plans Locaux d'Urbanisme communaux et intercommunaux (PLU/PLUi) :

- Les zones naturelles et forestières dites « zones N » correspondent aux secteurs de la commune, équipés ou non, protégés en raison de la qualité des sites, des milieux naturels, des paysages et de leur intérêt, de l'exploitation forestière ou de leur caractère d'espaces naturels.
- Les zones agricoles dites « zones A » correspondent aux secteurs de la commune, équipés ou non, protégés en raison du potentiel agronomique, biologique ou économique des terres agricoles,

A noter, les cartes communales font l'objet d'un zonage sommaire délimitant 2 catégories de secteurs : constructibles/non constructibles (d'ici 2022, ces documents seront remplacés par les PLUi en cours de finalisation).

La carte des « Espaces à haute valeur patrimoniale » du Plan de Parc définit 4 types de cœurs de nature à préserver : les milieux bocagers, forestiers, humides et aquatiques et les pelouses calcicoles

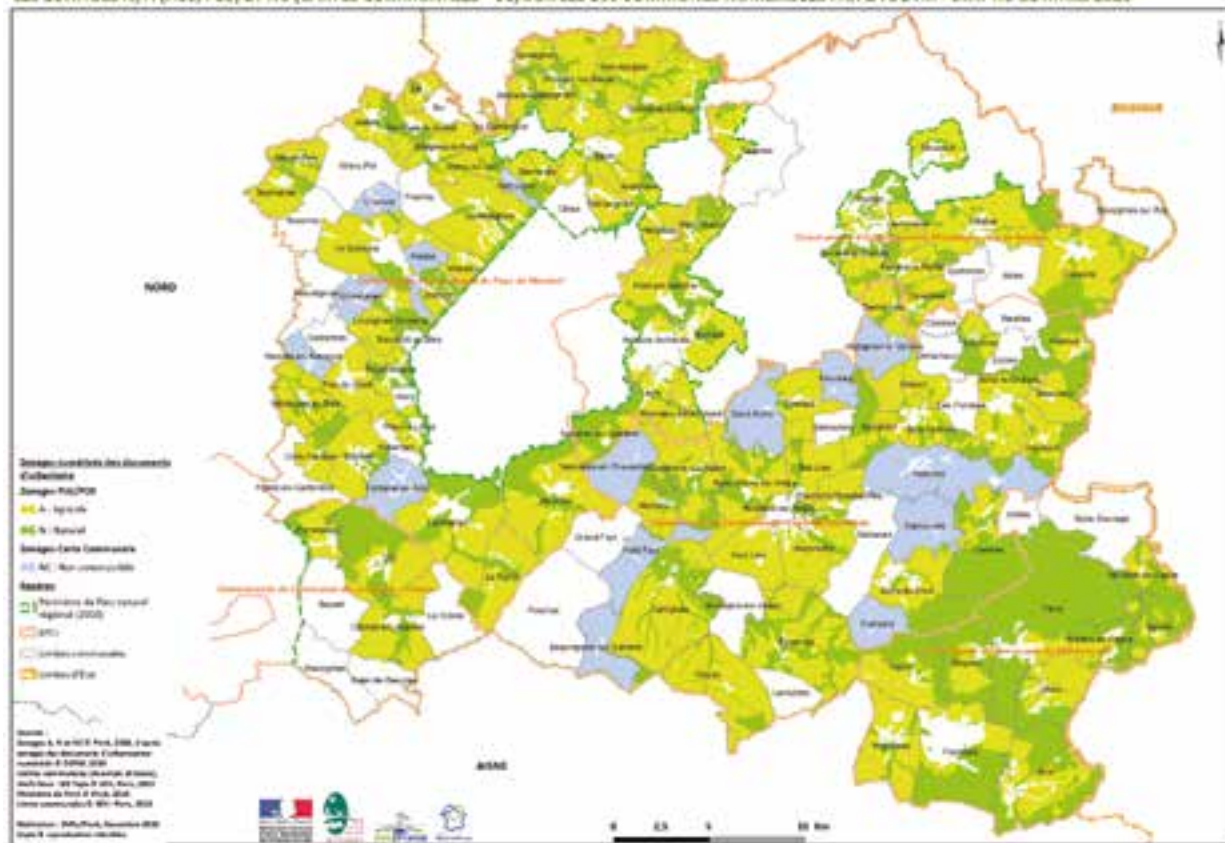
A noter, dans la Charte, les « cœurs de nature bocagers » ne sont pas tenus d'être inscrits en A ou N en totalité, en effet dans leur définition, ils comprennent également des espaces urbanisés et artificialisés.

La position lors de la révision d'un document d'urbanisme est de ne pas déclasser des zones naturelles et de réduire les surfaces ouvertes à l'urbanisation.

En ha	2010	2013	2016	2020
Zones N inscrites au PLU	224	269	289	301
Zones A inscrites au PLU	352	457	475	473
Zones Non Constructibles inscrites dans les Cartes communales	46	63	67	101
Total	622	789	831	875

Evolution des zones N et A dans les documents d'urbanisme

LES ZONAGES N, A (POS/PLU) ET NC (CARTES COMMUNALES - CC) SUR LES 100 COMMUNES NUMÉRISÉES PAR LA DDTM - ÉTAT AU 31 MARS 2020



MESURE 4 : GARANTIR LA MULTIFONCTIONNALITÉ DES ESPACES RURAUX*

LES ENJEUX :

- le développement de la multifonctionnalité des espaces ruraux,
- le renforcement de la prise en compte de la multifonctionnalité des espaces par l'ensemble des acteurs, gestionnaires, usagers et collectivités, en maintenant et les usages de ces espaces et lorsqu'elle existe, la vocation économique (agricole, forestière et carrières).



Atelier participatif habitants pour l'aménagement paysager d'un espace public - Boussières sur Sambre



Région
Hauts-de-France

Cette action a fait l'objet d'une approche pluridisciplinaire de la Région visant plus spécifiquement le réseau des milieux agraires, s'appuyant à la fois sur l'agriculture (ex. : financement de MAEC, soutien de filières, etc.), la transition énergétique (développement du bois énergie bocager, dont financement d'un poste d'animateur, les actions portées par la 3ème révolution industrielle/Rev'3) et d'actions en faveur de la biodiversité passant par l'accompagnement d'actions en faveur du bocage (participation de la Région au dispositif Plantons le décor), plan forêt, puis dispositif Nature en Chemins et plan « 1 million d'arbres »,... Suite au vote du SRADDET un plan « agriculture et biodiversité » visant à favoriser le développement de la biodiversité dans les milieux cultivés a également été décliné.

MESURE 4 : GARANTIR LA MULTIFONCTIONNALITÉ DES ESPACES RURAUX*

ENGAGEMENTS DU DÉPARTEMENT

> mobiliser la politique boisement,
> étudier la possibilité d'une gestion multifonctionnelle des espaces naturels.



DEGRÉS DE MISE EN ŒUVRE : 😊

TENDANCE SUR LA PÉRIODE : ➡➡➡

PARTENAIRES :

Comité Départemental Olympique et Sportif (CDOS), Etat, Région, EPCI, communes, ADRT, CDRP, ONF, VNF, ENRx, CAUE.

REGARD SUR 2010-2020

Les espaces naturels gérés par le Département du Nord, (espaces boisés, réserves naturelles, parcs, voies vertes, carrières mais aussi sites miniers, zones humides, site ornithologiques, dunes) permettent l'exercice de plusieurs types d'activités : éducation et sensibilisation à l'environnement, promenade, randonnée, sports de nature, ... Les chemins de randonnée sont gérés par le Département dans le cadre du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée pour l'entretien et le balisage via des conventions de gestion.

2017 : Instauration et mise en œuvre de la Commission Départementale des Espaces, Sites et Itinéraires (CDESI) dont l'objectif est de permettre une maîtrise de la fonctionnalité «sports de nature» des espaces ruraux dans le respect de l'environnement.

2020 : Mise en place du comité de forêt de Mormal et convention de partenariat entre le Département et ONF définissant les modalités de partenariat sur les axes :

- gestion du patrimoine forestier du Département,
- valorisation locale de la ressource en bois
- randonnée et sports de nature
- mobilité douce,
- aménagement et mise en valeur des forêts domaniales
- éducation à l'environnement

RÉUSSITES

Réalisation du «mémento pour l'organisation de sports de nature» garantissant le respect de l'environnement.

DIFFICULTÉS

Le 7/12/2009 la commission permanente a voté l'arrêt du partenariat avec l'ONF des «Contrats de Forêt» pour l'aménagement multifonctionnel des forêts domaniale Abbé Val Joly, Fourmies et Mormal.

PISTES DE RÉFLEXION

Suivre / animer la convention entre le Département et ONF.
Suivre le comité de forêt de Mormal.
Mettre en œuvre le Plan Départemental des Espaces et Sites.



AMBITION 1 : Un territoire « réservoir » de biodiversité

AXE 1.2 : Un territoire de grande biodiversité : de la nature patrimoniale à la nature ordinaire

ORIENTATION 3

Préserver et renforcer la biodiversité remarquable

- Objectifs « cibles »

- Préserver, restaurer et étendre les surfaces de tous les habitats d'espèces patrimoniales et les habitats d'intérêt communautaire
- Maintenir, voire développer les effectifs d'espèces menacées classées comme vulnérables ou menacées d'extinction
- Augmenter la surface des zones non fragmentées du territoire

- Indicateurs de suivi du territoire

- Évolution du niveau de fragmentation du territoire (nombre et surface des îlots en km²) et variation de la superficie des zones peu fragmentées entre 2010 et 2022
- Nombre d'espèces ayant fait l'objet d'un programme de conservation ou de restauration



Ophrys abeille



Tabac d'Espagne

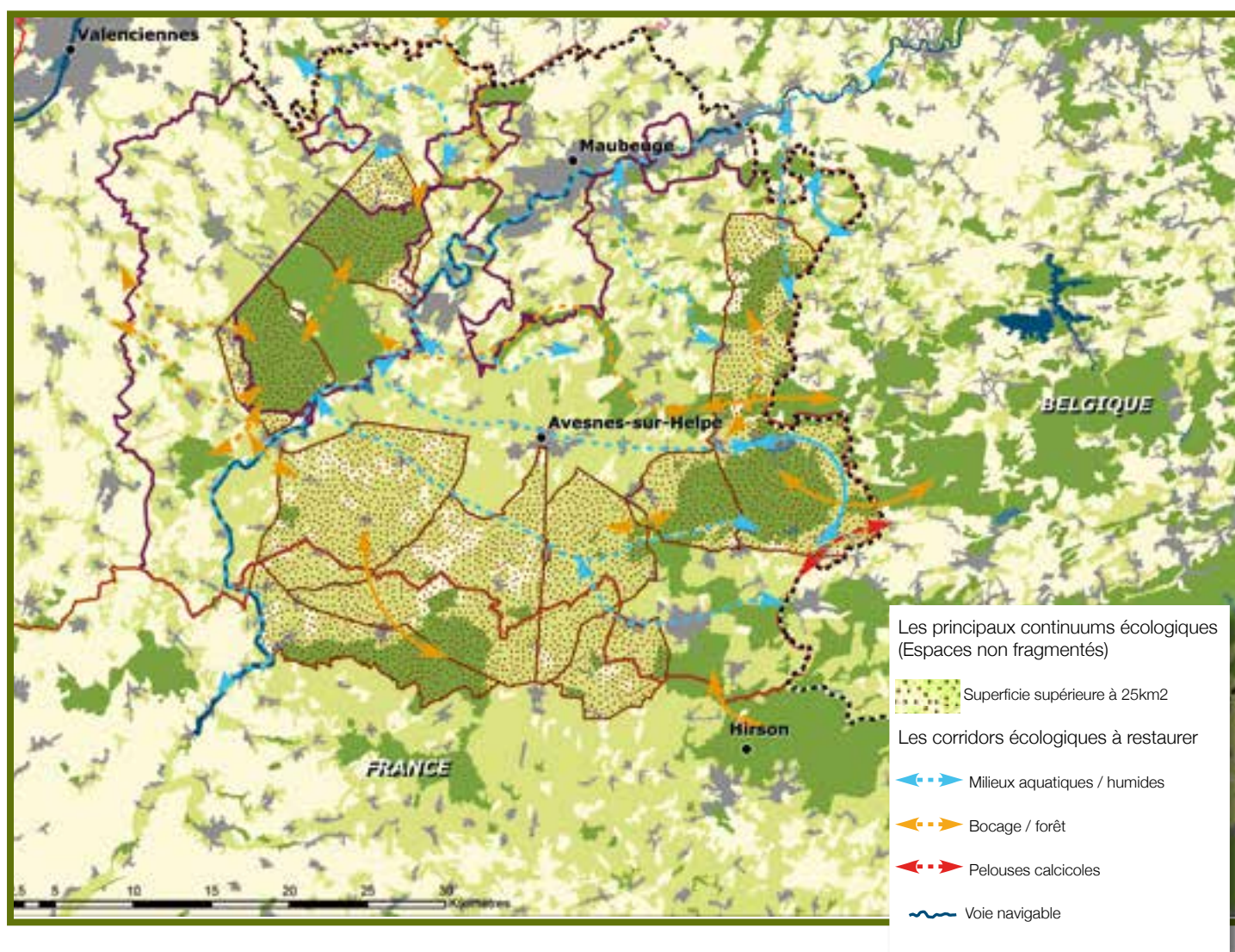


Oeillet des Chartreux- CEN

	Sources	T0 (2013)	T1 (2016)	T2 (2019)
Nombre d'espèces ayant fait l'objet d'un programme de conservation ou de restauration	DREAL, Région Hauts-de-France, PNRA	13 (dont 3 avec le PNRA comme contributeur)	8 (dont 4 avec le PNRA comme contributeur)	8

	Sources	T0 (2003)	T1 (2021)
Évolution du niveau de fragmentation du territoire (nombre et surface des îlots en km²)	SMPNRA Méthodologie UMR TETIS	La mise à jour des traitements sera réalisée sur la donnée OCS2D 2021 en cours de production sur la Région Hauts-de-France.	

La fragmentation du territoire



La méthode utilisée pour définir la fragmentation du territoire s'appuie sur la méthodologie de l'UMR TETIS. Il s'agit de déterminer un indice de fragmentation pour l'ensemble des espaces naturels ou semi naturels, considérant que plus les parcelles sont grandes et non fragmentées, plus la diversité biologique est potentiellement importante.

La valeur seuil minimum retenue est la suivante : les zones continues dont la superficie totale est supérieure à 25 km² (soit 2 500 hectares). A titre indicatif, les analyses menées à l'échelle nationale prennent en compte trois valeurs seuil : les zones dont la superficie excède 50 km² caractérisées par une bonne fonctionnalité en terme de diversité biologique, les zones comprises entre 25 et 50 km² pour lesquelles la fonctionnalité est définie comme moyenne, et enfin les zones n'excédant pas 25 km² caractérisées par une faible fonctionnalité.

MESURE 5 : PROTÉGER LES ESPÈCES, LEURS HABITATS, LES HABITATS D'INTÉRÊT PATRIMONIAL ET ASSURER LEUR DÉVELOPPEMENT***

LES ENJEUX :

- L'amélioration de la connaissance du patrimoine naturel notamment sur des secteurs et des groupes d'espèces et d'habitats prioritaires (intérêt écologique, absence de données...)
- La coordination de l'ensemble des acteurs de la connaissance sur ce territoire en termes de méthodologie, de priorité d'inventaire, d'échange de données...



L'hirondelle rustique

Rappel du bilan intermédiaire

Niveau de mise en œuvre collective	Peu satisfaisant	Moyen	Bon	Très bon
Mesure 5 : Protéger les espèces, leurs habitats et assurer leur développement			X	

MESURE 5 : PROTÉGER LES ESPÈCES, LEURS HABITATS, LES HABITATS D'INTÉRÊT PATRIMONIAL ET ASSURER LEUR DÉVELOPPEMENT***

ENGAGEMENTS DU SYNDICAT MIXTE

- > animer le Comité de pilotage « Protection et gestion du patrimoine naturel » et l'Observatoire de la biodiversité du territoire,
- > assurer l'assistance technique ou la maîtrise d'ouvrage de programmes de protection d'espèces et d'habitats d'espèces,
- > suivre et évaluer l'efficacité des programmes d'action réalisés,
- > mettre à disposition de toutes les populations du territoire l'information sur la biodiversité.



DEGRÉS DE MISE EN ŒUVRE :



TENDANCE SUR LA PÉRIODE :



FINANCEURS :

DDTM, Région Hauts de France, DREAL, Département du Nord, Agence de l'eau Artois Picardie, Office français de la biodiversité, Ligue de protection des oiseaux, Europe(FEDER)

PARTENAIRES :

DREAL Hauts de France, DDTM, ONF, Parc naturel des Hauts Pays (Belgique)

Parc naturel des Collines (Belgique), Parc naturel des plaines de l'Escaut (Belgique), Parc naturel régional Scarpe-Escaut, CPIE « Chaîne des terrils », CEN Hauts de France, Département du Nord, Région Hauts de France, Communauté de commune Cœur de l'Avesnois, Agglomération Maubeuge Val de Sambre, Communauté de communes Pays de Mormal, Communauté de communes Sud Avesnois, Groupe ornithologique et naturaliste du Nord-pas-de-Calais, Communes du territoire, Conservatoire botanique national de Bailleul, Propriétaires privés, Agence de l'eau Artois-Picardie, Office français de la biodiversité, Section Avesnoise « Pie-Grièche » du GON



Mise en place du batrachoduc à Locquignol (RD32)

REGARD SUR 2010-2020

>2011-2020 : Depuis 2011 le Parc accompagne les communes dans l'aménagement des bâtiments communaux en faveur de la biodiversité.

Il s'agit plus précisément de concilier l'accueil des espèces patrimoniales de la faune dite ordinaire (Chouette Effraie, Hironnelles des fenêtres, Chauves-souris, Martinet noir...) tout en permettant l'utilisation des bâtiments communaux (mairie, église, ateliers...). Cela passe par la mise en œuvre d'actions concrètes telles que la pose de Nichoirs à Chouette Effraie ou à Martinet noir, la pose de grillage pour éviter l'intrusion du pigeon domestique dans les bâtiments et ainsi permettre aux chauves-souris de se reproduire. Dans ce cadre ce sont plus de 70 bâtiments aménagés répartis sur une quarantaine de communes qui ont été aménagés dans le cadre du programme

>2017-2018 : Le Cincle plongeur (*Cinclus cinclus*) est un oiseau plutôt montagnard dont la limite de répartition se situe en Avesnois pour la Région des Hauts de France, sa rareté et son originalité en font un oiseau emblématique de l'Avesnois et sa présence est liée à la conservation de cours d'eau de qualité. L'espèce a bénéficié de plusieurs suivis naturalistes et d'installation de nichoirs entre 2000 et 2008. Afin de suivre l'évolution des populations un programme de baguage avec l'appui technique du CPIE « Chaîne des terrils » a été mis en œuvre lors des années 2017 et 2018. L'objectif est d'apporter des réponses quant à la fidélité de l'oiseau à ses cantons de reproduction ou encore la dispersion des juvéniles.

>2011-2020 : Suite à la constatation d'une forte mortalité d'amphibiens sur la route départementale 32 périphérique à la forêt domaniale de Mormal, le Parc a mis en place une opération de sauvegarde des batraciens. En 2012, le Département du Nord a financé la mise en place d'un batrachoduc. Ce Batrachoduc n'étant qu'en partie fonctionnel, le Parc assure l'opérationnalité du dispositif par l'ajout de dispositifs de capture annuelle suivis quotidiennement entre février et avril. Ce travail a permis, depuis la création du dispositif, la traversée de plus de 41000 amphibiens et notamment d'espèces emblématiques telles que le Triton crêté (*Triturus cristatus*).

>2018-2019 : Le Parc s'est inscrit dans un micro-projet INTERREG dénommé 2HO en collaboration avec trois partenaires, deux belges (Parc naturel des Hauts Pays et Contrat de rivière Haine) et un français (SAGE de l'Escaut) avec pour objectif de travailler sur trois espèces cibles - la Truite Fario, le Cincle plongeur et la Mulette épaisse - sur un cours d'eau transfrontalier (L'Hogneau en France appelé la Grande Honnelle en Belgique d'où le nom du projet 2HO). Le travail avait pour but d'inventorier et de conforter par la mise en place d'aménagements les espèces précitées. Ce travail a permis de confirmer la présence de la Mulette épaisse sur le territoire belge et du Cincle plongeur sur le territoire français mais également de mettre en place la pose de nichoirs ou le décolmatage de frayères pour la Truite Fario.

>2020-2021 : Un deuxième micro-projet INTERREG dénommé @thenhome a été réalisé par le Parc en collaboration avec trois partenaires belges (Parc naturel des Hauts Pays, des Collines et des Plaines de l'Escaut) et un partenaire français (Parc naturel régional Scarpe-Escaut) avec l'objectif de conforter les populations de Chevéche d'Athens, espèce emblématique du bocage, par la pose de nichoirs et d'animations auprès du grand public. 50 nichoirs ont ainsi été posés chez des particuliers et usagers (Agriculteur, arboriculteur...) sur le territoire du Parc et une nuit de la Chouette a été réalisée dans ce cadre.

>2018-2020 : Par l'intermédiaire d'un appel à projets - PROMENA - le Parc a accompagné techniquement et financièrement les communes et leurs habitants pour concrétiser leurs projets de plantation, de création ou de restauration de mares, et de réalisations d'espaces dédiés à l'accueil de la faune et de la flore sauvage. 56 projets de particu-

liers et 32 projets communaux ont ainsi été accompagnés par le Parc avec notamment l'aménagement de 20 blockhaus en faveur des chauves-souris, 19 km de haies plantés et près de 900 fruitiers de variétés locales plantés.

>2016-2020 : Dans le cadre des plans d'actions nationaux et les plans de restauration régionale un seul plan a été reconduit. Il s'agit du plan national d'actions Chiroptères qui est animé depuis fin 2019 au niveau régional par la Coordination mammalogique du Nord de la France et pour lequel le Parc contribue par l'intermédiaire de ses actions que sont les aménagements des bâtiments communaux et des sites d'hibernation sur son territoire. Le plan ne prévoit en effet aucun financement en termes d'actions à destination des sites à chiroptères.

>2019-2020 : Le Parc a accompagné le Département du Nord dans l'aménagement de deux de ses parcelles situées sur les communes d'Eppe-Sauvage et de Willies. Un diagnostic et un recueil technique ont été rédigés afin d'implanter des linéaires de haies et des arbres têtards sur des parcelles à haute valeur patrimoniale en faveur notamment de la Pie-Grièche écorcheur.

Un accompagnement a également été effectué auprès des services du Département et plus particulièrement du service voirie, dans le cadre de la réfection des ponts routiers notamment afin d'éviter les impacts sur les populations de chiroptères pouvant hiberner dans ses sites et les populations piscicoles présentes dans le cours d'eau.



Cincle plongeur



Pose d'un nichoir à Cincle plongeur à Gussignies-Interreg Entre2Ho

RÉUSSITES

- > Forte demande des communes sur les projets d'aménagements
- > Des sites aménagés répartis de façon homogène sur le territoire du Parc
- > PROMENA : un appel à projets qui a permis de démultiplier les actions en faveur de la biodiversité sur le territoire
- > Une collaboration transfrontalière réussie grâce aux deux micro-projets INTERREG @thenhome et 2Ho
- > Une forte participation des habitants et des communes aux actions du Parc
- > Plus de 60 bâtiments aménagés en faveur de la faune ordinaire ou des chiroptères
- > La découverte de la présence du Cincle plongeur sur le cours d'eau de l'Hogneau
- > Une forte mobilisation du public agricole et forestier dans la mise en œuvre des actions du Parc

DIFFICULTÉS

- > Des plans d'action nationaux et régionaux disparus ou sans financement mobilisable pour les espèces (Pie grièche grise notamment)
- > Des financements qui ne permettent pas d'accompagner l'ensemble des communes souhaitant aménager leurs espaces publics en faveur de la biodiversité
- > Un batrachoduc au fonctionnement partiel qui nécessiterait d'être renforcé par l'ajout de passages souterrains complémentaires
- > Une baisse notable des populations de Cincle plongeur révélée par l'étude de baguage réalisée par le Parc
- > Le non-retour de la Pie-Grièche grise en tant que nicheuse sur le territoire malgré les actions mises en œuvre entre 2011 et 2016

PISTES DE RÉFLEXION

- > Mise en œuvre d'un programme d'actions pour renforcer les habitats naturels et de substitution en faveur des trois espèces de Chouettes du territoire
- > Investir des programmes d'action pour renforcer l'habitat d'espèces cibles et prioritaires pour le territoire de l'Avesnois
- > Poursuivre l'accompagnement des communes dans le cadre de l'aménagement des bâtiments communaux, du bâti privé et agricole
- > Mobiliser de nouveaux financements en faveur de l'accueil de la biodiversité chez les particuliers ou les usagers (agriculteurs, forestiers...)
- > Innover par la mise en œuvre d'aménagements auprès d'espèces patrimoniales exceptionnelles (Faucon pèlerin, Busard ...) financé par du mécénat d'entreprises telles que RTE, Enedis, GRTGaz qui réalisent ce type d'actions dans d'autres territoires de Parc au niveau national.
- > Résorber les gros points de mortalité routière du territoire des amphibiens par des aménagements adaptés
- > Utiliser les données produites dans le cadre de l'amélioration de la connaissance (ICB, ABC, PAMZH..) afin de mettre en œuvre des actions ciblées en faveur des espèces floristiques et faunistiques (patrimoniales).
- > Investir de nouveaux projets ou micro-projets INTERREG afin de travailler sur nos corridors écologiques de façon transfrontalière

INDICATEURS DE RÉALISATION/RÉSULTAT

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Nbre d'aménagements réalisés	chiro : 4	chiro : 3	chiro : 1	13	13	15	17	7	10	10
Nbr de PRA/PNA investis par le Parc	1	2	2	2	3	3	0	0	1	1

MESURE 5 : PROTÉGER LES ESPÈCES, LEURS HABITATS, LES HABITATS D'INTÉRÊT PATRIMONIAL ET ASSURER LEUR DÉVELOPPEMENT***

ENGAGEMENTS DU DÉPARTEMENT

> assurer un accompagnement technique, administratif dans la mise en œuvre du programme de protection,
> veiller à ce que les bénéficiaires de l'action départementale mettent en œuvre les objectifs de protection des espèces, leurs habitats et les habitats d'intérêt patrimonial. DRE (SAEE, B. Lemaire)



DEGRÉS DE MISE EN ŒUVRE :



TENDANCE SUR LA PÉRIODE :



FINANCEURS :

Département

PARTENAIRES :

Fédération départementale de la pêche, DDTM, ONF, PNRA, EPCI, collectivités, Lycée technique de Sains-du-Nord.

CHIFFRES CLÉS :

En 2020 : 220 ha de prairie en partenariat avec le monde agricole correspondant à 16 agriculteurs locaux.

REGARD SUR 2010-2020

Pour répondre à l'enjeu de protection des habitats et des espèces, les sites ENN font l'objet de plan de gestion et de leur mise en application.

2012 : Site Les Prés à Leval

2016 : Parc de l'abbaye de Liessies

2017 : Prairies des Gilettes à Moustier en Fagne

De plus, le Département soumet, de façon systématique, au régime forestier l'ensemble de ses boisements qui font l'objet d'un aménagement forestier (Bois de Nostrimont 2006-2020 et Bois de la Petite Vilette 2007-2022). Les Prairies des Gilettes à Moustier en Fagne font l'objet d'un bail environnemental depuis 2010.

Le Département conventionne également avec les agriculteurs pour la gestion des terrains ENN par fauche avec exportation et/ou pâturage selon un cahier des charges écologiques concerté avec le Conservatoire Botanique de Bailleul.

Participation du Département à la mise en œuvre d'un Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope sur les prairies de Maroilles et la mise en œuvre par les services de l'Etat d'un nouveau site NATURA 2000 en vallée de Sambre pour la Loche d'Etang (4 sites ENS concernés : Les Marais d'Aymeries, Les Prés Preuvost, Les Prés à Leval, La Hachette à Maroilles).

Pour répondre à l'enjeu de la lutte contre les espèces invasives, le Département mène sur ses ENN une vigilance particulière sur les espèces invasives avec détection, travaux d'éradication et suivi. Les travaux se font principalement en régie ou lors de chantiers écoles. Exemple sur les mares des Marais d'Aymeries en 2015 contre les élodées de Nuttall et du Canada avec des Chantiers écoles avec le Lycée Technique de Sains-du-Nord. Pour la verge d'or et les aster américains dans le Parc de l'Abbaye de Liessies, il y a eu 2 à 3 chantiers annuels de 2016 à 2019.

2019 : Mise en place d'un soutien à l'activité des apiculteurs du Nord en proposant l'installation de ruches sur certains sites départementaux.

RÉUSSITES

Mise en place des plans de gestion et des partenariats agricoles.

PISTES DE RÉFLEXION

Le Parc pourrait accompagner la voirie départementale pour identifier les accotements routiers qui représentent un enjeu patrimonial particulier. Dans le cadre du Fauchage, la passe 3 qui concerne les délaissés et qui est réalisée au mois d'août pourrait être assimilée à du fauchage tardif.



16 octobre 2013 - classe de Terminale GMNF Lycée Charles Naveau de Sains-du-Nord



Le 1^{er} octobre 2014 - classe de 1^{ère} GMNF Lycée Charles Naveau de Sains-du-Nord

Site des Marais d'Aymeries Lutte contre les espèces exotiques envahissantes

Le Lycée professionnel Charles NAVEAU de Sains-du-Nord et le Département du Nord ont une convention de partenariat pour accueillir les élèves du lycée en chantier école et/ou en stage sur les sites ENN de l'Avesnois.

Illustration de chantiers école en 2013 et 2014 avec deux classes de Terminale et

1^{ère} GMNF (Gestion des Milieux Naturels) du Lycée professionnel Charles NAVEAU de Sains-du-Nord.

Chantier d'arrachage avec export de l'élodée de Nuttall, plante aquatique exotique envahissante, présente en 2013 et 2014 dans le site ENN des Marais d'Aymeries.



ZOOM SUR :



Aménagement des bâtiments publics et privés en faveur de la faune patrimoniale

PARTENAIRES SPÉCIFIQUES :

Communes et EPCI du territoire, Coordination mammalogique du Nord de la France

CALENDRIER :

2010-2020

CHIFFRES CLÉS :

75 bâtiments aménagés dont 37 sites d'hibernation pour les chauves-souris, 47 sites de reproduction pour les chauves-souris

54 bâtiments publics ;

31 bâtiments privés ;

37 communes accompagnées.

RÔLE DU PARC :

Maîtrise d'ouvrage et d'œuvre des aménagements



Installation d'un nichoir à Chouette effraie

Le Parc a engagé dès 2000 l'aménagement des bâtiments publics en faveur de la faune patrimoniale et notamment des Chauves-souris, Effraie des Clochers, Martinet et Hirondelles.

De 2010 à 2020 ce travail a été perpétué avec notamment l'accompagnement (réalisation de diagnostics, réalisation de travaux, conseils...) des communes demandeuses d'aménagements de leurs bâtiments en faveur de la faune mais a également étoffé son action avec l'accompagnement des propriétaires privés et la réalisation de

LA PLUS VALUE PARC :

Le Parc a permis :

D'accompagner les communes et les particuliers ;

De diagnostiquer les bâtiments publics et privés ;

D'aménager des bâtiments pour la Chouette Effraie, les Hirondelles, les Martinets, les chauves-souris en période estivales et hivernales... ;

D'être relai « SOS – chauves souris » sur le territoire du Parc ;

Coordonner les actions en faveur des chiroptères.



Installation d'un nichoir à Chouette effraie

diagnostics systématiques des bâtiments publics lors de la réalisation des Inventaires de la biodiversité communale (ICB), et ensuite lors des atlas de la biodiversité communale (ABC).

Ce travail a permis de constituer une trame écologique pour ces espèces à l'échelle du territoire du Parc, il s'agit notamment d'une trame « chiroptères ».

Pas moins de 75 bâtiments ont été aménagés sur l'ensemble du périmètre du Parc pendant la période 2010-2020.

Ici, nous agissons pour la biodiversité

Le Parc naturel régional de l'Avesnois et la commune s'associent pour la préservation des oiseaux et des chauves-souris.

L'édifice devant lequel vous vous trouvez a été aménagé pour favoriser l'accueil de ces espèces. Levez les yeux, vous pourrez peut-être les observer !

Contribuez à cette action en respectant la quiétude des animaux présents.

Renseignements
Tél. : 03 27 77 51 60
contact@parc-naturel-avesnois.fr

Zoom sur les principales espèces concernées par les aménagements

Oreillard roux

Martinet noir

Hirondelle des fenêtres

Chouette effraie

Photo : Jean-Louis Dethé



ZOOM SUR :



Les obligations réelles environnementales

RÔLE DU PARC :

initiateur de nouvelles procédures de protection des milieux naturels

LA PLUS VALUE PARC :

Le Parc a permis :

D'expérimenter un nouvel outil de préservation des milieux naturels sans recourir à l'acquisition,

D'accompagner le propriétaire dans le montage de son dossier,

De diagnostiquer la parcelle,

De rédiger le plan de gestion,

D'accompagner la mise en œuvre du plan de gestion.

PARTENAIRES SPÉCIFIQUES :

Propriétaire privé, DREAL, Espaces naturels régionaux, service de publicité foncière

CALENDRIER :

2019-2020

CHIFFRES CLÉS :

1.63 hectares

Première ORE volontaire des Hauts de France (hors mesures compensatoires)



Prairie engagée dans une ORE

Complémentaire aux actions de ses partenaires (CEN HDF, ENS,...), le Parc a initié une démarche de préservation et de gestion de prairies humides au travers de la mise en œuvre d'Obligations Réelles Environnementales avec un propriétaire privé sur des prairies humides de la vallée de la Sambre à Locquignol.

Fondée sur la liberté contractuelle, une Obligation Réelle Environnementale est un outil innovant simple et souple qui offre la possibilité au propriétaire de se définir des obligations, attachées au bien immobilier et transcrites dans un acte administratif, pour maintenir, gérer et restaurer les éléments de biodiversité ou les fonctions écologiques.

Les parcelles concernées se situent en basse vallée alluviale de la Sambre, où la conjugaison du bocage, des prairies humides, des réseaux de fossés et de la forêt se traduit par un attrait écologique indéniable, motivant le classement de la ZNIEFF de type I « Basse vallée de la Sambre entre l'Helpe mineure et les étangs de Leval ».

La signature de cette ORE a été la première en région Hauts de France et fait du territoire du Parc un territoire d'expérience conformément aux engagements de sa charte.



Signature de la première ORE volontaire des Hauts-de-France

MESURE 6 : METTRE EN PLACE UN PROGRAMME D'ACTIONS CONCERTÉ POUR RESTAURER ET DÉVELOPPER LA TRAME ÉCOLOGIQUE DE L'AVESNOIS***

LES ENJEUX :

- L'amélioration des connaissances sur les continuums écologiques du territoire,
- La gestion pérenne des continuums écologiques fonctionnels et la réhabilitation de ceux dont la fonctionnalité est altérée,
- La mise en cohérence des actions de protection et de gestion avec les SAGE.



Les vergers haute-tige de l'Avesnois

Rappel du bilan intermédiaire

Niveau de mise en œuvre collective 2010/2016	Peu satisfaisant	Moyen	Bon	Très bon
Mesure 6 : Mettre en place un programme d'action concerté pour restaurer et développer la trame écologique de l'Avesnois				

MESURE 6 : METTRE EN PLACE UN PROGRAMME D'ACTIONS CONCERTÉ POUR RESTAURER ET DÉVELOPPER LA TRAME ÉCOLOGIQUE DE L'AVESNOIS ***

ENGAGEMENTS DU SYNDICAT MIXTE

- > animer le comité de pilotage « protection et gestion du patrimoine naturel »,
- > assurer la maîtrise d'ouvrage de certaines actions de mise en œuvre du programme,
- > informer, sensibiliser les élus et les personnels techniques sur l'importance de la préservation des continuums et des corridors écologiques, sur les mesures à prendre pour y aboutir,
- > développer et promouvoir l'expérimentation de gestion alternative et de réhabilitation des continuums et des corridors écologiques.



DEGRÉS DE MISE EN ŒUVRE :

TENDANCE SUR LA PÉRIODE :

FINANCEURS :

Région Hauts-de-France, Europe(FEADER), NOREADE, GRT Gaz, AEAP, Département, AFAC, Fonds pour l'Arbre, AEAP

PARTENAIRES :

CRRG ; Les croqueurs de pommes ; Communes du Parc ; Exploitants agricoles ; Région Hauts-de-France ; Habitants ; Espaces Naturels Régionaux ; EPCI du territoire ; Agglomération Maubeuge Val de Sambre ; Fédération des chasseurs du Nord ; Communauté de communes Caudrésis Catésis ; Conservatoire Botanique de Bailleul ; Lycées agricoles ; La Voix du Nord ; Département du Nord ; Afac-Agroforêt ; La Maison Botanique de Sains du Nord ; GRT Gaz ; NOREADE ; DRAAF Nord-Pas de Calais ; ESAT ferme du Pont de Sains.

REGARD SUR 2010-2020

Accompagnement des EPCI

> 2016-2020 : Elaboration d'une Trame Verte et Bleue (TVB) dans le cadre de l'élaboration des PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal). La démarche consiste à accompagner chaque EPCI dans la mise en place d'une Trame Verte et Bleue (TVB) à l'échelle intercommunale via l'élaboration d'une méthodologie TVB spécifique au territoire, selon les milieux naturels existants et les données disponibles, et la réalisation de cartographies. L'intégration de la TVB dans les PLUi a été poursuivie par la mise en place d'une OAP (Orientation d'Aménagement et de Programmation) thématique sur la TVB pour les intercommunalités qui l'ont souhaité.

> 2010 – 2020 : Dans le cadre de la démarche de préservation concertée du bocage, les services du Parc accompagnent les exploitants agricoles dans la réalisation des plantations compensatoires. Cet accompagnement se traduit notamment par l'organisation de chantier de plantation avec les lycées agricoles. Ces chantiers à vocation éducative permettent aux élèves de se former et de mieux connaître les techniques de plantation.

> 2010-2020 : Accompagnement des communautés de communes dans le cadre des politiques de plantations

L'action repose sur la plantation d'arbres, d'arbustes et de fruitiers locaux ainsi que sur la création et la restauration de mares sur les terrains communaux et privés. L'objectif est de favoriser le maintien et le développement de la biodiversité liée aux milieux bocagers et aux milieux humides caractéristiques de l'Avesnois. En effet, le projet contribue à la création ou au renforcement de corridors écologiques.

Le Parc naturel régional de l'Avesnois intervient en tant qu'assistant technique aux communautés de communes afin de réaliser les diagnostics des sites à aménager et formaliser les préconisations techniques (récapitulant les travaux de restauration à effectuer et le devis financier). Les réceptions de chantiers et les constats de reprise sont également effectués par le PnrA. Concernant les mares, le Parc réalise les diagnostics des mares ainsi que les plans de gestion (récapitulant les travaux de restauration à effectuer et le devis financier).

Dans ce contexte, les communautés de communes du Cœur de l'Avesnois, du Pays de Mormal ainsi que l'agglomération du Maubeuge Val de Sambre ont été accompagnées par le Parc naturel régional de l'Avesnois.

Accompagnement des communes

> 2010 à 2020 : Les projets de plantations. L'action consiste à accompagner les communes souhaitant aménager leurs terrains communaux par de la plantation afin de restaurer le bocage, d'améliorer le cadre de vie, de créer des corridors écologiques mais aussi afin de lutter contre les phénomènes d'érosion du sol.

Le Parc intervient en tant qu'assistant technique aux communes (préconisations techniques et estimation financière du projet) et il s'assure également de mobiliser des financements pour la mise en œuvre des projets au travers de divers dispositifs :

- > 2010 et 2020 - politique de plantation du Département/plantation et renaturation
- > 2019 - opération « Nature en Chemin » financée par la Région Hauts de France,
- > 2020 - opération « 100 000 arbres pour demain » financée par la Voix du Nord,
- > 2020 - opération « 1 million d'arbres » financée par la Région Hauts de France.
- > 2018 à 2020 : L'opération vivace locale : Le Parc, ENRX et le Conservatoire botanique



national de Bailleul ont mené une réflexion afin de proposer aux communes de l'Avesnois des vivaces locales et adaptées au territoire. La mise en œuvre du projet a été concrétisée par le Parc, les plantes sont produites par l'ESAT de la Ferme du Pont de Sains en plein cœur du territoire de l'Avesnois. Des graines sont issues de « pieds mères » présents au jardin botanique de Sains du Nord et ont été choisies à partir d'une sélection recommandée par le Conservatoire botanique national de Bailleul.

- 2010, 2011, 2012, 2017, 2019 et 2020 : Formation des agents communaux. L'action consiste à mettre en place des journées de sensibilisation et de formation à destination des communes sur le thème de la gestion différenciée, l'entretien des espaces verts, la taille des arbres, le fleurissement pérenne et la gestion des zones humides.

Accompagnement des agriculteurs

L'action consiste à accompagner les agriculteurs souhaitant restaurer le bocage par de la plantation de haies, d'arbres fruitiers, d'arbres locaux et caractéristiques de l'Avesnois. Le Parc intervient en tant qu'assistant technique afin de réaliser des préconisations techniques, une estimation financière du projet et se charge de mettre en place des chantiers de plantation.

Il s'assure également de mobiliser des financements pour la mise en œuvre des projets au travers de divers dispositifs :

- 2010 à 2017 - la mesure 08.02.01 « Agroforesterie » du Plan Forêt Régional financée par le FEADER,
- 2016 à 2018 - le « Plan de Compétitivité et d'Adaptation des Exploitations Agricoles » financé par le FEADER,
- 2016 à 2020 - Financement via l'Association Française Arbres Champêtres et Agroforesteries dans le cadre des financements de Mécanismes : opération « 1 million d'arbres pour la France » ; « en route vers 5 millions d'arbres » ; Fonds national pour l'Arbre,...
- 2018 à 2020 - le « Concours Agriculteurs d'Avenir » financé par PUR Projet.

Le Parc assure également le travail de demande de dérogation de plantation d'aubépines sur le territoire ainsi que le suivi sanitaire des plantations.

Accompagnement des acteurs privés dans leur projet de plantation

L'objectif de cette action est d'apporter une assistance technique aux acteurs privés tels que Noréade, les Carriers, UCANEL et GRTgaz dans le cadre de leurs projets d'aménagement paysagers. De plus et au regard de leur engagement en faveur du développement durable et de la préservation de la biodiversité des conventions ont été passées avec le Parc :

- 2010, 2012, 2015 à 2020 - Accompagnement des carriers - intégration paysagère de leurs sites par de la plantation,
- 2013 à 2020 - Accompagnement Noréade - mise en place de mesures compensatoires visant à restaurer le bocage suite à l'installation de conduite d'eau dans le cadre de la liaison Avesnois-Pecquencourt,
- 2016 à 2019 - Accompagnement GRTgaz - intégration paysagère par de la plantation et aménagement écologique des postes de gaz,
- 2017 à 2020 - Accompagnement UCANEL - intégration paysagère du site de la laiterie Catillonnaise par de la plantation.
- 2016 à 2017 - Accompagnement GRTgaz - plantation d'arbres têtards sur terrain agricole.

Accompagnement des habitants

L'action consiste à sensibiliser les habitants de l'Avesnois à la préservation du bocage au travers de divers actions participatives, de formation et de commandes groupées. Les actions sont les suivantes :

- 2010-2020 - les « journées de l'arbre » - Elles sont organisées afin de former le grand public à la taille des arbres champêtres ou fruitiers et aux techniques de greffage. Des journées de sensibilisation sont également mises en place afin de valoriser le jardin au naturel, l'intérêt des espèces locales et l'accueil des insectes auxiliaires.
- 2010-2020 - l'opération « plantons le décor » - Cette opération est coordonnée par ENRX et relayée par le Parc. L'objectif est de faire la promotion des essences locales et régionales (arbres, arbustes, fruitiers et les variétés potagères). Deux commandes groupées sont organisées chaque année.
- 2011 à 2020 - les « pressées avesnoises » - En partenariat avec les croqueurs de pommes, le Parc organise des pressées participatives à destination des habitants dans le but de valoriser les anciennes variétés des vergers de l'Avesnois.
- 2012 à 2020 - opération « Sauvons les arbres fruitiers de nos villages » - Le Parc a mis en place auprès des habitants une campagne de sauvegarde d'anciennes variétés de fruitiers emblématiques. Chaque année, 6 variétés en voie de disparition sont proposées sur 6 communes.



Chantier de plantations

RÉUSSITES

- > Accompagnement de 3 EPCI du Parc dans des dispositifs de plantations, de création et de restauration de mares sur terrains publics et privés (3CA, CCPM et AMVS).
- > Accompagnement des agriculteurs du territoire engendrant une reconnaissance du rôle du Parc en matière de plantation.
- > Aboutissement de plusieurs projets de plantation sur terrain agricole (projets AFAC-Agroforesterie).
- > Réalisation de chantiers de plantations pédagogiques avec les lycées agricoles du territoire, centres de formations et associations
- > Sensibilisation des habitants à la préservation du patrimoine bocager de l'Avesnois.
- > Une opération Plantons le décor qui ne s'essouffle pas.
- > Une diffusion du patrimoine génétique fruitier dans les communes au travers d'une opération de sauvegarde des fruitiers
- > une diffusion de plantes vivaces et locales

DIFFICULTÉS

- > Difficulté à mobiliser des fonds pour reconstruire la trame écologique sur terrain agricole.
- > Dispositifs financiers pas toujours adaptés à la concrétisation des projets de plantation.
- > Difficulté à mobiliser des Fonds Européens sur terrain privé non agricole.
- > Des dérogations aubépinées qui sont contraignantes et retardent les projets

PISTES DE RÉFLEXION

- > Poursuivre l'accompagnement des maîtres d'ouvrages publics et privés dans les projets de plantations et de restauration/création de mares ainsi que dans le suivi de leur mise en œuvre.

- > Poursuivre les conseils techniques et journées de sensibilisation auprès des habitants et des agents techniques des communes et des EPCI (programme des journées de l'arbre).
- > Poursuivre l'animation locale de l'opération « plantons le décor » en y intégrant de nouvelles thématiques (accueil de la biodiversité...).
- > Mobiliser des Fonds pour les opérations de reconstitution du bocage.
- > Réaliser des journées à destination des agriculteurs pour les sensibiliser à la préservation du bocage.
- > Développer l'agroforesterie sur culture
- > Développer les opérations de gestion durable des haies au travers de la réalisation de plans de gestion durable des haies et la labellisation nationale «Haie»
- > Travailler sur les opérations concertées de restauration et de développement des trames écologiques bocagères (travailler moins à l'opportunité et plus en lien avec la restauration/renforcement des corridors) notamment en lien avec les OAP TVB et Paysage inscrites dans les PLUi
- > Conforter/restaurer les trames « prairiales - herbagères »



Un plan d'actions pour la mise en œuvre de la Trame Verte et Bleue en Avesnois a été délibéré le 16 février 2015.

L'appel à projets Génération+ Biodiv' participe à la prise en compte de la biodiversité dans les lycées.

Le projet «1 million d'arbres» comprend un volet qui vise à développer le boisement des sites propriétés de la Région, dont les lycées.

La Région a également développé ses propres dispositifs d'accompagnement des porteurs de projets locaux, notamment au travers des opérations «plantons le décor» et «la nature en chemin» .



Chantier de plantations

INDICATEURS DE RÉALISATION/RÉSULTAT

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Linéaire de haies plantées en m	3 381	2 508	3 818	2 582	5 937	3 911	9 668	13 879	20 147	9 852
Nbre d'EPCI accompagnés	3	3	3	2	2	5	1	1	1	3
Nbre de communes accompagnées	17	23	16	17	26	16	18	19	36	48
Surface de vergers plantés	19,8 ha	11,4 ha	10,9 ha	7,2 ha	9,9 ha	10 ha	11 ha	19 ha	14 ha	7 ha
Nbre de personnes sensibilisées	314	349	289	375	456	580	323	892	1 235	669
Nbre d'arbres et arbustes plantés	16 615	14 223	19 713	19 360	20 036	14 816	31 926	46 606	40 274	37 391

MESURE 6 : METTRE EN PLACE UN PROGRAMME D'ACTIONS CONCERTÉ POUR RESTAURER ET DÉVELOPPER LA TRAME ÉCOLOGIQUE DE L'AVESNOIS ***

ENGAGEMENTS DU DÉPARTEMENT

- > Participer à la définition et à la mise en œuvre du programme d'action, notamment dans le cadre des politiques Eau, ENS et Boisement.
- > Prendre en compte les corridors écologiques et leur gestion dans ses aménagements (ex : routes, sentiers de randonnée, voie verte, Val-joly...) et ses politiques (aménagement foncier, cours d'eau).
- > Accompagner la mise en œuvre du plan bocage.



DEGRÉS DE MISE EN ŒUVRE : 😊

TENDANCE SUR LA PÉRIODE : ↗

FINANCEURS :

Agence de l'eau pour le batrachoduc

PARTENAIRES :

PNRA



REGARD SUR 2010-2020

Participation du Département à la mise en œuvre du Schéma Régional de cohérence écologique - Trame verte, Trame Bleue. Prise en compte des corridors écologiques dans les plans de gestions des sites ENN et dans le cadre des dispositifs de subventions pour la plantation.

2012 : Réalisation d'un batrachoduc, en partenariat avec le PNRA et l'Agence de l'Eau. RD32, Commune de Maroilles.

2014 : Diagnostics réalisés par le PNRA à l'occasion de travaux sur les ouvrages d'art départementaux, pouvant donner lieu à des mesures d'évitement, de réduction ou de compensation sur la faune et la flore :

- Création de nichoirs. RD934, Commune de Preux au Bois

2015 : Aménagement d'un passage à petite faune en forêt de Trélon, à l'occasion de la reconstruction d'un ouvrage d'art. RD951, Commune de Glageon.

2016 : Création de nichoirs. RD964, Commune de Cartignies.

2017 : Création de nichoirs RD934, Commune d'Orsinval et RD962, Commune de Dompierre sur Helpe. Réalisation d'un diagnostic sans aménagement. RD936, Commune de Cousolre.

2018 : Aménagements en faveur de la faune aquatique RD942, Commune de Beaudignies.

2019 : Dispositions prises suite à l'identification d'une espèce exotique envahissante RD136, Commune de Bersillies. Accompagnement du PNRA dans les projets de requalification des entrées de communes dans le cadre de l'opération «Entrez c'est tout vert».

2020 : Accompagnement par le PNRA du suivi de chantier de la réfection de la Voie verte de l'Avesnois en lien avec des thématiques soumises à la réglementation (repérage et balisage des EEE et espèces protégées, en lien avec les ENN).



RÉUSSITES

Reconnaissance de la qualité des projets. Qualité du partenariat, avec identification du PNRA en tant que partenaire opérationnel.

DIFFICULTÉS

En janvier 2017 annulation par le tribunal administratif de Lille du schéma régional de cohérence écologique (SRCE) Nord-Pas-de-Calais.

PISTES DE RÉFLEXION

Partenariat à généraliser à l'ensemble des ouvrages (ouvrages d'art et hydrauliques), et y compris hors procédures réglementaires.

Valoriser les aménagements réalisés au titre des mesures compensatoires.



ZOOM SUR :



La plantation sur terrain agricole

PARTENAIRES SPÉCIFIQUES :

Exploitants agricoles ; CRRG ; Région Hauts-de-France ; Espaces Naturels Régionaux ; Lycées agricoles ; Maisons Familiales et Rurales ; Département du Nord ; Afac-Agroforesteries ; GRT Gaz ; DRAAF Nord-Pas de Calais ; PUR Projet.

CALENDRIER :

2010 à 2017 : la mesure 08.02.01 « Agroforesterie » du Plan Forêt Régional financée par le FEADER,

2016 à 2018 : le « Plan de Compétitivité et d'Adaptation des Exploitations Agricoles » financé par le FEADER,

2016 à 2020 : opération « en route vers 5 millions d'arbres » financée par le Fond pour l'arbre porté par l'Association Française Arbres Champêtres et Agroforesteries,

2018 à 2020 : le « Concours Agriculteurs d'Avenir » financé par PUR Projet.

CHIFFRES CLÉS :

De 2010 à 2017 (via la mesure 08.02.01 « Agroforesterie »): 2900 fruitiers « haute-tige » plantés soit 86 ha de verger, 52 projets accompagnés chez 47 agriculteurs

De 2016 à 2020 (Fonds pour l'Arbre) : 97583 arbustes plantés soit 43 Km de haies, 132 projets accompagnés chez 85 agriculteurs

De 2018 à 2020 (via le concours « Agriculteurs d'avenir ») : 5868 arbres plantés, 10 projets accompagnés dont 4 agriculteurs lauréats du concours national.



Chantier de plantations de haie

RÔLE DU PARC :

Accompagner les agriculteurs souhaitant planter des haies, des arbres fruitiers et des arbres bocagers pour aménager leur parcellaire



Pommess issues de verger haute-tige

Après une expertise terrain et une discussion avec l'agriculteur pour définir son projet de plantation, le technicien du Parc propose un dossier technique de plantation (choix des essences locales, schéma de plantation, coûts estimatifs). Le projet de plantation étant généralement onéreux, le Parc recherche un financement approprié grâce à des financeurs publics (Europe, Région ou Département) ou privés (Fonds pour l'arbre, GRT Gaz, PUR Projet).

Une commande groupée de végétaux est ensuite programmée auprès des pépiniéristes locaux proposant des plants de qualité d'essences locales labellisés (label « Végétal local », « Esdoco »).

Les plantations sont en parties réalisées dans le cadre de chantier école, pédagogique ou d'insertion.

LA PLUS VALUE PARC :

Le Parc a permis de :

Faire aboutir de beaux projets de plantation qui n'auraient pas vu le jour sans l'ingénierie du Parc,

Sensibiliser les agriculteurs à la préservation du bocage au travers de divers actions participatives, de formation (ex : formation à la taille fruitière) et de commandes groupées,

Créer l'association « Verger haute-tige de l'Avesnois » et développer une filière jus de pommes, pommes/poires et cidre estampillée « Valeur Parc » grâce à la restauration et la plantation de vergers de plein-vent,

Restaurer le maillage bocager avec un choix judicieux d'essences appropriées,

Organiser des chantiers pédagogiques de plantation avec des établissements agricoles ou associations,

Développer une production locale de variétés fruitières anciennes oubliées et d'une large gamme d'essences bocagères auprès des pépiniéristes





ZOOM SUR :

Réalisation d'OAP (Orientation d'Aménagement et de Programmation) pour la prise en compte de la Trame Verte et Bleue (TVB) dans les PLUi



PARTENAIRES SPÉCIFIQUES :

ADUS, DDTM, EPCI

RÔLE DU PARC :

Accompagner les intercommunalités dans la mise en place d'un outil d'aménagement et de programmation pour la préservation de la biodiversité et des éléments paysagers et naturels.



Les chemins ruraux

LA PLUS VALUE PARC :

Le Parc a permis :

D'engager une dynamique d'action de préservation de la biodiversité et de l'environnement dont vont pouvoir s'emparer les EPCI, les communes ou les techniciens grâce à l'outil « OAP TVB »

De sensibiliser les élus à la préservation de l'environnement

De montrer l'intérêt de préserver l'environnement pour améliorer le développement et l'aménagement territorial (agriculture, tourisme, limiter les risques...)

D'offrir la possibilité de mettre en œuvre des préconisations inscrites dans les PLUi

CALENDRIER :

La démarche d'élaboration de TVB à l'échelle intercommunale est en cours depuis 2016.

CHIFFRES CLÉS :

De 2016 à 2021 :

3 communautés de communes accompagnées dans la réalisation d'une OAP TVB

2 communautés de communes accompagnées dans la réalisation d'une OAP TVB

La démarche consiste à accompagner les EPCI dans la mise en place d'une Trame Verte et Bleue à l'échelle intercommunale dans le cadre de l'élaboration de leur PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal) via :

> L'élaboration d'une méthodologie TVB spécifique au territoire, selon les milieux naturels existants et les données disponibles notamment, permettant la réalisation d'une TVB au plus près de la réalité du territoire

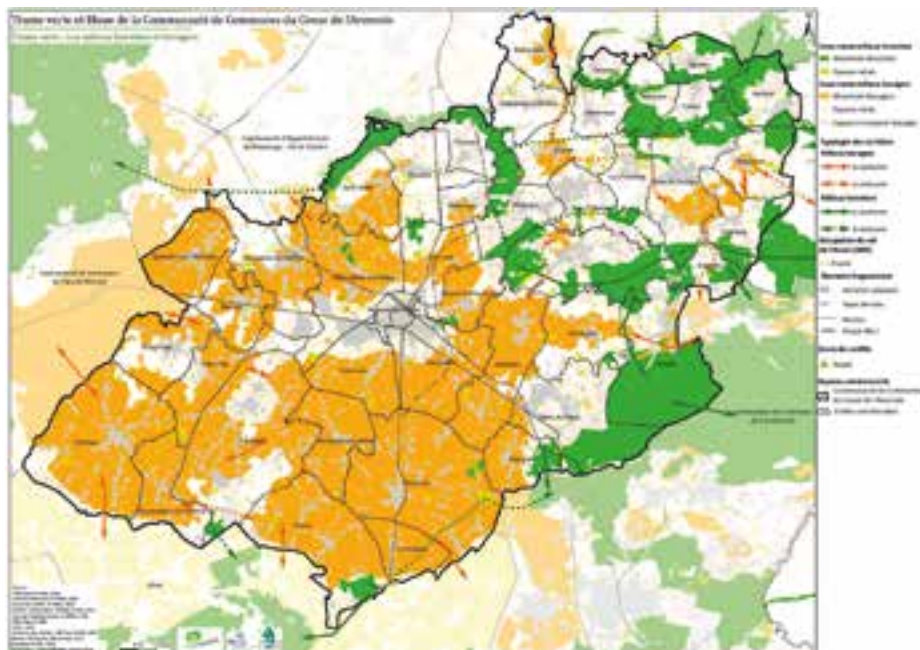
> La réalisation de cartographies de la TVB permettant de visualiser la TVB à l'échelle de l'EPCI

Suite à la réalisation, il a été proposé d'intégrer la TVB dans les PLUi par une OAP (Orientation d'Aménagement et de Programmation) thématique. Cet outil permet la prise en compte de la TVB dans les choix d'aménagement. Cette OAP est à destination des élus, des habitants et des techniciens et a pour vocation de sensibiliser les personnes à la préservation de la biodiversité et

de l'environnement tout en mettant en place des actions simples. Cette OAP se présente sous la forme de fiches-action, organisées par sujet selon les différents milieux présents (milieux forestiers, milieux bocagers, milieux calcicoles, milieux aquatiques, milieux humides, secteurs urbanisés et bâtis). Ces milieux sont issus de la Charte du Parc et correspondent aux cœurs de nature. Ces fiches-action présentent l'état des lieux du sujet traité, l'objectif, les différentes actions qu'il est possible de mettre en place et propose des indicateurs de suivi pour mesurer l'effet de ces actions. Elles proposent également les acteurs avec lesquels il serait intéressant de mettre en place des partenariats. Elles mettent aussi en lien les différentes pièces du PLUi et présentent les principales réglementations associées au sujet traité.



Fiche action-extrait OAP TVB-PLUi 3CA



Exemple / Cartographie TVB-PLUi-3CA

MESURE 6 : METTRE EN PLACE UN PROGRAMME D'ACTIONS CONCERTÉ POUR RESTAURER ET DÉVELOPPER LA TRAME ÉCOLOGIQUE DE L'AVESNOIS ***



ZOOM SUR :



Le programme
CONNECT ou l'analyse des continuums forestiers à l'échelle du territoire du Parc

PARTENAIRES SPÉCIFIQUES :

Université de Reims, CERFE, Office national des forêts, Fédération des chasseurs du Nord, ONCFS

CALENDRIER :

2013/2014

CHIFFRES CLES :

- 4 espèces suivies ;
- 211 échantillons génétiques (tissus, poils) analysés
- 1 barrière forte détectée pour le brassage génétique : le canal de la Sambre

LA PLUS VALUE PARC :

- Le Parc a permis :
- D'expérimenter de nouvelles techniques d'études scientifiques
- De travailler à large échelle
- D'animer l'étude sur son territoire

RÔLE DU PARC :

Mener une étude expérimentale basée sur l'ADN pour analyser le fractionnement du territoire



Renard roux



Extrait du protocole de l'étude



Chevreuil en forêt de Mormal

Lors des années 2013 et 2014, une étude nommée « CONNECT » a été réalisée pour le Parc par l'Université de Reims Champagne Ardennes et le bureau d'étude CERFE.

Cette dernière avait pour objectif de définir et évaluer la connectivité écologique forestière du territoire du Parc de l'Avesnois.

Pour ce faire la méthodologie utilisée se basait sur l'étude de la structure génétique de certaines espèces forestières (Chat forestier, Chevreuil, Martre des bois, Renard, Hérisson ...)

L'étude s'appuie sur l'analyse et la comparaison, au plan génétique, des populations animales réparties de part et d'autre de barrières potentielles sur le territoire d'étude. Le travail est basé sur le principe que, dans un territoire homogène, des populations sont d'autant plus éloignées génétiquement qu'elles le sont géographiquement. Mais si des populations géographiquement proches sont séparées par une barrière, alors elles seront plus génétiquement éloi-

gnées qu'attendu.

Ce travail s'inscrivait dans un plus large programme sur la connectivité lancée par le CERFE en 2012 sur la région anciennement dénommée Champagne-Ardenne, qui incluait les principaux massifs boisés dont ceux des trois Parcs (PNR des Ardennes, PNR de la forêt d'Orient, PNR de la montagne de Reims) de cette région et le projet de Parc national des forêts de Champagne et Bourgogne.

Afin de mettre en œuvre cette étude le Parc a réuni ses partenaires à plusieurs reprises afin de leur évoquer les étapes de l'étude et les besoins pour la réalisation de cette dernière.

Un travail partenarial a notamment été mis en œuvre dans ce cadre avec la fédération de chasse et les associations de chasse locales pour la collecte d'échantillons pour les espèces Chevreuil et Renard afin d'avoir du matériel génétique pour connaître le brassage des populations de ces deux mammifères.

MESURE 7 : INITIER UNE GESTION DES CORRIDORS ÉCOLOGIQUES AVEC LES TERRITOIRES LIMITROPHES**

LES ENJEUX :

- Le renforcement ou la restauration de la fonctionnalité des différents continuums écologiques (forestiers, bocagers, aquatiques, pelouses calcicoles...) entre l'Avesnois et les territoires limitrophes,
- Le développement des partenariats avec les territoires limitrophes, notamment celui d'ores et déjà initié avec les gestionnaires belges de l'eau.



L'Hogneau (son nom côté français), La Grande Honnelle (son nom côté belge)

MESURE 7 : INITIER UNE GESTION DES CORRIDORS ÉCOLOGIQUES AVEC LES TERRITOIRES LIMITROPHES **

DEGRÉS DE MISE EN ŒUVRE :



TENDANCE SUR LA PÉRIODE :



FINANCEURS :

Europe (INTERREG - FEADER), Etat, Région, Département, OFB, AEAP

PARTENAIRES :

Communes du territoire, Université de Reims, ONF, Fédération départementale des chasseurs du Nord, PNR des Hauts Pays (Belgique), PNR des collines (Belgique), Parc des plaines de l'Escaut (Belgique), PNR Scarpe-Escaut, PNR des Ardennes, OFB, Coordination mammalogique du Nord de la France, Aves-Natagora (Belgique), Direction nature et environnement (Belgique, Communauté de communes des trois rivières (Aisne), LPO, Réseau national Cigogne noire, Bureau d'études CERFE, CPIE des pays de l'Aisne, GON du Nord Pas de Calais, ADUS, Communauté agglomération Maubeuge Val de Sambre, UCL, Contrat de rivière Sambre et affluents, Espace environnement, Communes de Jeumont, Maubeuge (France), Communes de Merbes le château, Erquelinnes, Lobbes, Montigny le Tilleul, Thuin (Belgique), GroundWork Wales, Welsh government Valley Regional Park, Regional landshap Kempen en Massland, DDTM, DREAL



ENGAGEMENTS DU SYNDICAT MIXTE

- > identifier les partenaires des territoires limitrophes, à mettre en place et à animer la cellule de travail transfrontalier,
- > établir des partenariats d'actions et développer les échanges et transferts d'expériences et de méthodologies,
- > assurer une veille technique sur les actions concluantes en France et à l'étranger,
- > assurer l'accompagnement et le suivi des actions de gestion et de restauration transfrontalières ou avec les territoires limitrophes (soutien d'ingénierie, notamment dans le cadre de la mise en œuvre de la Trame verte et bleue),
- > Assurer la maîtrise d'ouvrage de gestion expérimentale sur des sites pilotes.

REGARD SUR 2010-2020

> 2010 à 2013 : le Parc a participé à l'**INTERREG Pecan WECAN** (Working together for Economically Prosperous Communities through Assets of Natural Heritage) qui regroupait des partenaires Français, Belges et Gallois. Le but de ce projet était de démontrer comment le patrimoine naturel peut être utilisé en tant que catalyseur économique au profit des collectivités locales. Des actions ont été menées avec les associations d'insertion afin de leur permettre d'investir des champs de compétences en lien avec des actions environnementales (plantations, aménagement en faveur de chauves souris,...)

> 2014 : le Parc a initié la création, dans le cadre de l'animation de sa zone de protection spéciale pour les oiseaux, un **COTECH Cigogne noire** avec ses partenaires transfrontaliers et limitrophes.

L'objectif est de travailler de façon concertée avec l'ensemble des partenaires (Parc naturel régional des Ardennes, ONF, **Réseau national Cigogne noire**, Natagora, Communauté de communes des trois rivières, ...) animateurs des ZPS voisines à celle du territoire de l'Avesnois et ayant des actions en faveur de la Cigogne noire.

Ces temps d'échanges réguliers (annuel ou bisannuel) permettent de connaître les populations présentes sur les territoires voisins et les actions mises en œuvre pour l'espèce. Depuis 2014, dans le cadre de ses actions en faveur de la Cigogne, le Parc participe aux réunions du réseau national Cigogne Noire qui permet aux acteurs (Forestiers, parcs, ONF, Privés, Associations...) qui travaillent sur l'espèce de se rencontrer régulièrement pour échanger sur l'évolution de l'espèce et les actions mises en œuvre sur le territoire national mais également dans les pays d'hivernage du continent Africain.

> 2018 et 2019 : le Parc a travaillé dans le cadre d'un micro-projet **INTERREG dénommé 2HO** sur trois espèces : truite fario, le Cincle plongeur et la Mulette épaisse sur la rivière Hogneau en France et Grande Honelle en Belgique qui est en fait le même cours



La Mulette épaisse



La Truite Fario

d'eau et qui change de nom en franchissant la frontière (deux partenaires Belges : Parc des Hauts Pays et contrat de rivière Haisnes et deux français ont travaillé sur le sujet : Parc naturel régional de l'Avesnois et SAGE de l'Escaut).

> 2019 : un autre micro-projet **INTERREG portant le nom @thenhome** a été engagé par le Parc avec la pose de nichoirs en faveur de la Chevêche d'Athéna et d'actions de

sensibilisation en faveur de cette espèce. Trois partenaires Belges (Parc naturel des Hauts Pays, Parc naturel des Plaines de l'Escaut, Parc naturel des Collines) et deux Français (Parc naturel régional de l'Avesnois et Parc naturel régional Scarpe-Escaut) ont travaillé de façon transfrontalière.

> 2020 : une réunion avec le Parc naturel régional des Ardennes et le Centre permanent d'initiative à l'environnement a été réalisée dans le cadre de la mise en œuvre d'un programme commun de balisage GPS d'individus de Cigogne noire afin de connaître les aires de gagnage et de reproduction de l'espèce. L'objectif étant de cibler des actions en sa faveur sur les lieux fréquentés

> 2019 à 2020 : le Parc a mis en œuvre un programme d'aménagement de **20 sites d'hibernation** situés sur la ligne Maginaux et les remparts Vauban afin de reconstituer une trame écologique en faveur de ces espèces sur son territoire. Cette action en lien avec l'Office français de la biodiversité a été prolongée sur les territoires des Parcs voisins (Parc naturel régional Scarpe Escaut et des Ardennes) afin de créer un corridor avec ses territoires limitrophes.

De 2018 à 2020 le Parc s'est associé au programme **INTERREG TVBuONAIR** (Trame Verte et Bleue transfrontalière en milieu Urbanisé). L'objectif de ce projet est de travailler sur la remise en état des corridors écologiques à l'échelle transfrontalière et notamment au niveau du bassin Nord de la Sambre qui apparaît comme un espace fortement fragmenté.



Blockhaus aménagé en forêt de Trélon

RÉUSSITES

- Une bonne dynamique avec les territoires transfrontaliers notamment les structures Belges et Ardennaises
- Des partenaires diversifiés
- Une bonne implication dans le réseau Cigogne noire
- Les micro-projets INTERREG, des outils très intéressants de coopération transfrontalière

DIFFICULTÉS

- Des thématiques et des espèces non investies au niveau transfrontalier (Gestion des pelouses calcicoles, Chauve-souris, Castor d'Europe...)
- Peu de travail sur les corridors bocager/forestier transfrontaliers
- Un investissement humain important pour faire vivre les réseaux
- Des divergences dans la façon de travailler qui créent une certaine inertie lors du lancement des projets.
- Des réglementations différentes entre la France et la Belgique qui ne permettent pas la mise en œuvre d'actions similaires de part et d'autre de la frontière

PISTES DE RÉFLEXION

Poursuivre le travail initié sur la Cigogne noire avec les structures limitrophes mais également nationales afin de renforcer les connaissances sur l'espèce mais également adapter les techniques de gestion favorable à sa conservation.

Continuer à investir les micro-projets et les projets INTERREG avec nos partenaires transfrontaliers sur des thématiques communes afin de travailler sur les corridors et la préservation de certaines communes avec leurs territoires

Développer les actions transfrontalières sur les corridors bocagers et forestiers

Travailler avec les Belges sur les sites Natura 2000 – renforcer les coopérations (habitats, faune, flore, milieux)

Programme d'action sur les oiseaux nicheurs à envisager en transfrontalier

Investir les programmes « Life » en faveur du Bocage



Séminaire à mi-parcours



ZOOM SUR :



@thenhome et renforcement des sites de reproduction de la petite chouette aux yeux d'or

PARTENAIRES SPÉCIFIQUES :

Parc naturel régional Scarpe Escaut (France), Parc naturel des Hauts Pays (Belgique), Parc naturel des plaines de l'Escaut (Belgique), Parc naturel du Pays des collines (Belgique).

CALENDRIER :

2019-2020

CHIFFRES CLÉS :

15 conventions d'installation de préservation de nichoirs : 13 agriculteurs et 2 communes ;

38 personnes sensibilisées lors de la nuit de la Chouette ;

Une palette d'informations sur la chouette chevêche d'Athena réalisée et diffusée

50 nichoirs posés

RÔLE DU PARC :

Mise en œuvre et animation du programme sur son territoire

LA PLUS VALUE PARC :

Le Parc a permis :

La pose de cinquante nichoirs ;

De sensibiliser le grand public et le public agricole

L'organisation d'une nuit de la Chouette,

La mise en œuvre d'un projet transfrontalier



Trouvez le nichoir !

Le Parc a mis en œuvre un programme intitulé @thenhome sur son territoire dans le cadre d'un micro-projet INTERREG.

@thenhome avait pour but de conforter les populations de Chevêche d'Athena sur les périmètres de cinq parcs naturels transfrontaliers (3 Belges et 2 Français).

Cette espèce cavernicole, utilise notamment les cavités présentes dans les arbres têtards et les vergers hautes tiges du bocage pour se reproduire. Cependant elle subit de plein fouet la destruction des habitats favorables à sa survie avec l'intensification des pratiques agricoles.

Le micro-projet mis en place visait donc à la préservation et à la proposition d'habitats temporaires de substitution pour la reproduction de l'espèce.

Le projet a permis aux cinq structures transfrontalières, impliquées dans le projet, de travailler de façon concertée en faveur des populations de Chevêches d'Athena par le biais de la pose de 250 nichoirs (50 par territoire concerné) et de sensibiliser le grand public (animation nuit de la chouette, édition d'une plaquette) sur la biologie et les menaces de l'espèce.

Sur le territoire du Parc la pose de nichoirs s'est fait prioritairement chez des exploitants agricoles ayant bénéficié dans les années précédentes d'implantations de vergers et auprès de communes bénéficiant d'espaces favorables à l'espèce. La pose sur ces parcelles a ainsi permis de compenser l'absence de cavités due aux jeunes âges des peuplements d'arbres présents.



Nuit de la Chouette - Berlaimont



ORIENTATION 4

Placer les acteurs du territoire comme co-responsables de la préservation de la biodiversité

- Objectifs « cibles »

- Mobiliser et sensibiliser 5% de la population du territoire en plaçant les habitants au cœur des actions de préservation de l'environnement
- Garantir aux habitants de l'Avesnois l'accès à l'information sur la biodiversité

- Indicateurs de suivi du territoire

- Nombre de personnes ayant été destinataires ou ayant consulté les outils de communication du Parc.
- Nombre d'opérations participatives en faveur de la biodiversité destinées aux habitants du territoire



Observation des petites bêtes

	T0 (2010)	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Nombre d'opérations participatives	38	25	48	23	21	44	47	75	66	57	61

Depuis de nombreuses années, le Parc naturel régional de l'Avesnois met en place des actions de sensibilisation auprès des différents publics du territoire, et ce dans de nombreux domaines. C'est pourquoi le Parc propose des actions pour les scolaires (de la maternelle au lycée) et aussi pour le public adulte, les partenaires associatifs et institutionnels, les agriculteurs, les collectivités territoriales... Le Parc propose des actions de plus en plus participatives, qui invitent et accompagnent les habitants dans le passage à l'action. (action auprès des scolaires, les pressées avesnoises, la formation à la taille d'arbres fruitiers, les événementiels naturalistes, cueillons la nature...)

	T0 2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Nombre de personnes ayant été destinataires ou ayant consulté les outils de communication du Parc (Source PNRA)	-	1000	1500	2557	2793	4341	14118	15126	16500	18000	19000

MESURE 8 : AMÉLIORER LA DIFFUSION DE LA CONNAISSANCE DE LA BIODIVERSITÉ ET ASSURER SON APPROPRIATION PAR LES POPULATIONS DU TERRITOIRE***

LES ENJEUX :

- La vulgarisation de l'information relative à la biodiversité du territoire,
- L'organisation, le partage et la mise à disposition des connaissances de la biodiversité pour créer une culture commune entre la population, les naturalistes et les acteurs locaux (agriculteurs, forestiers, carriers...),
- L'appropriation par les populations de l'information pour agir, changer de comportement, être co-responsables.



Spectacle «Lorsque le vent souffle» création Parc/Fil d'Eléa

Rappel du bilan intermédiaire

Niveau de mise en œuvre collective 2010/2016	Peu satisfaisant	Moyen	Bon	Très bon
Mesure 8 : Améliorer la diffusion de la connaissance et assurer son appropriation par le plus grand nombre			X	

MESURE 8 : AMÉLIORER LA DIFFUSION DE LA CONNAISSANCE DE LA BIODIVERSITÉ ET ASSURER SON APPROPRIATION PAR LES POPULATIONS DU TERRITOIRE***

DEGRÉS DE MISE EN ŒUVRE :



TENDANCE SUR LA PÉRIODE :



FINANCEURS :

État, Europe, Région Hauts-de-France, Département du Nord, Communes, EPCI, Ademe DDTM, Région Hauts de France, DREAL, Agence de l'eau Artois-Picardie, Office français de la biodiversité

PARTENAIRES :

Communes du Parc, Région Hauts-de-France, Département du Nord, Acteurs associatifs de l'Avesnois, Centres Sociaux, CPIE «Bocage de l'Avesnois», Espace Info énergie Maubeuge, Prioriterre, Théâtre du Bimbelot, le fil d'Eléa, CMNF, Musée Départemental du Verre, écomusée, associations nature, Val Joly, Bleu Campagne, le Bol Vert, le Conservatoire botanique National de Bailleul, les Funambulants, le Groupe Etude Nature, le Fil d'Eléa, les Blongios, les Francas de Sains du Nord, les Perséides, DREAL Hauts de France, DDTM, ONF, CEN Hauts de France, Communauté de commune Cœur de l'Avesnois, Agglomération Maubeuge Val de Sambre, Communauté de communes Pays de Mormal, Communauté de communes Sud Avesnois, Groupe ornithologique et naturaliste du Nord-pas-de-Calais, Propriétaires privés, Agence de l'eau Artois-Picardie, Office français de la biodiversité, Ligue de protection des oiseaux, FDPMA



REGARD SUR 2010-2020

LE RÉSEAU TED

Coordonné, administré et initié par le Parc naturel régional de l'Avesnois, le site portail du réseau des acteurs de l'éducation au DD, né en 2011, a plusieurs ambitions, à savoir : fédérer les acteurs éducatifs du territoire ; accompagner les porteurs de projet tels que les établissements scolaires, centres sociaux ou centres de loisirs ; rendre lisible et claire l'offre pédagogique ; diversifier les publics cibles en permettant l'accès au plus grand nombre.

Grâce à cet outil, les enseignants, éducateurs et animateurs ont directement à leur disposition les conseils, outils, animations et sorties nature qui leur permettent de développer leurs projets en s'entourant des personnes ressources de leur territoire.

LES CAMPAGNES THÉMATIQUES

De 2010 à 2015, le Parc a choisi de proposer et développer des « Campagnes thématiques ». Basées sur la sensibilisation, la pédagogie et l'engagement des habitants, il s'agissait de choisir, chaque année, une thématique représentative d'un enjeu du territoire et de proposer, au delà des outils de communication et de sensibilisation habituels, des outils spécifiques.

Une Campagne Thématique, c'est quoi ?

- 1 public cible, prioritairement les habitants,
- 1 sujet accrocheur (l'eau, «Soyons SAGE, mouillons-nous !» ; les fruitiers «Pommes, poires et compagnie- Croquons les fruits d'ici !» ; les papillons «Mission papillons - place à l'exploration !» ; le patrimoine bâti «Connaitre, restaurer, aménager : suivez le guide», la faune de l'Avesnois «Vous et la faune» ...),
- une diversité d'acteurs pouvant intervenir sur la thématique,
- 1 programme d'animation et de sensibilisation riche, varié et multiacteurs,
- des outils de communication dont un supplément 8 pages dans la presse locale (Voix du Nord ou Observateur),

Pour des raisons budgétaires, cette «Campagne thématique» s'est arrêtée pour laisser place à des actions plus ponctuelles et plus ciblées géographiquement.

TVBuONAIRE

Entre 2018 et 2020, le Parc intègre le programme interreg TVBuONAIR, dont l'objectif est de sensibiliser les habitants de Maubeuge et Jeumont côté Avesnois et 5 communes Belges. Côté Belge, le Parc est intervenu en proposant des conférences quiz en lien avec le programme « Je(u) commence aujourd'hui » et en intervenant dans les écoles avec son programme Cueillons la nature. Côté Français, les collèges de Jeumont et de Maubeuge ont été accompagnés pour mettre en place des aménagements sur les sites des Hauts de Sambre et de la Flamenne.

ÉVÉNEMENTS NATURALISTES

De 2010 à 2020 le Parc a toujours organisé des événements naturalistes. Qu'il s'agisse de sorties nature à la découverte des amphibiens avec «fréquence grenouille», de la flore locale ou de la nuit de la chauve-souris ou encore de la chouette, le Parc souhaite partager ses connaissances avec les habitants du territoire.

Pour compléter ses sorties de terrain, le Parc a financé des créations artistiques conçues en lien étroit avec les acteurs culturels du territoire : le théâtre du Bimbelot, le Fil d'Eléa...

ENGAGEMENTS DU SYNDICAT MIXTE

> animer le Comité de pilotage « Protection et gestion du patrimoine naturel »,

> fédérer les acteurs locaux autour du projet d'amélioration de la diffusion de la connaissance,

> proposer de nouveaux modes de diffusion afin de toucher le public le plus large possible,

> organiser des sessions de sensibilisation des élus et des personnels techniques à la connaissance de la biodiversité de leur commune, afin qu'ils puissent ensuite initier la communication vis-à-vis de leur population,

> contribuer à la capitalisation et à la diffusion de l'information naturaliste au niveau régional (RAIN) pour alimenter l'observatoire de la biodiversité régionale.



24H de la Biodiversité - Atelier ValJoly-2014

PROGRAMME D'ANIMATIONS

En complément le Parc propose aux habitants des temps de rencontre grâce aux ciné DD, conversations de cuisine, sorties nature en dehors des événementiels naturalistes.

ACCOMPAGNEMENT D'ACTEURS RELAIS ET PARTENAIRES

Le Parc cherche à transmettre ses outils et méthodes auprès des acteurs du territoire. Pour cela, il accompagne ses partenaires tant sur le volet formation que sur le volet opérationnel : formation «comment créer une animation nature», aménagement de sites (Ferme du Zoo Maubeuge, Ferme pédagogique Le Quesnoy, Chemins de randonnée projet site abbaye Maroilles), action de sensibilisation des habitants d'un nouveau quartier de Villereau sur l'intérêt de planter des variétés d'arbres locaux, création d'un belvédère à la carrière de Wallers en Fagne pour valoriser l'activité de la carrière au niveau du grand public, journées citoyennes avec des habitants pour réaliser un coin nature au cœur de Catillon sur Sambre et La Groise : création de mare, atelier enfants, réalisation d'un hôtel à insectes.

Aménagement d'un coin nature sur le site de l'entreprise Vallourec à Aulnoye-Aymeries. : Création d'hôtel à insectes, sortie nature et création d'une mascotte par les enfants des salariés.

PARTAGE DES INVENTAIRES NATURALISTES

Depuis 2017, dans le cadre des Inventaires communaux (2017) de la biodiversité et des Atlas de la biodiversité communale (2018-2020) le Parc informe les habitants de la diversité floristique et faunistique inventoriée sur leurs communes par l'organisation de sorties nature thématiques (Amphibiens, rapaces nocturnes, chauves-souris, Ecrevisses envahissantes, Criqueux et Sauterelles).

AIRES B&B

En 2017, le Parc a créé un réseau dénommé Aires B&B à destination des habitants de son territoire. Depuis, chaque année, les nouveaux adhérents reçoivent un kit (nichoirs, graines, gîtes à insectes, gîte à chauve-souris...) afin d'aménager leur jardin en faveur de la biodiversité. Des formations spécifiques sont également réalisées sur l'utilisation des kits et sur les gestions en faveur de la biodiversité (fauche tardive..)

Profitant de cette dynamique, un concours photo a été organisé en 2018 afin d'encourager les habitants de l'Avesnois à découvrir la biodiversité qui les entoure. Ouvert à tous les amateurs, 31 personnes ont participé à celui-ci et 58 clichés ont été reçus.



Sortie nature - Bousignies sur Roc



Nuit de la Chauve-souris - Avesnes sur Helpe





Spectacle du théâtre Bimberlot



Animation Gîtes à insectes

RÉUSSITES

- La diversité des sujets abordés.
- Le public varié de 7 à 77 ans.
- Le partenariat avec les centres sociaux
- Dynamisme associative sur le territoire
- Irrigation sur l'ensemble du territoire
- Public diversifié et présent (animations complémentaires à la sortie = at-trappe public)
- Forte participation
- Une répartition homogène des animations sur le territoire
- Des nouveaux outils à disposition des habitants (Aire B&B)
- Des animations qui connaissent un grand succès (Animation Ecrevisse)
- Des animations partenariales

DIFFICULTÉS

- L'étendue du territoire.
- La difficulté à toucher les habitants non sensibles à la cause environnementale
- Baisse des budgets
- Année 2020 marquée par la pandémie
- Faible implication des habitants des communes ayant bénéficiés d'un inventaire
- Certaines animations sont chronophages en termes de préparation.
- Des thématiques qui rencontrent peu de succès auprès des habitants (Sauterelles – Criquets)
- Un réseau d'observateur en stand-by

PISTES DE RÉFLEXION

Un des axes de travail actuel est l'utilisation des outils numériques comme support au développement de dynamiques collectives : je sensibilise/j'outille/je donne une place d'acteur.

En terme de communication et d'actions l'équipe du Parc cherche à se rapprocher des habitants. Les canaux sont divers. Le journal du Parc auparavant destiné aux élus, change de cible et s'adresse désormais aux habitants. Le Parc renforce sa présence sur le terrain, en se joignant aux manifestations locales, en démultipliant les lieux d'échanges : Ciné DD, conversation de cuisine, sorties nature

- Renouveler les animations qui fonctionnent (pêche aux écrevisses, nuit de la Chouette, Nuit de la Chauve-souris) et développer d'autres thématiques (oiseaux, insectes, papillons de nuits,...)

- Dans le cas du maintien des ABC, continuer les animations de restitution afin d'informer la population sur les enjeux biodiversité de la commune.

- Réinvestir et animer le réseau d'observateur naturalistes

- Développer les actions d'aménagement et de gestion écologique des jardins (Aires B&B)

INDICATEURS DE RÉALISATION/RÉSULTAT

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Nbre d'ambassadeurs ayant signé la charte			-	8	18	18				
Nbre de personnes sensibilisées *	2420	2050	3225	1912	462	267	240 (patnat)	194 (patnat)	500 (patnat)	150 (patnat)
Nombre de sessions de sensibilisation	43	49	64	48	14	6	14 (patnat)	10 (patnat)	14 (patnat)	6 (patnat)

MESURE 8 : AMÉLIORER LA DIFFUSION DE LA CONNAISSANCE DE LA BIODIVERSITÉ ET ASSURER SON APPROPRIATION PAR LES POPULATIONS DU TERRITOIRE***



ENGAGEMENTS DU DÉPARTEMENT

> participer à l'amélioration de la diffusion de la connaissance de la biodiversité par l'implication dans la conception d'outils/supports de vulgarisation

DEGRÉS DE MISE EN ŒUVRE :



TENDANCE SUR LA PÉRIODE :



FINANCEURS :

Département du Nord, PNRA

PARTENAIRES :

PNRA, 20 partenaires associatifs de l'Avesnois, Coordination Mammologique du Nord de la France, Ligue pour Protection des Oiseaux, Groupe Ornithologique et Naturaliste du Nord et Esat Bol vert.

CHIFFRES CLÉS :

Organisation nationale et régionale pour la sensibilisation faune flore auprès du public comme la nuit de la chouette ou la nuit de la chauve-souris, découverte des amphibiens, coordination d'actions de sensibilisation vers les collèges, plantons dans la cour du collège.

REGARD SUR 2010-2020

Dans le cadre de l'ouverture au public des Espaces Naturels du Nord, le Département développe et propose de nombreux programmes pédagogiques sur les milieux naturels. Sur le territoire du Parc de nombreux partenaires associatifs sont présents. Ils constituent un vecteur important de diffusion de l'information et de la sensibilisation auprès de la population. Ainsi plus de 20 partenaires sont situés sur le périmètre du PNR de l'Avesnois et participent au programme les Rendez-vous nature, programme de sensibilisation tous publics à la nature. On peut citer le Groupe d'Étude Nature ou Faune Flore Avesnois ou encore l'écomusée de Fourmies Trélon. Ce programme est d'ailleurs parfaitement relayé par les structures d'accueil du Parc notamment à la grange de Maroilles. Le bilan sur la période peut se scinder en deux parties 2010 2015 : forte interaction entre les services animation du Parc et du Département et 2015 2020 : diminution des actions et des projets entre les deux structures.

LA VOIX "LE MAG" 26/05/21

Le retour des Rendez-vous Nature, en mai-juin, dans le département du Nord. Une quarantaine d'animations, sorties, ateliers, tous gratuits, sont programmés dans le Nord à partir de ce week-end de Pentecôte.

Premier Rendez-vous Nature ce samedi 30 mai, à Ors.

Après huit semaines de confinement, la nouvelle édition des Rendez-vous Nature prend doucement son envol : une quarantaine d'animations seront mises en place tout au long du mois de juin dans le Nord. Observer les oiseaux, apprendre à cuisiner avec des essences locales, fabriquer son arbre, découvrir les insectes, les papillons, les sauterelles... tels sont quelques-uns des thèmes proposés.

Du nord au sud du département, les sorties nature empruntent une multitude d'approches. Une occasion ludique de profiter des 25 espaces naturels (forêts, étangs...) qui ont récemment rouvert au public. Ils représentent 1 135 hectares, dédiés à la promenade, à l'observation ou aux activités sportives.

Une édition 2020 adaptée au contexte sanitaire

Chaque sortie étant limitée à un groupe de 10 personnes, l'inscription préalable est obligatoire cette année. Et lors de chaque Rendez-vous, le respect des gestes barrières sera impératif : port du masque ; distanciation physique entre les participants ; interdiction des arrêts prolongés. Le programme complet des Rendez-vous Nature est disponible sur la page agenda de Nord Info. Première sortie ce samedi 30 mai, organisée par Groupe étude nature au bois Lévêque, à Ors (entre Le Cateau et Landrecies) : « Pourquoi ne pas varier les végétaux de votre jardin. Au bois Lévêque, regardons pourquoi des plantations de résineux laissent place maintenant à des essences locales. »

RÉUSSITES

Conférence sur les oiseaux, exposition à la grange d'Imière sur les oiseaux de l'Avesnois, Nuit de la chauve-souris à Sars Poteries avec pièce de théâtre Bimberlot sous chapiteau, jeux de piste au Parc de Liessies, plusieurs opérations de découverte des rapaces nocturnes, nuit de la chouette, création d'affiches en commun. Diffusion du programme les Rendez-vous nature auprès des habitants via les structures du Parc comme à la Maison du Parc.

DIFFICULTÉS

Baisse de communication avec les services pédagogiques du Parc à compter de 2015.

PISTES DE RÉFLEXION

Reprise de rendez-vous avec le PNRA afin de reprogrammer ensemble des opérations de sensibilisation et d'autres projets pédagogiques.





ZOOM SUR :



Le réseau TED (Territoire Écocitoyen- neté Développement Durable)

PARTENAIRES SPÉCIFIQUES :

Artsalix, CIE le « Bol Vert », Écomusée de l'Avesnois, Envi'Nature, Espaces naturels régionaux, Ferme hélicicole de l'Avesnois, Ferme pédagogique de Rainsars, Groupe Etude Nature, La Ferme des Bahardes, La maison du Bocage et et le jardin botanique, le Fil d'Elea, Les Francas, le Rucher du Petit Freysseu, Maison Defroidmont, les Sens du Goût, Musée et atelier de la Poterie, Noréade, Office de Tourisme Sambre-Avesnois Maubeuge, SMIAA, SNAP, Joly, Zoo de Maubeuge.

CALENDRIER :

La mise en place du site internet portail du réseau a été réalisée en 2012 après une consultation des partenaires intéressés au cours de l'année 2011.

CHIFFRES CLÉS :

14 acteurs du réseau en 2012, 25 en 2020.
Plus de 150 offres pédagogiques.
300 visiteurs au forum interactif de 2016.

RÔLE DU PARC :

Offrir aux partenaires de l'éducation à l'environnement une vitrine de leurs propositions d'animations et l'occasion de se réunir afin de mieux se connaître, d'échanger et de travailler ensemble pour répondre aux sollicitations du territoire.



LE RÉSEAU A PLUSIEURS AMBITIONS :

- Fédérer les acteurs éducatifs du territoire sur un même site internet et accompagner les porteurs de projets tels que les établissements scolaires, centres sociaux ou centres de loisirs, collectivités...
- Rendre lisible et claire l'offre pédagogique
- Organiser des forums pédagogiques : un forum a été mis en place, en collaboration avec l'Éducation nationale en 2016 au théâtre des trois chênes de le Quesnoy, à destination des enseignants, élus, animateurs de centres sociaux et autres structures. Chaque membre du réseau avait fait l'effort de mettre en scène son domaine d'activité et l'évènement a rencontré un vif succès.
- Proposer des rencontres et temps de formation :

LA PLUS VALUE PARC :

Le Parc naturel régional de l'Avesnois répond à une demande permanente du territoire de s'en-tourer de compétences indispensables à la mise en place de projets. Il est l'interlocuteur privilégié des structures qui souhaitent communiquer sur leurs savoir-faire.

En 2020, le réseau TED s'élargit et propose d'intégrer les partenaires identifiés dans le cadre du Projet Alimentaire Territorial (PAT) de l'Avesnois.

L'accueil au SMIAA (Syndicat mixte de l'arrondissement d'Avesnes-sur-Helpe) à Maubeuge dont l'activité est le traitement et la valorisation des déchets ménagers a fait l'objet d'une de ces sessions avec visite du Zoo le midi et une séance de sensibilisation au goût par « Les Sens du Goût » en 2015.

- Répondre à des appels à projets : Ainsi en 2017-2018 et grâce à sa reconnaissance en Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV), le Parc a pu répondre à l'appel à projet « 10 000 coins nature dans les écoles et collèges de France » initié par le Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer afin d'accompagner les établissements du territoire dans la réalisation d'aménagements favorisant l'accueil de la biodiversité.



ZOOM SUR :



Base de données naturalistes et trans- mission au RAIN

PARTENAIRES SPÉCIFIQUES :

CBNBL, GON.

CALENDRIER :

Créée en 2014 à l'initiative du PNRA, la base est alimentée suivant le rythme des inventaires menés en interne. Ceux-ci sont hétérogènes d'une année à l'autre.

Une convention RAIN a été signée en 2012 entre le PNRA, le GON et le CBNBL. Elle prévoit une livraison annuelle des données saisies.

CHIFFRES CLÉS :

De 2014 à 2020 :
23 988 données saisies
7 078 données livrées au RAIN
16 programmes d'études intégrés

RÔLE DU PARC :

Capitaliser et valoriser les données issues des inventaires faune, flore et habitats menés en interne (statistiques/cartes/rapports). Alimenter les bases de données régionales du réseau des acteurs de l'information naturaliste (RAIN).



Ecran d'accueil de la base de données naturalistes

La base de données permet de classer de manière intelligente des quantités importantes de données. Elle est conçue et gérée rigoureusement et permet : a

De faciliter le rapportage auprès des instances de validation, collectivités, services de l'Etat, financeurs, RAIN...

Centraliser, stocker et valoriser les informations relatives au patrimoine naturel géré ;

Faciliter la mise en œuvre et le suivi des opérations de gestion/conservation ;

LA PLUS VALUE PARC :

Création d'un dispositif de saisie numérique dédié aux inventaires et à la connaissance naturaliste du territoire ;

Développement en interne d'un outil en adéquation avec les besoins des agents ;

Valorisation du travail d'inventaire et optimisation de la saisie de données ;

Productions cartographiques en aval des différentes saisies ;

Caractérisation automatisée des enjeux écologiques ;

Alimentation des bases de données régionales de références et contribution à la connaissance de la biodiversité régionale.

Centraliser dans un même outil l'ensemble des données produites par la structure ;

Faciliter la continuité de la gestion : la « mémoire du site » (conditions dans lesquelles le plan de gestion a été réalisé, selon quelles méthodes et protocoles, par qui, etc.) ;

De disposer d'un outil de localisation des enjeux qui permettra de délimiter des unités de gestion sur le territoire, ce qui facilitera ou motivera une prise de décision sur la gestion à mettre en œuvre.

MESURE 9 : METTRE EN ŒUVRE DES ACTIONS DE SUIVI ET DE PROTECTION DES ESPÈCES PAR LA POPULATION**

LES ENJEUX :

- L'implication des habitants et la mise en lumière de leur rôle dans la protection de la nature,
- L'amélioration de la biodiversité par les habitants.



Mésange bleue à Le Quesnoy

MESURE 9 : METTRE EN ŒUVRE DES ACTIONS DE SUIVI ET DE PROTECTION DES ESPÈCES PAR LA POPULATION**

ENGAGEMENTS DU SYNDICAT MIXTE

- > accompagner et valoriser l'implication des habitants du territoire dans la protection de la biodiversité,
- > participer à la veille et au transfert d'expérimentation vers d'autres territoires et sur le territoire du Parc (relais des opérations nationales, ...),
- > solliciter les relais locaux (délégués des communes, partenaires, ...) pour diffuser localement l'information.



DEGRÉS DE MISE EN ŒUVRE : 😊

TENDANCE SUR LA PÉRIODE : ➡

FINANCEURS :

Région, Département, Etat, Europe

PARTENAIRES :

Muséum d'Histoires Naturelles, Parc naturel des Hauts Pays, Contrat de rivière Haine, Sage de l'Escaut, Communes du territoire du Parc, Ligue de protection des oiseaux, Habitants du territoire, Conservatoire d'espaces naturels des Hauts de France

REGARD SUR 2010-2020

> 2018 : Dans le cadre de son **projet INTERREG Entre 2Ho** un réseau d'observateurs a été créé afin que les habitants puissent remonter les observations de trois espèces emblématiques du territoire du Parc et de ceux de ces partenaires.

Les espèces ciblées étaient le Cincle plongeur, la mulette épaisse et la Truite Fario. Cet observatoire participatif a permis de confirmer la présence du Cincle sur le cours d'eau de l'Hogneau.

> 2017 : A été initié sur le territoire le réseau **Aire B&B** (Aire de bienvenue à la biodiversité) qui permet aux habitants, en retour de la signature d'une charte d'engagement, d'obtenir un kit à disposer dans leur jardin en faveur de la faune et de la flore. Ce kit se compose de nichoirs, gîtes et semences entre autres. Le Parc finance 80 % du montant total du kit, 20 % restant à la charge de l'habitant.

Des formations sont dispensées aux participants afin de leur permettre de bien utiliser les nichoirs et autres fournitures (graines, kit anticollision...) et des retours d'expériences des anciens contractants sont réalisés également lors de ces sessions. Ce programme permet de toucher une vingtaine de foyers de façon annuelle depuis sa création.

> 2017 : Un **réseau d'observateurs** a été créé sur le territoire, l'objectif de ce dernier est d'améliorer l'appropriation des actions en faveur du patrimoine naturel par les habitants et augmenter la pression d'observation naturaliste. Le choix des espèces emblématiques du territoire a également été organisé auprès de ces derniers par le biais d'une enquête diffusée à l'ensemble des habitants.

> 2018 : Un **concours photo « Nature en images »** a été réalisé sur le territoire du Parc afin de sensibiliser les habitants sur les espèces et les habitats présents

Lors de la période 2010-2020 le Parc a communiqué sur les différents programmes de **sciences participatives** auprès des habitants initiés par le Muséum d'Histoires Naturelles avec notamment les observatoires VIGIE Nature.

Il a communiqué notamment sur le Bird Lab et les oiseaux des jardins auprès du grand public et des écoles.



Dans le cadre de son accompagnement spécifique au PNRA, la Région a accompagné les actions suivantes :

- Animations dans la maison du Parc, expositions itinérantes et permanentes et d'événements comme la nuit de la chouette et la chauve-souris, le Naturobus

- La mise en place d'un réseau des ambassadeurs et enrichissement

- Aide logistique et scénographie pour l'accueil des publics et permanences à la maison du parc

- Etude d'opportunité pour la création d'un observatoire photographique participatif avec les habitants et les partenaires techniques du territoire en s'appuyant sur les outils de communication du Parc et sur les associations locales.



Abeille Charpentière - Callysta Dupont



Au ras des pissenlits - Maryse Douilly



Martin pêcheur - Antoine Lecuyer



Outil d'identification et de comptage participatif : BirdLab

RÉUSSITES

- Aire b&b : une action plébiscitée par les habitants
- Des échanges d'expériences intéressants
- Un contact direct avec les habitants permet d'avoir leur retour sur les actions engagées par le Parc

DIFFICULTÉS

- Difficile de mobiliser le grand public sur certaines thématiques
- Une pérennité de certaines animations pas toujours évidente à assurer (manque d'ingénierie, financement)
- Des réseaux sociaux pas assez investis pour mobiliser sur du long terme, outiller les agents du Parc pour la diffusion de l'information (formation aux outils 2.0, téléphone,...)

PISTES DE RÉFLEXION

Dans les prochaines années afin de conforter l'appropriation par les habitants des suivis et de la protection des espèces, le réseau d'observateurs du territoire doit être réinvesti afin de recréer une dynamique et une pérennité sur le long terme de l'action.

Dans le même temps il semble intéressant de maintenir les mesures transversales qui peuvent répondre aux objectifs de la mesure 9.

Il s'agit notamment des actions de pêche aux écrevisses sur les sites Natura 2000, des nuits de la Chauve souris et de la Chouette qui sont des outils intéressants pour maintenir une dynamique dans le réseau et permettront de recruter de nouveaux observateurs.

Pour finir le réseau Airbnb véritable pierre angulaire de cette mesure doit être poursuivi et si possible amplifié en termes de participants. Ce dernier constitue un relais indispensable des actions réalisables par les habitants en faveur de la préservation de la faune et de la flore en territoires urbain, périurbain et rural

Relayer et animer les inventaires participatifs du Muséum d'Histoire Naturel (Vigie Nature)
Faire participer les habitants à l'identification des zones de mortalité de la faune
Associer les habitants aux chantiers nature



MESURE 9 : METTRE EN ŒUVRE DES ACTIONS DE SUIVI ET DE PROTECTION DES ESPÈCES PAR LA POPULATION**

ENGAGEMENTS DU DÉPARTEMENT

> soutenir les objectifs de cette mesure.



DEGRÉS DE MISE EN ŒUVRE :



TENDANCE SUR LA PÉRIODE :



FINANCEURS :

Département, Comité Régional du Tourisme

PARTENAIRES :

La cellule animation du Département du Nord, les partenaires associatifs éducation à l'environnement de l'Avesnois, le PNRA.

Nord Tourisme et le Comité Régional du Tourisme.

CHIFFRES CLÉS :

Plus de 600 animations entre 2010 et 2020 auprès des publics cibles du Département : personnes en situation de handicap, en exclusion, les collégiens, les primaires de cycle 3, le public familial.

RÉUSSITES

La réalisation de l'ensemble des programmes pédagogiques départementaux et le tissu très actif du réseau associatif de l'Avesnois.

Bonne participation au prix de la participation citoyenne organisé par la région et les départements des Hdf. Augmentation de la qualité paysagère et environnementale chez certains particuliers (1 a intégré le réseau des ambassadeurs de la qualité de vie visant à diffuser les pratiques exemplaires).

PISTES DE RÉFLEXION

Création de programmes pédagogiques communs avec le PNRA, développement d'actions ciblées de sensibilisation nature envers les habitants du Parc.

Développer la communication autour du label VVF.

REGARD SUR 2010-2020

Depuis 2011 le Département du Nord a mis en place un programme pédagogique de proximité vers les classes de cycle 3 sur les communes possédant sur leur territoire un ENN : Les petits explorateurs des ENN. Durant cette période plus de 10 projets ont été réalisés sur le territoire du Parc notamment avec les communes de Liessies et d'Eppe-Sauvage. Cela a permis de sensibiliser un nombre important d'enfants à la biodiversité présente sur les ENN et le PNRA. Des actions de protection pour la nature ont également été menées. Des actions spécifiques ont été réalisées aussi vers les publics cibles du Département à travers des projets ciblés, comme avec l'association «Mots et merveille» envers les personnes en situation d'illettrisme, ou le programme vers les enfants de l'ASE, avec le château de la Huda à Trélon. Des chantiers nature vers tous les publics sont également organisés par les Blongios sur les ENN situés sur le PNRA, Liessies, Bois de Nostrimont etc.

De nombreuses associations d'éducation à l'environnement de l'Avesnois participent aux programmes envers les collégiens : «Offrons la nature aux collégiens» et à celui vers les personnes en situation de handicap, «Nature et handicap». Plus de 100 animations en moyenne par an sont menées sur le PNRA.

Dans le cadre du label Villes et Villages Fleuris, depuis 2014, une grille d'évaluation pour les jardins des particuliers a été mise en place. Elle est tournée vers des critères environnementaux, pour pousser à faire évoluer les pratiques de jardinage vers des pratiques plus respectueuses de l'environnement. Le jury a visité en moyenne 4 particuliers par an entre 2014 et 2020 avec une baisse de participation sur les dernières années.

En 2019, le prix de la participation citoyenne a été créé conjointement avec la Région et les 4 autres départements des Hauts-de-France. Il prime une commune dont la participation citoyenne est le fil conducteur pour améliorer le cadre de vie des habitants. Le Quesnoy, l'a obtenu pour cette première édition.





ZOOM SUR :



Les Inventaires participatifs

PARTENAIRES SPÉCIFIQUES :

Education Nationale, Conservatoire d'Espaces Naturels du Nord et du Pas de Calais, Muséum d'Histoire naturelle de Paris

CALENDRIER :

Régulièrement en fonction des actions du Parc

CHIFFRES CLÉS :

Nombre d'écoles accompagnées : 12

Nombre de participants : 250



Contents d'avoir installé nos 2 mangeoires plateaux !

RÔLE DU PARC :

Accompagner les établissements scolaires à mettre en œuvre, au sein des établissements, l'inventaire participatif BirdLab du Muséum d'Histoire naturelle de Paris, en lien avec les Atlas Communaux de la Biodiversité.



Fabrication des mangeoires plateaux
Ecole de Boulogne sur Helpe

La démarche consiste à accompagner les établissements scolaires en :

- Organisant une animation d'une heure sur les oiseaux en classe, en lien avec le dispositif Atlas Communal de la Biodiversité
- Organisant un atelier de fabrication de mangeoires plateaux (3h) nécessaires à la mise en place du dispositif BirdLab (les mangeoires de ce protocole scientifique répondent à certaines normes de taille et de disposition dans la cour)
- Organisant une première séance d'observation avec les établissements demandeurs (installation des mangeoires, téléchargement de l'application, création d'un compte au nom de l'école, explication du dispositif, ...)

LA PLUS VALUE PARC :

Accompagnement à l'appropriation d'outils.

Intégration des dispositifs d'inventaires dans divers projets. Mettre les dispositifs d'inventaires au service d'autres projets.

Soutien logistique dans la préparation de sites favorables à l'accueil des espèces observées.

Proposer une méthode et des outils d'animation complémentaires aux dispositifs existants.



Et maintenant on attend les oiseaux et on compte



ZOOM SUR :



Les Aires de Bienvenue à la Biodiversité : Aires B&B

PARTENAIRES SPÉCIFIQUES :

Habitants du territoire

CALENDRIER :

2017 à 2020

CHIFFRES CLÉS :

- 80 participants ;
- 5 formations ;
- 3 guides techniques à destination des « hôtes Aires B&B »

RÔLE DU PARC :

Recrutement des hôtes d'Aires B&B, animation autour des enjeux de préservation de la biodiversité et des aménagements nécessaires pour garantir un gîte et un couvert à la biodiversité, distribution de kits d'aménagements du jardin



Les jardins des particuliers peuvent constituer des refuges cruciaux pour la faune sauvage, d'autant plus là où le bocage a laissé place à la grande culture et à l'urbanisation. Face à ce constat en 2017, le Parc naturel régional de l'Avesnois a initié les aires de bienvenue à la biodiversité (Aires B&B) à destination des propriétaires de jardin. Les adhérents à la charte Aire B&B reçoivent pour ce faire un kit de démarrage pour l'aménagement de leur parcelle et sont invités à participer à des formations, animation, partage entre hôtes (2 à 3 par an).

Le kit d'une valeur totale d'environ 120 euros est remis gracieusement aux participants lors des formations.

LA PLUS VALUE PARC :

Le Parc a permis :

- la réalisation de formations ;
- de sensibiliser les habitants du territoire ;
- le financement des kits biodiversité
- de renforcer l'attrait des jardins par la pose de nichoirs et la mise en place d'actions de gestion différenciée



Composition du kit confié aux adhérents Ait b&b

Seule une participation de 20 € est demandée aux personnes s'inscrivant dans la démarche afin de marquer leur motivation dans l'intégration du réseau. Cette somme équivaut au prix d'achat d'un nichoir à rougegorge présent dans le kit.

Les adhérents des années précédentes sont conviés à participer aux différentes formations annuelles, les thématiques de ces dernières étant différentes à chaque fois.

L'objectif est que des échanges d'expériences se réalisent entre les anciens participants et les nouveaux et qu'une dynamique se crée en faveur de l'accueil de la biodiversité dans les jardins.

AMBITION 2 : UN TERRITOIRE QUI RENOUVELLE SA RURALITÉ

Axe 2 – 1 Un territoire de vie : accueil, services et convivialité

Axe 2-2 Un territoire qui prend en main son cadre de vie

Axe 2-3 Un territoire qui s'engage dans les défis environnementaux et sociaux du 21ème siècle



ORIENTATION 5

Se doter d'une stratégie de développement des services à la population adaptés aux évolutions de la demande sociale

- Objectifs « cibles »

- Organiser la concertation partenariale et aboutir à la définition d'une stratégie

- Indicateurs de suivi du territoire

- Évolution de l'emploi dans le secteur de l'économie présentielle
- Nombre d'opérations d'aménagement programmées intégrant la mixité sociale
- Évolution du niveau d'équipement communal
- Nombre et évolution des logements vacants
- Évolution de l'offre en transport collectif



Le quartier de la Verrerie blanche à Anor

Nom de l'indicateur	Source	T0 (2011)	T1 (2016)	T2 (...)
Évolution de l'emploi dans le secteur de l'économie présentielle (Indicateur N°24b)	INSEE, base de CLAP	25 793	25 318	

Nom de l'indicateur	Source	T0 (2010)	T1 (2011)	T2 (2012)	T3 (2013)	T4 (2014)	T5 (2015)	T6 (2016)	T7 (2017)	T8 (2018)	T9 (2019)	T10 (2020)
Nombre d'opérations d'aménagement programmées intégrant la mixité sociale (Indicateur N°22)	DTTM	18 opérations dans 9 communes	8 opérations dans 6 communes	8 opérations dans 6 communes	6 opérations dans 3 communes	6 opérations dans 5 communes	8 opérations dans 4 communes	4 opérations dans 4 communes	8 opérations dans 7 communes	2 opérations dans 2 communes	7 opérations dans 5 communes	16 opérations dans 9 communes

Nom de l'indicateur	Source	T0 (2013)	T1 (2019)
Évolution du niveau d'équipement communal (Indicateur N°21b)	INSEE, base permanente des équipements (BPE)	3 481	2 046
Équipement de proximité		2 724	1 403
Équipement intermédiaire		596	477
Équipement de gamme supérieure		161	166

Nom de l'indicateur	Source	Valeur de référence	T0 (2010)	T1 (2011)	T2 (2016)
Nombre de logements vacants (Indicateur N°24b)	INSEE, base permanente des équipements (BPE)	3 890	4 625	4 790	6 035
Part des logements vacants en %		6%	6,8%	7%	8,6%

Nom de l'indicateur	Source	2010	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Nbr de montée descente par jour dans les TER	Open data HDF	7 625	6 853	6 893	6 162	6 105	6 050	5 138	5 287
Nbr de TER par jour		nd	nd	373	365	357	370	379	379

En 2019, la Région Hauts-de-France a mis en place une nouvelle offre TER. Lorsque la donnée sera disponible il sera intéressant de comparer l'évolution des pratiques.

MESURE IO : EXPÉRIMENTER ET DÉVELOPPER UNE OFFRE DE LOGEMENTS DIVERSIFIÉE, ADAPTÉE AUX BESOINS DES HABITANTS ET À L'IDENTITÉ DU TERRITOIRE**

LES ENJEUX :

- Garantir un accès à un logement de qualité pour tous,
- Favoriser la mixité sociale et intergénérationnelle,
- Développer des logements conçus selon les principes du développement durable.



Animation autour du «potager sur paille» dans le cadre du projet d'Éco-quartier à Ors

MESURE 10 : EXPÉRIMENTER ET DÉVELOPPER UNE OFFRE DE LOGEMENTS DIVERSIFIÉE, ADAPTÉE AUX BESOINS DES HABITANTS ET À L'IDENTITÉ DU TERRITOIRE**



ENGAGEMENTS DU SYNDICAT MIXTE

> animer le comité de pilotage « Urbanisme et aménagement durable »,

> accompagner les projets des communes, des EPCI et du Syndicat mixte du SCOT, en mobilisant ses outils et compétences techniques en matière d'aménagement et de développement durable (promouvoir la mixité sociale, les exigences environnementales...).

DEGRÉS DE MISE EN ŒUVRE :



TENDANCE SUR LA PÉRIODE :



FINANCEURS :

Région Hauts-de-France, Département du Nord, État

PARTENAIRES :

Communes du Parc, EPCI du territoire, Espaces Naturels Régionaux, Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement du Nord, DDTM Nord, DDTM Avesnes/Helpe, DDTM Cambrai, ADUS (Agence de Développement et d'Urbanisme de la Sambre), DREAL Hauts-de-France, STAP, Bureaux d'études, Pays du Cambrésis, Pays Sambre Avesnois, Département du Nord, Région Hauts-de-France, Bailleurs

REGARD SUR 2010-2020

2008-2010 : Etudes «Vers un Urbanisme de Qualité» (VUQ) pilotées par ENRx dont l'objectif était de démontrer par l'exemple qu'une urbanisation « autre » que l'habitat individuel est possible en milieu rural : appel à candidature auprès des communes des 3 Parcs de l'ex-région Nord - Pas-de-Calais : Eppe-Sauvage et Ors sélectionnées pour le PNR Avesnois. Contribution au document de sensibilisation et d'information «6 Histoires pour y croire» qui retrace cette expérience innovante en terme de méthodologie et de propositions.

- à partir de 2011 : Accompagnement des communes d'Eppe-Sauvage et d'Ors dans la phase opérationnelle des projets : rédaction de cahiers des charges en vue de recruter des AMO, actions de communication et de valorisation des projets auprès d'autres publics, élus et partenaires (exemple : formation ENTE, commission «Aménagement et cadre de vie», candidature au label écoquartier...), animation des comités de pilotage, assistance technique dans la révision ou la modification des documents d'urbanisme, rencontres avec les aménageurs et promoteurs potentiels.

- 2011-2013 : Etude «Renouvellement urbain et écologique des territoires ruraux et périurbains» (RENOUER) coordonnée par ENRx sur la densification par la réhabilitation et/ou le changement de destination de friches, bâtiments vacants ou sous-occupés : appel à candidature auprès des communes des 3 Parcs de l'ex-région Nord - Pas-de-Calais : Anor sélectionnée pour le PNR Avesnois pour la reconversion de la friche de la verrerie blanche. Edition d'un référentiel technique «les outils réglementaires, fonciers, fiscaux et contractuels favorables au renouvellement urbain et écologique des territoires ruraux». Formation des communes et des partenaires concernés autour de ce document, en partenariat avec le CNFPT.

- à partir de 2014 : Accompagnement de la commune d'Anor dans la phase opérationnelle du projet

- 2017 et 2018 : Les communes d'Ors puis d'Anor obtiennent le label Eco-quartier des ministères de la Transition écologique et solidaire et de la Cohésion des territoires

- 2019 : Inauguration des premières phases : 9 logements sociaux à Ors et la réhabilitation du coron ouvrier et de la halle de la Verrerie Blanche à Anor (projets de référence sur le territoire du PNR Avesnois), qui servent de support de sensibilisation.

- 2010-2020 : Réponses aux sollicitations des communes en matière d'urbanisme durable, de renouvellement urbain et d'amélioration du cadre de vie : participation aux comités de pilotage, réalisation de documents techniques, contributions aux études et aux dossiers de demandes de subventions, transmission des diverses fiches et guides conseils et des porter à connaissance, apport d'expertises en matière de prise en compte de l'environnement, des paysages et des patrimoines dans les projets... Par exemple : études d'amélioration du cadre de vie portant sur des projets d'habitat, d'espace public ou d'accessibilité des équipements public (Eclaiibes, Gommegnies, Jolimetz, Mecquignies, Pont-sur-Sambre, Saint-Hilaire-sur-Helpe, Sassegnies, Taisnières-sur-Hon...), financement d'une étude pour l'aménagement d'une zone à urbaniser à Floyon (2010), plan d'aménagement et règlement de lotissement à Potelle (2012), démarche de densification d'un cœur d'îlot avec les propriétaires et riverains de type BIMBY à Flaumont-Waudrechies (2013 et 2019), étude Approche Environnementale de l'Urbanisme - AEU à Aulnoye-Aymeries (2014), cahier des charges pour une étude pré-opérationnelle à Bellignies (2014), accompagnement au titre du dispositif Pays Sambre Avesnois à





La Verrerie blanche à Anor - Avant



La Verrerie blanche à Anor - Après

Villereau (2015), mise en place d'une ZAC à Bavay (2017), études de requalification de friches avec l'EPF à Felleries, Le Quesnoy (2018), projets de logements sociaux et de lotissement à Maroilles (2018), interventions auprès d'étudiants en architecture et en urbanisme travaillant sur les communes de Gommegnies et Landrecies (2019), accompagnement d'un groupe d'habitants pour un habitat participatif et réversible (2020)...

- à partir de 2017 : dans le cadre de l'élaboration des PLUi (cf. mesure 14), contribution et/ou réalisation d'Orientations et d'Aménagement et de Programmation sectorielles sur de futures zones de projets, sur des projets de renouvellement urbain, en zone urbaine à enjeux, en densification de coeur d'îlot : analyse de site et identification des enjeux en matière d'environnement, de paysage et de patrimoine, propositions de préconisations en matière d'aménagement...

- Relais des appels à projet et appui aux communes y répondant : appels à projet lancés par le Département du Nord au titre de sa politique Habitat : «innovation sociale dans l'habitat pour le Nord» en 2012, «Habitats agricoles» en 2015, «habitat rural adapté et de qualité» en 2020 et contributions à des publications régionales comme «1001 façons de construire à la campagne, la densité en milieu rural».

- 2020 : participation aux ateliers sur le Programme d'Orientations et d'Actions (POA) Habitat réalisés dans le cadre du PLUi de la 3CA par le bureau d'études Sémaphore

- 2019 : Engagement des 3 EPCI ruraux dans un Programme d'Intérêt Général « Habiter Mieux », en partenariat avec la CAMVS, qui permet la réhabilitation des logements privés (rénovation énergétique, adaptation, rénovation lourde). A travers le COTTRI, une enveloppe de soutien a été apportée aux EPCI et le Parc apporte un soutien à la communication.



Recueil des 6 projets (Interparcs-ENRx-VUQ - «Vers un urbanisme de qualité»)



Projet éco-quartier Ors - École/médiathèque



RÉUSSITES

- Travail partenarial avec les partenaires locaux (ex: ADUS, les bailleurs, les Pays, les EPCI), départementaux (ex : CAUE, CD59, Partenord) ou régionaux (Région)
- Travail en inter-parcs via des appels à projets qui permettent de bénéficier de l'expertise d'une ingénierie reconnue qu'une commune seule ne pourrait « attirer »
- Transfert d'expériences : ces projets sont des supports pour la sensibilisation des autres communes et leur accompagnement sur des projets d'aménagement plus ponctuels
- L'aboutissement des projets sur le moyen terme : Ors et Anor afin d'avoir des exemples de réalisations concrètes sur le territoire
- Renforcement de l'accompagnement des communes en amont, dans les documents de planification via les PLUi : ingénierie mobilisée pour mettre en oeuvre des analyses complémentaires (pour prise en compte des dimensions paysagères, environnementales, bâties, TVB) au moment des OAP
- L'inscription de ces projets dans les politiques départementales, régionales voire nationales
- Le rayonnement de ces projets au travers de publications dans des documents techniques et des revues spécialisées.

DIFFICULTÉS

- Difficultés de financement des projets dans un contexte de plus en plus contraint
- Projet chronophage : délai d'études relativement court mais temps long en phase opérationnelle (montage dossier, mise en place des partenariats, déficit d'ingénierie, de financements)

- Une offre de logements diversifiée semble souvent ambitieuse sur les petites communes (mobilisation difficile des bailleurs/opérateurs)
- En interne, déficit de formation en urbanisme opérationnel
- Difficulté à dégager du temps pour répondre rapidement à des demandes ponctuelles sur des projets d'aménagement

PISTES DE RÉFLEXION

- Poursuivre l'accompagnement des communes VUQ et RENOUER dans les prochaines phases de réalisation,
- Accompagner la réalisation des projets encadrés par des OAP réalisées dans les PLUi,
- Mettre en place avec les EPCI demandeuses d'expertise complémentaire des « ateliers de l'architecture et de l'urbanisme » permettant d'étudier ensemble certains projets en amont, d'émettre des avis techniques sur des autorisations d'urbanisme, PC à enjeux ou soulevant des interrogations, et de collaborer lors de leur mise en oeuvre opérationnelle,
- Lancement d'un appel à projet permettant d'accompagner de nouveaux projets communaux ou intercommunaux lors de la prochaine Charte afin de disposer de nouvelles références locales,
- Renforcer la valorisation des expériences (intervention lors de séminaires, de journées thématiques, labellisation, réalisation de « fiches techniques » des réalisations...), support de sensibilisation des élus et des habitants (cf. mesure 15)
- Développer/renforcer le partenariat avec les écoles d'architecture et de paysage et les formations universitaires en urbanisme et aménagement

INDICATEURS DE RÉALISATION/RÉSULTAT

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Nombre de projets accompagnés	5	5	8	7	14	9	8	9	4	5
Taux de réponse aux sollicitations	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %

MESURE IO : EXPÉRIMENTER ET DÉVELOPPER UNE OFFRE DE LOGEMENTS DIVERSIFIÉE, ADAPTÉE AUX BESOINS DES HABITANTS ET À L'IDENTITÉ DU TERRITOIRE**

ENGAGEMENTS DU DÉPARTEMENT

> accompagner au titre de ses politiques les objectifs de cette mesure (plan départemental de l'habitat pour les zones non couvertes par un PLH, amélioration de l'habitat des jeunes agriculteurs, PDALPD.



DEGRÉS DE MISE EN ŒUVRE :



TENDANCE SUR LA PÉRIODE :



FINANCEURS :

Département

PARTENAIRES :

Partenord

CHIFFRES CLÉS :

Création de 180 logements dans le cadre de l'AAP Habitat rural et de 24 logements au profits des communes rurales dans le cadre du dispositif logements communaux.

RÉUSSITES

L'éco quartiers d'Ors

REGARD SUR 2010-2020

2014 : Approbation du Plan Départemental de l'Habitat. Déploiement des dispositifs habitat «Nord Equipement Habitat Solidarité», logements communaux, AAP habitat rural, AAP habitat inclusif. Lancement de 3 AAP Habitat Rural.

2018 : convention Partenord avec un axe sur l'habitat en milieu rural.

2020 : Lancement d'un nouvel AAP «Pour un habitat rural adapté et de qualité» dont l'enjeu est de redonner de la valeur et du sens au fait d'habiter dans les territoires ruraux.

Intégration de critères environnementaux qualitatifs dans le règlement de l'aide Nord Equipement Habitat Solidarité.



Article Voix du Nord du 15 juin 2021



ZOOM SUR :

Projet Ors, habiter le bocage



PARTENAIRES SPÉCIFIQUES :

Agence Obras, Groupement Jean-Christophe DENISE architecte mandataire/Liliana MOTTA paysagiste/EXP architectes urbanistes/ Service Public 2000 Conseil juridique, Partenord Habitat, TGMP architectes et associés

CALENDRIER :

2006 : approbation du précédent Plan Local d'Urbanisme (PLU)

2008 : Lancement du projet «Vers un Urbanisme de Qualité» (VUQ)

2010 : Réalisation de l'Avant-Projet Sommaire par l'agence OBRAS

2012 : Choix de l'Assistant à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) pour la première tranche (lot A) du projet VUQ, dans le cadre de la programmation 2012-2014 du Pays du Cambrésis, au titre de la politique « Pays – Maîtrise de la périurbanisation »

2013 : Candidature retenue à l'appel à Projet «Innovation sociale dans l'habitat pour le Nord», mobilisation du bailleur Partenord pour le volet habitat social de cette opération.

2014 : Démarches participatives pour 6 logements du projet VUQ

2015 : Rédaction d'un cahier des charges de cessions de terrains, en collaboration avec le bailleur social et les partenaires du projet, dans la perspective de la sélection d'un maître d'œuvre

2017 : Réalisation du permis de construire pour 9 logements du projet VUQ (Partenord) et obtention du label Ecoquartier (étape 2) du ministère pour le centre village

2017 : réalisation des Inventaires Communaux de la Biodiversité (ICB – cf. mesure 1)

2019 : Inauguration de la résidence Wilfred Owen / 9 logements locatifs, plantations avec les habitants dans le cadre du projet « Entrez c'est tout vert » (cf. mesure 16)

2019/2020 : lancement de la révision du PLU d'Ors

CHIFFRES CLÉS :

Nombre de réunions: 60

RÔLE DU PARC :

Accompagner les projets de la commune en mobilisant ses outils et compétences techniques en matière d'aménagement et de développement durables.



L'Eco-quartier de Ors- accès piétonnier

La commune d'Ors est l'une des 6 communes retenues dans le cadre de l'appel à projets « VUQ » lancée en 2008. L'ambition de cet accompagnement était de contribuer à l'émergence de projets de qualité encourageant la mixité sociale, l'innovation en matière de qualité environnementale, de développement durable et prenant en compte l'éco-mobilité. Les objectifs à travers cette démarche étaient : de démontrer par l'exemple qu'une urbanisation « autre » que l'habitat individuel pavillonnaire est possible en milieu rural ; de favoriser l'élaboration de nouvelles formes urbaines qui prennent en compte le paysage, préservent les terres agricoles, les ressources naturelles et offrent des types de logements variés ; de disposer de projets exemplaires afin de sensibiliser les différents acteurs du territoire.

Les grands principes d'aménagement sont les suivants :

- Inscription du bâti dans une trame paysagère structurante
- Respect de l'implantation du bâti ancien de type longère situé à proximité
- Orientation et conception des logements pour favoriser les économies d'énergie
- L'ouverture aux vues, vers le Sud notamment (clocher) et orientation des jardins
- Une double accessibilité aux logements, accès Nord principal et accès Sud fond de jardin
- La porosité des espaces publics
- Le lien entre les venelles, la trame verte (haies) et la trame bleue (gestion des eaux par des noues)
- La mixité sociale
- Une densité adaptée qui permet de ne pas urbaniser la pâture attenante inscrite en zone à urbaniser au PLU

LA PLUS VALUE PARC :

Depuis l'étude VUQ, les services du Parc accompagnent techniquement la commune d'Ors dans les différents aspects pour la réalisation de ce projet. Cela se traduit notamment par :

l'appui et le conseil technique à la commune sur les procédures de modification du PLU ou sur les autorisations demandées sur le site,

l'animation d'un comité de pilotage qui se réunit annuellement et regroupe l'ensemble des partenaires institutionnels, collectivités et acteurs engagés dans le projet,

la rédaction de cahiers des charges pour recruter les prestataires des différentes missions d'AMO,

la contribution technique aux dossiers de demandes de subventions et de réponses aux appels à projets, la réalisation du dossier de candidature au label éco-quartier,

la valorisation du projet : participation à des rencontres avec les habitants, alimentation de la plate-forme dédiée aux projets communaux en partenariat avec le CAUE, organisation de temps de sensibilisation et d'échanges (ex : élus de la commission « Aménagement, patrimoine bâti et urbanisme » du Parc) ou de formation (ex : ENTE) sur site...



L'ambition affichée de s'inscrire dans le projet VUQ était de bénéficier d'une étude afin d'expérimenter l'aménagement d'un « éco-quartier » en milieu rural. Cette ambition a été reconnue à travers l'obtention du label « Eco Quartier Etape 2 » en décembre 2017. L'obtention de ce label reconnaît l'engagement de la commune en faveur du développement durable, elle fait souvent partie des premières du territoire à s'engager dans des actions expérimentales et innovantes. Il a également permis de valoriser et de mettre en cohérence des actions menées au quotidien avec l'accompagnement du PNR de l'Avesnois sur la commune: transition énergétique (ex : conseiller en énergie partagé, chaudière bois énergie), développement économique (ex : circuit courts), aménagement urbain (ex : PLU, amélioration du cadre de vie, nouvelles plantations), préservation des milieux naturels (ex : préservation du bocage, inventaire communal de la biodiversité) et tourisme (développement des sentiers de randonnée...).

La prochaine étape est de traduire ces ambitions et le schéma d'aménagement global dans le PLU dont la révision a été lancée. Après plusieurs modifications du PLU nécessaires à la réalisation de la première phase du projet, la révision du document d'urbanisme permettra d'inscrire dans la durée la cohérence et la qualité du projet urbain.





ZOOM SUR :



Le Programme d'Intérêt Général « Habiter Mieux »



PARTENAIRES SPÉCIFIQUES :

EPCI ; ADUS ; SCOT ; SOLIHA ; Département ; ADIL (EIE) ; SPEE Hauts-de-France.

CALENDRIER :

Le PIG est effectif pour la période 2019-2022

CHIFFRES CLÉS :

Sur la période 2020 :

Logements rénovés énergétiquement : 270
(200 CAMVS, 28 CCPM, 28 3CA, 14 CCSA)

Logements adaptés : 110 (64 CAMVS, 19 CCPM, 19 3CA, 8 CCSA)

Logements ayant fait l'objet d'une rénovation lourde : 30 (28 CAMVS, 2 3CA)

RÔLE DU PARC :

Accompagner les EPCI dans les outils de communication



Pose de mêtisse (matériau bio-sourcé)

Le PIG « Habiter Mieux » est une action engagée par les EPCI dans le cadre du Contrat de Transition Écologique et Solidaire. Ce dispositif consiste à accompagner les ménages, sous conditions de ressources dans :

La rénovation énergétique de leur logement ;

L'adaptation des logements pour le maintien à domicile des personnes âgées notamment ;

La lutte contre l'indécence, l'insalubrité et l'obsolescence des logements.

Pendant la durée du programme, les objectifs définis par les EPCI sont les suivants :

CAMVS (2018-2022) : 1 295 logements ; 3CA, CCPM, CCSA (2019-2022) : 200 logements par EPCI soit 600 logements.

LA PLUS VALUE PARC :

Dans le cadre du COTTRI Sambre-Avesnois sous maîtrise d'ouvrage du SCoT, un objectif de rénovation énergétique de 300 logements privés a été fixé par l'ADEME, la Région et le territoire sur la période du contrat (nov. 2018 à oct. 2022). Sur cette thématique, le Parc a été identifié comme référent pour atteindre cet objectif. Les intercommunalités du territoire étant les porteurs de ce dispositif et participant à l'atteinte de l'objectif COTTRI, il a été décidé dans le cadre du COTTRI :

D'accompagner les intercommunalités dans la réalisation de leur support de communication (flyer, article sur site internet...) ;

De mobiliser et mettre à leur disposition une enveloppe de 60 000€ :

CAMVS : 32 746€ pour un soutien à l'ingénierie d'animation ;

CCPM : 12 558€ ; CCCA : 7 913€ ; CCSA : 6 784€ pour un soutien aux dépenses de communication.



Dépliant de communication pour les habitants



MESURE II : DÉVELOPPER ET PROMOUVOIR LES SERVICES DE PROXIMITÉ : COMMERCES, ARTISANAT, SERVICES PUBLICS, TRANSPORTS COLLECTIFS **

LES ENJEUX :

- la mise en œuvre des actions de développement durable par le plus grand nombre,
- la mise en réseau de l'ensemble des acteurs de l'éducation et de la formation au développement durable,
- le renforcement de l'éducation au développement durable dans les établissements scolaires et établissements de formation initiale ou continue.



Rappel du bilan intermédiaire

Niveau de mise en œuvre collective 2010/2016	Peu satisfaisant	Moyen	Bon	Très bon
Mesure 11 : Développer et promouvoir les services de proximité : commerces, artisanat, services publics, transports collectifs				



MESURE II : DÉVELOPPER ET PROMOUVOIR LES SERVICES DE PROXIMITÉ : COMMERCE, ARTISANAT, SERVICES PUBLICS, TRANSPORTS COLLECTIFS**



ENGAGEMENTS DU SYNDICAT MIXTE

- > participer au Groupe de travail,
- > promouvoir la stratégie définie dans le cadre de la présente mesure auprès du plus grand nombre (communes, communautés de communes, porteurs de projet...),
- > accompagner des actions expérimentales (innovantes, pilotes) en vue de leur transfert, d'un point de vue méthodologique, à l'ensemble du territoire.

DEGRÉS DE MISE EN ŒUVRE :



TENDANCE SUR LA PÉRIODE :



REGARD SUR 2010-2020

FINANCEURS :

ADEME - Région Hauts-de-France

PARTENAIRES :

Les producteurs locaux, la commune d'Anor, (voir mesure 32 et 43)

La mise en œuvre de cette mesure par le Syndicat mixte du Parc s'articule autour d'actions très variées :

- actions Leader liées au commerce et à l'artisanat (voir mesure 43)
- l'animation des réseaux Boutiques, restaurateurs et Marchés de l'Avesnois (voir mesure 32)
- édition et animation du répertoire des producteurs locaux : Mangeons local
- l'action expérimentale «My Anor, my mobility» engageant les habitants sur la réduction carbone liée à la mobilité et l'appropriation de nouveaux modes de déplacements doux et solidaires.



Gare d'Aulnoye-Aymeries :

- Financement des études projet (PRO), du dossier de consultation des entreprises (DCE), des travaux de mise en accessibilité aux personnes à mobilité réduite (PMR) et de modernisation du bâtiment voyageurs de la gare d'Aulnoye-Aymeries (Délibération n°2020-1718 du 16 octobre 2020). Le montant des études et des travaux s'élève à

1 085 000 € HT pris en charge à hauteur de 75% par la Région

- Financement des études Projet et de la rédaction des Dossiers de Consultation des Entreprises (PRO-DCE) pour la mise en accessibilité aux personnes à mobilité réduite des quais de la gare d'Aulnoye-Aymeries – (Délibération du 22 avril 2021). Le montant de ces études est de 845 500 € HT pris en charge à hauteur de 50 % par la Région.

- Gare de Maubeuge :

- Financement des études Projet et de la rédaction des Dossiers de Consultation des Entreprises (PRO-DCE) pour la mise en accessibilité aux personnes à mobilité réduite des quais de la gare de Maubeuge (Délibération du 22 avril 2021). Le montant de ces études est de 760 000 € HT pris en charge à 50% par la Région.
- Financement du pôle d'échange de Maubeuge (gare routière, stationnement vélos, dépose minute taxe, mobilier...). Le coût total a été de 2 260 526,50 € HT ; sous l'impulsion de la Région le FEDER est intervenu à hauteur de 1 021 238 € soit 50% de l'assiette éligible (2 042 455,41 € HT) ; le SMTUS a pris le complément à savoir 1 239 238,50 €.

- véloroutes voies vertes :

Depuis 2016, la Région a investi dans les 2 axes principaux qui structurent le PNR Avesnois, à savoir l'EuroVelo n°3 et la véloroute n°31.

L'EuroVelo 3 (EV3), dénommée « Scandibérique » en France, et « véloroute des Pèlerins » en Europe, longue de 5 122 km, relie Trondheim en Norvège à Saint-Jacques-de-Compostelle en Espagne. Sur le territoire des Hauts-de-France, depuis Charleroi, elle traverse successivement Maubeuge et Fourmies dans le Nord, Hirson et Guise dans l'Aisne puis se raccroche à la vallée de l'Oise pour atteindre Compiègne et Senlis, et rejoindre l'Île-de-France ; l'EV3 en Hauts-de-France est quasiment achevée, et seuls quelques tronçons manquent encore.



Concernant l'EuroVelo n°3, des subventions régionales ont été allouées :

- à la commune de Fourmies, 219 538€ pour réaliser 5,87 km (sur un montant total de 1738107,73€, soit une subvention de 12,63%) ;
- au Département du Nord, 392 983,93 € pour réaliser les 28 km de la voie verte de l'Avesnois (sur un montant total de 1 738 107,73 €, soit une subvention de 22%).

Pour ces 2 opérations, un financement complémentaire de 48% a été octroyé au titre des fonds FEDER mobilisés par la réalisation des EuroVélo.

La véloroute nationale 31 relie l'EuroVelo 5 (à Lens) à l'EuroVelo 3 (à Maubeuge) : elle se décompose en véloroute du Bassin Minier de Lens à Valenciennes et en véloroute de la Forêt de Mormal de Valenciennes à Maubeuge.

Concernant la véloroute n°31, des subventions régionales ont été allouées :

- à la Communauté de Communes du Pays de Mormal, 465 390€ pour réaliser 29 km entre Sepmeries et Locquignol (sur un montant total de 1 551 302,00 €, soit une subvention de 30%) ;
- à la Communauté d'Agglomération Maubeuge Val de Sambre, 808 291 € pour réaliser les 19 km entre Maubeuge et la forêt de Mormal (sur un montant total de 2 020 727 €, soit une subvention de 40%).

MESURE II : DÉVELOPPER ET PROMOUVOIR LES SERVICES DE PROXIMITÉ : COMMERCE, ARTISANAT, SERVICES PUBLICS, TRANSPORTS COLLECTIFS**

ENGAGEMENTS DU DÉPARTEMENT

- > prendre en compte ces objectifs dans ses politiques,
- > développer le réseau de transport collectif en milieu rural au bénéfice de l'ensemble de la population.



DEGRÉS DE MISE EN ŒUVRE :



TENDANCE SUR LA PÉRIODE :



FINANCEURS :

Banque des Territoires, Etat, Région Nord-Pas de Calais, CC Sud Avesnois, ARS.

PARTENAIRES :

Etat, Caisse des dépôts et consignations

CHIFFRES CLÉS :

Mise en place du Camion bleu France services itinérant de l'Avesnois destiné à orienter, et accompagner les usagers dans tous types de démarches administratives du quotidien (santé, famille, retraite, emploi, ...) en lien avec les opérateurs (CAF, CPAM, CARSAT, Pôle Emploi, etc...).

Expérimentation du déploiement du Pass numérique sur le territoire de la Sambre-Avesnois.

REGARD SUR 2010-2020

Contribution à cette mesure via les dispositifs FDAN Innovation Territoriale, ADVB et PTS.
2012 : Pôle d'Excellence Rurale (PER) excellence services grâce au dispositif FDAN Grand projet

2015 : Constitution de réseaux d'information et de performance santé : mise en place des systèmes d'information santé partagés (télémédecine, e-valises santé).

Création de 3 Maisons de santé Pluridisciplinaires à Trélon, Fourmies, Anor.

Installation de bornes de visio conférence permettant aux usagers des services publics d'effectuer des démarches à distance.

2018 : Signature du pacte pour la réussite de la Sambre-Avesnois-Thiérache dont l'un des objectifs est de fournir un socle solide pour le développement du territoire à travers notamment la présence des services publics.

2019 : Mise en place du «Relais Autonomie» destiné à traiter les demandes liées aux personnes âgées et handicapées.

2020 : Approbation du schéma départemental de développement de la lecture publique de la Médiathèque du Département du Nord dont le plan d'action couvre la période 2021 à 2026.

Création d'un espace culturel le L@bo à Fourmies grâce au dispositif PTS (tiers lieu avec numérique à disposition du public).



Bus France services itinérant du Département du Nord à Gommegnies

RÉUSSITES

La très bonne fréquentation du bus France services.

DIFFICULTÉS

Aucun projet de création de médiathèque déposé dans le cadre du dispositif PTS.

PISTES DE RÉFLEXION

Poursuivre le développement des services de proximité au travers des dispositifs en vigueur.

Poursuivre l'élaboration du Plan de Déplacement des Etablissements Scolaires.



ZOOM SUR :



My Anor My Mobility

PARTENAIRES SPÉCIFIQUES :

ADEME / CEREMA / Commune d'ANOR / Centre de ressource en écomobilité / ADAV / Chaire des explorateurs / SNCF / TRANSDEV

CALENDRIER :

Le projet « My Anor My Mobilité » a été mené de septembre 2017 à mars 2019.

CHIFFRES CLÉS :

Sur 1 an (en 2018) :

47 participants

820 532 km parcourus / 129 tonnes de CO₂ émis et neutralisées / 17 tonnes de CO₂ évitées

Lancement d'une ligne d'autostop sécurisé

Dispositif location de vélo électrique proposé par la Commune d'Anor

RÔLE DU PARC :

Accompagner les habitants dans la réduction de leurs émissions de CO₂ liées à la voiture.



Affiche de communication du projet My Anor my mobility

La démarche a consisté à construire un programme d'incitation au changement de comportement volontaire.

Par l'action proposée, il s'agissait d'expérimenter un programme favorisant la modification des pratiques, de manière volontaire, vers une réduction de l'usage individuel de la voiture, en fournissant aux usagers des informations sur les alternatives

LA PLUS VALUE PARC :

Permettre l'expérimentation et l'innovation.

Outiller les habitants pour leur donner une place d'acteur dans leur propre conduite du changement permettant d'appliquer une stratégie qui s'appuie sur le triptyque « Sensibiliser / Outiller / Donner une place d'acteur ».

Positionner l'habitant dans un rôle moteur de la conduite du changement.

Une accélération des initiatives en matière de solutions de mobilité alternatives.

Renforcer et créer de nouveaux liens avec les partenaires du projet.

Permettre la reproductibilité et l'essaimage de l'opération.



Opération distinguée au concours national « Fier de ma commune »

possibles et sur les effets de leurs propres comportements. Il s'agissait finalement de rendre les individus conscients et responsables de leurs actes et de leur environnement, et de leur apporter les informations, les compétences et le pouvoir de décider eux-mêmes de changer leurs comportements.



ZOOM SUR :



Mangeons local

PARTENAIRES SPÉCIFIQUES :

Producteurs en vente directe

CALENDRIER :

Réalisé chaque année

CHIFFRES CLÉS :

140 producteurs en 2021

RÔLE DU PARC :

Le Parc contacte et met à jour chaque année plusieurs sites internet www.ouacheterlocal.fr ; www.tourisme-avesnois.com, www.parc-naturel-avesnois.com sur lesquels sont référencés les producteurs effectuant de la vente directe. Le Parc édite chaque année la plaquette Mangeons local. Celle-ci est distribuée via le Parc, les offices de tourisme, les réseaux du Parc : Boutiques, Restaurateurs, et Marchés de l'Avesnois, Marque valeurs Parc naturel régional de l'Avesnois, le réseau des Cafés rando Nord et les producteurs.



LA PLUS VALUE PARC :

Le Parc propose son ingénierie et ses conseils.

Ce travail permet la promotion des producteurs locaux sur les sites internet et les réseaux sociaux (page Facebook Consommons local en Avesnois)

Actualise tout au long de l'année le référencement des producteurs en vente directe

Assure le lien avec la démarche régionale de la Chambre d'agriculture « où acheter local ».



Le guide Mangeons Local fait office sur le territoire d'un annuaire de producteurs en vente directe. Seul outil du genre, exhaustif et actualisé, il permet aux consommateurs de retrouver toute l'offre locale et sert d'outil aux boutiques ou aux organisateurs de marchés foires et autres événements pour identifier les fournisseurs.

Cette démarche s'inscrit dans l'action de promotion des réseaux et collectifs, on y retrouve ainsi l'ensemble des professionnels engagés dans les Boutiques, Restaurateurs et Marchés de l'Avesnois.



ZOOM SUR :



Développement des

services de proximité : le guichet unique

CALENDRIER :

La commune de Landrecies s'est engagée dès 2016 dans un projet de MSAP (Maison de Services Au Public). Il s'agissait de labelliser et de développer un lieu d'accueil préexistant dénommé « guichet unique ». Eu égard au caractère intercommunal d'un tel équipement, la CCPM s'est dotée ultérieurement de la compétence optionnelle correspondante (arrêté préfectoral du 29 décembre 2017).

Le « guichet unique » est implanté depuis le 1er octobre 2018 dans des locaux rénovés à cet effet rue Jules Ferry à Landrecies et est sous gestion de la CCPM depuis cette date.

Le projet de labellisation MSAP a évolué avec la mise en place par le gouvernement du nouveau dispositif France services. Un dossier de candidature à la labellisation France services a ainsi été rédigé par la CCPM courant 2020 (labellisation effective au 01.01.2021). En parallèle, le guichet unique a également été labellisé « relai autonomie » en 2020 pour les personnes âgées et personnes en situation de handicap.

CHIFFRES CLÉS :

3 824 visites en 2020 avec 2 pics de fréquentation en janvier/février puis septembre/octobre.

Financement :

Subvention Etat : 30 000 €

Reste à charge Pays de Mormal : 68 460 €

PARTENAIRES SPÉCIFIQUES :

8 partenaires ont assuré régulièrement des permanences à la France services (CCAS, service action sociale CCPM, CAF, ADIL, MSA, CARSAT, agence d'interim, psychothérapeute)



Divers services sont délivrés aux usagers :

- Accueil, information, orientation (écoute personnalisée en toute confidentialité)
- Mise en relation avec les partenaires facilitée (notamment pour les démarches jugées urgentes ou complexes).
- Accompagnement dans les démarches administratives et numériques (aide à la complétude de divers dossiers de prestations sociales et dossiers administratifs et juridiques / transmission auprès

des organismes / accompagnement des usagers à l'utilisation des outils numériques).

Dans la perspective de proximité et d'accessibilité des services, le guichet unique centralise les permanences de ses partenaires locaux (service action sociale CCPM, CCAS, psychothérapeute, service social de la CARSAT et de la MSA, ADIL...).



ZOOM SUR :



Aide TPE – PME

CALENDRIER :

budget voté annuellement – demande traitée au fil de l'eau

CHIFFRES CLÉS :

Budget annuel : 100 000 €

Les entreprises accompagnées :

En 2018 : 7

En 2019 : 11

En 2020 : 5

RÔLE DU PARC :

Partenaire avec le dispositif leader

LA PLUS VALUE PARC :

Travail collaboratif sur les demandes



Le site internet de la Communauté de Communes du Pays de Mormal

Les aides économiques sont attribuées sous forme de subvention aux entreprises (artisans et commerçants) pour l'achat de matériel productif neuf.

Pour les entreprises de moins de 10 salariés, le montant minimum d'investissement est de 7000 € HT et le montant maximum de 30 000 € HT. Le taux de subvention est de 15%.

Pour les PME, le montant minimum est de 10 000 € HT et le montant maximum 200 000 € HT et le taux de subvention est de 10%.

Les détails et conditions d'attribution de l'aide sont disponibles sur demande auprès du service développement économique.

ORIENTATION 6

Renforcer le sentiment d'appartenance des habitants à l'Avesnois en l'inscrivant dans une culture d'ouverture

- Objectifs « cibles »

- Mobiliser 5% de la population du territoire
- Faire adhérer la population et les acteurs culturels au projet culturel du territoire

- Indicateurs de suivi du territoire

- Évolution de la perception du PNR et de son rôle par ses partenaires et habitants

Contexte

Par de nombreuses actions et une présence active sur le territoire, le Parc œuvre à l'appropriation des enjeux du développement durable et à la prise de conscience des habitants de vivre et habiter sur un territoire de Parc à la fois riche et fragile... Un territoire à préserver, un territoire à fort potentiel, un territoire aux multiples enjeux.

Mesurer l'évolution de la perception du PNR et son rôle par ses partenaires et habitants ne peut se faire uniquement par une approche quantitative mais au contraire, essentiellement par une approche qualitative.

La question du coût a jusque-là freiné la mise en place de ce type d'études.



MESURE 12 : IMPLIQUER ET DONNER LES MOYENS AUX CITOYENS DE SE MOBILISER POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE DE LEUR TERRITOIRE **

LES ENJEUX :

- La promotion de la notion d'intérêt général auprès de l'ensemble de la population,
- Le développement des initiatives individuelles et collectives en faveur du développement durable du territoire,
- La sensibilisation aux enjeux environnementaux et aux impacts des comportements sur l'environnement,
- L'accompagnement de ces changements de comportements,
- L'implication des habitants en tant qu'acteurs de leur projet de territoire.



Balade gourmande à Grand-Fayt dans le cadre de la fête du pain

MESURE I2 : IMPLIQUER ET DONNER LES MOYENS AUX CITOYENS DE SE MOBILISER POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE DE LEUR TERRITOIRE**

ENGAGEMENTS DU SYNDICAT MIXTE

- > animer la présente mesure dans le cadre d'une de ses commissions,
- > concevoir et animer des outils de sensibilisation à destination des élus, acteurs locaux, habitants,
- > accompagner et expérimenter des démarches de concertation « habitants » en amont des projets d'aménagement et de développement durable,
- > favoriser la création de lieux de débats.



DEGRÉS DE MISE EN ŒUVRE :

TENDANCE SUR LA PÉRIODE :

FINANCEURS :

État - Europe - Région Département Communes

PARTENAIRES :

Les communes du Parc, La Voix du Nord, l'Observateur, CanalFM, Echo FM, Radio BLC, France Télévision, Terres et territoires, Fédération des centres sociaux du Nord et les 10 centres de L'Avesnois.

REGARD SUR 2010-2020

La communication du Parc naturel régional de l'Avesnois s'est longtemps articulée prioritairement autour de la communication « papier », avec comme cible privilégiée les élus du territoire considérés comme les premiers relais des actions du Parc auprès des habitants. Depuis plusieurs années, les contraintes budgétaires et la nécessité de s'adapter, ont conduit le Parc à diminuer la part des éditions « papier », et à tourner davantage sa communication vers les habitants.

La communication numérique : en 2012, le site internet du Parc a été entièrement repensé, et avec lui la communication numérique dans son ensemble. Depuis cette date le site « institutionnel » du Parc présente les actions et missions, mais aussi l'actualité qui rythme la vie de l'équipe du Parc. On compte en moyenne 150 connexions/jour. Découle de ce site la création de newsletters. Envoyée chaque 1^{er} du mois, elle est diffusée à l'ensemble des élus du territoire et aux 14 000 abonnés. Les taux d'ouverture et de clics sont respectivement de l'ordre de 20% et 13%, soit des chiffres tout à fait honorables au vu des statistiques nationales dans ce domaine. Une page Facebook complète cet éventail numérique. Alimentée quotidiennement, elle comptait 1 100 abonnés en 2016 et près de 5 000 fin 2020.

La communication « papier » : L'impression papier, incontournable à la diffusion de certaines informations, est réservée à l'édition des bilans d'activités, des orientations budgétaires et certains supports d'informations et de sensibilisation (flyers, affiches, gazette du bocage ...).

Depuis 2017, la communication vers les habitants s'est amplifiée. En ce sens, le mode de distribution du journal du Parc « La Gazette du Bocage » a été revu. Transmise aux élus et partenaires, elle est désormais diffusée via un envoi postal auprès des professions libérales telles que les médecins, dentistes, coiffeurs, vétérinaires... là où le public attend avant son rendez-vous. On compte ainsi plus de 600 points de diffusion sur le territoire.

Les relations presse : En complément du volet numérique et du volet « papier », le Parc naturel régional de l'Avesnois entretient des relations privilégiées avec la presse locale et agricole. Outil précieux de la communication du Parc, la presse joue un rôle essentiel pour informer les habitants du territoire quant à l'action du Parc. En moyenne 40 communiqués de presse sont envoyés chaque année, générant autour de 150 articles dans les éditions locales et agricoles.

De 2012 à 2014, le Parc, en **partenariat avec la radio local Canal Fm**, proposait une émission hebdomadaire grand public sur des thématiques en lien avec les actions du Parc. Après des difficultés financières, la radio a pris une nouvelle orientation. Les émissions ne correspondaient plus à la nouvelle grille de la station. Elles ont été arrêtées d'un commun accord.

De plus, il n'est pas rare que le Parc soit sollicité pour des reportages télévisés d'envergure régionale et nationale sur des sujets de prédilection comme la préservation de la biodiversité ou le tourisme. En 2018, un « relationnel fort » avec un journaliste de l'émission « 9h50 le matin » nous a permis de bénéficier de plusieurs reportages.



Exemple d'article transmis mensuellement aux communes pour publication dans leurs outils de communication



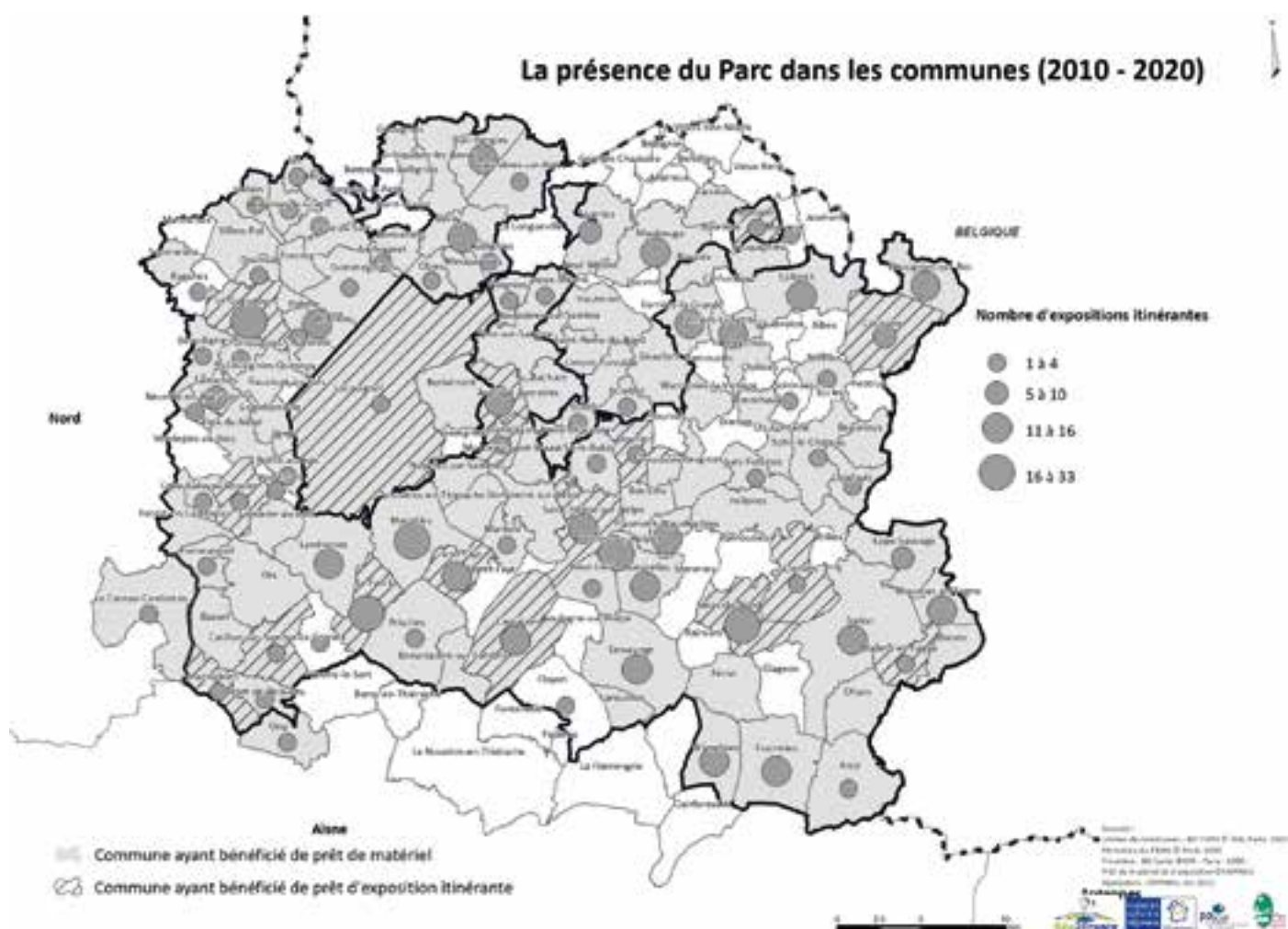
La page facebook du Parc

Les articles pour les journaux municipaux : Depuis mi 2014, le Parc propose chaque mois aux communes et intercommunalités un article à publier dans leur journaux municipaux ou intercommunaux et leurs sites internet. Cette initiative est très appréciée des élus. Les thématiques abordées sont variées et en lien avec les missions et actions du Parc : créer un gîte à insectes, comment nourrir les oiseaux en hiver, les produits locaux, des idées de sorties près de chez vous, le passage au zéro phyto ... des sujets grand public, prétexte à évoquer le travail quotidien de l'équipe du Parc.

La présence du Parc dans les communes : Le Syndicat mixte du Parc naturel régional de l'Avesnois est régulièrement sollicité, pour être présent au cœur du territoire. C'est pour le Syndicat Mixte du Parc l'occasion d'aller à la rencontre des habitants et de les sensibiliser aux missions et actions qu'il porte au quotidien. La présence du Parc passe par la tenue d'un stand mais elle peut aussi se traduire par un soutien technique ou le prêt de matériel : expositions itinérantes, grilles caddies, tables et bancs, chapiteaux... En moyenne, chaque année, 180 demandes variées arrivent au Parc. Au fil des années, le matériel s'est modernisé pour répondre aux attentes des utilisateurs, les stands se transforment peu à peu en pagodes aux lignes plus esthétiques marquées du logo du Parc.

Les Forums ou Rencontres du Parc ont été des lieux d'échanges et de proximité que le Parc a organisé suite aux élections municipales. Ces rendez-vous thématiques à destination des élus du territoire ont pour but de sensibiliser et d'échanger avec les personnes présentes sur une thématique précise comme l'introduction de produits locaux dans la restauration collective, la mobilisation du foncier communal au service du développement de l'agriculture durable.

Actions partenariales avec les Centres sociaux. Le Parc travaille au quotidien avec les Centres Socio-Culturels (CSC) de son territoire. Une convention entre le Parc et les Centres Socio-Culturels a d'ailleurs été signée en 2016 pour sceller ce travail pour une mobilisation des citoyens autour de la biodiversité, du développement durable et de la précarité énergétique.



RÉUSSITES

Les outils numériques : les fréquentations du site internet et de la page Facebook sont en constante augmentation.

- L'envoi d'articles aux communes et aux intercommunalités pour publication dans les journaux municipaux ou intercommunaux, répond à une véritable attente.

- les relations presse fluidifiées

Partenariat avec les centres sociaux : Des projets concrets menés ensemble. Une vision partagée des objectifs de la Charte.

DIFFICULTÉS

Toucher les habitants, tant le territoire est étendu et les missions du Parc parfois lointaines des préoccupations quotidiennes.

Faire face aux baisses continues de budget et au manque de technicité en interne.

Partenariat avec les Centres sociaux : temps de concertation et de décision parfois longs pour la concrétisation de projets.

PISTES DE RÉFLEXION

Continuer à développer les outils numériques et le relationnel avec la presse locale. Continuer à solliciter les communes pour déployer au plus près des habitants les actions du Parc.



INDICATEURS DE RÉALISATION/RÉSULTAT

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Nbre d'événements soutenus (nrb de communes après 2017)	169	173	151	152	186	181	nd	66	76	39
Nbre de prêts d'expositions itinérantes	70	68	53	44	50	51	nd	24	20	15
Nbre de sites internet thématiques	1	1	1	1	6	6	6	6	6	6
Nbre de personnes qui nous suivent sur les réseaux sociaux	nd	nd	nd	nd	631	1 100	2 100	2 500	3 700	4 700
Fréquentation du site internet	nd	nd	150	150	49 856 connexions/an	43 385 connexions/an	40 559 connexions/an	37 500 connexions/an	43 200 connexions/an	37 100 connexions/an
Nbre d'abonnés aux news letters	1 000	1 500	2 557	2 793	3 710	13 018	13 026	14 000	14 300	14 300
Nbre d'articles et vidéos parus / publiés	15	15	150	200	170	185	176	110	80	76

MESURE I2 : IMPLIQUER ET DONNER LES MOYENS AUX CITOYENS DE SE MOBILISER POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE DE LEUR TERRITOIRE**

ENGAGEMENTS DU DÉPARTEMENT

> mobiliser sa politique de soutien aux acteurs associatifs et leur mise en réseau sur des démarches « éco citoyenneté ».

> soutenir les démarches de concertation en amont des projets d'aménagement et de développement durable du territoire avec les acteurs locaux.



DEGRÉS DE MISE EN ŒUVRE :



TENDANCE SUR LA PÉRIODE :



CHIFFRES CLÉS :

22 études Amélioration du cadre de vie du FDAN Aménagement local entre 2010 et 2015.

Intégration des propositions issues des ateliers citoyens, organisés sur le thème de la mobilité dans le schéma de mobilité adopté par le Conseil général du Nord le 25 juin 2013.

Les 10 engagements et les 29 actions de Nord durable.

REGARD SUR 2010-2020

2010-2015 : Organisation de réunions publiques lors des études Amélioration du cadre de vie du FDAN.

2010-2020 : Mise en œuvre du dispositif jardins familiaux et espaces partagés contribuant, via des activités basées sur la biodiversité, à la protection de la ressource en eau et à la production de fruits et légumes, à permettre aux citoyens de se mobiliser pour le développement durable de leur territoire.

2013 : ateliers citoyens, organisés sur le thème de la mobilité, permettant aux Nordistes de faire connaître leurs idées sur le volet déplacements, accessibilité, transports du développement durable.

2018 : Mise en œuvre de différents agenda 21 participatifs.

2019 : adoption d'une délibération à travers laquelle le Département entend faire des collèges du Nord des ambassadeurs du développement durable. Lancement du challenge CUBE.S (Climat, Usages, Bâtiments Enseignement Secondaire) en vue de sensibiliser les collégiens et l'ensemble de la communauté éducative à la gestion économe de l'énergie dans les collèges.

2019 -2020 : Délibération relative la nouvelle stratégie Nord Durable et adoption du plan d'actions articulé autour de 2 volets d'intervention, l'un à l'interne avec 10 engagements Administration durable (relayé par les agents des territoires), l'autre à l'externe avec 10 engagements concernant les politiques publiques. Le Département compte ainsi transformer en profondeur ses politiques et son fonctionnement afin de répondre aux enjeux majeurs de la transition écologique. Il impliquera les citoyens : les collégiens, les membres du Conseil Départemental des jeunes et les bénéficiaires du RSA via leur parcours d'insertion.

Son action portera entre autres sur la favorisation et l'accompagnement des initiatives de mobilités durables et inclusives, l'organisation de la mise en réseau des collectivités pour partager les pratiques en matière de mobilité et de ruralité.

Les collèges s'engageront en faveur de la transition écologique et solidaire en capitalisant sur les expériences les plus exemplaires, en valorisant et en diffusant les bonnes pratiques et en accompagnant tous les collèges dans leur stratégie de transition écologique.

Appels à projet «mobilité innovante en milieu rural».

2020-2021 : Partage du plan d'actions de la délibération «Nord Durable» avec les territoires du Nord en organisant une rencontre par arrondissement pour :

- Présenter la stratégie en tenant compte des besoins et des attentes du territoire,
- Encourager les communes/EPCI à s'inscrire dans la stratégie et la trajectoire Nord Durable et identifier avec elles les leviers d'actions.

RÉUSSITES

La portée de Nord durable sur l'ensemble des compétences du Département.

PISTES DE RÉFLEXION

Poursuivre la mobilisation des habitants pour les rendre plus solidaires entre eux (engagement 5 du plan d'action Nord Durable).

Mettre le développement durable au cœur du mandat du prochain Conseil Départemental des Jeunes.

Développer la collaboration avec les établissements médicaux sociaux en soutenant le développement de projets de jardins et d'espaces partagés au sein des établissements. Cette action vise à mettre en place une gouvernance multi partenariale afin de concevoir des projets inclusifs et transversaux, ouverts aux patients, à leurs familles mais aussi aux habitants du quartier autour de l'alimentation durable.



L'agenda 21 du Nord

Le Département du Nord souhaite donner une nouvelle impulsion à sa démarche d'agenda 21, en invitant tous les Nordistes à définir des orientations et proposer des actions à inscrire au nouvel Agenda 21.

Dès septembre 2013, 7 rencontres territoriales permettront de débattre des priorités et des propositions relatives aux thèmes suivants :

- la cohésion sociale et intergénérationnelle,
- les économies d'énergie,
- la mobilité,
- l'accès au sport,
- la culture,
- les milieux naturels,
- le tourisme,
- l'économie locale et solidaire,
- l'habitat - logement,
- les modes de production et de consommation responsables...



ZOOM SUR :



La convention de partenariat entre le SMPNRA et les CSC

PARTENAIRES SPÉCIFIQUES :

Les 10 centres sociaux du territoire
Fédération des centres sociaux du Nord

CALENDRIER :

2016-2020

CHIFFRES CLÉS :

10 centres sociaux
30 actions mises en oeuvre

RÔLE DU PARC :

Mutualisation des moyens et des savoir faire



Signature de la convention avec les centres sociaux - Novembre 2016

Le Parc travaille au quotidien avec les Centres Socio-Culturels (CSC) de son territoire. Une convention entre le Parc et les Centres Socio-Culturels a d'ailleurs été signée en 2016 pour sceller ce travail pour une mobilisation des citoyens autour de la biodiversité, du développement durable et de la précarité énergétique.

Avec les acteurs des 10 centres du territoire Sambre-Avesnois, plusieurs actions ont été menées comme la fabrication de gîtes à insectes et la création d'une mare au Centre Guy Môquet d'Aulnoye-Aymeries, des échanges méthodologiques pour la mise en place d'agenda 21 relayée par les Directeurs auprès de leurs équipes, ou encore la participation au « défi des familles à énergie positive » et ce afin de réaliser de réelles économies pour faire baisser la facture d'énergie à la maison !

LA PLUS VALUE PARC :

Mise en réseau des acteurs

Courant 2017, le centre socio-culturel « le nouvel air » d'Avesnes sur Helpe s'est vraiment impliqué sur la thématique biodiversité. Au fil des saisons, des ateliers encadrés par le SNAP (Sorties Nature Art et plaisir) ont été proposés au public. Les enfants et leurs parents ont ainsi pu partager de multiples activités : fabrication de peintures aux pigments naturels, création d'une cabane en saule, nettoyage et découverte de la biodiversité autour de la mare, réalisation d'un herbier... autant d'animations qui ont permis de familiariser les publics aux enjeux de la biodiversité qui les entoure.

En 2020, le travail partenarial s'est principalement axé sur l'Alimentation durable en raison de la mise en place d'un PAT (Programme Alimentaire Territorial).



ZOOM SUR :



La présence du Parc dans les communes, au plus proche des habitants (prêt d'expo, stands...)

PARTENAIRES SPÉCIFIQUES :

organismes de manifestations (associations, communes, EPCI...)

CALENDRIER :

Ce service est proposé aux communes depuis la création du Parc.

CHIFFRES CLÉS :

De 2011 à 2020 :

122 communes sur 140 ont régulièrement fait appel au service « Prêt de matériel » du Parc

Les expositions du Parc ont été empruntées 434 fois sur les 9 dernières années

Présence physique d'agents du Parc naturel régional de l'Avesnois sur plus de 300 manifestations

RÔLE DU PARC :

Accompagner les organisateurs de manifestations d'un point de vue logistique, faire découvrir au grand public les actions et missions du Parc au travers d'expositions.



Exposition sur les Hironnelles dans le cadre d'une animation à Bousignies sur Roc

La démarche consiste à accompagner logiquement les organisateurs de manifestation.

Le Parc dispose d'un stock de matériel : des pagodes, des grilles et panneaux d'exposition, des cimaises, du matériel électrique... qu'il met à disposition de ses communes adhérentes afin de faciliter l'organisation d'événements festifs. Chaque début d'année, un courrier est envoyé aux communes dans ce sens pour connaître leurs besoins annuels. Le prêt de matériel rencontre un vif succès. C'est une aide importante et attendue par les 140 communes du Parc.

Le Parc a créé 14 expositions itinérantes pour

LA PLUS VALUE PARC :

Une aide matérielle importante, surtout pour les petites communes. Les expositions permettent d'aborder avec les habitants des thématiques variées, proches de leur environnement et de leur cadre de vie.

Intégration de contenus pédagogiques sur des enjeux environnementaux via les expositions.

Visibilité du Parc naturel régional par la présence de stands, d'expositions et aussi parfois par la présence d'agents et d'animations.



Exposition sur l'eau à Maroilles

mettre en valeur les richesses de l'Avesnois ou pour sensibiliser les habitants à l'environnement et au développement durable. Ces expositions sont prêtées gratuitement aux communes, associations, écoles du territoire. Elles traitent de sujets variés : le patrimoine bâti, la faune et la flore, les vergers hautes-tiges, le bocage, le zéro phyto...

Sur ces 9 dernières années, 122 communes sur les 140 que compte le territoire du Parc ont régulièrement emprunté du matériel. Les 14 expositions du Parc ont, elles aussi, eu un vif succès, avec 434 demandes de prêt.



ZOOM SUR :



Entrez c'est tout vert !

Entrez,

c'est tout vert !

PARTENAIRES SPÉCIFIQUES :

Equipes municipales des communes accompagnées, agents techniques, populations, associations, équipe éducative et élèves des écoles, entreprises présentes sur le territoire communal, exploitants agricoles (spécifiques à chaque projet).

CALENDRIER :

L'opération « Entrez, c'est tout vert ! » a été initiée en 2018 et se poursuit en 2021.

CHIFFRES CLÉS :

De fin 2018 à 2021 :

11 communes accompagnées : Baives, Cartignies, Catillon-sur-Sambre, Doullers, Eccles, Englefontaine, Eppe-Sauvage, Hon-Hergies, Jenlain, Maresches, Ors

5 chantiers participatifs à ce jour



Intervention en classe avant le chantier de plantation avec les enfants à Eppe Sauvage

RÔLE DU PARC :

Accompagner les communes volontaires pour concevoir et réaliser des aménagements simples, visant à améliorer le cadre de vie et l'image de la commune, notamment au niveau des entrées et traversées de communes. Cette démarche se fait en concertation avec les habitants.

LA PLUS VALUE PARC :

Le Parc a permis :

D'engager des processus de projets individualisés pour chaque commune, influencés par les enjeux du territoire communal et les envies et besoins des participants,

D'amorcer ou conforter des pratiques de concertations à l'échelle communale,

De sensibiliser les participants à l'aspect collectif du paysage, de les rendre acteurs du cadre de vie

Mettre en œuvre des préconisations inscrites dans les documents d'urbanisme

Prendre en compte la diversité des paysages de l'Avesnois et conforter les spécificités du territoire

D'accompagner des projets références pour les autres communes du territoire



Plantation du verger avec les enfants du village à Eccles

Les communes du territoire de l'Avesnois partagent des objectifs en termes de renforcement de l'attractivité du territoire, de valorisation touristique et de préservation de la qualité de vie des habitants. L'action « Entrez, c'est tout vert ! », réalisée avec le soutien de la DREAL des Hauts de France, permet d'accompagner des communes dans la mise en œuvre d'aménagements respectueux des patrimoines naturels, bâtis et paysagers, en concertation avec les habitants. Le choix des communes accompagnées s'est fait parmi les volontaires en fonction de leur représentativité en termes d'enjeux paysagers.

La démarche consiste à accompagner chaque commune via :

La réalisation d'une analyse de l'espace public et du paysage communal permettant de dégager différents enjeux pouvant faire l'objet d'une intervention en termes d'aménagement, de plantation ou de gestion (entrée de commune à valoriser,

traversée de commune à harmoniser, modes de gestions des espaces, petit patrimoine à valoriser, délaissés à reconquérir...)

La réalisation de documents de communication permettant de mobiliser le public visé lors de la tenue d'événements ou de rencontres liés au projet,

L'animation de temps d'échanges et de co-conception entre des élus, des habitants, des acteurs économiques (en fonction du projet) ... en salle ou sur site,

La réalisation de documents textuels et graphiques de synthèse, servant d'appui à la réalisation des projets conçus collectivement,

Un appui technique lors des demandes de subvention pour la mise en œuvre opérationnelle des projets,

L'animation de chantiers de plantation participatifs (habitants et écoles)



Aménagement anti érosif autour de la chapelle Ste Philomène à Hon-Hergies / schéma et travaux réalisés

MESURE 13 : CONSTRUIRE ET METTRE EN ŒUVRE UN PROJET CULTUREL DE TERRITOIRE OUVERT SUR LES TERRITOIRES LIMITROPHES, EUROPÉENS ET INTERNATIONAUX **

LES ENJEUX :

- L'amélioration de l'offre culturelle au bénéfice de l'ensemble de la population,
- La mise en réseau des acteurs culturels du territoire et des territoires voisins,
- La participation des acteurs culturels au développement du territoire,
- La création de liens entre le réseau culturel et les réseaux des domaines économiques, sociaux, environnementaux...
- Le développement des échanges européens et internationaux.



MESURE 13 : CONSTRUIRE ET METTRE EN ŒUVRE UN PROJET CULTUREL DE TERRITOIRE OUVERT SUR LES TERRITOIRES LIMITOPHES, EUROPÉENS ET INTERNATIONAUX **



ENGAGEMENTS DU SYNDICAT MIXTE

- > promouvoir la stratégie définie dans le cadre de la présente mesure auprès du plus grand nombre et notamment des collectivités,
- > co-animer le « collectif culture »,
- > accompagner la valorisation des patrimoines (naturels et bâtis) en soutenant les actions culturelles et artistiques portant un regard sur ceux-ci,
- > accompagner les porteurs de projets pour qu'ils prennent en compte les retombées économiques, sociales et environnementales de leurs actions et projet culturels,
- > accompagner l'expérimentation de nouveaux projets, de nouvelles approches artistiques, de nouvelles méthodes de gestion de projets et encourager les « mélanges » de réseaux,
- > intégrer la dimension culturelle et l'ouverture culturelle dans la mise en œuvre de l'ensemble de la charte du Parc,
- > Accueillir les missions venant de l'extérieur du territoire et permettre un échange avec les partenaires et habitants de l'Avesnois,
- > Soutenir les initiatives des acteurs du territoire lorsqu'elle participe au développement d'une culture d'ouverture.

DEGRÉS DE MISE EN ŒUVRE :



TENDANCE SUR LA PÉRIODE :



FINANCEURS :

Département du Nord, Région Hauts-de-France, Etat.

PARTENAIRES :

Association Cent lieux d'art², Quercinéma, De la Suite dans les Images, Cinémas locaux, Cinéligue, Médiathèque départementale du Nord, Département du Nord, réseau des producteurs de l'Avesnois, communes, producteurs locaux, la Chambre d'eau, communes, le théâtre du Bimberlot, associations du territoire, Le fil d'Eléa

REGARD SUR 2010-2020

Malgré son caractère rural, le Parc naturel régional de l'Avesnois bénéficie d'une offre culturelle relativement importante. Toutefois, le manque de mise en réseau des acteurs génère un déficit de lisibilité de l'offre et une insuffisance de synergie entre acteurs. C'est pourquoi dans le cadre sa politique culturelle, le Parc naturel de l'Avesnois n'a pas souhaité se positionner comme un opérateur culturel « de plus » mais plutôt faire écho à l'offre existante et être dans une stratégie « faire avec » favorisant maillage, fonctionnement en réseau, valorisation, accompagnement, l'accompagnement des porteurs de projets culturels à expérimenter une action artistique et culturelle sur un enjeu de la Charte ou encore qualification des acteurs culturels.

GUIDE DES RESSOURCES CULTURELLES : Fin 2010, afin d'entreprendre des actions collectives de développement culturel, un groupe de travail « culture » composé d'élus et d'acteurs culturels et animé par le Parc a vu le jour. La première action importante envisagée a été la réalisation d'un guide des ressources culturelles pour pallier au manque de mise en réseau des acteurs et permettre une meilleure lisibilité de l'offre culturelle sur le territoire. Ce guide avait pour ambition de mettre en valeur la diversité des ressources culturelles, d'encourager les rencontres entre acteurs culturels, de valoriser les projets collaboratifs et de favoriser l'échange des connaissances, des expériences et des moyens.

OPERATION KIOSQUE EN FÊTE : Dans le cadre de sa politique de développement culturel, le Syndicat mixte du Parc naturel régional de l'Avesnois a accompagné jusqu'en 2014 les communes et les associations qui le souhaitent, à valoriser leurs kiosques à l'occasion de l'opération nationale « Kiosques en Fête », qui se déroulait chaque année entre mai et juillet. Lors de l'édition 2012 le kiosque d'Avesnes-sur-Helpe a été sélectionné par les Compagnons des Métiers et du Patrimoine de Jeumont et a bénéficié dans un premier temps d'une intervention de rénovation tout en participant à un volet social de sensibilisation aux métiers du patrimoine. Dans un second temps ce chantier est devenu le cadre d'une expérimentation culturelle en 2013.

AVESNOISERIES :

Les objectifs sont de créer du lien social sur un territoire et valoriser ce territoire ainsi que les gens qui le font vivre. La culture et le spectacle en sont des vecteurs. Les Avesnoiseries proposent ainsi des spectacles vivants, qui ont évolué avec le temps. De son et lumières au départ ils sont passés à des spectacles joués en direct ; le tout par des comédiens amateurs et bénévoles.

On y trouve une touche de mystère et une intrigue dans chaque histoire. L'encrage, lui, est bien local. Chaque spectacle s'appuie sur des faits historiques, des éléments patrimoniaux et des savoir faire retravaillés à la sauce Avesnoiseries.

Le reste est le fruit d'une concertation. En effet, les spectacles sont écrits par des groupes de bénévoles. Le Parc naturel intervient à 2 niveaux : la cohérence scientifique sur les aspects biodiversités et patrimoniaux abordés ainsi que sur la conception des visuels de communication. Les interventions du Parc naturel se font sous la forme d'ateliers participatifs.

EXPOSER A LA MAISON DU PARC : De 2010 à 2015, le projet « Exposer à la Maison du Parc » permet aux habitants de l'Avesnois de valoriser leurs initiatives, créations, travaux par le biais d'un appel à projet lancé en début d'année par le Parc naturel ré-



gional de l'Avesnois. A la suite de cela, un programme de rendez-vous divers et variés (expositions, spectacles, rencontres...) était mis en place de mai à septembre.

CRÉATIONS BIMBERLOT ET FIL D'ELÉA : A travers des commandes faites à des artistes locaux, véritables relais pour décliner les missions du parc, leurs créations s'avèrent être une forme originale et novatrice de sensibilisation des habitants.

Les spectacles sont inscrits dans les missions du parc depuis sa première charte en 1998. Aujourd'hui encore, ils sont toujours de vrais relais pour décliner les missions du parc, sensibiliser les habitants à la biodiversité et renforcer la préservation de l'habitat naturel des espèces locales. C'est une mission de fond et un axe véritable pour renforcer la sensibilisation des jeunes publics. Pour le premier spectacle en 1997, la chouette chevêche est mise à l'honneur pour célébrer sa réapparition sur les sites naturels. Suivront la chauve-souris, l'écureuil, la grenouille... autant de spectacles réalisés en partenariat avec les théâtres, les troupes et les artisans locaux, qui permettent à de jeunes compagnies de se structurer et de lancer leur activité. Dernier spectacle en date, en 2014, « Lorsque le vent souffle », met en scène un jardinier qui redécouvre les bienfaits de son pommier, réalisé par « le fil d'Eléa » avec les matériaux et savoir-faire locaux, cette création pousse à réfléchir avant d'engager la destruction des éléments naturels. Derrière cette démarche de sensibilisation se concrétise une démarche durable qui fédère la création, l'économie locale et les hommes au service de l'environnement. Plus qu'un renforcement des circuits courts, c'est une véritable ligne de conduite qui tisse les liens tout au long de l'année.

ORGANISATION DES CINÉS DD

Depuis 2009, en partenariat avec « Cinélique » et « De la Suite dans les Images », le Parc propose un programme audiovisuel afin de sensibiliser le plus grand nombre au concept de Développement Durable. Ces projections, perçues comme des rendez-vous « Cinéma citoyen », sont suivies d'un temps d'échange portant sur le thème principal du film permettant d'aller à la rencontre d'associations, de professionnels, de réalisateurs ou encore d'habitants, concernés par le sujet du film.

De 2009 à 2017, une quinzaine de films (fictions, documentaires, dessins animés...) aux thématiques variées (économie, environnement, social, culture...) ont été projetés réunissant plus de 600 spectateurs par an (40 par séance en moyenne)



Atelier de création d'affiche pour un spectacle des Avesnoiseries



RÉUSSITES

- Les spectacles commandés et créés ont largement été programmés sur le territoire du Parc et au-delà (autres Parcs naturels, Muséum d'histoire naturelle de Bourges...)
- La culture s'est confirmée être un bon "attrape public" pour inviter les habitants à s'intéresser à des enjeux environnementaux
- Les créations continuent d'être programmées

DIFFICULTÉS

- L'organisation du territoire en matière culturelle, mettre en réseau les acteurs culturels

- Encourager les rencontres et favoriser la cohésion culturelle.
- Mutualiser les moyens.
- Fin du financement du poste de chargé de mission culture.

PISTES DE RÉFLEXION

- Fin financement « culture » par le Département en 2014-2015
- Arrêt de la mission, cependant les contenus culturels restent intégrés dans différentes opérationsw

INDICATEURS DE RÉALISATION/RÉSULTAT

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Nbre de ciné DD proposés	17	23	8	15	7	10	8
Nbre de personnes sensibilisées (public CinéDD)	600	700	497	862	277	747	396

ORIENTATION 7

Planifier l'usage des sols et penser l'urbanisation dans le respect de l'environnement, de l'activité agricole et des espaces bâtis traditionnels

- Objectifs « cibles »

- 100% des communes dotées d'un document d'urbanisme en 2018.
- Mise en compatibilité des documents d'urbanisme avec la Charte du Parc.
- Sensibiliser 100% des élus des collectivités aux enjeux d'une urbanisation respectueuse de l'environnement.
- Limiter, à l'horizon 2016, à + 5% maximum la variation d'espaces artificialisés sur l'ensemble du territoire. Le taux de 5 % pourrait se répartir à 2,5% pour l'habitat, et 2,5% pour les infrastructures de transport et autres espaces.

- Indicateurs de suivi du territoire

- Nombre (et évolution de la part) des communes ayant un document d'urbanisme
- Evolution de l'urbanisation
- Nombre d'élus sensibilisés aux enjeux de l'urbanisation respectueuse de l'environnement
- Nombre de documents d'urbanisme arrêtés depuis le début de la Charte et compatible avec celle-ci



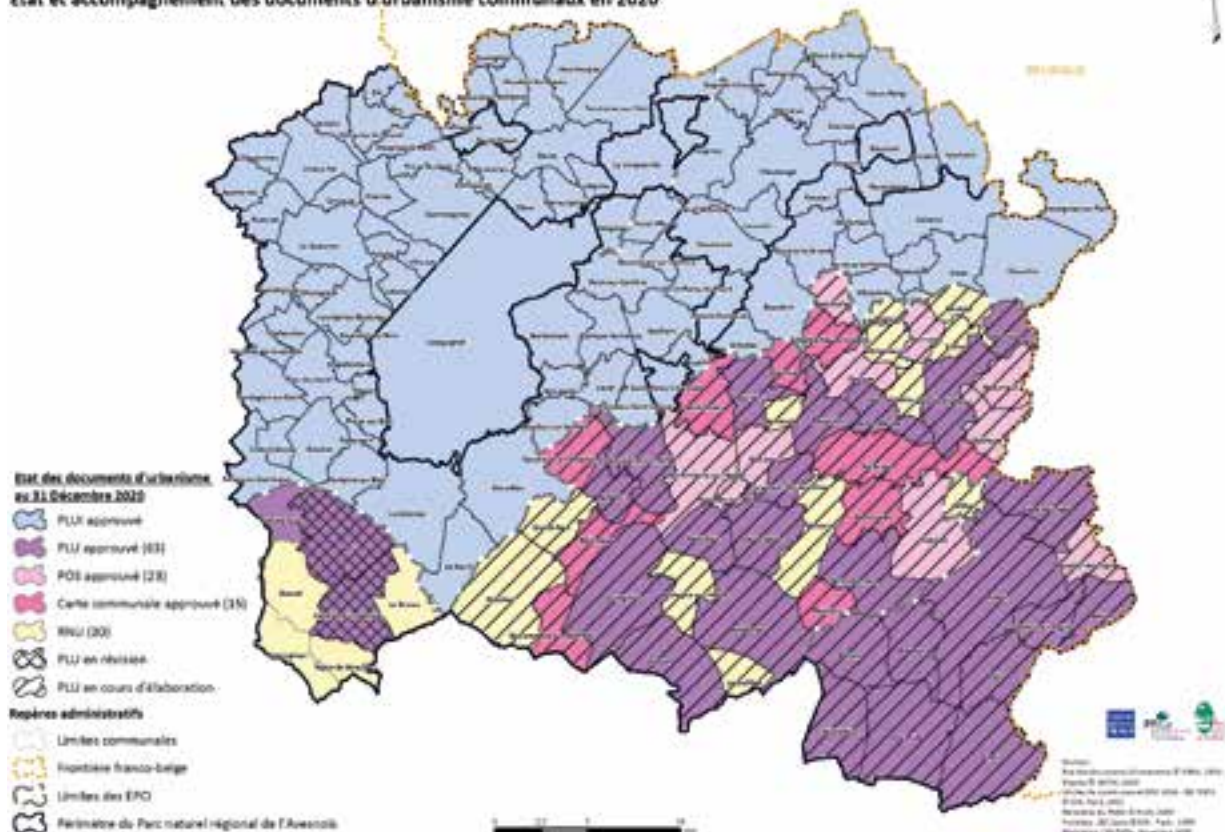
	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Part des communes ayant un document d'urbanisme (%)	78	79	84	90	92	97	98	98	98	100	100

	2005	2009	2015
Évolution des espaces artificialisés (Source OCS2D)		9,98%	10,4%

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Nombre d'élus sensibilisés aux enjeux de l'urbanisation respectueuse de l'environnement	12	36	107	20	39	90	133	50	146	12	covid

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Nombre de documents d'urbanisme arrêtés (source: DDTM)									
PLU	2	7	5	6	4	5	1	2	1
PLUi									2
Cartes communales	1	3	0	4	0	0	0	0	0
Nature des avis									
Favorable	3	6	3	7	4	5	1	1	3
Avec réserve	0	4	2	3	0	0	0	1	0
Défavorable	0	0	0	0	0	0	0	0	0

État et accompagnement des documents d'urbanisme communaux en 2020



MESURE 14 : Doter l'ensemble des communes ou communautés de communes d'un document d'urbanisme qui s'appuie sur les richesses patrimoniales du territoire***

LES ENJEUX :

- que les documents d'urbanisme deviennent des outils de préservation et de valorisation de l'environnement, des paysages et des patrimoines,
- Le développement de la réflexion intercommunale en matière d'urbanisme et d'aménagement pour favoriser une gestion économe de l'espace.



Rappel du bilan intermédiaire

Niveau de mise en œuvre collective 2010/2016	Peu satisfaisant	Moyen	Bon	Très bon
Mesure 14 : Doter l'ensemble des communes et ou EPCI d'un document d'urbanisme qui s'appuie sur les richesses patrimoniales du territoire			X	

MESURE I4 : Doter l'ensemble des communes ou communautés de communes d'un document d'urbanisme qui s'appuie sur les richesses patrimoniales du territoire***

ENGAGEMENTS DU SYNDICAT MIXTE

> animer le comité de pilotage « Urbanisme et aménagement durable »,

> améliorer la connaissance de l'environnement, des paysages et des patrimoines, et assurer la mise à disposition de cette connaissance,

> accompagner les communes / EPCI / Syndicat mixte du SCoT dans l'élaboration des documents d'urbanisme,

> rendre un avis au titre des personnes publiques associées, dans le cadre d'une approche coordonnée avec les services de l'Etat.



DEGRÉS DE MISE EN ŒUVRE :



TENDANCE SUR LA PÉRIODE :



FINANCEURS :

État, Région Hauts-de-France, Département, Communes, EPCI

PARTENAIRES :

Communes du Parc, EPCI du territoire, DDTM Avesnes/Helpe, DDTM Cambrai, SCOT Sambre-Avesnois, ADUS (Agence de Développement et d'Urbanisme de la Sambre), Bureaux d'études, Département du Nord, Chambre d'agriculture de Région, DREAL Hauts-de-France, Région Hauts-de-France, STAP, SCOT Cambrésis, DDTM Nord, Exploitants agricoles

REGARD SUR 2010-2020

La loi prévoit que le Parc naturel régional de l'Avesnois soit associé à toute procédure d'élaboration d'un document d'urbanisme (Plan local d'urbanisme ou carte communale).

De 2010 à 2016, puis de manière plus restreinte à partir de 2017, l'accompagnement était réalisé à l'échelle communale. La mission du Parc est essentiellement une mission d'information et de conseil pour faire des documents d'urbanisme des outils de préservation et de valorisation des patrimoines naturels, bâtis et paysagers.

Dans son rôle d'accompagnement, le Parc apporte un soutien technique aux différentes étapes de la procédure :

- Dès la délibération de la commune pour l'élaboration ou la révision d'un document d'urbanisme, le Parc réalise un « porter à connaissance », puis le transmet à la commune et au bureau d'études en charge de la réalisation de l'étude. Afin d'assurer au mieux la compatibilité du document d'urbanisme avec les orientations et mesures de la Charte, ce document présente la situation communale au regard des différentes cartes thématiques du Plan de Parc. Il regroupe également des prises de vues aériennes, les cartographies des composantes environnementales, paysagères et architecturales, ainsi que l'ensemble des études réalisées sur le territoire communal disponibles au Parc.

- Les services du Parc participent aux réunions d'élaboration avec les élus, le bureau d'étude, les services de l'Etat et les autres personnes publiques associées afin d'accompagner les communes dans la définition de leurs projets d'aménagement.

- Ils proposent des réflexions sur l'évolution qualitative et quantitative du territoire communal/intercommunal, et transmettent des guides techniques (fiches conseils, documents de sensibilisation...) pour aider à intégrer les principes de la Charte dans les documents.

- Ils apportent une expertise en matière de prise en compte de la biodiversité et des paysages, et proposent une vision transversale et une expertise technique pluridisciplinaire pour conseiller et aider les communes et intercommunalités à aborder la problématique de la manière la plus complète possible.

- Des démarches pluricommunales ont également été initiées (rédaction des cahiers des charges, préparation des groupements de commandes, réunions avec les partenaires), afin d'expérimenter et de mutualiser les moyens dans l'attente du lancement des PLUi, mais ces démarches n'ont pas été lancées compte tenu de la prise de compétences des EPCI : Mazinghien/Rejet-de-Beaulieu, Dimont/Solrignes, Audignies/Mecquignies.

- Réalisation d'OAP thématiques spécifiques dans le cadre de PLU : OAP Trame verte et dents creuses à Gussignies en 2015, OAP Trame verte et paysages à Vendegies-au-Bois en 2015 (travail d'un stagiaire), OAP Bâtiments agricoles et paysages à Baives en 2016.

- En terme d'association des habitants aux procédures d'urbanisme réglementaire, des démarches particulières ont été menées : balade paysagère à Eppe-Sauvage en 2015, association des habitants à la densification d'un cœur d'îlot à Flaumont-Waudrechies en 2013/2016/2020.

Assistance technique spécifique auprès des communes en périmètre Natura 2000

Les codes de l'Urbanisme et de l'Environnement imposent aux communes la réalisation d'une évaluation des incidences de leur document d'urbanisme sur le(s) site(s) Natura 2000 situés sur leur territoire. Cette étude complémentaire, réalisée par un bureau d'études spécialisé en écologie, s'effectue sur la base du projet de développement porté par la commune (Projet d'aménagement et de développement durable 'PADD' dans le cas d'un PLU). Une attention particulière est portée sur les zones d'urbanisation future afin de vérifier que



Les abords du château du Potelle

le projet n'a pas de répercussion sur les espèces et/ou les habitats naturels d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation du ou des sites Natura 2000. Si d'éventuelles incidences sont identifiées, cette étude permettra de proposer des mesures adaptées de manière à supprimer ou réduire les dommages occasionnés. Ainsi, le Parc a suivi l'accompagnement technique et financier de plusieurs communes (Anor, Liessies, Glageon, Eppe-Sauvage, Clairfayts, Baives) soumises à l'analyse des incidences Natura 2000 de leur document d'urbanisme. Cet accompagnement s'est traduit par une vérification de la bonne mise en oeuvre du cahier des charges (co-réalisé avec la DDTM et la DREAL) et un suivi du travail technique de l'écologie.

A partir de 2014, suite aux évolutions législatives et particulièrement la loi ALUR qui a largement favorisé le transfert de compétences PLU aux communautés de communes, 4 EPCI du territoire ont pris la compétence PLUi en 2015. Dans ce contexte, l'accompagnement technique du Parc s'est adapté et renforcé pour répondre aux attentes propres à chaque EPCI et aux enjeux de leur territoire. La pluridisciplinarité de l'équipe technique, la connaissance du territoire et les partenariats noués depuis plusieurs années, ont donné une nouvelle dimension à cette action. Ainsi en fonction des EPCI, le soutien technique du Parc a été défini dans le cadre de convention de partenariat et porte principalement sur :

- l'élaboration du diagnostic et rédaction du rapport de présentation sur les thématiques liés à l'environnement, au paysage, aux patrimoines, à la consommation d'espace et à l'évolution des formes urbaines.
- la réalisation de l'évaluation environnementale dont le volet études d'incidences liées à la présence de sites Natura 2000 : étude des effets positifs et négatifs du PADD sur l'environnement et définition des mesures d'accompagnement pour éviter, réduire voire compenser les effets négatifs du projet sur l'environnement et la santé publique.
- l'identification des enjeux environnementaux, paysagers et urbains et la justification des choix d'aménagement en fonction de ces enjeux : une méthodologie d'identification et de hiérarchisation des enjeux environnementaux (application de filtres en fonction des secteurs) a été élaborée pour les 3 PLUi accompagnés,
- l'analyse de la consommation d'espace au cours des 10 années qui précèdent l'approbation du PLUi (pour la CCPM), participation à la définition des gisements et non gisements à l'intérieur des enveloppes bâties et l'identification des zones de projets (PLUi 3CA et CCSA)
- des contributions à la traduction des enjeux environnementaux, paysagers, architecturaux et urbains dans les différentes pièces du PLUi en collaboration étroite avec les bureau d'études, l'ADUS et les services des EPCI : propositions techniques nécessaires pour assurer la traduction des enjeux environnementaux, paysagers et urbains dans le PADD (ex : proposition de rédaction des orientations spécifiques aux thèmes traités), le zonage (ex : appui à la méthodologie du zonage) et le règlement du PLUi (ex : proposition de rédaction ex-article 13, dispositions de protection des éléments naturels, bâtis et paysagers),
- la réalisation des Orientations d'Aménagement et de Programmation thématiques : sur les thèmes de la trame verte et bleue (CCSA et 3CA), et de la valorisation des paysages (CCPM), patrimoine (CCSA et CAMVS) ; et la contributions aux OAP « sectorielles » : réalisation d'une analyse de site et l'identification des enjeux en matière d'environnement, de paysage et de patrimoine sur les sites de projets,
- la mise en place d'actions de sensibilisation et de concertation des élus et acteurs locaux : information et sensibilisation des élus communaux et communautaires sur les modalités de mise en place d'un PLUi (ex : co-animation de réunions d'information et de sensibilisation des élus locaux) ; co-organisation de temps d'échanges entre les élus sur des thématiques transversales : balades paysagères, interventions en commissions...
- l'assistance technique pour la définition d'un plan d'actions et la réalisation des outils de communication nécessaires pour assurer l'information des habitants sur la mise en place du PLUi : participation aux réunions publiques, contenu des expositions...
- des Porter A Connaissance (PAC) ont également été réalisés à l'échelle des entités paysagères pour les PLUi de la CCPM et de la CAMVS.
- TVB (cf. mesure 6)

Concernant les Schémas de COhérence Territoriaux :

- SCoT Sambre Avesnois : les services du Parc ont contribué à son élaboration par la mise à disposition de données et la participation aux comités techniques. Ils ont travaillé, en étroite collaboration avec les services de l'ADUS, à la mise en compatibilité du SCoT avec la charte du Parc et le SAGE mais également apporté une assistance technique pour la traduction des enjeux environnementaux et paysagers dans le nouveau projet. Un avis sur le document a été rendu en qualité de personne publique associée. Par ailleurs, un travail commun a permis une mutualisation de moyens pour l'acquisition de la photo-interprétation 2009 (occupation du sol et maillage bocager) ainsi que l'harmonisation des nomenclatures locales et régionales. Le SCoT a été approuvé en 2017.
 - SCoT du Cambrésis : Le SCoT a été approuvé en 2012. Les services du Parc ont participé à son élaboration pour permettre la prise en compte des enjeux des 7 communes du Cambrésis adhérentes à la charte et assurer sa compatibilité avec celle-ci. Un avis favorable a été rendu par les membres du bureau du SMPNRA en 2011. Le SCoT est actuellement en cours de révision. Pour assurer la prise en compte des enjeux liés à la charte et au SAGE, un Porter à connaissance a été réalisé par les services du Parc.
- Enfin, le Parc rend un avis sur les documents d'urbanisme mais également lors des révisions ou modifications de ceux-ci.

La Préservation Concertée du Bocage

La prise en compte des éléments constitutifs du bocage, tel que les haies, les alignements d'arbres et les mares, représente un enjeu pour la préservation du patrimoine naturel et paysager notamment au travers des documents d'urbanisme. Aussi, une assistance technique est apportée aux communes et EPCI qui souhaitent protéger réglementairement ces éléments naturels et paysagers, en associant fortement les acteurs locaux notamment les exploitants agricoles.

Cette large concertation se traduit par la mise en place de réunions de concertation, de rencontres et de consultations organisées en mairie. Ces temps d'échanges sont animés, par les services du Parc, en partenariat avec les élus concernés et doivent contribuer à favoriser l'appropriation des enjeux par l'ensemble des acteurs locaux. Le déroulement de ces rencontres s'appuie sur une analyse du maillage bocager (selon plusieurs critères: écologique, paysager, anti-érosif...) tenant compte des systèmes agricoles.

L'objectif de cette démarche est d'assurer un équilibre entre le développement économique du territoire et la préservation des milieux bocagers. Pour garantir la pérennité du bocage tout en permettant son évolution, il est indispensable d'apporter une assistance technique renforcée aux communes et EPCI dans le suivi et la gestion de la démarche de préservation (plaquette de sensibilisation, accompagnement des démarches administratives, aide à la replantation...) : cf. mesure 6

RÉUSSITES

- La couverture du territoire en documents d'urbanisme a progressé de manière continue entre 2010 et 2020.
- Le passage à l'échelle intercommunale depuis 2015 qui permet en 2020 (en attendant la finalisation des 2 PLUi en 2021) que l'ensemble du territoire soit couvert par un document d'urbanisme à l'exception de 4 communes du Caudrésis-Catésis.
- Nouveaux partenariats avec les communautés de communes tout en maintenant les échanges avec les communes.
- Lors des révisions, les surfaces dédiées à l'urbanisation diminuent entre les POS et les PLU/PLUi au profit des espaces agricoles et naturels (zones à urbaniser réduites et zonage plus strict des zones urbaines).
- Mesure 3
- Maintien, et plus souvent hausse, des zones naturelles entre le POS et le PLU(i) lors des révisions, et développement d'outils améliorant la prise en compte des patrimoines (Orientations d'Aménagement et de Programmation thématiques)
- Développement d'outils permettant de préciser la connaissance du territoire et d'améliorer la traduction des enjeux dans les PLU (Inventaires Communaux de la Biodiversité, inventaires du patrimoine bâti, Porter à Connaissance).
- Sensibilisation des élus, développement d'une culture commune en matière d'urbanisme durable

- Démarche Préservation Concertée du Bocage (PCB) plébiscitée par de nombreux élus du territoire,
- Le passage à l'échelle intercommunale de la PCB depuis 2015 qui permet de couvrir plus globalement le territoire du Parc
- Linéaire important préservé par commune et sur l'ensemble du territoire (plus de 7500 kilomètres protégés depuis la mise en place de la PCB en 2002) soit 76 % du linéaire préservé
- Echos favorables de la part de la profession agricole et des habitants
- Transfert d'expérience vers d'autres territoires
- L'extension de la préservation à d'autres éléments du paysage
- Prise en compte de ces éléments préservés dans les pratiques agricoles de nombreux exploitants

DIFFICULTÉS

- Des réformes successives qui ont été contraignantes en matière environnementale pour les petites communes rurales (Évaluation Environnementale) ou qui ont retardé des procédures.
- Des démarches innovantes de PLU pluri-communal ont été interrompues avec le lancement des démarches intercommunales.
- Difficultés d'appropriation par certains élus et une partie du monde agricole des enjeux/contraintes environnementales.
- Les bureaux d'études missionnés pour la réalisation des PLU sont parfois

peu sensibilisés aux caractéristiques paysagères et bâties du territoire et leurs compétences sur les questions environnementales sont réduites

Changement d'échelle chronophage et ne permet pas un accompagnement particulier des élus communaux et pénalisent la prise en compte des enjeux à cette échelle

Difficultés PCB

- Délais parfois très court pour mettre en place la démarche,
- Manque d'implication de certains élus dans le processus de concertation (présence en réunion, relance des exploitants agricoles..),
- Le passage à l'échelle intercommunale a nécessité de réadapter la démarche en limitant la vérification terrain et en favorisant les permanences
- concerter tous les exploitants sur chaque commune même si les démarches intercommunales favorisent une plus large concertation à l'échelle du territoire
- informer les nouveaux exploitants notamment au moment de la cessation d'activité

PISTES DE RÉFLEXION

- Développer l'association des habitants et des acteurs du territoire lors d'éventuelles révisions des documents d'urbanisme
- Finaliser les démarches en cours qui devraient permettre d'atteindre les objectifs fixés.
- Anticiper l'accompagnement et l'expertise qui seront nécessaires, une fois les PLUi approuvés, pour la mise en oeuvre des mesures de préservation des patrimoines inscrites dans les documents d'urbanisme
- Renforcer la prise en compte, par les élus, des enjeux liés à la préservation de l'environnement et des paysages au travers de la mise en oeuvre opérationnelle
- Initier des groupes de suivi (composés d'élus et de techniciens des EPCI) afin d'examiner des permis et projets, et se doter d'une culture commune
- contribuer à la mise en oeuvre de la doctrine 0 artificialisation par la réappropriation du bâti existant et par le développement de projets respectueux du cadre de vie et peu consommateurs d'espace agricole et naturel.

Perspectives pour la Préservation Concertée du Bocage (PCB)

- Finaliser les démarches en cours pour couvrir l'ensemble des communes du territoire, notamment celles situées en cœur de nature bocager,
- Poursuivre le travail d'information et d'appropriation de la démarche par les acteurs locaux et les nouveaux élus,
- Développer l'assistance technique pour la mise en oeuvre de la démarche
- Mettre à jour le maillage bocager protégé en développant des temps de concertation avec les exploitants pour les communes ayant mis en place la démarche il y a plusieurs années



En tant que PPA, au même titre que le PNR Avesnois, la DDTM accompagnait les communes dans l'élaboration de leur PLU. Accompagnement se faisant aujourd'hui sur l'échelle intercommunale dans le périmètre du parc depuis la loi ALUR.

L'État affirme sa volonté de répondre à la mesure 14 de la charte qui est de couvrir la totalité de son territoire en documents d'urbanisme.

Des points réguliers entre la DDTM et le pôle urbanisme du PNR sont faits. Un tour d'horizon des procédures en cours est réalisé ainsi sur les dossiers suivis par les équipes du parc (dossiers loi sur l'eau sur des projets en urbanisme, infractions, aménagements, RLPI, ...).

INDICATEURS DE RÉALISATION/RÉSULTAT

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Linéaire de haies (et fossés) préservé	669 km	545 km	230 km	333 km	236 km	65 km	508 km	1227 km	531 km	Covid
Nombre de communes accompagnées	14	9	10	11	12	6	25	25	13	Covid
Nbre de réunions de concertation	13	9	11	9	2	0	13	16	11	Covid
Nbre de mares préservées	-	-	-	-	11	0	0	72	398	Covid

MESURE I4 : Doter l'ensemble des communes ou communautés de communes d'un document d'urbanisme qui s'appuie sur les richesses patrimoniales du territoire***

ENGAGEMENTS DU DÉPARTEMENT

> initier et / ou soutenir les actions découlant de la présente mesure.
> accompagner et suivre les démarches d'élaboration des documents d'urbanisme.



DEGRÉS DE MISE EN ŒUVRE :



TENDANCE SUR LA PÉRIODE :



PARTENAIRES :

PPA, DRAC Hauts de France, associations (Welfried Owen, de sauvegarde du fort de Leveau, un souffle nouveau, Renaissance Vauban, ...)

REGARD SUR 2010-2020

Investissement des communes et des EPCI dans l'élaboration de leurs documents d'urbanisme auxquels ils ont associé le Département et le PNRA en tant que Personne Publique Associée. L'approbation des Schémas de cohérence territoriale (SCOT) a constitué un point d'appui à ces élaborations. Ce travail quantitatif et qualitatif va se poursuivre. Les préoccupations environnementales, paysagères et la gestion économe du foncier sont intégrées aux avis départementaux sur les documents d'urbanisme.

En lien avec la mesure 16 :

Préservation, restauration et valorisation des richesses patrimoniales architecturales sur 18 communes du territoire du Parc (églises, fortifications, ...)

2010 : Wagnies le Grand - église de St Amand

2011 : Eclaibes - restauration église Saint Etienne, Maubeuge - restauration église Notre Dame de l'Assomption, Obrechies - restauration église Saint Martin

2012 : Clairfayts - restauration chapelle de l'Epinoy et Christ de pitié, Eth - restauration église Saint Denis, Ghissigies - étude préalable pour restauration église Saint JB, Le Quesnoy - aide à la restauration des fortifications, Orsinval - restauration de l'église Saint Nicolas du campanile

2013 : Beaufort sur Sambre - restauration de l'église St J-B, Feignies - restauration de l'accès originel du fort de Leveau, Obrechies - restauration de l'église Saint Martin, Taisnières sur Hon - restauration et restitution des vitraux de l'église ND de la Visitation

2015 : Avesnes sur Helpe - restauration de la courtine ouest - ville haute, Beaufort sur Sambre - restauration de l'église st JB, Clairfayts : restauration de la chapelle de l'Epinoy, Dompierre sur Helpe - restauration du Christ en croix église St Etton, Solre le château - restauration des menuiseries de l'Hôtel de ville

2016 : Clairfayts - restauration de la chapelle de l'Epinoy, Wagnies le grand : dépose et repose des gisants de l'église

2017 : Bettrechies : statue de la charité de St Martin, Dompierre sur Helpe - retable de la vierge de l'église Ste Etton

2018 : Bettrechies : restauration de la statue de la charité de l'église St Martin

Aides aux associations œuvrant à une meilleure connaissance et à une valorisation du patrimoine du Nord.



La chapelle de l'Epinoy à Clairfayts

RÉUSSITES

Il ne reste que 6 communes au Règlement National d'Urbanisme (dont 3 en attente d'un PLUI)

DIFFICULTÉS

Lorsqu'il n'y a pas d'adoption de PLUI (maintien des PLU communaux).

PISTES DE RÉFLEXION

Améliorer la coordination et la coopération PNRA-Département concernant les documents d'urbanisme et les projets du territoire.

Accompagner les porteurs de documents d'urbanisme vers une plus grande maîtrise de l'étalement urbain jusqu'à l'objectif de zéro artificialisation.



ZOOM SUR :

Préservation Concertée du Bocage
(Maîtrise d'ouvrage : communes et EPCI)

PARTENAIRES SPÉCIFIQUES :

Chambre d'Agriculture de Région, DDTM, ADUS, Communes, Exploitants agricoles.

CALENDRIER :

De 2002 à 2021

CHIFFRES CLÉS :

7 500 km de haie préservés

75% du linéaire de haie des communes engagées sont préservés.

RÔLE DU PARC :

Accompagner les communes et les EPCI afin de préserver des éléments paysagers dans leurs documents d'urbanismes.



Le bocage Avesnois

Le territoire du Parc naturel régional de l'Avesnois est caractérisé par la présence de milieux bocagers de qualité. Ces milieux représentent un intérêt d'un point de vue biodiversité mais aussi paysager. En 2009, 9700 kilomètres de haies ont été inventoriés sur le territoire. Conscientes de l'intérêt de préserver ces éléments paysagers, de nombreuses communes et EPCI du Parc affichent la préservation du bocage comme une priorité de leur projet.

Aussi, depuis 2002, le Parc propose son assistance technique aux communes et aux EPCI qui élaborent leur document d'urbanisme. Cet accompagnement s'appuie sur une démarche de concertation avec les acteurs locaux, notamment les exploitants agricoles. En 2020, ce sont plus de 7500 kilomètres de haies et d'alignements

LA PLUS VALUE PARC :

Le Parc a permis :

De contribuer à la préservation d'un maillage bocager en concertation avec les acteurs du territoire (élus, exploitants agricoles, habitants...),

De favoriser une gestion du bocage qui repose sur le dépôt d'une déclaration préalable avant tout arrachage de haies et la mise en place de mesures de compensation,

Une aide technique pour la réalisation des plantations compensatoires,

De contribuer à la diffusion de la connaissance du patrimoine paysager et son appropriation par les acteurs locaux.

d'arbres qui font l'objet d'une préservation réglementaire.

La mise en œuvre de cette démarche de préservation au niveau intercommunal, dans le cadre de l'élaboration des PLUi, a aussi permis de contribuer à la préservation d'autres éléments constitutifs de la trame verte et bleue : fossés, mares, arbres remarquables, vergers et prairies permanentes.

Cette protection des prairies permanentes au titre de l'article L151-23 du code de l'urbanisme traduit la volonté des élus du territoire de se doter d'un outil pour maîtriser le retournement des prairies qui présentent un intérêt écologique et permettent également de limiter les phénomènes d'érosion tout en préservant la qualité de l'eau.



Maillage bocager

La protection concertée du bocage en 2020





ZOOM SUR :



Intégration des mesures de la charte et des dispositions du SAGE Sambre dans le SCOT Sambre Avesnois

PARTENAIRES SPÉCIFIQUES :

ADUS – DDTM- EPCI- Communes

CALENDRIER :

Lancement de l'élaboration du SCOT en 2010 et approbation en 2017

RÔLE DU PARC :

Participer à l'élaboration du SCOT Sambre Avesnois pour l'intégration des mesures pertinentes de la charte et des dispositions du SAGE.



Conformément au code de l'urbanisme, le SCOT doit être compatible avec les mesures de la charte du Parc. Au lancement de la procédure d'élaboration du SCOT, les services du Parc ont fourni un porter à connaissance pour assurer la prise en compte des enjeux liés aux orientations et mesures de la charte. En 2015, les services du Parc ont été étroitement associés à la finalisation de la rédaction du SCOT Sambre -Avesnois. Cette démarche a permis de favoriser la prise en compte

LA PLUS VALUE PARC :

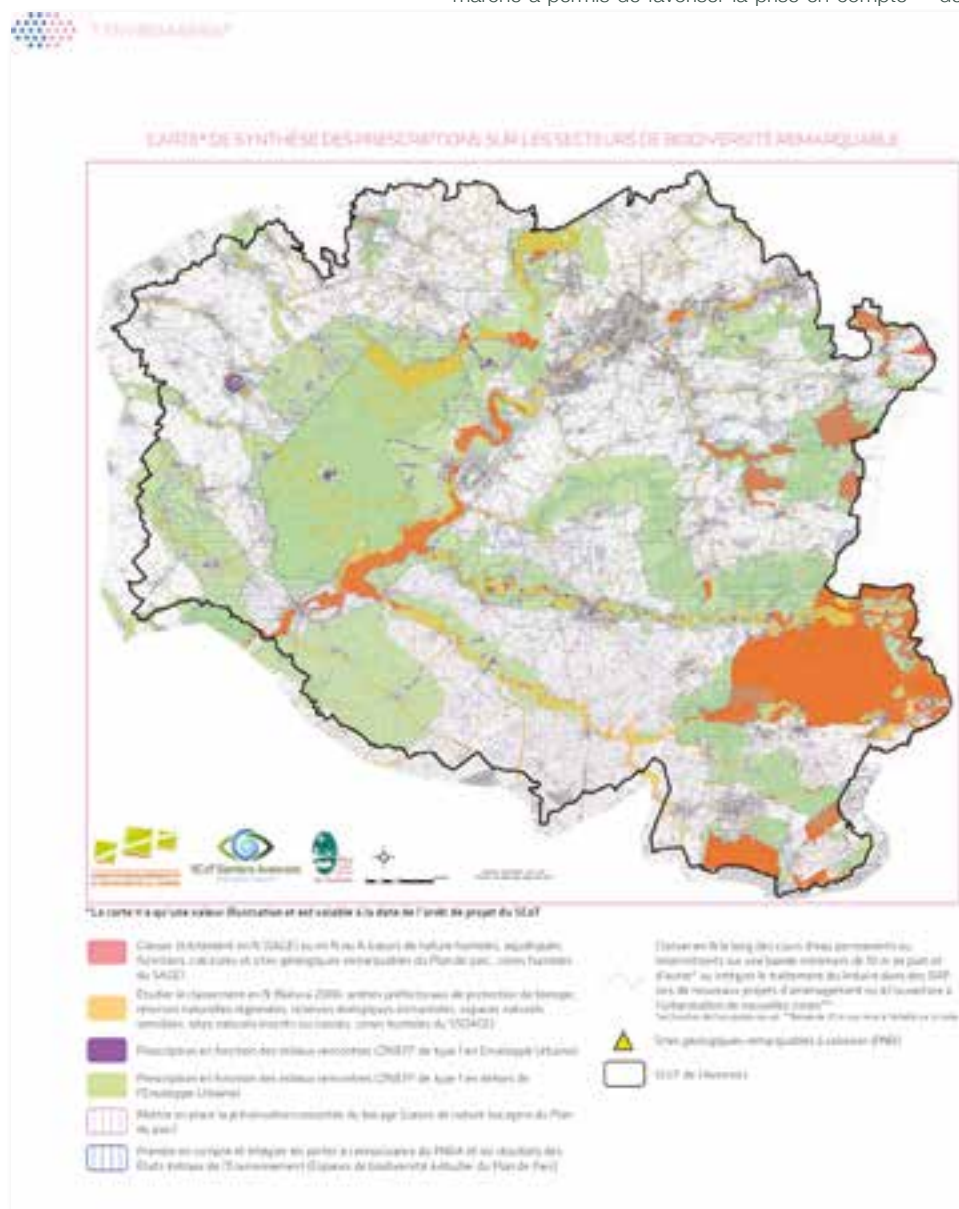
Le Parc a permis :

D'engager un travail partenarial avec les services de l'ADUS pour une bonne prise en compte des enjeux liés à la biodiversité et au paysage

Valoriser les études existantes sur le territoire à travers la réalisation d'un porter à connaissance

Faire bénéficier le SCOT de l'expérience acquise par les services du Parc dans le suivi des documents d'urbanisme et ainsi d'intégrer des préconisations et prescriptions adaptées aux enjeux du territoire.

de l'environnement et des paysages notamment par l'intégration des mesures pertinentes de la charte et des dispositions du SAGE. Ce partenariat a notamment contribué à la rédaction du DOO (Document d'Orientations et d'Objectifs) qui est la partie opposable du SCOT. Ce document traduit les ambitions politiques du territoire. Ce travail collaboratif a porté plus particulièrement sur la rédaction des prescriptions et des recommandations de la partie 7 du DOO « maintien et préservation de la biodiversité et des corridors écologiques ». Le Syndicat mixte du Parc a été consulté en tant que Personne Publique Associée et le bureau du Parc a rendu un avis en 2016. Les services du Parc ont également été associés à l'élaboration du SCOT du Cambrésis mais de manière moins forte car seules 7 communes du Parc se situent sur l'arrondissement de Cambrai.



Extrait du DOO du SCOT Sambre Avesnois



ZOOM SUR :



Orientation
d'Aménagement
et de Program-
mation pour la valorisation
des axes paysagers structu-
rants du Pays de Mormal
- OAP thématique PLUi
CCPM

PARTENAIRES SPÉCIFIQUES :

EPCI-Communes-Bureau d'études-DDTM
(paysagiste conseil)

CALENDRIER :

2017 : dans le cadre de l'élaboration du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du PLUi de la CCPM, définition des axes paysagers structurants et des enjeux du territoire en matière de paysage

2018 : élaboration de l'OAP thématique, présentation en groupe de travail avec les élus et auprès de partenaires, notamment le paysagiste conseil de la DDTM

2019 : approbation du PLUi

Octobre 2019 : présentation et valorisation de cet outil dans un programme « les rendez-vous téléphoniques Urbanisme et Paysage » à l'initiative de Territoires Conseils, lors d'une réunion sur le thème : « L'élaboration d'un PLUi facilitée et enrichie grâce au paysage : l'exemple du PLUi de la CCPM ».

CHIFFRES CLÉS :

48 entrées de villes et villages et 53 points de vue répartis le long de ces 9 axes paysagers structurants ont été protégés dans le PLUi

13 fiches thématiques



Élément du petit patrimoine : oratoire en pierre bleue

RÔLE DU PARC :

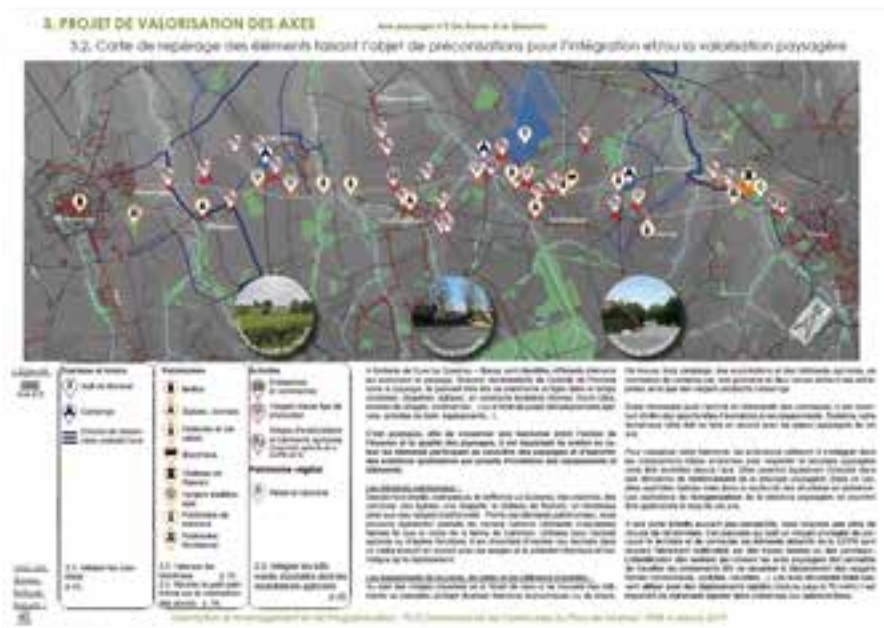
Accompagner les communes/EPCI dans l'élaboration des documents d'urbanisme pour développer la prise en compte de l'environnement, de l'agriculture, du paysage, du patrimoine bâti.

LA PLUS VALUE PARC :

Proposer et mettre en œuvre un outil innovant dans le PLUi pour traduire réglementairement certains enjeux mais aussi identifier des actions à mettre en œuvre dans les années à venir pour « Agir pour la qualité des Paysages et l'amélioration du Cadre de vie »

Fédérer les acteurs autour d'un sentiment d'appartenance à un même paysage,

Partager autour de cas concrets les caractéristiques actuelles du territoire et envisager ses évolutions au regard des autres enjeux du territoire (habitat, déplacement, biodiversité, économies...).



Exemple d'une fiche thématique caractérisant un axe paysager structurant

Selon les termes de l'article L. 123-1-4 du code de l'urbanisme, les OAP peuvent « définir les actions et opérations nécessaires pour mettre en valeur l'environnement, les paysages, les entrées de villes et le patrimoine ».

L'OAP dénommée « thématique » pour la « valorisation des axes paysagers structurants du Pays de Mormal » paraissait l'outil adéquat pour répondre à certains des objectifs énoncés dans le PADD :

Promouvoir la situation de « porte d'entrée » de l'Avesnois, notamment sur le plan touristique

S'appuyer sur la trame paysagère afin de mettre en avant les atouts et les spécificités de chaque secteur paysager

Porter un soin particulier aux entrées de villes et villages, particulièrement celles situées aux abords des axes paysagers structurants

Renforcer l'éco-tourisme en s'appuyant sur les patrimoines naturels, paysagers et bâtis

Permettre l'évolution des activités présentes dans le respect de l'environnement et des paysages

Renforcer l'attractivité du territoire en maintenant la qualité de son cadre de vie...

Au nombre de neuf, les axes paysagers structurants parcourent la CCPM du nord au sud et d'est en ouest. Ils permettent de découvrir une grande variété de paysages et de traverser les trois entités paysagères (Bavaises, Plateau Quercitain, Mormal

et ses auroles bocagères)

Cette OAP propose plusieurs principes d'actions et des outils de protection (vues, entrées de communes) visant à développer le territoire en s'appuyant sur ses potentiels et en valorisant en particulier son patrimoine paysager. Le paysage est considéré comme un « outil » pour accompagner une évolution qualitative d'un cadre de vie dynamique et support d'activités.

Ainsi, cette OAP thématique concerne l'ensemble du territoire intercommunal avec :

=> 13 fiches thématiques comportant des principes d'actions/d'aménagements sur des sujets variés du grand paysage à la petite échelle (Contenir les peupleraies, Intégrer les bâtiments d'activités dont les exploitations agricoles et les campings, révéler le petit patrimoine, requalifier les entrées de villages, planter des haies de clôture)

=> des pistes d'intervention déclinées en 3 cartes : identification des points de vues majeurs, repérage des éléments faisant l'objet de préconisations pour l'intégration et/ou la valorisation paysagère, caractéristiques paysagères des entrées de communes (potentiels/déficiences).

Cette OAP participe également à répondre à certains principes paysagers de la Charte du Parc naturel régional de l'Avesnois et a aussi pour ambition de devenir un support d'action didactique pour les différents acteurs du territoire (CCPM, communes, services instructeurs, porteurs de projets, partenaires...).

MESURE 15 : SE Doter d'une culture commune en matière d'aménagement d'urbanisme pour une meilleure prise en compte de l'environnement et des patrimoines***

LES ENJEUX :

- la prise en compte de l'environnement, de l'agriculture, des paysages et des patrimoines doit devenir un objectif partagé par les acteurs de la planification, de l'urbanisme et de l'aménagement en veillant à la cohérence des trois trames régionales : « trame verte et bleue », « trame des transports » et « trame urbaine » ,
- le renforcement des échanges entre les acteurs, et leur mobilisation, dans l'intérêt collectif.



Balade paysagère à Taisnières sur Hon

Rappel du bilan intermédiaire

Niveau de mise en œuvre collective 2010/2016	Peu satisfaisant	Moyen	Bon	Très bon
Mesure 15 : Se doter d'une culture commune en matière d'aménagement et d'urbanisme pour une meilleure prise en compte de l'environnement et des patrimoines				

MESURE 15 : SE DOTER D'UNE CULTURE COMMUNE EN MATIÈRE D'AMÉNAGEMENT D'URBANISME POUR UNE MEILLEURE PRISE EN COMPTE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PATRIMOINES***

ENGAGEMENTS DU SYNDICAT MIXTE

- > animer le comité de pilotage « Urbanisme et aménagement durable »,
- > développer des outils de mutualisation de la connaissance,
- > initier et/ou soutenir des actions de sensibilisation (formation, édition...) qui découleraient de la présente mesure, notamment en assurant la mobilisation des acteurs locaux (élus...),
- > organiser des journées ou temps d'échanges.



DEGRÉS DE MISE EN ŒUVRE :



TENDANCE SUR LA PÉRIODE :



FINANCEURS :

Union européenne, Etat, ENRx, Région, Département du Nord

PARTENAIRES :

ADUS (Agence de Développement et d'Urbanisme de la Sambre), Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement du Nord, EPCI du territoire, Bureaux d'études, Espaces Naturels Régionaux, Communes du Parc, DDTM Nord, STAP, DDTM Avesnes/Helepe, DDTM Cambrai, DREAL, les Opérateurs belges du projet Interreg «Trans'formation du patrimoine» : GAL de la Botte du Hainaut, Maison de l'urbanisme de l'arrondissement de Philippeville, Institut du Patrimoine Wallon, Fondation du Patrimoine, Communes du Parc, EPCI du territoire, Architectes du patrimoine, centres de formation (INSTEP, Etudes et chantiers), associations locales, Département du Nord, Maisons Paysannes de France.

REGARD SUR 2010-2020

Mise en réseau des acteurs et conception d'outils communs : plusieurs actions ont été engagées :

2010 : Organisation d'un Forum RESTAURE à la salle des fêtes de Landrecies, salon réunissant l'ensemble des acteurs du bâti ancien : artisans, architectes, associations de protection du patrimoine, structures de conseil à la restauration, structures d'aides financières, services administratifs, distributeurs de matériaux.

2010-2014: Dans le cadre du projet Interreg Trans-Formation du Patrimoine, les services du Parc et les partenaires ont développé un programme de sensibilisation sur les questions relatives à la préservation du patrimoine bâti. Ce volet sensibilisation se décline en 3 types d'actions :

- des journées de sensibilisation (conférence / atelier), (2 journées/an)
- des salons à destination du grand public regroupant les acteurs du bâti ancien, appelés « Forum RESTAURE », (Fourmies 2012-Couvin 2014)
- des journées de formation aux techniques d'entretien et de restauration du bâti ancien à destination principalement du personnel communal. (Wignehies 2011 –Le Quesnoy 2011 –IPW Belgique 2011)

2013 : participation à l'organisation, avec le ministère de la culture, du stage annuel destiné aux chercheurs de l'Inventaire sur le thème des paysages sur le territoire du Parc de l'Avesnois et en Belgique.

2014 : Organisation d'un colloque transfrontalier d'une durée de 2 jours «patrimoine et territoires» réunissant des élus et partenaires des 2 territoires transfrontaliers et des intervenants reconnus au niveau national. Ce colloque clôturait le projet Interreg Trans-Formation du Patrimoine

2012 : organisation de la « semaine de l'architecture » en partenariat avec le CAUE et l'ADUS (sessions théoriques -Educ'tour-soirée débat)

2011 : Dans le cadre du projet « Vers un Urbanisme de Qualité » en partenariat avec ENRx et les parcs concernés, un recueil d'expériences « 6 histoires pour y croire » a été édité. Ce document offre des conseils aux porteurs de projets qui souhaitent s'engager dans des projets d'aménagement partagés par les habitants et respectueux de l'environnement.

2011 : Organisation d'une balade contée sur le thème de l'urbanisme durable pour le lancement du Guide technique des paysages de la Thiérache

2014 -2015: Dans le cadre du projet Renouer portant sur la réhabilitation du bâti dans le respect du patrimoine tout en favorisant les économies d'énergie : édition d'un référentiel « outils réglementaires, fonciers et fiscaux » pour contribuer au renouvellement urbain et écologique des territoires ruraux. Organisation de sessions de formation, en partenariat avec le CNFPT, à destination des élus et techniciens des communes et EPCI autour de ce document.

2016-2020 : Engagement des EPCI du territoire dans l'élaboration de PLUi avec une forte mobilisation des élus et partenaires dans l'élaboration de ces projets. Pour éviter la multiplication des temps d'échanges et s'appuyer sur la dynamique liée au PLUi, l'ingénierie du Parc participe à l'organisation et à l'animation des temps d'échanges (3 balades paysagères (CCPM 2016), Tour bus (CCPM), 4 Ateliers pédagogiques (PLUi 3CA)....) et à la conception d'outils d'information (une fiche d'information et de sensibilisation sur le thème de la « densité » (CCPM 2018), 3 carnets de découvertes pour les balades paysagères (2016). Ces temps d'échanges s'inscrivent dans le cadre du volet sensibilisation et concertation des PLUi (cf: Mesures 14).



Démonstration de taille de pierre- Forum Restaure

2018 : réalisation d'un livret sur le projet global de la commune d'Ors à l'occasion de la commission « cadre de vie et urbanisme ».

2018 : Réalisation d'un guide des bonnes pratiques en matière d'urbanisme durable. Ce guide a pour objectif de valoriser les bonnes pratiques en matière d'urbanisme auprès des partenaires et élus des communes et EPCI. Les différentes fiches sont valorisées lors de session de sensibilisation ou lors de l'accompagnement des porteurs de projets. Les fiches de ce document sont disponibles informatiquement. Ce document n'a pas fait l'objet d'une impression papier pour l'instant compte tenu de la nécessaire mise à jour de ce document en raison des nombreuses évolutions notamment réglementaires

2018-2020 : les services du Parc contribuent à alimenter le portail S-PASS du CAUE notamment pour les communes adhérentes au CAUE (Eppe-Sauvage, Ors...). A travers cet outil, les bases de données du Parc et les projets accompagnés par les services du Parc sont valorisés. Il est également possible d'utiliser le portail S-PASS pour valoriser ou accéder aux projets des communes concernées.

2019 : Implication dans le groupe de travail partenarial au niveau de l'arrondissement animé par le CAUE dont les objectifs principaux sont l'échange et la mutualisation sur les thèmes de l'aménagement durable et de la valorisation des paysages.

2019 : Formation de 3 jours du CD2E à la maison du Parc à destinations des porteurs de projet de réhabilitation du bâti en partenariat avec le CD2E (thème : gestion de l'hygrométrie dans le bâti traditionnel)

Concertation avec les habitants sur des projets d'aménagement

2011-2017 : organisation de temps de concertation avec les habitants sur des projets d'aménagement (zone à vocation d'habitats) (Villereau 2011-Ors 2014-2015-Flaumont Waudrechies 2013 -2016 -Potelle 2017) et de planification (PLU à Eppe-sauvage 2015 - CCPM/PLUi 2017-2018) .

Volet sensibilisation et concertation habitant: animation/participation réunions publiques thématiques-participation conception exposition grand public (cf : mesure 14).

Ces temps de concertation et de sensibilisation des habitants aux enjeux ont pris plusieurs formes : balades paysagères, animation avec les habitants à partir de supports pédagogiques (expositions, croquis paysagers...)



RÉUSSITES

- Développement des échanges avec les élus et appropriation des enjeux liés à l'urbanisme et à l'aménagement durable par les élus mobilisés
- Valorisation de l'ingénierie et des actions du Parc
- Collaboration et échanges avec les partenaires techniques et les professionnels du territoire
- Création d'un réseau d'acteurs du territoire notamment des techniciens des EPCI
- Création d'outils communs de sensibilisation à destination des élus et techniciens
- Mobilisation des fonds européens
- Renforcement du partenariat avec les EPCI pour la co-organisation des temps d'échanges

DIFFICULTÉS

Mobilisation et participation moyenne du public cible pour certaines thématiques notamment en fonction du secteur du territoire où les temps d'échange sont organisés.

PISTES DE RÉFLEXION

- Renforcer le réseau d'acteurs pour créer des outils de mutualisation de la connaissance
- Participer activement au groupe d'arrondissement sur le thème de l'«urbanisme et aménagement durable» pour faciliter l'articulation des actions avec les partenaires
- Inciter les élus et les techniciens à participer et à contribuer aux réflexions

INDICATEURS DE RÉALISATION/RÉSULTAT

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Nbre de partenaires engagés	6	6	4	4	10	3	1	5	4	Covid
Nbre de publications / outils opérationnels développés /outils de sensibilisation	4	1	2	3	0	6	46	58	13	Covid
Nbre de personnes sensibilisées	37	114	39	173	240	133	125	146	247	224

MESURE 15 : SE Doter d'une culture commune en matière d'aménagement d'urbanisme pour une meilleure prise en compte de l'environnement et des patrimoines***

ENGAGEMENTS DU DÉPARTEMENT

> soutenir les actions de sensibilisation (formation, édition...) qui découleraient de la présente mesure.



DEGRÉS DE MISE EN ŒUVRE : 😊

TENDANCE SUR LA PÉRIODE : ➡ ➡ ➡

FINANCEURS :

Département

PARTENAIRES :

CAUE, communes, EPCI.

REGARD SUR 2010-2020

2019 : Adoption d'une convention de partenariat entre le Parc et le Département visant entre autres à renforcer les actions partagées issues de la charte 2010-2025, notamment à participer au renouvellement et à la dynamisation de la ruralité, en contribuant à l'amélioration du cadre de vie dans les villages et bourgs (accompagnement des projets de planification et d'aménagement des communes et EPCI, préservation du patrimoine, développement d'un habitat adapté ...).

2020 : Organisation d'une rencontre entre le Parc et le référent territorial du service Accompagnement au Développement Territorial de l'Avesnois afin d'échanger sur les projets d'aménagement prévus sur le territoire dans le cadre de l'aide départementale aux Villages et Bourgs (ADVB) et des Projets territoriaux structurants (PTS).

Accompagnement du Parc dans son projet de réhabilitation et d'extension de la maison du Parc.

Le Département, via son dispositif « Plantons dans la cour du collège » permet de sensibiliser et d'impliquer les collégiens dans l'amélioration de leur cadre de vie et d'enrichir la biodiversité dans leur établissement scolaire.



Plantation au collège de Le Quesnoy

Sambre-Avesnois: 730 contrats de territoire soutenus par le Département

Le premier plan d'actions du contrat de territoire pour la Sambre-Avesnois a été signé entre les partenaires et le D

La Voix du Nord | Publié le 23/02/2015



Un certain nombre d'élus de l'arrondissement d'Avesnes n'y croyait plus trop en ces « contrats de territoire », pour lesquels ils avaient dû rédiger des « fiches de projets ». La « démarche novatrice », expérimentée dans un premier temps dans le Cambrésis, en 2010-2011, s'est depuis « généralisée à l'ensemble du département du Nord », comme l'a souligné Martine Filleul, déléguée à l'aménagement du territoire au développement économique et au développement rural.

Article du journal la Voix du Nord du 23/02/2015

RÉUSSITES

Collaboration entre le Parc de l'Avesnois et le Département sur le dossier de réhabilitation et d'extension de la maison du Parc

PISTES DE RÉFLEXION

Améliorer la coordination et la coopération PNRA Département concernant les documents d'urbanisme et les projets du territoire. Mise en place d'échanges lors de la formulation de l'avis sur le PLUI des EPCI.



ZOOM SUR :



Forum de sensibilisation auprès des élus

RÔLE DU PARC :

Organisation et co-animation de temps d'échanges et de sensibilisation à destination des acteurs locaux pour favoriser une culture commune en matière d'aménagement durable du territoire



Journée de sensibilisation au patrimoine bâti et paysage à Eppe-Sauvage

LA PLUS VALUE PARC :

La mise en réseau des acteurs notamment les élus et la valorisation des bonnes pratiques menées sur le territoire avec les services du Parc mais également avec les autres partenaires

La valorisation des temps d'échanges et des projets par la réalisation d'outils de mutualisation de la connaissance

La collaboration et les échanges avec les partenaires techniques et les professionnels du territoire mais également avec ceux du versant belge du Projet TFP

PARTENAIRES SPÉCIFIQUES :

ADUS (Agence de Développement et d'Urbanisme de la Sambre), Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement du Nord, EPCI du territoire, Bureaux d'études, Espaces Naturels Régionaux, Communes du Parc, DDTM Nord, STAP, DDTM Avesnes/Helppe, DDTM Cambrai, DREAL, les Opérateurs belges du projet Interreg «Trans'formation du patrimoine» : GAL de la Botte du Hainaut, Maison de l'urbanisme de l'arrondissement de Philippeville, Institut du Patrimoine Wallon, Fondation du Patrimoine, Communes du Parc, EPCI du territoire, Architectes du patrimoine, centres de formation (INSTEP, Etudes et chantiers), associations locales, Département du Nord, Maisons Paysannes de France.

CALENDRIER :

Des journées de sensibilisation organisées entre 2010 et 2020 dont certaines dans le cadre du projet transfrontalier TFP « Transformation du Patrimoine ».

Dans l'objectif de favoriser un aménagement respectueux des patrimoines naturels, paysagers et bâtis, il apparaissait nécessaire d'organiser des temps d'échanges et de rencontres entre les acteurs du territoire. Ces rencontres organisées à l'initiative du Parc ou co-animées par les services du Parc devaient contribuer à favoriser une culture commune en matière d'aménagement durable. Ces temps d'échanges ont pris plusieurs formes : journées thématiques, journée avec des temps en salle et sur le terrain.

Ces rencontres devaient permettre de valoriser

les actions exemplaires menées par le Parc et ses partenaires mais également de favoriser la création d'un réseau d'acteurs sur le territoire. Certaines journées de sensibilisation se sont inscrites dans le cadre du projet Interreg TFP « Transformation du Patrimoine ».

L'organisation de ces journées a permis également d'élaborer des outils communs de sensibilisation à destination des acteurs locaux notamment des recueils d'expériences ou des supports méthodologiques pour la conduite de projet respectueux des patrimoines.



ZOOM SUR :



Les guides techniques à destination des aménageurs publics et privés

PARTENAIRES SPÉCIFIQUES :

ADUS (Agence de Développement et d'Urbanisme de la Sambre), Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement du Nord, EPCI du territoire, Bureaux d'études, Espaces Naturels Régionaux, Communes du Parc, DDTM Nord, STAP, DDTM Avesnes/Helppe, DDTM Cambrai, DREAL, les Opérateurs belges du projet Interreg «Trans'formation du patrimoine» : GAL de la Botte du Hainaut, Maison de l'urbanisme de l'arrondissement de Philippeville, Institut du Patrimoine Wallon, Fondation du Patrimoine, Communes du Parc, EPCI du territoire, Architectes du patrimoine, centres de formation (INSTEP, Etudes et chantiers), associations locales, Département du Nord, Maisons Paysannes de France.

CALENDRIER :

Des guides portant sur différentes thématiques ont été élaborés de 2010 à 2020

RÔLE DU PARC :

Elaboration, édition et diffusion de guides techniques à destination des aménageurs publics et privés du territoire



Retrouvez l'intégralité des guides sur : [parc-naturel-avesnois.fr/rubrique «Téléchargement»](http://parc-naturel-avesnois.fr/rubrique/Téléchargement)

Dans l'objectif d'encourager la mise en oeuvre de projets d'aménagement respectueux des patrimoines naturels, paysagers et bâtis, le Parc a souhaité engager l'élaboration de guides techniques à la fois d'amélioration de la connaissance des patrimoines et de recueils de bonnes pratiques. Les différents guides techniques élaborés par le Parc permettent de capitaliser les études et les inventaires menés sur le territoire par les services du Parc avec l'appui de ses partenaires techniques (ex : Guides Techniques du patrimoine, Guides Techniques des Paysages). Ces documents sont des outils d'aide à la décision pour les aménageurs publics et privés. Les services du Parc en

LA PLUS VALUE PARC :

L'amélioration et la diffusion de la connaissance des patrimoines pour une meilleure prise en compte dans les projets d'aménagement La valorisation des pratiques respectueuses du paysage et de la biodiversité La réalisation d'outils de mutualisation de la connaissance support de journées de sensibilisation



partenariat notamment avec ENRx ont également contribué à l'élaboration de différents recueils d'expériences et de bonnes pratiques en matière d'aménagement et d'urbanisme durable. Ces documents permettent de valoriser les projets innovants et expérimentaux menés sur le territoire et au niveau régional. Ces guides constituent des outils d'aide à la mise en oeuvre de projets respectueux des paysages et de la biodiversité pour les aménageurs privés et publics. Plusieurs de ces guides ont servi également de supports pédagogiques lors des journées de sensibilisation à destination des acteurs du territoire.

ORIENTATION 8

Aménager et valoriser le territoire dans le respect de l'environnement et des patrimoines

- Objectifs « cibles »

- 50% des nouveaux bâtiments publics bénéficient d'une certification environnementale et/ou de performance énergétique, pour atteindre 80% des nouveaux bâtiments publics, à partir de 2016.
- Inscrire 30% de la production et/ou réhabilitation de logements bénéficiant d'une certification environnementale et de performance énergétique.
- 50% des projets d'aménagement urbain publics et privés respectent les principes du développement durable.
- Réaliser un porter à connaissance environnemental et patrimonial auprès de 100% des communes du Parc.

- Indicateurs de suivi du territoire

- Nombre de bâtiments publics neufs ou rénovés bénéficiant d'un certificat environnemental (HQE, etc.)
- Évolution du nombre d'éléments paysagers protégés réglementairement (ciblé linéaire préservé au titre du code de l'urbanisme)
- Nombre de bâtiments privés rénovés bénéficiant d'un label patrimonial (Fondation du Patrimoine)
- Nombre de communes accompagnées dans le cadre de la réglementation spécifique Parc sur la publicité
- Part des communes ayant fait l'objet d'une étude d'amélioration de la connaissance du patrimoine
- Nombre de communes ayant fait l'objet d'un «porter à connaissance»



Restauration de l'abreuvoir à Bréaugies

Nombre de bâtiments publics neufs ou rénovés bénéficiant d'un certificat environnemental (HQE, etc.)		2009	2011	2013	2015	2018	2019
Certificat environnemental	Nombre de bâtiments publics	1	2	2	nd	nd	nd
SIRPP	Nombre de communes accompagnées					37	37
	Nombre de bâtiments					226	226
	Nombre de bâtiments labélisés					0	0

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Évolution du nombre d'éléments paysagers protégés réglementairement (linéaire de haies/ cumul en km/% du linéaire des communes concernées)	3 370 km (34%)	4039 km (41%)	4584 km (46%)	4815 km (48%)	5178 km (52%)	5368 km (54%)	5368 km (54%)	5876 km (59%)	6998 km (70%)	7529 km (76%)	7529 km (76%)

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Nombre de bâtiments privés rénovés bénéficiant d'un label patrimonial (Fondation du patrimoine) /INC	1	4	5	2	1	2	1	0	1	2	2

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Nombre de communes ayant bénéficié d'une étude patrimoniale/IC (<i>diagnostic raisonné du patrimoine bâti, niveau 2</i>)	60	90	111	111	111	111	120			
Nombre de communes inventoriées (<i>inventaire petit patrimoine bâti</i>)INC								19	65	43

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Nombre de communes ayant fait l'objet d'un «porter à connaissance»	16	8	8	6	14	8	97	0	0	11	1

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Nombre de communes accompagnées dans le cadre de la réglementation spécifique Parc /IC (<i>règlement local de publicité</i>)	0	0	0	0	0	1	0	0	0	53 (début accompagnement CCPM)

MESURE 16 : CONNAÎTRE, PRÉSERVER ET FAIRE VIVRE LES PATRIMOINES EN LES INSCRIVANT DANS LES DYNAMIQUES ÉCONOMIQUES, SOCIALES, CULTURELLES***

LES ENJEUX :

- L'amélioration de la connaissance des patrimoines (bâti, paysager, savoir et savoir faire),
- La préservation et la valorisation de ces patrimoines pour une meilleure appropriation par les habitants,
- La valorisation des patrimoines (culturels, bâtis, savoir-faire...) pour encourager le développement économique, culturel et social.



Rappel du bilan intermédiaire

Niveau de mise en œuvre collective 2010/2016	Peu satisfaisant	Moyen	Bon	Très bon
Mesure 16 : Connaître, préserver et faire vivre les patrimoines en les inscrivant dans les dynamiques économiques, sociales et culturelles				



MESURE I6 : CONNAÎTRE, PRÉSERVER ET FAIRE VIVRE LES PATRIMOINES EN LES INSCRIVANT DANS LES DYNAMIQUES ÉCONOMIQUES, SOCIALES, CULTURELLES***

ENGAGEMENTS DU SYNDICAT MIXTE

- > animer le comité de pilotage « Urbanisme et aménagement durable »,
- > améliorer la connaissance des patrimoines culturels et paysagers,
- > accompagner les maîtres d'ouvrage, notamment publics, dans leurs actions de protection et de valorisation des patrimoines,
- > valoriser les actions de préservation et de valorisation expérimentales en vue de leur transfert à l'ensemble du territoire,
- > contribuer à la sensibilisation du plus grand nombre (élus, habitants, touristes...) à la préservation et à la valorisation des patrimoines.



DEGRÉS DE MISE EN ŒUVRE :



TENDANCE SUR LA PÉRIODE :



FINANCEURS :

Département du Nord ; Région Hauts-de-France ; Europe (FEDER); Opérateurs Interreg «Trans'formation du patrimoine» : Espaces naturels régionaux, GAL de la Botte du Hainaut, Maison de l'urbanisme de l'arrondissement de Philippeville, Institut du Patrimoine

PARTENAIRES :

Opérateurs Interreg «Trans'formation du patrimoine» : Espaces naturels régionaux, CAUE du Nord, GAL de la Botte du Hainaut, Maison de l'urbanisme de l'arrondissement de Philippeville, Institut du Patrimoine Wallon ; ADUS (Agence de Développement et d'Urbanisme de la Sambre), DRAC, Région Hauts-de-France, Fondation du Patrimoine, Communes du Parc, EPCI du territoire, Architectes du patrimoine, centres de formation (INSTEP, Etudes et chantiers), associations locales, Département du Nord, Maisons Paysannes de France, DDTM Avesnes/Helpe, habitants, DREAL Hauts de France, bureau d'études, club du vieux Manoir

REGARD SUR 2010-2020

Du 1er janvier 2010 au 31 décembre 2014, le Parc de l'Avesnois a été chef de file du projet Interreg IV FW 4.2.3 intitulé «Trans-formation du patrimoine - mobilisation transfrontalière autour du bâti ancien et de ses savoir-faire». Ce projet venait apporter un important soutien, notamment financier (fonds européens), pour l'ensemble des actions menées par le Parc en matière de préservation du patrimoine bâti : amélioration de la connaissance, sensibilisation des acteurs, formations, accompagnement des projets de restauration, et même colloque transfrontalier. Le positionnement du Parc en tant que chef de file du projet, avec le soutien d'ENRx, a permis de structurer un partenariat innovant, solide, en impliquant 6 opérateurs complémentaires et répartis de manière équilibrée de part et d'autre de la frontière Franco-Belge, permettant un enrichissement mutuel de chacun des participants et la production de nombreux documents utiles aux porteurs de projets. Les actions réalisées dans le cadre de ce programme sont indiquées dans la liste suivante :

Amélioration et diffusion de la connaissance du bâti ancien :

- 2010-2016 : Elaboration des diagnostics raisonnés du patrimoine bâti et création d'expositions itinérantes sur le territoire
- 2010 - 2016 : Réalisation des archivages communaux du patrimoine bâti pour les communes des entités paysagères concernées par les diagnostics raisonnés du patrimoine bâti et poursuite/mise à jour de certains guides communaux des entités précédentes.
- 2010-2020 pour les documents d'urbanisme communaux et à partir de 2017 pour les PLUi : les données des différents diagnostics raisonnés du patrimoine bâti ont été exploitées pour contribuer aux diagnostics paysagers et bâtis, à la protection des éléments du patrimoine, à la distinction entre les différentes zones urbaines.
- 2017 : réalisation d'un inventaire complet du petit patrimoine sur les communes de la CAMVS, en vue de la production d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) spécifique à cette thématique (cf.mesure 14). Ainsi, 344 édifices ont fait l'objet d'une identification, d'une prise de vue et d'un diagnostic individualisé. Accueil d'une stagiaire durant 6 mois au sein de l'équipe du Parc.
- 2018 : réalisation d'un inventaire (compilation de données existantes, harmonisation et apports complémentaires) du petit patrimoine bâti, des éléments paysagers et des édifices remarquables sur les communes de la CCPM en vue de leur protection au titre des articles L151-19 et 23 du code de l'urbanisme. Ainsi, 1030 éléments ont été identifiés et localisés dans une base de données, et fait l'objet d'une fiche individuelle descriptive. Accueil d'un stagiaire durant 6 mois au sein de l'équipe du Parc. En 2019, la même démarche a été réalisée pour la CCSA (551 éléments) puis en 2020 pour la 3CA (887 éléments) mais en mobilisant l'ingénierie présente.
- 2019/2021 : valorisation du petit patrimoine bâti de la CCPM en collaboration avec l'EPCI (financement Leader) : réalisation des contenus et graphisme de 55 panneaux d'information

Formation aux techniques d'entretien et de restauration du bâti ancien à travers l'organisation de chantier :

- Plusieurs chantiers «école» ont été organisés à destination des agents techniques communaux, de public en insertion et de jeunes bénévoles sur le petit patrimoine rural.
- 2008/2010 : Chantier de jeunes volontaires du Club du Vieux Manoir pour la restauration de l'ancien abreuvoir de Bréaugies à Bellignies.
- 2010-2014, 7 chantiers de restauration ont été réalisés en Avesnois (projet TFP) :



Kiosque à danser - Dourlers



Fontaine Saint-Maurice à Dimechaux, Fontaine Couillette à Lez-Fontaine, Fontaine à Bettrechies, Chapelle de la Tourelle à Hon-Hergies, Chapelle Notre-Dame de Lourdes à Colleret, Lavoir à Orsinval, Fontaine à Dourlers. La démarche appliquée à l'échelle du territoire trans-frontalier, a permis à un organisme de renom, l'Institut du Patrimoine Wallon, d'apporter ses compétences en Avesnois, en complément des formateurs français venus encadrer certaines restaurations.

- Elaboration de différents supports de communication (projet TFP) : panneaux d'information sur l'édifice et le chantier apposé sur le site, livrets de restitution «14 chantiers de formation en restauration du bâti ancien», Fiches techniques (27) issues des 14 chantiers de formations (7 en France, 7 en Belgique) qui restituent toute la richesse des techniques et des savoir-faire abordés dans ces chantiers de restauration, au gré des édifices restaurés. Ces documents permettent notamment de donner valeur d'exemple à ces chantiers et de renseigner les autres communes lors de projets de restauration.

- 2017 : Chantier de jeunes volontaires du Club du Vieux Manoir pour la restauration de la chapelle Saint Roch à Eppe-Sauvage.

- 2019/2020 : Chantier de formation aux techniques de restauration du patrimoine bâti ancien sur la chapelle ND des Affligés à Louvignies-Quesnoy (stage de 12 jours)

- 2019/2020 : Chantier de jeunes volontaires du Club du Vieux Manoir pour la reconstitution d'un muret en pierre bleue sur le site de la Chapelle Saint Julien à Dourlers.

- 2020 : transmission à la 3CA de l'inventaire du petit patrimoine bâti et des documents ressources (appel à candidatures, fiches techniques...) pour la mise en place d'une opération de restauration du petit patrimoine bâti.

Actions diverses en matière de réhabilitation et restauration du bâti ancien :

- voir aussi mesure 15

- 2010-2020 : Accompagnement des projets locaux / Réponse aux sollicitations des communes pour un accompagnement technique dans des projets de restauration du patrimoine (conseil et/ou montage de dossiers de subvention) en collaboration avec la Fondation du Patrimoine et l'antenne locale du Conseil régional. Conseils pour des projets privés avec notamment la collaboration des centres socio-culturels.

- 2014 : Mise à jour du Guide Restaurer et Construire en Avesnois

- à partir de 2016 : engagement dans l'élaboration de fiches-conseils pour la restauraion énergétique du bâti ancien (cf. mesure 18)

Projets d'amélioration du cadre de vie et des paysages avec la participation des habitants (lien avec la mesure 12 par rapport au contenu + mesure culture) :

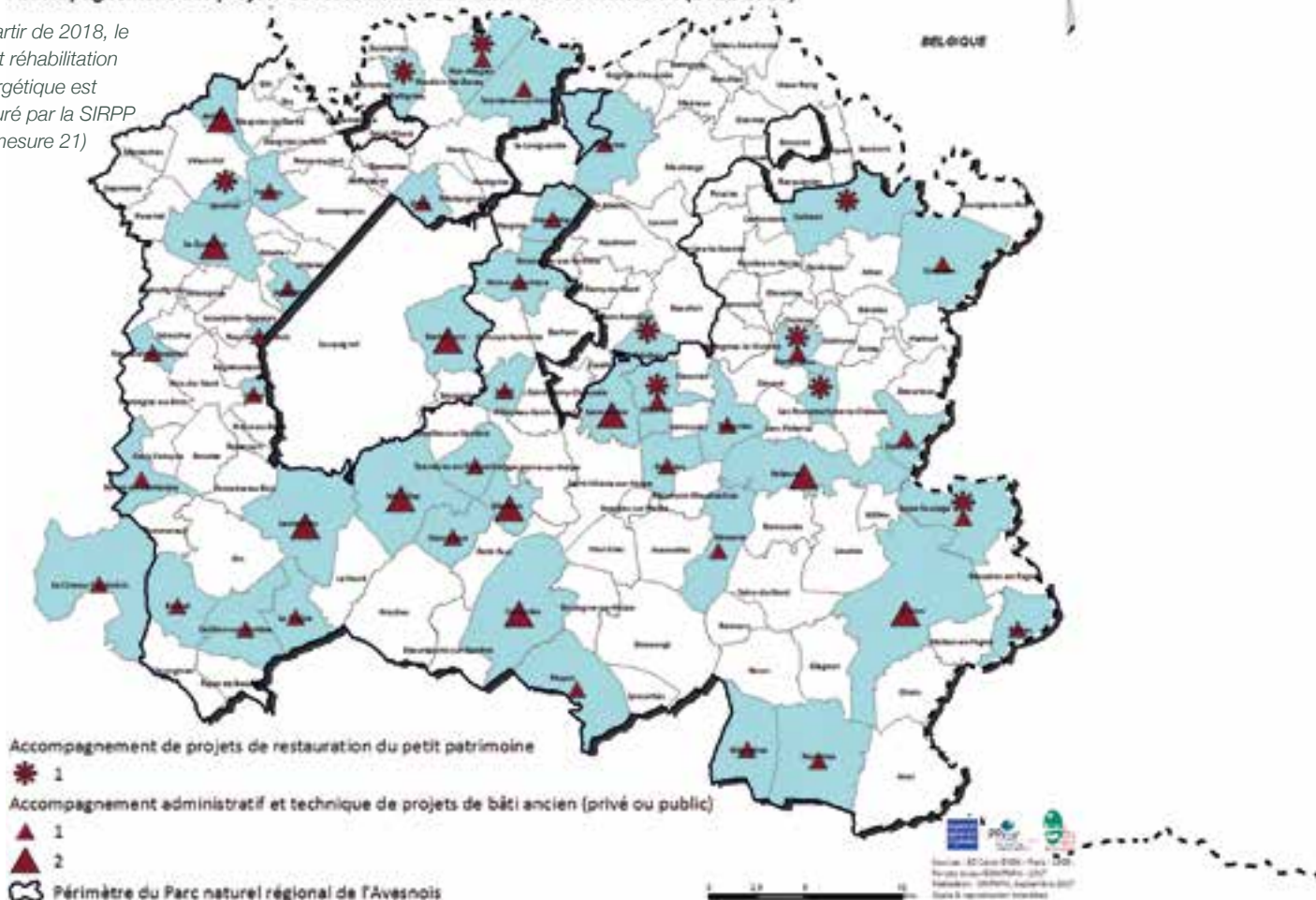
Cette action s'est développée petit à petit les premières années : accompagnement ponctuel en lien avec les projets d'urbanisme durable (cf. mesure 10 : Ors, Flaumont-Waudrechies) et à pris plus d'ampleur à partir de 2017.

- 2017/2020 : en lien avec l'élaboration des PLUi (cf. mesure 14) : mise à jour de l'inventaire des arbres remarquables du Parc datant de 1998 et des parcs et jardins remarquables (ministère de la culture), relevé avec les communes des



Accompagnement des projets de restauration du bâti et de réhabilitation (2011-2016)

A partir de 2018, le volet réhabilitation énergétique est assuré par la SIRPP (cf mesure 21)



éléments paysagers à protéger au titre du L151-23 du code de l'urbanisme lors des ateliers sur le PLUi : arbres remarquables, parcs et jardins, usoirs, alignements... Saisie des éléments sous SIG et réalisation de fiches descriptives.

- à partir de 2018 : Lancement du projet «Entrez c'est tout vert» porté par le PNRA avec le soutien de la DREAL (Cf mesure12)
- 2019 : réalisation des dossiers techniques et définition des actions à mener pour les communes de Cartignies, Englefontaine, Eppe-Sauvage et Ors. Premières plantations réalisées avec les habitants à Ors.
- 2020 : réalisation des dossiers techniques et définition des actions à mener pour les communes de Hon-Hergies et Jenlain. Premières plantations réalisées avec les enfants de l'école à Eppe-Sauvage, et par les équipes municipales à Hon-Hergies.
- 2019 : conseils auprès de la commune de Gussignies concernant l'amélioration des qualités paysagères et du cadre de vie du village sous forme de fiches-actions. Visite de sites et production d'un document sur une approche urbaine et paysagère des 2 sites à reconvertir à Landrecies.
- 2019/2020 : accompagnement de la commune de Potelle pour réfléchir avec les habitants au renouveau d'un espace vert situé au coeur d'un lotissement favorables aux rencontres et à la biodiversité : animation des réunions, création des supports de communication, maquette et plans, réalisation d'un dossier technique et premières plantations en 2020.
- 2020 : conseil auprès d'un particulier pour l'amélioration paysagère d'une entrée de village à Maresches. Nouvelles sollicitations de communes : Eccles, Vendegies-au-Bois.
- 2019/2020 : Dans le cadre du «projet européen Partons 2.0, coordonné par ENRx, 3 communes du Parc ont bénéficié de l'accompagnement des Saprophytes (collectif d'architectes-paysagistes spécialisé des les démarches participatives) : Beaudignies (aménagement d'un espace public-partagé derrière la mairie), Boussières-sur-Sambre (création d'un verger-arboretum sur le site d'une ancienne carrière), Poix-du-Nord (réaménagement de la Place Talma). Dans chaque commune, plusieurs temps d'ateliers, de visites de sites, d'échanges et de co-production ont eu lieu avec les habitants, les associations, les enfants des écoles... pour partager sur les usages, la programmation, les ambiances de ces futurs espaces. Les esquisses ont été restitués aux communes et les premières plantations ont eu lieu à Beaudignies avec l'école en 2020. Les services du Parc continuent l'accompagnement de ces 3 communes en phase opérationnelle et une mission complémentaire a été lancée pour initier les premières installations en 2021.
- 2019 : journée d'échanges organisée à Hon-Hergies entre les 6 porteurs de projets de Partons 2.0 (3 communes du Parc + 1 en PNRCMO et 2 en PNRSE) : présentation des actions menées par la commune avec les habitants, échanges d'idées et de retours d'expériences.



Kiosque à danser - Trélon



Maison traditionnelle en brique



Les PNR font partie des périmètres d'étude du service de l'Inventaire. Les Parcs de l'Avesnois et des Caps et Marais d'Opale ont ainsi fait l'objet d'études spécifiques, avec restitution sur site et publications pilotées par les Parcs.

Depuis 2000, un travail en collaboration avec l'Inventaire, la DRAC et le CAUE 59 a permis de définir un programme de préservation et de valorisation du patrimoine bâti des PNR Scarpe-Escaut et Avesnois. L'un des objectifs du programme était l'amélioration de la connaissance du patrimoine bâti de chaque Parc, via la mise en œuvre d'un diagnostic raisonné du patrimoine bâti.

Une convention de partenariat 2011-2014 a été signée avec les parcs Avesnois et Scarpe-Escaut pour poursuivre le diagnostic raisonné du patrimoine.

Le diagnostic raisonné du patrimoine a abouti à la rédaction par le PNR de guides techniques du patrimoine bâti pour chaque entité paysagère. Les dossiers d'inventaire sont en cours de reprise dans le logiciel Gertrude (application collaborative dédiée à l'inventaire du

patrimoine culturel). Les entités paysagères étudiées sont : la Fagne de Trélon, la Thiérache, le Pays d'Avesnes, le Bavais, le Plateau de Mormal, la Fagne de Solre.

Convention de 2011-2014 : diagnostic de l'entité Plaine de la Sambre. Le diagnostic raisonné a abouti à la rédaction par le PNR d'un guide technique du patrimoine bâti de la Plaine de la Sambre. Une exposition a été réalisée sur l'entité Plaine de la Sambre, présentée au Siège de Région et dans les communes du Parc. Le diagnostic n'a pas donné lieu à la rédaction des dossiers électroniques dans le logiciel d'Inventaire (Gertrude) en raison d'une incompatibilité technique.

Depuis 2010, au travers de ses dispositifs de financement, la région a accompagné :

- en investissement : 21 projets privés et 33 projets publics (collectivités et EPCI)
- en fonctionnement : 12,5M€ dédiés à l'accompagnement de structures culturelles dont l'écomusée de l'Avesnois

RÉUSSITES

Patrimoine bâti :

- Efficacité des partenariats opérationnels : avec le CAUE du Nord, la DRAC du Nord et le Service Régional de l'Inventaire, ayant permis une meilleure connaissance du bâti ancien spécifique de l'Avesnois; avec la Fondation du Patrimoine pour l'accompagnement des porteurs de projets

- Transfert de méthodologie et réalisation d'un guide technique transfrontalier du patrimoine bâti au travers du projet Interreg IV «Trans-Formation du Patrimoine» entre 2010 et 2014. Partenariats transfrontaliers créés à l'occasion de ce projet.

- Valorisation du travail de connaissance au travers de l'accompagnement des communes et EPCI lors de l'élaboration de leurs documents d'urbanisme, la réalisation de projets de restauration, projets de valorisation diverses (expositions, reportages...).

- L'élaboration des PLUi a été une opportunité pour réaliser un inventaire du patrimoine bâti notamment vernaculaire en y associant les communes sur l'ensemble du territoire en vue de sa préservation.

- Bonne implication des élus du territoire lors des sessions de sensibilisation et lors des appels à candidature pour la restauration ou la valorisation du petit patrimoine

- Consensus sur la pertinence de cette action de la part des intervenants (élus, agents formés, formateurs) et bonne implication des collectivités et des agents communaux.

- Reconnaissance des intervenants sur la qualité des formations proposées et formation d'un nombre significatif de stagiaires.

- Réalisation de projets de référence répartis sur le territoire de l'Avesnois.
- Réalisation de supports (fiches techniques, guides) permettant de renseigner les autres communes.

Cadre de vie et paysages :

- l'expérience menée en Interparcs sur les démarches participatives a permis de connaître et développer des outils d'animation qui ont servi à d'autres communes,

DIFFICULTÉS

Patrimoine bâti :

- La rédaction des guides communaux nécessite un temps important qui ne permet pas toujours leur diffusion en même temps que le guide technique de l'entité.

- Suppression de l'ingénierie dédiée à la valorisation et à l'amélioration de la connaissance en 2014 puis de la mission patrimoine bâti en 2020, pour raison budgétaire.

- Lourdeur du suivi administratif et financier en tant que chef de file du projet interreg TFP.

- Difficulté à reconstruire un projet transfrontalier après des changements de ciblage européens et des nouvelles orientations de certains partenaires du projet.

- Réduction des capacités budgétaires impactant l'ingénierie et la capacité d'action du Parc après la fin du programme TFP ne permettant pas de poursuivre les chantiers de restauration du petit patrimoine sous forme de chantier de formation, action pourtant plébiscitée par les élus.

- Forte attente du territoire au regard des moyens financiers et de l'ingénierie disponibles
- Evolution réglementaire défavorable à la préservation du patrimoine bâti ancien, en conséquence de l'adaptation des règles d'urbanisme aux enjeux d'économie d'énergie (notamment facilitation de l'isolation par l'extérieur)

Cadre de vie et paysages :

- la crise sanitaire a contraint la mise en oeuvre des démarches participatives avec les habitants
- Nécessité d'une forte mobilisation d'ingénierie pour assurer un suivi régulier et s'assurer de la mise en oeuvre des préconisations.

PISTES DE RÉFLEXION

Patrimoine bâti :

- Couverture de l'entité paysagère de la Sambre Industrielle par un Diagnostic raisonné du patrimoine bâti adapté au contexte de ce secteur.
- Poursuite de la valorisation de l'inventaire du patrimoine bâti notamment vernaculaire (y compris de manière participative) : à l'occasion d'itinéraire touristique, aménagements des abords, panneaux d'information, accompagnement des projets de restauration (demandes récurrentes des élus du territoire).
- Recherche de nouveaux financements et de nouvelles opportunités de partenariat pour la mise en oeuvre de chantiers de formation destinés au grand public ou aux agents techniques, en abordant davantage les thématiques de rénovation énergétique respectueuse du patrimoine.
- Transfert d'expérience vers les collectivités du territoire, notamment pour la mise en place d'opérations de restauration du petit patrimoine.
- Développer l'appui technique auprès des services instructeurs des autorisations du droit des sols intercommunaux et des porteurs de projets (privés ou publics) pour favoriser la prise en compte des préconisations et des prescriptions en matière de patrimoine bâti.

Cadre de vie et paysages :

- rendre accessible les éléments de connaissance (inventaires des éléments paysagers) auprès d'un large public et valoriser ces inventaires à l'occasion d'itinéraire touristique, panneaux d'information...
- étudier la possibilité de créer un réseau des propriétaires des jardins et parcs remarquables identifiés sur le territoire, en vue de leur valorisation touristique (ouvertures, organisations de visites, circuits, livret, inscriptions dans des labels et réseaux régionaux ou nationaux...)
- organisation de temps de formation et de sensibilisation aux démarches participatives sur le territoire à partir des premières expériences sur le territoire à travers le projet Partons 2.0
- En s'appuyant sur les expérimentations du projet «Entrez c'est tout vert» : mise en place d'une charte paysagère/ plan paysager en lien avec la charte du Parc (secteurs paysagers et principes d'urbanisation) qui pourra servir de document de référence pour la réalisation des projets d'aménagement notamment des espaces publics et l'élaboration de prescriptions pour les améliorer la qualité des documents d'urbanisme notamment sur les aspects liés au paysage; voire la mise en place d'un observatoire photographique participatif avec les habitants et les partenaires techniques du territoire.



Ferme élémentaire : pierre bleue-brique- toiture en ardoise naturelle

INDICATEURS DE RÉALISATION/RÉSULTAT

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Nbre de communes ayant bénéficié d'un guide communal patrimonial	nd	9	12	4	0	10	0	0	0
Part ou Nbr des communes ayant fait l'objet d'une étude d'amélioration de la connaissance du patrimoine bâti	69%	85%	85%	85%	85%	92%	44	58	50
Nbre de publications / outils opérationnels développés / outils de sensibilisation	0	2	0	0	4	7	45	54	12
Nbre d'éléments de bâti inventoriés	383	0	nd	104	124	13	359	1030	1162

MESURE I6 : CONNAÎTRE, PRÉSERVER ET FAIRE VIVRE LES PATRIMOINES EN LES INSCRIVANT DANS LES DYNAMIQUES ÉCONOMIQUES, SOCIALES, CULTURELLES***

ENGAGEMENTS DU DÉPARTEMENT

> renforcer la prise en compte de l'environnement, des paysages et des patrimoines dans ses politiques.



DEGRÉS DE MISE EN ŒUVRE :



TENDANCE SUR LA PÉRIODE :



FINANCEURS :

Commune, CCPM, Département, SM PNRA, Région, Europe pour le site abbatial, Agglomération Maubeuge Val de Sambre pour Feignies et Ferrière-la-Petite.

PARTENAIRES :

Communes, CCPM, Région, Europe pour le site abbatial, Collèges, Parc départemental abbaye de Liessies, Université Valenciennes, station touristique Val Joly, Chambre d'eau le Favril, Caisse d'Epargne. L'UFR de Géographie de l'Institut d'Aménagement et Urbanisme Lille.



Musée des Bois Jolis



Article de presse du 28/05/2014

REGARD SUR 2010-2020

2010-2020 : accompagnement via les politiques FDAN, ADVB et PTS des projets d'initiative locale visant notamment à préserver et à faire vivre les patrimoines du territoire, sur le plan technique et financier. Prise en compte de la préservation du patrimoine dans le cadre des études d'impacts préalables à la réalisation des grands projets routiers.

2010 : Mise en place d'une politique départementale d'accompagnement au développement des musées thématiques (financements du Fort Leveau à Feignies et du Musée des Bois Jolis de Felleries dans des bâtiments liés à l'histoire de la Grande Guerre et du savoir-faire de la boissellerie ; accompagnement technique du Musée de la faïence et de la poterie de Ferrière-la-Petite désormais doté d'un Projet Scientifique et Culturel). Médiation archéologique dans les collèges (participations au concours archéo-défi, prêts d'exposition, intervention en classe) réparties dans 14 communes du territoire.

2010-2016 : Organisation de 7 colloques dans le Parc départemental de l'abbaye de Liessies.

2013-2014 : rencontres régulières avec le PNRA au sujet de la médiation culturelle des kiosques à musique restaurés et autour d'un projet de mise en ligne des ressources culturelles dans les communes du Parc. Rédaction de la convention bilatérale : guide des ressources culturelles (et professionnalisation des acteurs), expositions à la maison du Parc, manifestation kiosques en fête, vulgarisation du développement durable (ciné DD, formation sur les éco-événements)

2015-2016 : projets en lien avec le réseau insertion par la culture. (Partenariat avec la chambre d'eau le Favril pour le public social et la petite enfance, partenariat avec la Caisse d'Epargne pour des actions de mécénat sociétal.).

2018 : nouvelle rédaction de la convention bipartite (guide des ressources culturelles, exposition à la maison du Parc...)

2019 : Financement d'un atelier pédagogique de l'Institut d'Aménagement et d'urbanisme de Lille dont l'objet est la valorisation du patrimoine naturel des voies vertes ; Etude de solutions permettant une gestion qualitative du patrimoine naturel des voies vertes préservant l'itinérance et la mobilité et répondant aux attentes des territoires». Réhabilitation des 30 km de la voie verte de l'Avesnois véloroute structurante construite sur l'ancienne voie ferrée reliant Ferrière la Grande à Glageon.

2020-21 : Démarrage du chantier de la couverture du forum antique de Bavay. Ces travaux ont pour objectif d'assurer sa préservation et sa mise en valeur.



Article du site internet Le Nord du 24/09/2019

RÉUSSITES

Les 2 lauréats du concours archéo défi (le collège Notre Dame de Grâce de Maubeuge classe de 3ème en 2014 et le collège Jean Rostand de Sains du Nord classe de 5ème en 2020)

Le maintien de la fréquentation dans les trois musées thématiques.

Pour le site de l'Abbaye de Maroilles, construction du projet par 3 collectivités avec les partenaires dès le départ. Valorisation d'un site patrimonial avec une volonté de mise en tourisme du site et de pédagogie environnementale (PTS 2020).

DIFFICULTÉS

Le manque d'ingénierie sur le territoire en termes de coordination d'acteurs dans le domaine de la culture et l'arrêt de la collaboration entre le PNRA et la direction de la culture.

PISTES DE RÉFLEXION

Reprenre la collaboration sur le thème de la culture.



ZOOM SUR :



Les diagnostics raisonnés du patrimoine

PARTENAIRES SPÉCIFIQUES :

Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement du Nord, Espaces Naturels Régionaux, les Opérateurs belges du projet Interreg «Trans'formation du patrimoine» : GAL de la Botte du Hainaut, Maison de l'urbanisme de l'arrondissement de Philippeville

CALENDRIER :

2010/2011 : étude du patrimoine bâti de l'entité paysagère de la Fagne de Solre transfrontalière

2012 : édition du Guide technique du patrimoine bâti de la Fagne de Solre transfrontalière et restitution auprès des publics (élus, techniciens, bureaux d'études, architectes...) le 5 octobre à Hestrud.

2012/2014 : étude du patrimoine bâti de l'entité paysagère de la Plaine de la Sambre

2014 : édition du Guide technique du patrimoine bâti de la Plaine de la Sambre

2016 : restitution auprès des publics (élus, techniciens, bureaux d'études, architectes...) le 9 juillet à Catillon-sur-Sambre.

2016 : Inauguration de l'exposition itinérante de l'entité de la Plaine de la Sambre à Forest-en-Cambrésis lors de la fête communale

2016 : restitution auprès des publics (élus, techniciens, bureaux d'études, architectes...) le 9 juillet à Catillon-sur-Sambre.

CHIFFRES CLÉS :

29 communes étudiées sur l'entité paysagère de la Fagne de Solre transfrontalière dont 6 belges

10 communes étudiées sur l'entité paysagère de la Plaine de la Sambre

472 bâtis anciens (antérieurs à la seconde guerre mondiale et non dénaturés) inventoriés sur 6 communes ayant fait l'objet d'un inventaire du patrimoine bâti dont 2 belges pour la Fagne de Solre transfrontalière

104 bâtis anciens inventoriés sur 3 communes ayant fait l'objet d'un inventaire du patrimoine bâti pour la Plaine de la Sambre

2 expositions itinérantes réalisées



Fer d'ancrage

RÔLE DU PARC :

Améliorer la connaissance des patrimoines (bâti, paysager, savoir et savoir-faire). Contribuer à la sensibilisation du plus grand nombre à la préservation et à la valorisation des patrimoines.



LA PLUS VALUE PARC :

La connaissance fine du territoire et de ses caractéristiques en couvrant la quasi-totalité du territoire du Parc

Le transfert de la méthode d'étude à plusieurs échelles à d'autres territoires (Fédération des Parcs, Belgique, EPCI)

L'utilisation de ces informations lors de l'élaboration des documents d'urbanisme et dans l'accompagnement des projets d'amélioration du cadre de vie



Mis en œuvre depuis 2000, le diagnostic raisonné du patrimoine bâti s'est poursuivi lors de cette Charte sur les entités paysagères de la Fagne de Solre transfrontalière (étude inscrite dans le programme Interreg IV «Trans-formation du patrimoine») puis de la Plaine de la Sambre.

Sur la base d'une méthodologie partagée avec les partenaires de cette action : le Service Régional de l'Inventaire, le CAUE du Nord et la DRAC. Ce diagnostic propose une approche du bâti à 3 niveaux :

- l'inscription du bâti dans le paysage,
- l'inscription du bâti dans son cadre de vie,
- l'habitat, une composante du patrimoine architectural

La méthode d'analyse pour le niveau 3 se réalise plus particulièrement sur un échantillon de communes représentatives. L'habitat antérieur à la Seconde Guerre mondiale y est étudié de façon quasi systématique. Une analyse statistique permet de dégager ensuite une typologie de l'habitat de l'entité paysagère étudiée.

Cette étude fait l'objet :

- d'analyses de terrain avec reportage photographique, relevé, croquis, prise de notes ;
- de recherches documentaires ;
- d'une informatisation et d'une cartographie de l'ensemble des données ;
- d'un archivage des données communales ;
- d'une information auprès des élus et des personnes ressources ;

Cette étude est restituée, à l'échelle de l'entité paysagère, au travers des guides techniques du patrimoine bâti, mais aussi dans le contenu des guides communaux (Porter à connaissance patrimoniaux), ainsi qu'au travers d'une exposition itinérante pour le grand public qui est mise à disposition des communes. La publication de ces documents vise à mettre à la disposition des acteurs un outil commun d'aide à la décision en matière d'urbanisme et de préservation du bâti ancien.



ZOOM SUR :



Comment mieux valoriser les espaces publics de nos villages et bourgs ? Projet Partons 2.0

PARTENAIRES SPÉCIFIQUES :

Collectif les Saprophytes-Enrx -communes

CALENDRIER :

2018 : Lancement de l'appel à candidatures auprès des communes, intercommunalités, collectifs de citoyens des territoires des 3 Parcs naturels régionaux (7 candidatures dans l'Avesnois) et sélection des communes retenues : Beaudignies, Boussières-sur-Sambre et Poix-du-Nord dans l'Avesnois

2018 : Lancement de la consultation et recrutement d'un bureau d'études pour les missions d'animations et d'études

2019 : Etudes et démarches participatives sur les 3 sites par les Saprophytes

2020 : Suite de la démarche participative (Poix-du-Nord), rendu des esquisses, premières plantations à Beaudignies

2021 : Lancement d'une étude complémentaire pour poursuivre l'accompagnement des 3 projets sur des objectifs ciblés.

CHIFFRES CLÉS :

16 ateliers de concertation et de co-production avec les habitants, dont les interventions dans les écoles

108 habitants mobilisés (hors public scolaire)



RÔLE DU PARC :

Accompagner et encourager les démarches de concertation favorisant la co-construction avec les habitants et acteurs locaux de projets relatifs à la préservation et à l'amélioration du cadre de vie.



Atelier avec les habitants à Beaudignies



Atelier avec les habitants à Boussière sur Sambre

Face à une offre de services publics et commerciaux qui se fait de plus en plus rare en milieu rural, les partenaires du projet européen (Interreg) Partons 2.0 recherchent de l'innovation sur ce thème des services, en s'appuyant tout particulièrement sur une coopération avec les habitants. ENRx et les 3 PNR ont souhaité, dans le cadre de ce partenariat, axer leurs actions sur les espaces publics comme services à la population, et ainsi répondre à plusieurs questions : Pourquoi les espaces publics constituent-ils un enjeu dans le développement des communes ? Quelles sont les démarches à entreprendre ou à compléter, et quels aménagements réaliser dans les espaces publics pour améliorer la qualité de vie de la population ?

Deux missions principales ont été confiées au collectif les Saprophytes retenu pour cette étude : L'organisation et la réalisation d'animations visant à impliquer le citoyen dans la conception, la mise en œuvre et le suivi des projets.

L'élaboration d'un schéma d'aménagement et de gestion.

Concrètement, pour les 3 communes sur le PNRA, les projets et les objectifs sont les suivants :

- Beaudignies : Valoriser un espace public en position centrale du village de manière harmonieuse et réfléchi, qui sera destiné à être ouvert à tous et à créer du lien social.

- Boussières-sur-Sambre : Aménager le site d'une ancienne carrière, en arboretum et en verger com-

LA PLUS VALUE PARC :

Accompagnement de démarches innovantes pour encourager la participation des habitants dans les projets via notamment la recherche de financements européens, auxquels une commune rurale seule aurait des difficultés à prétendre

Relais local d'ENRx pour les échanges avec les élus et l'organisation des temps de participation

Organisation d'une journée d'échanges entre les porteurs de projets et retours d'expériences à Hon-Hergies en septembre 2019

Organisation d'une visite de sites (arboretum de Locquignol, verger communal de Fontaine-aux-Bois) proposée aux habitants de Boussières-sur-Sambre en octobre 2019

La réalisation de premiers éléments en 2020 : plantations à Beaudignies, schéma de plantations du verger à Boussières-sur-Sambre, co-organisation d'un comité de pilotage à Poix-du-Nord pour mobiliser les partenaires pour la mise en œuvre opérationnelle du projet

Les « outils » de participation/co-construction avec les habitants mis en œuvre par les Saprophytes lors de ces 3 projets ont été « réutilisés » par les services du Parc dans l'accompagnement d'autres communes (balades paysagères, frise des photos références, scénarii...).



Atelier avec les enfants de l'école à Beaudignies

munal, avec l'appui de la population locale et des partenaires institutionnels, pour constituer un lieu de vie et renforcer l'attractivité de la commune.

- Poix-du-Nord : Ré-aménager la Place Talma pour redonner à ce lieu son rôle de cœur de village et de pôle d'animation de la vie locale, dans un souci environnemental et avec la participation des habitants.

Les types d'accompagnement et public-cible ont été adaptés à chaque commune : organisation des échanges entre les habitants/les élus/les associations, intervention dans les écoles, mobilisation d'un groupe d'habitants référents, faciliter les arbitrages...

En 2021, une nouvelle mission a été confiée à des paysagistes pour poursuivre les dynamiques engagées dans les communes : création d'outils de médiation, conception et réalisation d'aménagements de valorisation d'espaces publics, poursuite des démarches engagées avec les habitants...

- Beaudignies : Elaboration d'une Charte de gestion de l'espace public

- Boussières-sur-Sambre : Aménagement d'une signalétique de belvédère – lecture de paysage

- Poix-du-Nord : Approfondissement des réflexions sur la création d'un kiosque



ZOOM SUR :



Les chantiers de formation aux techniques d'entretien et de restauration du bâti ancien

PARTENAIRES SPÉCIFIQUES :

Opérateurs Interreg «Trans'formation du patrimoine» : Espaces naturels régionaux, CAUE du Nord, GAL de la Botte du Hainaut, Maison de l'urbanisme de l'arrondissement de Philippeville, Institut du Patrimoine Wallon ; ADUS (Agence de Développement et d'Urbanisme de la Sambre), DRAC, Région Hauts-de-France, Fondation du Patrimoine, Communes du Parc, EPCI du territoire, Architectes du patrimoine, centres de formation (INSTEP, Etudes et chantiers), associations locales, Département du Nord, Maisons Paysannes de France, DDTM Avesnes/Helpes, habitants, DREAL Hauts de France, bureau d'études, club du vieux Manoir

CALENDRIER :

Des chantiers de formation à la restauration ont été organisés de 2010 à 2019

CHIFFRES CLÉS :

14 chantiers de restauration sur le territoire transfrontalier

Plus de 90 agents communaux formés aux techniques traditionnelles



Chapelle Notre Dame des Affligés à Louvignies Quesnoy/Chantier de restauration - projet Leader

RÔLE DU PARC :

Organiser des chantiers de formation à la restauration du bâti ancien

LA PLUS VALUE PARC :

Le Parc a permis de :

Valoriser la connaissance acquise en matière de patrimoine bâti pour adapter les formations aux techniques traditionnelles aux enjeux de restauration

D'identifier les édifices à restaurer en priorité en fonction des enjeux du territoire et dans un souci de valorisation de projets références

Poursuivre la mise en valeur des chantiers par la diffusion et la valorisation des fiches techniques auprès des porteurs de projet, des agents techniques des communes et EPCI



Chapelle de la Tourelle à Hon-Hergies- chantier de restauration projet Interreg

La démarche visait à former principalement des agents communaux aux techniques adaptées à l'entretien et à la restauration du bâti ancien mais également des publics en insertion ou de jeunes bénévoles. Ces chantiers de formation contribuaient à restaurer des éléments du petit patrimoine rural puisque pour chaque formation un édifice servait de support pédagogique. Plusieurs chantiers se sont tenus dans le cadre du projet Interreg Trans-Formation du patrimoine (2010-2014), le Parc naturel régional de l'Avesnois et ses partenaires français et belges mettaient en place chaque année un programme transfrontalier de chantiers de formation aux techniques d'entretien et de restauration du bâti ancien.

Ce programme a permis de former plus de 90 agents et de restaurer 9 édifices sur le territoire transfrontalier. Ces chantiers ont favorisé les

échanges techniques entre agents français et agents belges. En 2014, un guide des restaurations a été édité pour valoriser les chantiers réalisés et servir de références pour des projets de restauration à venir.

Des fiches techniques ont également été éditées pour servir de support pédagogique lors des formations et plus globalement de documents de sensibilisation et d'information pour les futurs porteurs de projet. Forts de leur expérience dans le cadre de ce projet transfrontalier, les services du Parc ont également initié et accompagné plusieurs chantiers dans le cadre d'un partenariat avec le club du Vieux manoir. Cette structure organise durant la période estivale des chantiers de jeunes bénévoles pour la restauration d'éléments du patrimoine.



La fontaine à Dourlers

MESURE 17 : AMÉLIORER LA PRISE EN COMPTE DE L'ENVIRONNEMENT, DES PAYSAGES ET DES PATRIMOINES DANS LA CONCEPTION ET LA GESTION DES PROJETS D'AMÉNAGEMENT PUBLICS ET PRIVÉS***

LES ENJEUX :

- La réduction de la consommation d'espaces agricoles et naturels, dans la conception et la mise en œuvre des projets d'aménagement,
- La réduction de l'impact des aménagements sur l'environnement, la biodiversité, les paysages et les patrimoines dans la conception et la mise en œuvre des projets.
- La prise en compte de la fonctionnalité des exploitations agricoles dans la conception et la réalisation des aménagements,
- L'amélioration de la biodiversité et de la prise en compte de la fonctionnalité écologique dans les aménagements.



Plantations d'arbres têtards/partenariat GRTGaz

Rappel du bilan intermédiaire

Niveau de mise en œuvre collective 2010/2016	Peu satisfaisant	Moyen	Bon	Très bon
Mesure 17 : Améliorer la prise en compte de l'environnement, des paysages dans la conception et la gestion des projets d'aménagement publics et privés				

X

MESURE 17 : AMÉLIORER LA PRISE EN COMPTE DE L'ENVIRONNEMENT, DES PAYSAGES ET DES PATRIMOINES DANS LA CONCEPTION ET LA GESTION DES PROJETS D'AMÉNAGEMENT PUBLICS ET PRIVÉS***

DEGRÉS DE MISE EN ŒUVRE :



TENDANCE SUR LA PÉRIODE :



FINANCEURS :

Département du Nord, Région Hauts-de-France

PARTENAIRES :

DDTM Avesnes/Helpes, DDTM Cambrai, DDTM Nord, Communes du Parc, EPCI du territoire, Direction de la voirie départementale / Département du Nord, STAP, CCI Nord de France, CCI Grand Hainaut, Réseau Boutique de l'Avesnois, Restaurateurs de l'Avesnois, Entreprise du territoire, Afficheurs, Annonceurs Porteurs du projet, Bureaux d'études, DREAL Hauts-de-France, GRT Gaz, Région Hauts-de-France, ADUS (Agence de Développement et d'Urbanisme de la Sambre), Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Nord, Exploitants Carriers, UNICEM, Noréade



ENGAGEMENTS DU SYNDICAT MIXTE

- > animer le comité de pilotage « Urbanisme et aménagement durable »,
- > améliorer la connaissance de l'environnement, des paysages et des patrimoines, et en assurer la mise à disposition,
- > accompagner les maîtres d'ouvrage dans l'élaboration de leur projet, pour une meilleure prise en compte de l'environnement, des paysages et des patrimoines,
- > accompagner les communes et EPCI à prendre en compte le Schéma territorial éolien,
- > faire évoluer le schéma territorial éolien en fonction de l'amélioration des connaissances, notamment en matière de milieux naturels,
- > accompagner les communes dans leur démarche de résorption de l'affichage publicitaire et de mise en œuvre des règlements de publicité restreinte,
- > rendre un avis consultatif dans le cadre de la consultation interservices sur les dossiers d'étude et notice d'impact et d'étude d'incidences.

REGARD SUR 2010-2020

L'affichage publicitaire, régi par le code de l'environnement, faisant l'objet d'une législation complexe au niveau national, est un enjeu paysager, de cadre de vie et environnemental important. C'est pourquoi, les services du Parc conseillent et accompagnent régulièrement les communes, les EPCI et les entreprises du territoire:

- Accompagnement lors de l'élaboration de Règlement Local de Publicité pour les collectivités intéressées ou pour la rédaction des cahiers des charges (CCPM, Fourmies)
- Actualisation d'inventaires (Le Quesnoy, Landrecies, Aulnoye-Aymeries, Anor...)



Exemple de dispositifs publicitaires inventoriés

Accompagnement des aménageurs : partenariats / conventions

(le travail mené avec les carriers est traité dans la mesure 33)

Les services du Parc sont régulièrement sollicités par les aménageurs publics et privés pour les accompagner dans le cadre de projets susceptibles d'engendrer des impacts environnementaux et paysagers sur le territoire. De plus, le Parc est régulièrement sollicité par le Préfet pour rendre un avis consultatif sur des projets de travaux ou d'aménagement soumis à autorisation environnementale notamment à étude d'impact sur l'environnement.

C'est pourquoi, les services du Parc accompagnent les porteurs de projets en amont du dépôt des dossiers en préfecture pour favoriser la prise en compte des qualités écologiques et paysagères du territoire : transmission de porter à connaissance, participation aux réunions de travail, visites de terrain, rédaction de préavis technique... Cet accompagnement peut se poursuivre également après avoir rendu son avis afin d'assurer un suivi de la mise en œuvre de ses préconisations, notamment en termes de mesures compensatoires.



Plantation de pruniers à la carrière de St-Hilaire/Helpes - partenariat avec le CRRG / conservation des variétés

Par exemple, les services du Parc sont intervenus en accompagnement de projets d'enfouissement de lignes électriques, d'implantation de pylônes de radiotéléphonie mobile, de projets d'extension de carrières, d'aménagements fonciers, agricoles et forestiers, de projets d'infrastructures routières ou d'implantations agricoles, de projet d'écoquartier ou de projets éoliens. Les élus du bureau du Parc ont pu rendre des avis sur des études d'impacts concernant ces différents projets mais aussi concernant des projets à plus grande échelle comme le Plan de Prévention des Risques Inondations (PPRI), le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Artois-Picardie, le Schéma Interdépartemental des Carrières, le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD), le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) ou encore le Schéma Régional Climat-Air-Energie (SRCAE).

Les services du Parc offrent aussi la possibilité d'avoir une relation plus étroite avec les aménageurs privés ou publics du territoire par l'élaboration de conventions partenariales. Ces conventions permettent de fixer les modalités d'intervention du Parc, facilitent les échanges et permettent de mettre en place des actions expérimentales en faveur de l'environnement et des paysages tout en sensibilisant les aménageurs. Depuis 2011, le Parc travaille notamment en partenariat étroit avec les exploitants carrières (cf Mesure 33), GRTgaz et Noréade pour améliorer l'intégration paysagère et la gestion écologique des sites carrières, des infrastructures gazières du territoire et des stations de lagunage (par exemple : intégration paysagère de l'unité de déshydratation de boues à Le Quesnoy). Dans les actions mises en place par la convention avec GRTgaz, on peut citer : intégration paysagère des postes de sectionnement, aménagement des balises en gîtes à insecte, plantation d'arbres têtards inventaire de biodiversité, plan écologique et paysager de gestion de la station de Taisnières-sur-Hon, limitation des produits phytosanitaires pour atteindre l'objectif zéro phyto, étude de production de biométhane intégrée dans la réflexion

Favoriser l'application de la législation sur la publicité (2010-2020)



La publicité est interdite sur le territoire du Parc, sauf établissement de règlements locaux de publicité lorsque la charte contient des orientations ou mesures relatives à la publicité après avis du syndicat mixte de parc - RLPI de la CCPM.

La DDTM, en tant que PPA, participe aux différentes réunions organisées sur le territoire de la CCPM et tiens un rôle de veille réglementaire mais également se fait écho de l'évolution des RLPI dans les territoires voisins. Le rôle de la DDTM est également de vérifier la compatibilité entre le futur RLPI et la charte du PNR Avesnois. L'Avis de l'État sera à ce titre motivé par la contribution de la DDTM. La DDTM se fait également le relais auprès des autres EPCI du territoire du PNR pour la mise en place de RLPI.

RÉUSSITES

Publicité :

- Amélioration de la connaissance de la pression publicitaire sur le territoire
- Echanges réguliers avec les services de l'Etat
- Sensibilisation des acteurs du territoire sur la législation en vigueur

Partenariats :

- Meilleure intégration paysagère des infrastructures industrielles du territoire
- Amélioration de la prise en compte de la dimension «biodiversité» et paysage dans les aménagements
- Actions innovantes et expérimentales pouvant être transférées hors du territoire et dans le territoire
- Communication des porteurs de projets autour des actions mises en place avec le Parc

Prise en compte environnement :

- Augmentation des demandes d'accompagnement du Parc en amont des projets
- Réactualisation du porter à connaissance du Parc pour pouvoir fournir un document adapté à chaque type de projet
- Intégration de certaines préconisations du Parc avant le dépôt du dossier en Préfecture

DIFFICULTÉS

Publicité :

- Complexification de la législation et des procédures d'élaboration des Règlements Locaux de Publicité intercommunaux (RLP/RLPi)
- Faible mise en oeuvre de la législation par les entreprises

Partenariats :

- Nécessité d'une forte mobilisation d'ingénierie pour respecter les calendriers prévisionnels et assurer un suivi régulier des projets
- Manque de rigueur et d'investissement de certains porteurs de projets
- Manque d'information sur l'état d'avancement des projets
- Trouver un juste équilibre entre le développement d'une activité industrielle pourvoyeuse d'emplois et la préservation à court, moyen et long terme de la biodiversité et des paysages

- Manque d'information des habitants

Prise en compte environnement :

- Manque de visibilité sur les prises en compte de l'avis du Parc dans les autorisations officielles et d'association des services du Parc par rapport aux nouveaux dispositifs réglementaires
- Manque d'investissement de certains porteurs de projets pour suivre les préconisations du Parc

PISTES DE RÉFLEXION

Publicité:

- Poursuivre la veille juridique, l'accompagnement technique et la sensibilisation des collectivités et des entreprises du territoire
- Accompagner l'élaboration et la mise en oeuvre de démarches intercommunales RLP
- Renforcer le partenariat technique avec les services de l'Etat, les collectivités et les entreprises du territoire
- Envisager l'élaboration d'une Charte signalétique et la mise en place de dispositifs alternatifs pour préserver les paysages et promouvoir l'artisanat et les circuits courts
- Mettre à jour le guide technique relatif à l'affichage publicitaire en intégrant les évolutions législatives

Partenariats et prise en compte de l'environnement :

- Enrichir les partenariats existants et mettre en place de nouveaux partenariats
- Développer l'accompagnement du Parc en amont et en aval des projet, notamment dans le cadre de l'application de la doctrine «Eviter Réduire Compenser» même si on n'est pas consulté réglementairement
- Initier de nouvelles actions expérimentales et évaluer les actions déjà mises en place
- Poursuivre la sensibilisation des porteurs de projets à l'environnement et aux paysages
- Développer la concertation avec les partenaires institutionnels
- Assurer un suivi et une évaluation des préconisations formulées par le Parc
- Développer la concertation interservices (DREAL, DDTM, Département...)



Visite des aménagements écologiques sur la station GRTgaz de Taisnières-sur-Hon

Accompagnement porteurs de projets et avis (2011-2020)



INDICATEURS DE RÉALISATION/RÉSULTAT

Législation sur la publicité	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Nbre de communes accompagnées	2	7	4	4	10	7	4	2	2	6
Nbre de porteurs privés accompagnés	2	0	0	1	3	3	5	4	0	0

Partenariat aménageurs publics et privés	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Nbre de conventions	2	3	3	3	3	3	1	1	2	2
Nbre de schémas de plantations	3	4	9	3	2	8	2	0	2	0

Avis et projets soumis à étude d'impact	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Nombre de projets accompagnés	5	9	9	10	13	16	18	2	15	25
Nombre d'avis rendus	49	11	12	3	9	0	1	29	23	16
Nbre de communes accompagnées	18	23	41	25	12	37	nd	10	nd	38

MESURE 17 : AMÉLIORER LA PRISE EN COMPTE DE L'ENVIRONNEMENT, DES PAYSAGES ET DES PATRIMOINES DANS LA CONCEPTION ET LA GESTION DES PROJETS D'AMÉNAGEMENT PUBLICS ET PRIVÉS***



ENGAGEMENTS DU DÉPARTEMENT

- > renforcer la prise en compte de l'environnement, des paysages et des patrimoines dans ses politiques
- > développer le processus de concertation amont, la mise en œuvre et le suivi/l'évaluation des projets d'aménagement.

DEGRÉS DE MISE EN ŒUVRE : 😊

TENDANCE SUR LA PÉRIODE : ➡ ➡ ➡

FINANCEURS :

Région

PARTENAIRES :

Communes, Nord tourisme et membres jury VVF.

CHIFFRES CLÉS :

22 études FDAN Aménagement Local d'Amélioration du cadre de vie entre 2010 et 2015.

160 participations de communes à la démarche VVF entre 2010 et 2020.

Rapport d'inventaire Faune, Flore et Zones Humides.

Replantation systématique des linéaires impactés dans le respect des essences locales.

28 millions d'euros financés par le Département pour le contournement du Cateau-Cambrésis.

REGARD SUR 2010-2020

2010-2015 : financement des études préalables pour définir la stratégie d'amélioration du cadre de vie des communes dans le cadre du FDAN Aménagement Local.

2010-2020 : organisation annuelle de la campagne départementale des Villes et Villages Fleuris (VVF). Elle vise à accompagner les communes vers une amélioration de leur qualité de vie. Les communes les plus exemplaires obtiennent le label délivré par la région.

2017 : Construction du contournement du Cateau-Cambrésis permettant en outre une diminution de la pollution en ville, de préserver les façades classées et les vestiges situés sous la route en centre-ville.

Association du PNRA dans la définition technique des projets de plantation/replantation dans le cadre des opérations d'aménagements routiers (giratoires, bretelles d'accès, élargissements de voies, ...)

2017-2019 : Réalisation d'inventaires Faune-Flore sur l'aire d'étude du contournement Nord de Maubeuge.



RÉUSSITES

Les études FDAN Aménagement Local permettaient de développer un volet qualitatif des aménagements qui en découlait avec mise en œuvre de matériaux de qualité (pavés, pierre bleue...) et des espaces paysagers.

Dans le cadre du label VVF, augmentation de la qualité des réalisations et du nombre de villes labellisées : passage de 9 à 11 communes sur la période 2010-2020.

DIFFICULTÉS

Absence de poursuite du dispositif FDAN Aménagement Local entre 2013 et 2015 suite à des contraintes financières et moratoire de cette politique en 2016. Non reprise du volet amélioration du cadre de vie dans les politiques ADVB

et PTS.

Label VVF payant depuis 2014. Baisse du nombre de participants (Difficulté de faire rentrer de nouvelles communes dans la démarche et de les conserver). Cinq communes labellisées ont abandonné leurs fleurs sur la période notamment suite à l'abandon de la gratuité.

Lors des aménagements routiers une protection des plantations est nécessaire en cas de parcelles pâturées.

PISTES DE RÉFLEXION

Améliorer la communication sur la qualité de vie apportée par l'obtention du label VVF et maintenir le lien lorsque les communes sont labellisées.



ZOOM SUR :



Veille du patrimoine bocager sur le foncier agricole

agricole

CALENDRIER :

Deuxième trimestre 2022

CHIFFRES CLÉS :

37 980€ TTC

RÔLE DU PARC :

Accompagner la CCSA et les élus des communes dans l'évolution du patrimoine bocager et dans les process suivant la constatation d'arrachage de haies ou de retournement de pâtures d'une année sur l'autre.

LA PLUS VALUE PARC :

Grâce au travail du PNRA sur le classement de haies, de pâtures et de mares dans le PLUI de la CCSA, un suivi plus précis et une protection plus forte pourront être effectués par les pouvoirs communaux en place.



Exemple de photo drone, ValJoly

La Communauté de Communes Sud-Avesnois souhaite par la mise en place d'une photographie annuelle de son territoire, faire l'état de son patrimoine environnemental et bocager. Elle étudie aujourd'hui les solutions qui lui sont offertes pour mettre en place ce dispositif de veille ; sont à l'étude : l'achat d'un drone et le recrutement d'un chargé de mission « développement rural », avec dans ses missions la réalisation de photos drone des linéaires de haies bocagères et des pâtures, ou la soumission à un prestataire.



ZOOM SUR :



Les porteurs à connaissance en amont des projets

PARTENAIRES SPÉCIFIQUES :

Bureaux d'étude, Commune, EPCI, DDTM, Porteur de projet.

CALENDRIER :

De 2005 à 2021

CHIFFRES CLÉS :

De 2010 à 2020 : 71 Portés à connaissance réalisés

RÔLE DU PARC :

Mettre à disposition auprès des porteurs de projets, l'ensemble des données dont le Parc dispose.

LA PLUS VALUE PARC :

Avoir une meilleure prise en compte des enjeux liés aux paysages, à l'eau et à la biodiversité dans les documents d'urbanismes et les projets d'aménagement ;



Établi dans un souci pédagogique, ce document a pour objectif de contribuer à faire émerger l'identification et la spatialisation des enjeux communaux dans le cadre de l'élaboration des documents d'urbanisme ou tout autre projet d'aménagement. Par le biais de cet outil d'information et de sensibilisation, le Parc transmet aux communes ses connaissances en matière de biodiversité, bocage, paysage, ressource en eau, cadre de vie, patrimoine bâti, tourisme, etc.

Le porter à connaissance ne reflète pas l'exhaustivité des informations à prendre en compte lors de l'élaboration d'un document d'urbanisme mais il offre une base de réflexion au regard des orientations de la Charte du Parc pour les communes dans leurs projets respectifs.

S'assurer que les projets d'aménagement soient compatibles avec la Charte du Parc.

Faciliter le travail d'investigation des bureaux d'études en charge des projets

Complémentaire du porter à connaissance de l'État sur les aspects réglementaires, il fournit des repères importants concernant la prise en compte des patrimoines naturels, bâtis et paysagers ce qui permet aux communes de mettre en place des démarches qualitatives lors de l'élaboration de leur document d'urbanisme ou de tout autre projet d'aménagement.

Il s'articule autour de cartes et de notices explicatives portant sur la définition des données représentées et leur méthode de constitution, il comporte également une mise en perspective des caractéristiques de la commune au regard des différentes thématiques abordées.



ZOOM SUR :



Les avis du Parc sur les projets soumis à autorisation environnementale

PARTENAIRES SPÉCIFIQUES :

Département du Nord, MRAE des Hauts de France, DDTM du Nord

CALENDRIER :

Les services de l'Etat sollicitent l'avis consultatif du Parc pour certains projets de travaux soumis à autorisation environnementale

CHIFFRES CLÉS :

107 avis rendus par le Parc dans le cadre des autorisations environnementales et au titre de code de l'environnement

RÔLE DU PARC :

Accompagner les porteurs de projets privés et publics dans la cadre de leur dossier de demande d'autorisation afin d'assurer la compatibilité avec la charte du Parc et la prise compte de la biodiversité et des paysages



Parc éolien - Beaudignies

Le Parc est sollicité pour rendre un avis sur différents projets soumis à étude environnementale programmés sur son territoire ou à proximité immédiate. La charte encourage une association le plus en amont possible des services du Parc à l'élaboration du dossier d'étude d'impact pour permettre une meilleure prise en considération des enjeux de la charte. L'avis est rendu par les élus du bureau du Parc. L'association des services du Parc se traduit principalement par la réalisation d'un porter à connaissance pour faciliter les investigations du bureau d'études. Les services du Parc peuvent accompagner le porteur de

LA PLUS VALUE PARC :

Améliorer la prise en compte des enjeux liés aux paysages, à l'eau et à la biodiversité dans les projets d'aménagement ou les documents d'urbanisme présents sur le territoire du Parc ou à proximité
S'assurer que les projets d'aménagement sont compatibles avec les mesures de la Charte du Parc



Mesures compensatoires - plantations carrière Bellignies

projet dans l'application de la doctrine « éviter-réduire-compenser » grâce à leur connaissance fine des enjeux du territoire notamment pour la définition de mesures de compensation. Les services du Parc interviennent dans le cadre de la charte et de leurs compétences techniques en tenant compte de la législation en vigueur.

Les projets pour lesquels le Parc rend un avis peuvent porter sur les thématiques suivantes : création d'un parc éolien, implantation industrielle, extension de sites d'exploitation des carrières...



ZOOM SUR :



**Convention GRT GAZ
Opération « arbres
têtards »**

PARTENAIRES SPÉCIFIQUES :

Station de compression de gaz de Taisnières-sur-Hon, Lycée agricole des 3 Chênes du Quesnoy, Lycée agricole Charles Naveau de Sains du Nord, partenaires privés (Haras de la neuve forge, exploitants agricoles), communes de Boussois, Eclaibes, Hon-Hergies

CALENDRIER :

Signature d'une convention partenariale en 2012 renouvelée en 2017 pour une durée de 3 ans

CHIFFRES CLÉS :

Plus de 300 arbres têtards plantés

Réalisation d'une plaquette de sensibilisation : l'Arbre Têtard en Avesnois

RÔLE DU PARC :

Assurer le suivi et la mise en œuvre des actions en partenariat avec GRT GAZ



Extrait de la plaquette de sensibilisation «l'arbre têtard en Avesnois» à destination des habitants et acteurs du territoire

GRT gaz est une entreprise économique majeure du territoire de l'Avesnois qui affiche une réelle volonté d'améliorer la gestion écologique et paysagère de ses infrastructures. Depuis 2010, par l'intermédiaire d'un partenariat national avec la Fédération des Parcs naturels régionaux, GRT gaz travaille étroitement avec certains Parcs pour profiter de leur expertise en la matière. Ainsi, le Parc de l'Avesnois a signé en 2012 avec GRT gaz une convention de partenariat permettant de développer des actions en faveur du paysage et de la biodiversité. Ce partenariat a notamment conduit à mener une opération spécifique sur l'arbre têtard, arbre emblématique de l'Avesnois. Cette action a permis la réalisation d'un travail d'expert et l'édi-

LA PLUS VALUE PARC :

Valoriser la connaissance acquise en matière de plantation et d'entretien des arbres têtards

Assurer le renouvellement d'un patrimoine écologique et paysager remarquable et emblématique de l'Avesnois

Favoriser la sensibilisation et l'appropriation des enjeux par les acteurs locaux par la réalisation de chantiers participatifs et la diffusion de la plaquette « L'arbre têtard »

tion d'une plaquette de sensibilisation des habitants et acteurs du territoire, sur l'intérêt écologique et paysager de l'arbre têtard. La convention a également permis le financement et l'organisation de chantiers qui ont donné lieu à la plantation de près de 300 arbres têtards sur des espaces publics et des terrains agricoles. Certaines de ces plantations ont également servi de support pédagogique lors de stages de taille à destination du grand public et des élèves de lycées agricoles. Le renouvellement du partenariat avec GRT Gaz, en 2017, a permis de poursuivre et développer d'autres actions qui concilient développement économique et préservation de l'environnement.

MESURE 18 : DÉVELOPPER UNE ARCHITECTURE INNOVANTE, ÉCOLOGIQUE ET DURABLE*

LES ENJEUX :

- La promotion des qualités naturelles de l'architecture et des matériaux traditionnels,
- La promotion d'une architecture contemporaine respectueuse de l'environnement, des paysages et économe de l'espace,
- La conception d'une architecture (un mode de construire/de restaurer ; un mode d'habiter/d'utilisation) qui contribue à la lutte contre l'effet de serre et favoriser les économies d'énergie.



Eco-quartier la Verrerie blanche à Anor- Issu du projet Renouer porté par les Parcs naturels régionaux HDF et coordonné par ENRx

MESURE I8 : DÉVELOPPER UNE ARCHITECTURE INNOVANTE ÉCOLOGIQUE ET DURABLE*

ENGAGEMENTS DU SYNDICAT MIXTE

> animer le comité de pilotage « Urbanisme et aménagement durable »,

> favoriser la sensibilisation et l'information des professionnels du bâtiment et des maîtres d'ouvrage, des maîtres d'œuvre et des futurs professionnels (école d'architecture...),

> améliorer la connaissance de l'architecture traditionnelle et de l'architecture dite écologique ou durable, puis en assurer la mise à disposition par des actions de sensibilisation,

> accompagner les maîtres d'ouvrage, notamment publics, dans l'élaboration de projets architecturaux exemplaires, pour une meilleure prise en compte de l'environnement et des paysages,

> faire de la Maison du Parc un équipement public exemplaire en matière d'architecture durable.

DEGRÉS DE MISE EN ŒUVRE :



TENDANCE SUR LA PÉRIODE :



FINANCEURS :

Union européenne, Etat, ENRx, Région

PARTENAIRES :

ADUS (Agence de Développement et d'Urbanisme de la Sambre), Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement du Nord, Bureaux d'études, Espaces Naturels Régionaux, Communes du Parc, DDTM Nord, STAP, DDTM Avesnes/Helpe, DDTM Cambrai, DREAL, CD2E



la région intègre les préoccupations environnementales, énergétiques et paysagères, dans la conception et la mise en œuvre de projets architecturaux publics et valorise les projets

les plus exemplaires. Elle participe au développement des filières d'éco-matériaux en région



REGARD SUR 2010-2020

2017-2019: lancement d'une étude thermique portant sur certaines typologies du bâti ancien (Ferme en L, Ferme élémentaire, maison de bourg) pour servir de support à l'élaboration de fiches conseil à destination du grand public notamment dans le cadre d'opération de rénovation de l'habitat type FIG. Le bâti ancien traditionnel de l'Avesnois présente des caractéristiques notamment hygrothermiques dont il faut tenir compte pour réaliser des travaux d'amélioration thermique adaptés.

2019 : Inauguration de la résidence Wilfred Owen à Ors (construction de 9 logements individuels locatifs), première phase du projet « Ors, habiter le bocage » labellisé éco-quartier en 2017. Ce projet est issu de la démarche VUQ portée par les Parcs naturels régionaux (Nord et Pas de Calais) et coordonnée par Espaces naturels régionaux. Cette résidence est une « réinterprétation architecturale » du bâti ancien de type longère. Les logements s'insèrent dans le paysage bocager existant et leur conception favorise les économies d'énergie.

2019 : Inauguration de l'éco-quartier de la verrerie blanche à Anor issu du projet Renouer porté par les Parcs naturels régionaux (Nord et Pas de Calais) et coordonné par Espaces naturels régionaux. Réhabilitation de 10 logements ouvriers et d'une halle industrielle dans le respect des caractéristiques architecturales du bâti ancien et en favorisant l'amélioration thermique des bâtiments.

2019 : Eductour « maisons passives ». Dans le cadre de la Stratégie d'Intervention et de Réhabilitation du Patrimoine Public (SIRPP), un éductour pour les élus du territoire a été organisé pour découvrir une maison à Fontaine au Bois et la crèche Kiwao à Villereau.

RÉUSSITES

- Mise en œuvre de projets innovants et respectueux des patrimoines à travers les projets Renouer et VUQ
- Poursuite de la mobilisation des acteurs et partenaires sur ces projets
- Attente forte de la part des acteurs locaux sur les préoccupations environnementales, énergétiques et paysagères, dans la conception et la mise en œuvre de projets architecturaux publics
- Nouer des relations avec l'école d'architecture et d'urbanisme de Villeneuve d'Ascq

DIFFICULTÉS

- Difficulté de passer de la phase programmatique à la phase opérationnelle : manque d'opérateurs et de financements pour les projets de qualité en milieu rural
- Manque de qualification des entreprises et acteurs locaux sur l'amélioration énergétique
- faible prise en compte des spécificités constructives du bâti ancien dans les politiques publiques en faveur de la rénovation de l'habitat

PISTES DE RÉFLEXION

- Renforcer les partenariats avec les professionnels
- Développer des projets ambitieux et multi-sites pour attirer une maîtrise d'œuvre qualifiée
- Rôle de sensibilisation et formation des instructeurs des permis de construire



Formation à la construction paille et au torchi

MESURE 18 : DÉVELOPPER UNE ARCHITECTURE INNOVANTE ÉCOLOGIQUE ET DURABLE*

ENGAGEMENTS DU DÉPARTEMENT

> renforcer la prise en compte de l'environnement, des paysages et des patrimoines dans ses politiques.



DEGRÉS DE MISE EN ŒUVRE :



TENDANCE SUR LA PÉRIODE :



FINANCEURS :

Département du Nord, Agence de l'eau, ANRU, DRAC, Région, Europe FSE.

CHIFFRES CLÉS :

Dans le cadre du FDAN : 18 études HQE et 34 projets HQE entre 2010 et 2015. Rénovation de 4 collèges et d'1 musée.

Reconstruction du collège Eugène Thomas LE QUESNOY et aménagement des espaces publics extérieurs.

Les aides sur les projet d'économies d'énergies.

REGARD SUR 2010-2020

Les dispositifs FDAN apportaient une attention toute particulière au DD des projets, spécifiquement le FDAN HQE qui permettait de financer une démarche de Haute Qualité Environnementale et donc de montée en compétences des élus locaux, de structuration d'une offre de services compétences (montée en qualité des Bureaux d'étude) et de favoriser la mise en œuvre de matériaux locaux. Le Fond Départemental des Solidarités Territoriales permettait de financer des travaux d'entretien des bâtiments publics, ce qui a permis de diminuer les consommations d'énergie. Les politiques ADVB et PTS ont des critères de DD, elles contribuent à construire ou à rénover des bâtiments publics de qualité moins énergivores et mettant en œuvre des matériaux durables selon les objectifs communaux.

La direction des bâtiments a pris en compte les critères de l'environnement, des paysages et des patrimoines dans ses politiques pour ses constructions sur le territoire :

2010 : collège Vauban à MAUBEUGE dans le cadre de la politique de la Politique de la Ville. Il a été certifié HQE dans le cadre de l'engagement du Département du Nord pour le Développement durable (Agenda 21) et dans l'esprit d'une démarche de Haute Qualité Environnementale.

2013 : Centre d'exploitation routière (CER) & Subdivision à LE QUESNOY.

2015 : salle d'activités sportives et extension de l'internat au collège Félix Del Marle à AULNOYES-AYMERIES

2016 : Construction du nouveau Musée du Verre à SARS-POTERIES

2018 : Rénovation du Collège Montaigne PME POIX DU NORD, opération inscrite dans le cadre du Plan de Maîtrise de l'Energie. L'ensemble des façades a été isolé par l'extérieur.

2019 : Délibération (du 16/12/19) visant à renforcer la maîtrise des consommations énergétiques des bâtiments départementaux et ainsi participer à la limitation des émissions de gaz à effet de serre.

Suite à une étude de faisabilité réalisée en 2014, le projet de construction est en cours. L'école, la salle socio-culturelle et la mairie seront chauffées avec du bois déchiqueté et grâce à un réseau de chaleur.



L'école



L'accès rue Aristide Briand



La chaufferie bois déchiqueté



L'espace bouloir - pétanque

Extrait du site internet de la commune de Beaufort : Création d'une nouvelle école avec chaudière bois déchiqueté et réseau de chaleur école, mairie et salle polyvalente

Un programme de Gros Entretien Renouvellement Nord Durable (GER)

Ce programme vise à améliorer qualitativement l'état du parc des collèges tout en garantissant des économies d'énergies et en améliorant le confort des utilisateurs. 5 axes ont été identifiés pour un montant estimatif de 75 M€ sur 4 ans.

1. réfection des toitures et isolation des toitures terrasses
2. traitement paysager des espaces extérieurs et rénovation des Voiries et Réseaux Divers (VRD) : améliorer l'insertion paysagère des collèges par la plantation d'arbres et le remplacement des enrobés classiques par des revêtements perméables.
3. remise à niveau et déploiement des Gestions Techniques des Bâtiments (GTB) : faire évoluer les GTB. Pourvoir tous les collèges d'un système de pilotage des installations et harmoniser le parc tout en permettant une gestion centralisée et un accès à distance pour les services techniques et les exploitants.
4. Installation de panneaux solaires photovoltaïques en autoconsommation : installer des panneaux solaires photovoltaïques en autoconsommation afin de compenser tout ou partie des consommations électriques «incompressibles».
5. Remplacement des éclairages des salles de classes par des appareils LED.

Une stratégie territoriale de rénovation énergétique pour l'Avesnois et le Cambrésis

Le Département a décidé sur l'Avesnois la mise en place d'une stratégie territoriale de rénovation énergétique des collèges de Sains du Nord, Solre-le-Château et Fourmies (Joliot Curie et Léo Lagrange) via le recours à un Contrat de Performance Énergétique (CPE). Ce type de contrat associe des prestations de travaux de rénovation et de services sur les systèmes de gestion et de production énergétiques offrant ainsi une intervention énergétique globale.

De la certification HQETM à la certification Bâtiment Durable pour les bâtiments neufs

Les collèges et bâtiments départementaux sont entièrement certifiés. Ces opérations sont l'occasion de mettre en place des solutions architecturales et techniques innovantes :

Pour l'environnement extérieur

- mise en place de biotopes naturels afin de favoriser la biodiversité sur le site (toitures végétalisées, jardins et mares pédagogiques...).
- développement privilégié des modes de déplacements doux (garages à vélos sécurisés, exploitation des transports en commun...).

Reconstruction du collège Eugène Thomas à Le Quesnoy

Publié le 12 août 2017 - Mis à jour 21 août 2018

La cité scolaire Eugène-Thomas est entrée en 2015 dans une longue période de travaux qui s'est terminée en septembre 2016. Près de 900 collégiens ont alors fait leur rentrée dans un magnifique bâtiment neuf.

COLLÈGE EUGÈNE THOMAS À LE QUESNOY
Construite en 1958, la cité scolaire Eugène-Thomas est vétuste et mal adaptée au nombre d'élèves plus important (1 600 au total). En 2009, le Département du Nord a donc décidé de reconstruire le collège sur le terrain adjoint de la cité mitée actuelle.

Le projet du collège

- Capacité d'accueil de 800 élèves et 80 en SEGPA.
- 1 restaurant scolaire pouvant accueillir jusqu'à 625 demi-pensionnaires.
- 26 salles d'enseignement général.
- 10 salles de cours spécialisées dont un pôle scientifique et technologique.
- 1 salle d'arts plastiques.
- 1 salle de musique.
- 2 salles pupitres.
- 1 site informatique.
- 1 salle d'activités sportives de 400 m² et un plateau sportif de 970 m².

Montant de l'opération
35 200 000 € (27 000 000 € pour le Département, 8 200 000 € pour la Région qui prend en charge la partie lycée et son internat).

Un collège ouvert sur la ville
Entièrement clôturé et accessible aux personnes en situation de handicap, quel qu'il soit, l'établissement sera ouvert sur la ville. Le week-end ou le soir, des locaux comme la salle culturelle ou les équipements sportifs (salle de sport de 600 m², piste d'athlétisme et terrain multisports) pourront être utilisés par les associations de la ville.

Un collège certifié en démarche HQETM
Divers éléments vont contribuer aux économies d'énergie :

- optimisation des locaux orientés au sud
- installation de capteurs solaires pour chauffer l'eau de la demi-pension
- chaudière à granulés bois
- ventilation double flux, etc.

Avec cette opération, le Département obtient son 100ème certificat HQE NF Bâtiments certifiés.

Mise en place de classes d'insertion
Les entreprises chargées de la réalisation du chantier se sont engagées à employer des personnes éloignées de l'emploi et inscrites dans un parcours d'insertion pour un total de 24 130 heures sur l'ensemble de l'opération (18 420 heures pour le collège et 5 710 heures pour le lycée).

Logos de l'Union Européenne et de l'Europe en France.

Extrait du magazine Le Nord

Pour l'environnement intérieur

- large exploitation de la lumière naturelle pour l'éclairage des locaux.
- protections solaires extérieures adaptées afin de gérer les apports solaires et limiter l'éblouissement.
- tri sélectif des déchets généralisé à tous les niveaux (classes, administration, demi-pension, cour de récréation...).
- choix de matériaux et d'équipements garantissant la pérennité et la qualité sanitaire des espaces, de l'air et de l'eau.

Pour la gestion de l'énergie

- forte performance thermique de l'enveloppe des bâtiments grâce à l'isolation par l'extérieur (limitation des ponts thermiques) et aux vitrages peu émissifs.
- mise en place d'éclairage basse consommation et asservissement à l'éclairage naturel.
- mise en œuvre d'énergie renouvelable : capteurs solaires thermiques pour les demi-pensions, modules photovoltaïques, puits canadiens, expérimentation d'une chaudière bois.

2020 : Lancement de l'AAP «pour un habitat rural adapté et de qualité» dont un des critères de sélection est la qualité du projet, notamment celle des matériaux utilisés.

RÉUSSITES

La certification HQE du Collège Vauban à Maubeuge et de la Cité Scolaire de Le Quesnoy.



ZOOM SUR :



Projet RENOUEUR (Renouvellement urbain et écologique des espaces ruraux) sur le site de la Verrerie Blanche à ANOR

PARTENAIRES SPÉCIFIQUES :

ADUS-CAUE - ENRx

CALENDRIER :

Le projet RENOUEUR a été initié en 2011, le rendu de l'étude a été fait en 2013 et l'éco-quartier inauguré en 2019.

CHIFFRES CLÉS :

10 logements ouvriers réhabilités

Obtention du label Eco-quartier

RÔLE DU PARC :

Répondre à l'appel à projet du ministère de l'éco-logie et du développement durable pour permettre à des communes du territoire de bénéficier d'un accompagnement technique en phase étude / Assurer le suivi de l'étude et l'accompagnement technique de la commune

La démarche consistait à s'inscrire dans le cadre d'un appel à projets national sur la maîtrise de la périurbanisation en partenariat avec les 2 autres Parcs de l'ancienne région Nord Pas-de-Calais. L'objectif de ce projet, coordonné par ENRx, était d'expérimenter des alternatives à l'étalement du bâti par le renouvellement de friches dans des territoires ruraux ou périurbains volontaires. L'ambition pour chaque site était de proposer un projet qui favorise la réutilisation et la rénovation écologique du bâti ancien tout en préservant ses qualités patrimoniales. Pour le Parc de l'Avesnois, c'est le site de la Verrerie Blanche de la commune d'Anor qui a été retenu. Ancien site industriel, Le projet s'attache à reconstruire une identité et une image revalorisée autour du patrimoine bâti et du coron emblématique de l'habitat ouvrier, de la mémoire industrielle ainsi qu'un lien avec le grand paysage constitué de bocage et de forêt. Le projet retenu a permis la réhabilitation de 10 logements ouvriers et d'une halle industrielle dans le respect du patrimoine existant tout en prenant en compte les normes liées à la performance énergétique des bâtiments et aux accès aux personnes à mobilités réduites. L'objectif est, d'ici 4 à 5 ans, de créer une quarantaine de logements, articulés autour d'espaces publics structurants pour une réhabilitation exemplaire et une réponse innovante en matière de périurbanisation. Au-delà de la réhabilitation exemplaire du bâti ancien, le futur quartier

LA PLUS VALUE PARC :

Intégrer la commune dans une dynamique régionale pour réfléchir à la rénovation écologique du bâti patrimonial et à la réhabilitation de friche

Bénéficier d'une ingénierie qualifiée d'envergure régionale voir nationale pour étudier les principes d'aménagement et de requalification de la friche et des bâtiments industriels présents sur le site

Mobiliser un ensemble de partenaires techniques et financiers autour de ce projet pour contribuer à sa mise en œuvre opérationnelle

Assurer une prise en compte et une valorisation des enjeux naturels et paysagers de la zone étudiée

Associer les acteurs locaux à la définition du projet (habitants, associations...)



Vue globale du futur quartier de la verrerie blanche à Anor

permettra la mise en valeur de la biodiversité avec son parc, son plan d'eau et sa mare pédagogique. Des jardins partagés aménagés favorisent également l'appropriation citoyenne et l'émergence de solidarités.



ZOOM SUR :



Le projet d'extension de la Maison du Parc à Maroilles

PARTENAIRES SPÉCIFIQUES :

CCPM, Commune de Maroilles,

Membres du Copil : Région Hauts-de-France, Département du Nord, État, Fondation du Patrimoine, EPF, Union Européenne.

CALENDRIER :

Projet partenarial initié en 2015 ; début des travaux en 2021 ; fin des travaux prévue en 2023

CHIFFRES CLÉS :

Budget prévisionnel de l'extension de la Maison du Parc : 3 000 000€ HT

RÔLE DU PARC :

Coordonner le projet de valorisation patrimoniale et touristique de l'ancien site abbatial de Maroilles ; Mener à bien l'extension de la Maison du Parc afin d'y accueillir l'ensemble de l'équipe technique du Parc

Depuis sa création, le Syndicat mixte du Parc s'efforce de maîtriser le foncier aux abords de la Grange dièmière, actuelle Maison du Parc, avec le soutien de la commune de Maroilles.

Avec l'opportunité des crédits FEDER, le Parc, la commune de Maroilles et la CC du Pays de Mormal se sont mis autour de la table pour imaginer un projet de valorisation du site répondant à leurs besoins respectifs : accueillir l'ensemble de son équipe technique pour le Parc, poursuivre la qualification des espaces publics pour la commune, accueillir un de ses 3 bureaux d'information touristique dans un lieu emblématique – le moulin de Maroilles – pour la CC du Pays de Mormal.

Après une étude de définition du projet menée en partenariat avec l'EPF, puis une étude de programmation commune, les 3 maîtres d'ouvrage se sont chacun dotés d'une équipe de maîtrise d'œuvre. Chacun a monté ses dossiers de demande de subventions (notamment auprès du FEDER), mais toujours en argumentant de la dimension globale du projet à l'échelle de l'ancien site abbatial de Maroilles.

LA PLUS VALUE PARC :

Faire naître ce projet partenarial en mettant les 3 maîtres d'ouvrage autour de la table

Mobiliser les crédits FEDER en donnant une dimension ambitieuse au projet (de par sa dimension partenariale)



Grange dièmière, maison du Parc à Maroilles

Concernant l'extension de la Maison du Parc, il s'agit d'en faire un lieu exemplaire en matière de préservation du patrimoine bâti, d'intégration d'architecture contemporaine en site ancien, d'efficacité énergétique, de recours aux éco matériaux, d'utilisation d'énergie renouvelable (micro réseau de chaleur fonctionnant au bois énergie), d'accueil de la biodiversité.

La situation sanitaire liée au COVID est survenue une fois les Résultats d'appel d'offre reçus et les dossiers de demande de subvention déposés. Il est très probable que le budget prévisionnel sera à revoir à la hausse du fait des frais COVID qui s'imposent aux entreprises, et de l'augmentation du cours des matériaux pendant la période.

ORIENTATION 9

Préserver la ressource en eau

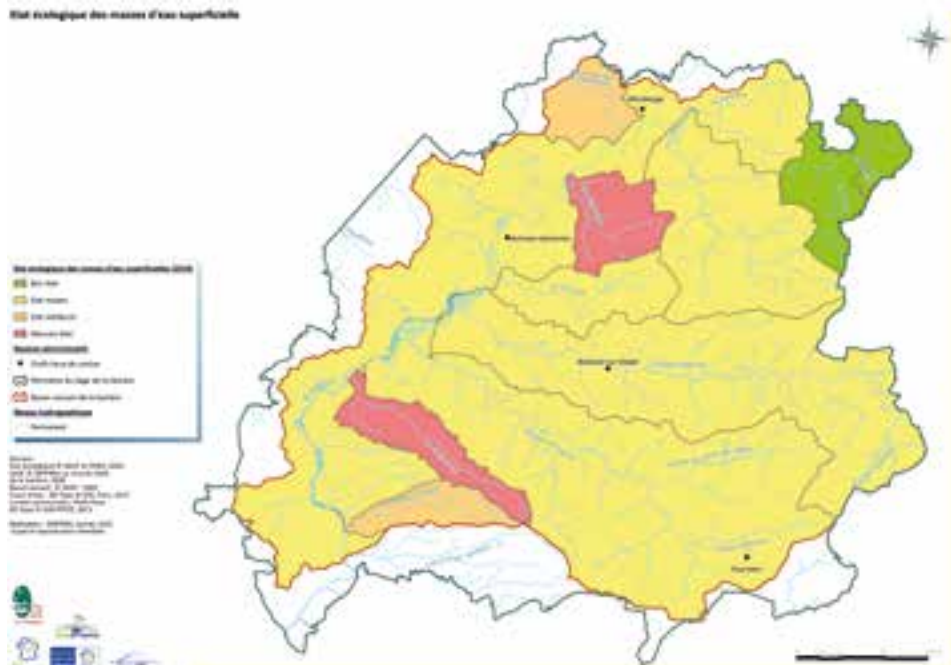
- Objectifs « cibles »

- Atteindre un bon état écologique de 80% des masses d'eau
- Réduire les rejets azotés et les produits phytosanitaires dans les masses d'eau.

- Indicateurs de suivi du territoire

- Nombre de masses d'eau superficielles ayant atteint un bon état écologique
- Part et évolution du territoire couvert par un schéma d'aménagement et de gestion des eaux.
- Évolution de la qualité des masses d'eau souterraines.
- Part des volumes d'eaux souterraines prélevées par usage.

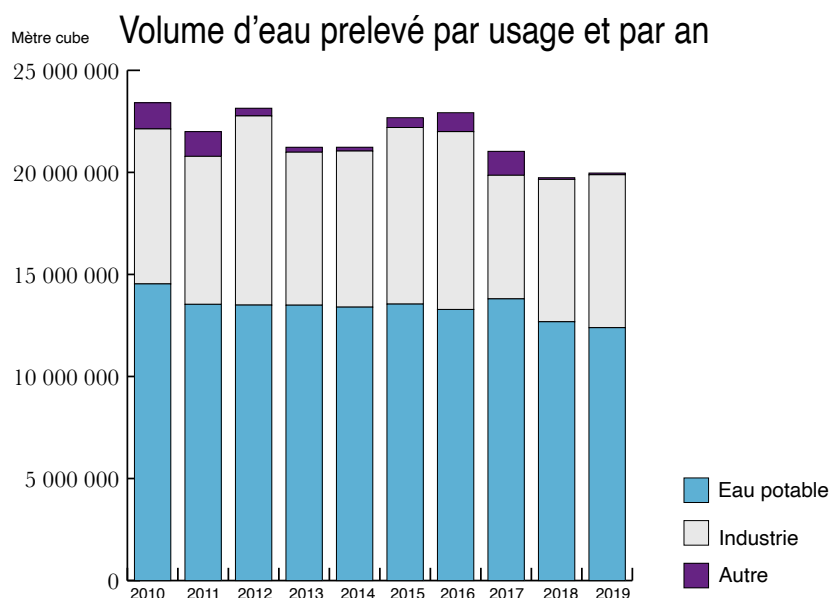




	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Nombre de masses d'eau superficielles ayant atteint un bon état écologique	1	2	2	2	1	2	2	1	1	2

		2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Nombre de schémas d'aménagement et de gestion des eaux sur le territoire	En cours d'élaboration	2	2	1	1	1	1	1	1	1	1
	Mis en œuvre	0	0	1	1	1	1	1	1	1	1

	Masses d'eau	2017	
		Qualitatif	Quantitatif
Évolution de la qualité des masses d'eau souterraines.	Craie du Valenciennois	Bon	Bon
	Craie du Cambrésis	Médiocre	Bon
	Calcaire de l'Avesnois	Médiocre	Bon



MESURE 19 : FAVORISER LES ACTIVITÉS HUMAINES RESPECTUEUSES DE LA RESSOURCE EN EAU***

MESURE 20 : ADOPTER LES PRINCIPES DE COHÉRENCE ET DE CONCERTATION DANS LA GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU**

LES ENJEUX :

- l'application des mesures et actions des outils de gestion concertée et durable de l'eau (SAGE Sambre, ...) par l'ensemble des acteurs du territoire,
 - la réduction des impacts de l'activité humaine sur la ressource,
 - l'engagement des usagers, consommateurs et distributeurs dans une gestion économe de la ressource en eau,
 - la diminution des risques d'inondation et de coulées de boues.
-
- l'amélioration de notre connaissance de la ressource en eau sur le territoire de l'Avesnois pour guider l'action,
 - le développement d'une solidarité avec les territoires limitrophes ou plus éloignés,
 - l'obtention des moyens d'une gestion de l'eau cohérente,

Au regard de la proximité de contenus et d'enjeux des deux mesures, il a été convenu de les traiter ensemble



La Basse Maroilles. L'Helpe Mineure. Maroilles

Rappel du bilan intermédiaire

Niveau de mise en œuvre collective 2010/2016	Peu satisfaisant	Moyen	Bon	Très bon
Mesure 19 : Favoriser les activités humaines respectueuses de la ressource en eau			X	

MESURE 19 : FAVORISER LES ACTIVITÉS HUMAINES RESPECTUEUSES DE LA RESSOURCE EN EAU***

MESURE 20 : ADOPTER LES PRINCIPES DE COHÉRENCE ET DE CONCERTATION DANS LA GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU**

DEGRÉS DE MISE EN ŒUVRE :



TENDANCE SUR LA PÉRIODE :



FINANCEURS :

DREAL ; DDTM, Agence de l'eau Artois Picardie ; Syndicat Mixte d'Aménagement et d'Entretien des Cours d'Eau de l'Avesnois (SMAECEA) ; Communauté d'Agglomération Maubeuge Val de Sambre (CAMVS) ; Région des Hauts-de-France

PARTENAIRES :

Noréade ; Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles (FReDON) ; Communes SAGE Sambre ; Communes du Parc ; Agence de l'eau Artois Picardie ; CLE du SAGE Sambre ; Chambre régionale d'agriculture des Hauts-de-France ; Département du Nord ; Propriétaires ; Usagers ; Exploitants agricoles ; EPCI du territoire ; CLE du SAGE Escaut, DDTM Nord, DREAL Hauts de France, Conservatoire National Botanique de Bailleul, Fédération Départementale de la Pêche et de la Protection des Milieux Aquatiques, Région Hauts de France ; SCOT Sambre-Avesnois ; Syndicat Mixte d'Aménagement et d'Entretien des Cours d'Eau de l'Avesnois (SMAECEA) ; ADUS (Agence de Développement et d'Urbanisme de la Sambre) ; CCI Hauts-de-France ; Voies Navigables de France ; ONEMA Nord-Ouest ; Sous-Préfecture d'Avesnes/HELPE ; SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours) ; CCI Grand Hainaut ; Agence Française de la Biodiversité (AFB) ; GRT Gaz ; Chambre des Métiers ; Eau et Force ; Centre Régional de la Propreté Forestière Nord-Pas-de-Calais Picardie ; Services publics d'assainissement non collectif (SPANC) ; Office National des Forêts ; Syndicat Intercommunal pour la Gestion du Bassin Versant de l'Oise Amont (SIGBVOA) ; RTE.

**SAGE DE LA
SAMBRE**



REGARD SUR 2010-2020

> **Le SAGE de la Sambre**, porté par le Parc, a été approuvé en 2012 après 10 ans d'élaboration.

Depuis 2015 le SAGE a permis l'émergence des projets de lutte contre les inondations (SL-GRI, PAPI, mission érosion).

Durant les années 2015 à 2020, le SAGE s'est attaché à :

- Animer la commission locale de l'eau afin de rendre des avis sur de nombreux projets du territoire ou encore à réaliser des actions.

- Aider l'élaboration du SAGE de l'Escaut, approuvé en 2020.

- L'identification des zones humides du territoire s'est avérée être un volet particulièrement important, c'est pourquoi le Parc a développé une méthode innovante de pré-localisation de ces secteurs afin de pouvoir les protéger.

- Accompanyer des communes dans la suppression de l'utilisation de produits phytosanitaires pour entretenir leurs espaces publics.

- Le SAGE a aussi permis la création de fascicule de bonne pratique afin d'éviter la dissémination des espèces exotiques envahissantes ainsi qu'un guide d'identification.

- Créer une méthodologie de classification des zones à enjeu environnemental afin de prioriser la mise en conformité des assainissements non collectifs les plus problématiques du territoire. Cette méthodologie a classé 63 communes en ZEE, a déterminé 354 installations non conformes et ayant un rejet direct dans la nature et 467 installations non contrôlées qui seraient potentiellement problématiques.

- Identifier les zones humides et les classer en 3 catégories découlant de la disposition A.9.4 du SDAGE Artois Picardie 2016-2021 permettant d'identifier les zones humides les plus remarquables pour leur biodiversité floristiques ; les zones humides à préserver pour le maintien de l'agriculture et les zones humides à restaurer. Une même zone humide peut être classée dans plusieurs catégories. La répartition du classement est la suivante :

659 hectares de zones humides « remarquables » (a)

956,31 hectares de zones humides « à restaurer » (b)

1705,03 hectares de zones humides « maintien de l'agriculture » (c).

388,89 hectares sont répartis dans 2 catégories à savoir la catégorie A et la catégorie C. Ce travail a été initié dans le but de mettre en compatibilité le SAGE avec le SDAGE Artois Picardie 2016-2021.

- Accompagner les élus dans la prise en compte des zones humides lors de l'élaboration ou la révision des PLUi. Quand un doute sur le potentiel humide d'une parcelle, une analyse de terrain est réalisée par le Parc pour trancher sur le caractère humide ou non de la parcelle. De plus, le Parc a créé un outil multi entrées pour pouvoir prendre en compte les dispositions et réglementations du SAGE dans l'élaboration ou la révision des PLUi ainsi qu'un guide de prise en compte du SAGE dans les PLUi.

ENGAGEMENTS DU SYNDICAT MIXTE

> animer la CLE du SAGE de la Sambre,
> assurer la maîtrise d'ouvrage de certains programmes expérimentaux et programmes d'étude,
> assurer la maîtrise d'ouvrage de certains programmes de sensibilisation et de formation des partenaires,
> s'assurer de l'adoption d'une méthodologie commune lors des études d'amélioration de la connaissance, veiller à l'intégration de l'ensemble des données au sein du SIG du Syndicat mixte du Parc de l'Avesnois ainsi que de leur mise à disposition auprès des partenaires,
> gérer les relations infra-régionales, notamment à travers le contrat de ressources (zones de production/zones d'alimentation)

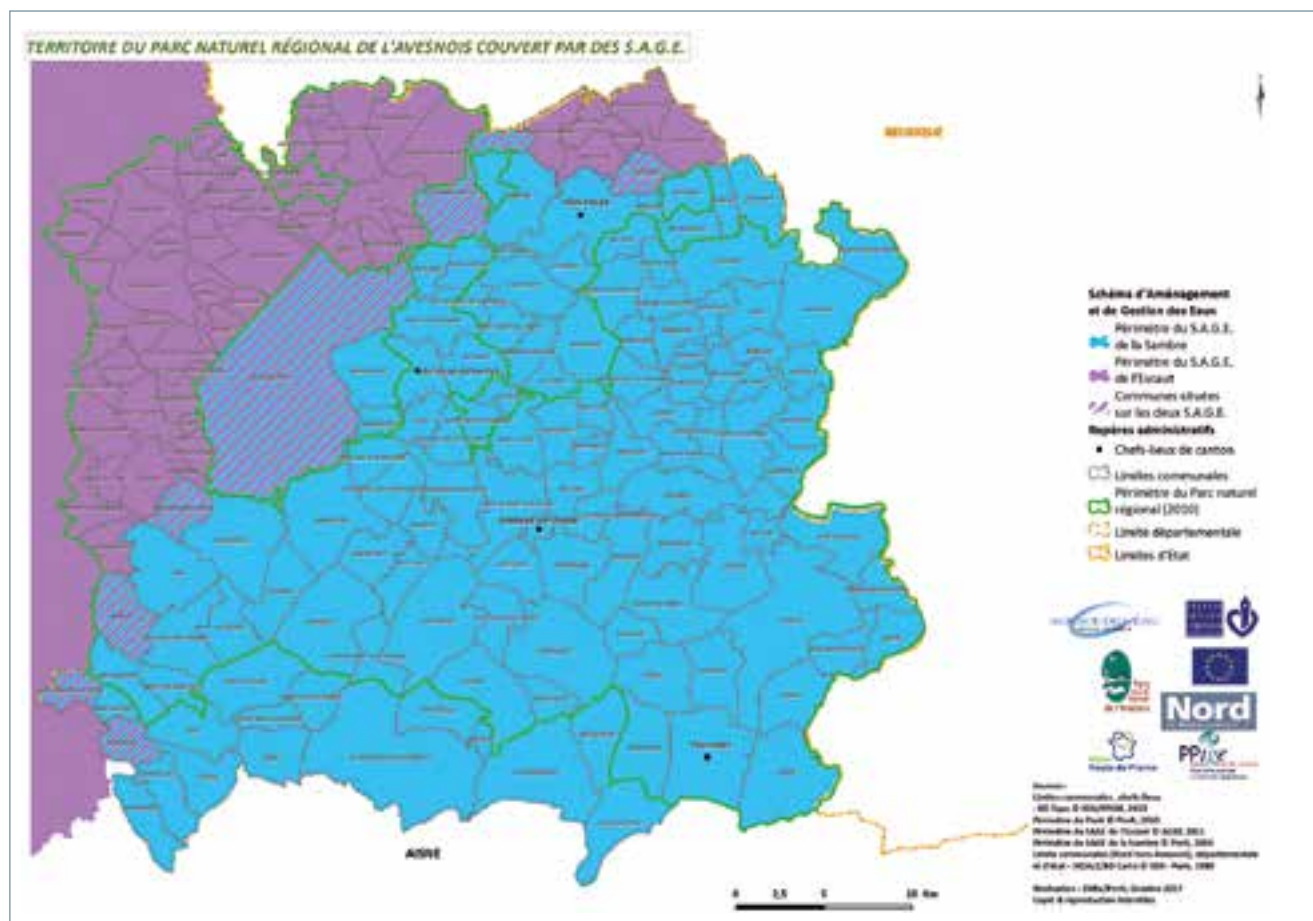
> participer et/ou animer les autres instances de concertation de la gestion durable et concertée de l'eau,

> assurer la maîtrise d'ouvrage de certains programmes d'étude,

> développer son Observatoire du territoire sur la thématique de l'eau en relation avec celui des milieux naturels et mettre à disposition les données auprès des partenaires,

> accueillir les missions venant de l'extérieur du territoire et permettre un échange avec les partenaires et habitants de l'Avesnois,

> initier un travail de capitalisation d'expériences et d'échanges de pratiques avec les partenaires des territoires limitrophes ou éloignés,
> inciter les gestionnaires des espaces ainsi que les collectivités et les aménageurs à intégrer les actions et mesures décidées dans le cadre des outils de gestion concertée et durable de l'eau (SAGE Sambre...).



> **le PAPI** : Les risques d'inondation sont fortement identifiés au sein de la charte du Parc et les évolutions prévues dans les prochaines années au regard du réchauffement climatique s'accordent sur une intensification du phénomène. Entre 2014 et 2016, le Parc a donc d'abord décliné la directive européenne inondation au sein d'une Stratégie Locale de Gestion des Inondations (SLGRI), co pilotée avec les services de l'Etat (DDTM). Cette stratégie a permis de définir les grandes orientations à mener dans le cadre de la lutte contre ces phénomènes, et notamment la nécessité de débiter l'élaboration du Programme d'Action de Prévention des Inondations. Le PAPI a donc été initié dès 2017 sur 122 communes et a permis de réunir un million d'euros (Etat, Agence de l'eau et territoire) afin de porter 30 actions opérationnelles allant de la définition d'un programme de travaux et d'aménagement, à l'amélioration de la gestion de crise en passant par le développement de la culture du risque, la réduction de la vulnérabilité et l'amélioration de la connaissance des phénomènes. Depuis 2020, une étude hydraulique est en cours de réalisation sur le périmètre du PAPI, dans le but d'harmoniser la connaissance de l'aléa et des enjeux face au risque inondation et de prévoir un programme d'actions et de travaux dans un PAPI complet à faire labeliser auprès des services de l'Etat.

> **Erosion** : En parallèle de la SLGRI et du PAPI, plutôt dédiés aux débordements de cours d'eau, une mission complémentaire a été créée en 2018-2020 afin d'accompagner les collectivités dans la lutte contre le ruissellement, l'érosion des sols et les coulées de boues. 21 communes sont actuellement accompagnées sur le territoire de la CCPM dans l'élaboration d'un programme de travaux et d'aménagement au travers d'une étude hydraulique. 30 communes supplémentaires sont susceptibles d'être également accompagnées sur les territoires de la CAMVS et de la 3CA.

> **Zone humide** : Suite à une sollicitation de la commune d'Aulnoye-Aymeries en 2010, le Parc naturel régional de l'Avesnois au titre de sa charte et en tant que structure porteuse du SAGE de la Sambre s'est porté maître d'ouvrage d'une étude visant à restaurer et préserver le site des marais d'Aymeries. Initiée en 2012, elle représente la première phase d'un projet global de restaurations retenues pour la suite du projet. Ce travail de longue haleine s'est poursuivi en 2016 avec notamment une phase de diagnostic agricole complémentaire permettant à la profession agricole d'être au cœur de l'action de préservation des marais. Les actions à mettre en œuvre ont été définies et discutées avec les exploitants agricoles. L'apparition de la compétence GEMAPI a rendu la Communauté d'Agglomération Maubeuge Val de Sambre légitime pour la maîtrise d'ouvrage des opérations. Le Parc a donc accompagné la CAMVS dans le transfert du dossier.



Les services de l'Etat (DREAL, Sous Préfecture, DDTM, OFB, AEAP) en tant que collège de la CLE du SAGE Sambre participent à l'ensemble des CLE et commissions mises en place sur le territoire. Ces services interviennent également lors des CLE sur sollicitation du SAGE.

Au-delà des enjeux liés à l'instruction des différentes étapes du SAGE (AP de délimitation du SAGE, décomposition CLE ou encore d'approbation), le rôle de l'Etat est d'accompagner le SAGE en amont et dans les CLE, Commissions thématiques et lors d'une révision.

DREAL, DDTM et OFB (ONEMA en son époque), AEAP ont accompagné le SAGE dans l'application de l'orientation A9-4 du SDAGE sur la définition des zones humides et Zones à enjeu Environnemental.

Les Services de l'Etat restent mobilisés autour de ce document de planification de l'eau, déclinaison locale de la Directive Cadre sur l'Eau de l'Union Européenne.



> **Zéro phyto** : Action engagée en janvier 2017. Elle a permis la mise en place d'un programme pour que les communes engagent une démarche de transition pour supprimer l'utilisation des produits phytosanitaires. Cette action découle des loi Labbé 2014 et de la loi d'août 2015 visant à mieux encadrer l'utilisation des produits phytosanitaires sur le territoire. Une exposition a été créée sur le sujet, ainsi que des fascicules explicatifs sur le passage en zéro phyto à destination des élus et du grand public. Une charte sur les bonnes pratiques à suivre a été créée sur ce sujet, permettant aux élus de s'engager dans la démarche.



Echange terrain/mare de substitution

RÉUSSITES

- SAGE Sambre approuvé en 2012 ; rejoint dernièrement par le SAGE Escaut pour couvrir l'ensemble du territoire
- Une mission érosion opérationnelle. La totalité du territoire accompagné.
- Engagement des communes par rapport à la charte zéro phyto.
- Le projet de restauration du marais d'Aymeries est finalisé.
- Des zones humides identifiées et classées avec le concours de la profession agricole.
- Des zones à enjeu environnemental définies.
- Le lancement de programme de lutte contre les inondations et ayant abouti à des actions autonomes et reconnues.
- Le site internet du SAGE a été complètement refait et permet au grand public comme aux partenaires de trouver toutes les informations utiles sur le sujet.
- Une mobilisation réussie de l'ensemble du territoire autour de la question du risque inondation.
- Une mobilisation des financements locaux (SMAECEA- CAMVS)
- Une SLGRI approuvée, préfiguratrice d'un PAPI d'intention
- PAPI d'intention labélisé et en cours de mise en œuvre.

DIFFICULTÉS

- Les aménagements prévus pour lutter contre l'érosion des sols et les coulées de boues sont souvent prévus en terrain privés. La mobilisation de l'ensemble du territoire n'a pas été chose aisée.
- La mise en cohérence des actions des acteurs du territoire est parfois difficile.
- Les SAGE manquent souvent de lisibilité pour les partenaires.
- La mobilisation de l'ensemble du territoire n'a pas été chose aisée sur la thématique des inondations
- Une amélioration de la connaissance et l'information des acteurs difficiles sur la thématique des inondations

PISTES DE RÉFLEXION

- Renforcer l'accompagnement des collectivités dans le cadre de la mise en œuvre de la mission érosion des sols.
- Accompagner les communes qui auraient un projet de restauration de zone humide (ex. : marais de Maroilles).
- Il serait intéressant d'investir les questions de disponibilité et de protection de la ressource en eau qui, dans les années à venir, aura tendance à subir de plus en plus de pression (mise en place d'un PTGE).
- Améliorer la communication autour du SAGE pour permettre une meilleure compréhension des enjeux liés à l'eau et de l'intérêt de ce document auprès des élus et du grand public.
- Poursuivre et mener à bien le PAPI d'intention de la Sambre.
- Déposer un PAPI complet et le mettre en œuvre

PROJET ORQUE

Prise en compte des zones d'échange nappe-cours d'eau dans les plans de gestion des cours d'eau Plan d'action 2016-2021 mis en œuvre sur les thématiques suivantes :

- Assainissement (priorisation des contrôles, ZES...)
- Diminution des rejets aux DOs
- Phytosanitaires non agricoles (18 communes signataires de la Charte d'entretien des espaces publics, 8 cimetières primés « label cimetière nature » ...)
- Activités industrielles et artisanales (Contrôles de raccordement, formation du SDIS anti-pollution...)
- Agriculture : accompagnement sur les changements de pratiques et maintien des pratiques agro-environnementales (MAEc, PCAE, RSH, suivis individuels d'exploitation) – Détails mesure 26
- Gestion des phénomènes karstiques
- Lien avec l'instruction droit du sol





Marais d'Aymeries

INDICATEURS DE RÉALISATION/RÉSULTAT

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Nbre de CLE réunies	une CLE un bureau	une CLE un bureau	1	1	3	2	0	0	5	1
Nbre d'avis rendus sur projets soumis à étude loi sur l'eau	0	5	1	2	8	7	2	3	5	0
Nbre de porteurs privés accompagnés	3	10	14	7	6	7	4	-	7	-
Nbre de communes accompagnées	7	8	9	16	16	6	-	-	17	-
Nbre d'EPCI accompagnées	5	5	5	5	5	5				

MESURE 19 : FAVORISER LES ACTIVITÉS HUMAINES RESPECTUEUSES DE LA RESSOURCE EN EAU***

MESURE 20 : ADOPTER LES PRINCIPES DE COHÉRENCE ET DE CONCERTATION DANS LA GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU**

ENGAGEMENTS DU DÉPARTEMENT

> participer aux instances de concertation et de programmation des outils de gestion concertée de l'eau (CLE...)

> accompagner le programme de recherche appliquée et de mise en œuvre du programme d'actions ainsi que l'animation des outils de gestion concertée de la ressource en eau.

> prendre en compte la fragilité de la ressource en eau dans ses aménagements (ex. routes, sentiers de randonnée, Val Joly...) et ses politiques.



DEGRÉS DE MISE EN ŒUVRE :



TENDANCE SUR LA PÉRIODE :



FINANCEURS :

Agence de l'eau, Département

PARTENAIRES :

Agence de l'Eau, Chambre d'Agriculture NpdC, Association pour le Développement Opérationnel et la Promotion des Techniques Alternatives en matière d'eaux pluviales (ADOPTA).

De la certification HQE™ à la certification Bâtiment Durable pour les bâtiments neufs / Maîtriser les consommations énergétiques dans les collèges

Pour la gestion de l'eau

- mise en place de systèmes hydro-économiques pour réaliser des économies d'eau potable.
- récupération des eaux pluviales pour les usages sanitaires (chasses des WC), le nettoyage des locaux et l'arrosage des espaces verts.
- gestion des eaux pluviales à la parcelle grâce aux techniques alternatives d'assainissement afin de limiter les rejets dans le réseau de la ville.
- création de toitures terrasses végétalisées ayant un effet régulateur des eaux de pluies et augmentant l'inertie des bâtiments.



Extrait du magazine Le Nord en ligne

REGARD SUR 2010-2020

La Direction de la Ruralité et de l'Environnement Participe aux instances de concertation de l'eau, finance la Chambre d'agriculture pour l'animation agricole dans le cadre des programmes de lutte contre l'érosion des sols (plantation de haies, fascine...) et a financé jusqu'en 2015 les maîtres d'ouvrage pour l'aide à la gestion hydraulique durable. Au-delà, le Département s'engage de manière volontaire, pour la gestion de l'eau sur le territoire. Son action se concentre sur 2 volets :

- **La gestion de l'eau à l'échelle du bassin versant** : mise en œuvre des actions indispensables en assainissement, gestion et entretien des cours d'eau, lutte contre les inondations et l'érosion des sols...

Il agit comme maître d'ouvrage et acteur au service des territoires.

- **La lutte contre les inondations** : réalisation de travaux en maîtrise d'ouvrage directe ou en soutenant des initiatives locales. Mise en œuvre de nouveaux outils à la disposition des acteurs locaux afin de répondre aux nouveaux enjeux de la lutte contre les inondations et de la protection de la ressource en eau.

En matière de lutte contre les inondations, le Département privilégie l'aménagement et la gestion des bassins versants, prioritairement en zone rurale. La volonté d'accompagner l'action des maîtres d'ouvrage préside aux interventions financières du Département.

Le Département du Nord s'est engagé dans une démarche d'intégration des enjeux et principes du développement durable dans le cadre d'un Agenda 21. Dans ce contexte, les services ont mis en place de nouvelles approches de la gestion des eaux pluviales et introduit des techniques alternatives d'assainissement dans les projets de construction de bâtiments départementaux.

Dans le cadre de ses différents programmes d'intervention, l'Agence de l'Eau a apporté des participations financières aux opérations d'aménagement éligibles ayant recours à des techniques dites « alternatives » de gestion des eaux pluviales.

Différents Programmes Pluriannuels Concertés (PPC) ont été établis conjointement entre les services départementaux et ceux de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie.

Participation globale du Département à l'effort collectif de préservation de la ressource en eau.

La direction des bâtiments gère les eaux pluviales dans la construction des bâtiments pour limiter les inondations et la Direction de la voirie limite les impacts de ses grandes infrastructures en gérant les ouvrages de traitement des eaux de plateforme routière (prévention des inondations, traitement des pollutions d'origine routière). Elle utilise à cet effet la technologie des « chaussées réservoirs » sur les routes départementales et récupère l'eau de pluie de ses aménagements dans des avaleurs. Ce principe présente de nombreux avantages notamment en matière de lutte contre les inondations.

En tant que propriétaire et gestionnaire du Barrage du Val Joly, le Département contribue à la régulation des crues de l'Helpe et au maintien d'un débit minimum en période d'étiage.

RÉUSSITES

Gestion de l'eau sur le contournement du Cateau-Cambrésis.



ZOOM SUR :



La démarche du Programme d'Action de Prévention des Inondations (PAPI) d'intention de la Sambre

RÔLE DU PARC :

Elaboration et co-construction du PAPI de la Sambre avec les acteurs du territoire ;

Mise en œuvre d'actions et d'études d'amélioration de la connaissance du risque sur le bassin versant de la Sambre ;

Elaboration des documents cadre pour l'amélioration de la gestion de crise et la diffusion de l'information préventive ;

Coordination de projet autour de la prévention des inondations.

LA PLUS VALUE PARC :

La mobilisation de l'ensemble du territoire autour de la gestion du risque inondation ;

De fédérer les acteurs « Gémapiens » autour de l'enjeu inondation ;

De réaliser une concertation territoriale autour de l'enjeu inondation ;

De mettre en place des actions relatives au risque inondation ;



L'État par l'intermédiaire de la DDTM accompagne le PAPI sur le territoire en participant aux COPIL et Cotech, lors de la commission de bassin. La DREAL restant le service instructeur. Sur le volet financier, la DDTM apporte un appui au porteur de projet pour la constitution des dossiers de labellisation, rédige et transmet à la DREAL les demandes de financements, de subventions et préparer le projet de convention cadre avec le PNR. Les services de l'État assurent le suivi financier du PAPI.

Sur le volet technique, il apporte un appui technique au porteur de projet pour la sélection des BE pour les études, des entreprises pour les travaux, aide à l'analyser les rapports et études produits et accompagne. Le porteur opérationnel. Pour finir, effectue un contrôle des travaux effectués.

PARTENAIRES SPÉCIFIQUES :

CLE du SAGE Sambre. DDTM Nord ; EPCI du territoire ; SCOT Sambre-Avesnois ; Syndicat Mixte d'Aménagement et d'Entretien des Cours d'Eau de l'Avesnois (SMAECEA) ; ADUS (Agence de Développement et d'Urbanisme de la Sambre) ; Chambre régionale d'agriculture des Hauts-de-France ; CCI Hauts-de-France ; Voies Navigables de France ; DREAL Hauts-de-France ; ONEMA Nord-Ouest ; Département du Nord ; Agence de l'Eau Artois Picardie ; Sous-Préfecture d'Avesnes/HELPE ; SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours) ; Région Hauts-de-France ; CCI Grand Hainaut ; Agence Française de la Biodiversité (AFB) ; GRT Gaz ; Chambre des Métiers ; Noérade ; Eau et Force ; Fédération Départementale de la Pêche et de la Protection des Milieux Aquatiques ; Centre Régional de la Propriété Forestière Nord-Pas-de-Calais Picardie ; Services publics d'assainissement non collectif (SPANC) ; Office National des Forêts ; Syndicat Intercommunal pour la Gestion du Bassin Versant de l'Oise Amont (SIGBVOA) ; RTE.



Le PAPI a été construit sur le périmètre du SAGE de la Sambre. Le programme d'actions du projet a retenu les six premiers des sept axes d'intervention définis par le cahier des charges de l'appel à projets PAPI 2018. Ainsi, pour l'année 2018-2020, le travail sur le PAPI a concerné les actions suivantes :

CALENDRIER :

Le PAPI d'intention de la Sambre est prévu pour une durée de trois ans (2019 – 2021). Suite à un retard lié au COVID 2019, une prorogation de 2 ans du PAPI de la Sambre va être mise en place. Ainsi, cette phase d'intention devrait se terminer en décembre 2023 afin d'aboutir à la proposition d'un PAPI « complet » permettant la mise en œuvre d'un programme de travaux.

Solliciter les communes, réunions avec les élus et avec les groupes de travail ;

Mise en place d'un plan de financement ;

Mise en place et démarrage de l'étude hydraulique et du marché de communication PAPI ;

Rédaction des documents cadre pour démarrer l'accompagnement des communes.

CHIFFRES CLÉS :

De 2018 à 2020 : Labellisation du PAPI d'intention de la Sambre en 2019 sur 122 communes ;

1 million d'euros mobilisé (Etat, Agence de l'eau et territoire) afin de porter 30 actions opérationnelles allant de la définition d'un programme de travaux et d'aménagement, à l'amélioration de la gestion de crise en passant par le développement de la culture du risque ;

1 étude hydraulique est en cours depuis 2020 dans le but d'harmoniser la connaissance de l'aléa et des enjeux face au risque inondation.

SAGE DE LA SAMBRE

Prise en compte du SAGE Sambre dans les plans locaux d'urbanisme

PARTENAIRES SPÉCIFIQUES :

communes, communauté d'agglomération,
communautés de communes, CLE du SAGE
Sambre

CALENDRIER :

La démarche a été accompagnée par le Parc de 2015 à 2021.

CHIFFRES CLÉS :

De 2018 à 2021 :

4 communautés de communes accompagnées.

10 avis techniques rendus.

47 zones humides identifiées

1 outil de prise en compte du SAGE dans les documents d'urbanisme créé

RÔLE DU PARC :

Accompagner les communes dans la prise en compte des documents du SAGE dans les PLUi.

LA PLUS VALUE PARC :

-D'engager un échange entre les agents du Parc et les élus des communes et communautés de communes pour une meilleure prise en compte des zones humides lors de la révision ou de l'élaboration des PLUi ;

-De développer un outil numérique mis en ligne sur le site du SAGE de la Sambre pour une meilleure prise en compte des dispositions et règlements du SAGE dans les PLUi.



La démarche consiste à accompagner les élus dans la prise en compte des zones humides via :

- Accompagnement par le Parc lors de l'élaboration ou la révision des PLUi :

-Participation du Parc aux réunion d'élaboration ou de révision :

-Si doute sur le potentiel humide d'une parcelle, analyse de terrain réalisée par le Parc pour trancher sur le caractère humide ou non de la parcelle;

-Préservation des zones humides en les classant en zone indicée « N » ou « Nh » dans les PLU (i)

- La création d'un outil multi entrées pour pouvoir prendre en compte les dispositions et réglementations du SAGE dans l'élaboration ou la révision des PLUi.

- Création d'un guide de prise en compte du SAGE dans les PLUi.

La démarche a permis de préserver des zones humides dans les PLUi et d'orienter les communes sur des parcelles présentant moins d'enjeux pour leur urbanisation.

ORIENTATION 10

Participer à la lutte contre le changement climatique

- Objectifs « cibles »

- Réduire les émissions de gaz à effet de serre du territoire.
- Atteindre 20% d'énergie renouvelable consommée et produite sur le territoire.

- Indicateurs de suivi du territoire

- Evolution des émissions de Gaz à effet de serre
- Puissance énergétique installée dans le cadre de la filière Bois-énergie (cf Orientation 12)
- Evolution de la part d'énergie produite en Avesnois issue d'une source d'énergie renouvelable (hors bois énergie)



INDICATEURS DE RÉALISATION/RÉSULTAT



Caméra thermique

Echelle SCoT Sambre Avesnois	T0 (2010)	T1 (2012)	T2 (2015)
Teq.CO ² /hab (Quantité équiva- lente toxique)	11,93 tonne équivalent de CO ₂ .	11,03	9,46

Source : ADUS (données issues du diagnostic énergie-climat en vue de l'élaboration du PCT
INSEE (population légale millésimée 2009)
ATMO Hauts-de-France, observatoire de l'air (outil de calcul : <https://myemissair.atmo-hdf.fr/>)

	T0 (2010)	T1 (2011)	T2 (2012)	T2 (2013)	T3 (2014)	T4 (2015)	T5 (2016)	T6 (2017)	T7 (2018)	T8 (2019)	T9 (2020)
Puissance énergé- tique installée dans le cadre de la filière Bois-énergie*/IC	370 kw	540kW	720 kW	1045 kW	1 380 kW	1990 kW	2145 kW	2465 kw	2850 kw	3025 kw	3740 kw

Source : SMPNRA : somme des puissances des chaudières automatiques au bois déchiqueté installées en Avesnois

	T0 (2009)	T1 (2010)	T2 (2011)	T2 (2012)	T3 (2013)
Evolution de la part d'énergie produite issue d'une source d'énergie renou- velable (hors bois énergie)	4123,1GWh	4512,4GWh	5055 GWh	5438,4 GWh	6188,9GWh

Source : Observatoire climat NPDC-Pôle climat du CERDD

En 2018, le CTES (Contrat de Transition Écologique et Solidaire) signé par l'État et les collectivités locales a été doté de fiches actions portées par le PNR Avesnois.



L'objectif de ce contrat était de mettre en œuvre le volet transition écologique du Pacte pour la réussite du territoire Sambre-Avesnois-Thiérache. Il avait pour but d'offrir de nouvelles opportunités à un territoire qui avec la désindustrialisation et la crise agricole a subi des pertes d'emplois et un fort taux de chômage, mais qui dispose d'atouts à valoriser.

Des 4 axes composant le CTES, les axes 3 et 4 ont été ciblés prioritairement par le PNRA avec entre autres, des fiches portant sur :

Axe 3 : Maîtriser l'énergie et préserver les richesses naturelles :

- développement des énergies renouvelables
- développement de la filière bois-énergie avec le soutien à la création de chaudières au bois

déchiqueté en lien avec la valorisation des haies bocagères

- maintien et valorisation des haies bocagères qui sont un marqueur fort de l'identité du territoire

Axe 4 : Valoriser les atouts environnementaux du territoire pour favoriser son rayonnement et construire

son avenir :

- agriculture durable
 - circuits courts et produits agricoles locaux
 - programme alimentaire territorial...
- Au total, le PNR Avesnois a produit 10 fiches inscrites au CTES;

La contribution de l'Etat sur ces fiches «PNRA» a pu se traduire par un accompagnement lors des procédures (DDTM, DRAAF, INAO,...), des financements par l'intermédiaire de l'ADEME, DREAL, AEAP, une labellisation (PAT),

Le cadre du Pacte pour la Sambre-Avesnois-Thiérache a été également très favorable à de nombreux projets, ceux en faveur de la formation des acteurs restant encore à concrétiser dans un partenariat rapproché entre les établissements d'enseignement agricole public présents sur le territoire du PNR (sites de Le Quesnoy et de Sains du Nord de l'établissement public local de Douai-BioTech).

Aujourd'hui, certaines actions du CTES sont prises dans le PACTE2, document valant CRTE.

MESURE 21 : RÉDUIRE LES ÉMISSIONS DES GAZ À EFFET DE SERRE : LOGEMENT, TRANSPORT, ÉNERGIES RENOUVELABLES***...

MESURE 22 : OBSERVER LES EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE SUR LE TERRITOIRE*

La mesure 21 et la mesure 22 sont complémentaires : la mesure 21 part d'un état des lieux qui justifie la mise en place d'actions. L'impact de ces dernières est observé dans le cadre de la mesure 22 au regard des documents de planification s'appliquant au territoire.

LES ENJEUX :

- La contribution à l'enjeu mondial de réduction des gaz à effet de serre,
- La déclinaison localement des plans de lutte contre le changement climatique décidés à l'échelle internationale, européenne, nationale et régionale.
- L'anticipation des effets du changement climatique,
- Le changement des pratiques et des usages en fonction de l'évolution du climat.



Le moulin de Marolles

MESURE 21 : RÉDUIRE LES ÉMISSIONS DES GAZ À EFFET DE SERRE : LOGEMENT, TRANSPORT, ÉNERGIES RENOUVELABLES***...

MESURE 22 : OBSERVER LES EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE SUR LE TERRITOIRE*

ENGAGEMENTS DU SYNDICAT MIXTE

- > co-animer le comité de pilotage « plan climat territorial » en étroite collaboration avec l'Agglomération Maubeuge Val de Sambre,
- > initier des actions découlant de la présente mesure, et notamment du Plan climat territorial,
- > veiller, dans le cadre de ses avis réglementaires et de sa mission d'accompagnement des projets, à la cohérence de ces derniers avec le plan climat territorial.
- > centraliser et gérer les données de l'Observatoire territorial des effets du changement climatique,
- > contribuer à la sensibilisation du plus grand nombre aux effets du changement climatique,
- > initier des actions de changement d'usages et de pratiques tenant compte des effets du changement climatique.

DEGRÉS DE MISE EN ŒUVRE :



TENDANCE SUR LA PÉRIODE :



REGARD SUR 2010-2020

FINANCEURS :

SIRPP : ADEME, REGION HAUTS-DE-FRANCE, 61 communes adhérentes

PARTENAIRES :

ADUS, ADEME, REGION, DEPARTEMENT, ETAT, EPCI, SMSCoT et les 61 Communes adhérentes au dispositif



En 2008, le Parc et l'AMVS ont répondu à un appel à projet de l'ADEME pour établir un Plan Climat Territorial volontaire. A l'époque rien n'obligeait le territoire à se doter d'un tel outil. La construction du plan d'action a été réalisée au cours de l'année 2009. Au cours de cette année, le Parc a participé à construire, enrichir et proposer des actions qui ont permis de construire une feuille de route ambitieuse.

C'est en décembre 2009 qu'a été adoptée la feuille de route du PCT Sambre-Avesnois. Dans une logique d'arrondissement, il s'est avéré pertinent de confier le portage de ce document de planification au Scot Sambre-Avesnois.

Depuis son adoption, le Parc naturel régional de l'Avesnois met en œuvre des actions qui contribuent à l'atteinte des objectifs de cette feuille de route dans les domaines de la mobilité, des circuits courts, du développement des énergies renouvelables ou encore dans la rénovation thermique du patrimoine public.

CTES / TEPCV / COTTRI

Accompagnement des projets de production d'énergie renouvelable sur toutes les communes de l'arrondissement.

SIRPP

Cette stratégie permet d'accompagner les communes de la CCPM, 3CA et CCSA dans leurs réductions de consommation d'énergie en agissant sur le patrimoine public (cf zoom pages suivantes)

MOBILITE :

Animation en 2017 et 2018 d'une campagne d'engagement public sur l'écomobilité à Anor. 47 personnes volontaires ont été équipés d'un boîtier connecté permettant de mesurer, réduire et compenser leurs consommations de carburant. Cette campagne, reconnue par les partenaires, sera étendue à l'arrondissement en 2022, 2023 et 2025. (Cf mesure 11)

RÉUSSITES :

SIRPP : Le dispositif "SIRPP&CEP" évolue d'année en année ;chaque année, de nouvelles communes adhèrent au dispositif pour être accompagnées par un Conseiller en Energie Partagé.

DIFFICULTÉS :

Mobilisation du CEP en cours de projets et non pas toujours en amont (nombre croissant de communes souhaitant rejoindre le dispositif au-delà du nombre de communes pouvant être accompagnées par un seul ETP)

PISTES DE RÉFLEXION :

SIRPP : Poursuivre l'accompagnement des communes SIRPP,
Créer de nouvelles vagues d'adhésions,



Borne de rechargement électrique

	2011/2015	2016	2018	2019	2020
Nbre de projets accompagnés	Action engagée à partir de 2016	15	1	54	43
Nbre de communes accompagnées		5	1	37	33
Nbre d'EPCI accompagnés		4	4	4	4



En matière d'infrastructures de transports depuis 2015 :

Aulnoye-Aymeries :

- Financement des études projet (PRO), du dossier de consultation des entreprises (DCE), des travaux de mise en accessibilité aux personnes à mobilité réduite (PMR) et de modernisation du bâtiment voyageurs de la gare d'Aulnoye-Aymeries (Délibération n°2020-1718 du 16 octobre 2020). Le montant des études et des travaux s'élève à 1 085 000 € HT pris en charge à hauteur de 75% par la Région
- Financement des études Projet et de la rédaction des Dossiers de Consultation des Entreprises (PRO-DCE) pour la mise en accessibilité aux personnes à mobilité réduite des quais de la gare d'Aulnoye-Aymeries – (Délibération du 22 avril 2021). Le montant de ces études est de 845 500 € HT pris en charge à hauteur de 50 % par la Région.

- concernant le rabattement sur le pôle d'échange de Maubeuge : - Financement des études Projet et de la rédaction des Dossiers de Consultation des Entreprises (PRO-DCE) pour la mise en accessibilité aux personnes à mobilité réduite des quais de la gare de Maubeuge (Délibération du 22 avril 2021). Le montant de ces études est de 760 000 € HT pris en charge à 50% par la Région.

- Financement du pôle d'échange de Maubeuge (gare routière, stationnement vélos, dépose minute taxe, mobilier...). Le coût total a été de 2 260 526,50 € HT ; sous l'impulsion de la Région le FEDER est intervenu à hauteur de 1 021 238 € soit 50% de l'assiette éligible (2 042 455,41 € HT) ; le SMTUS a pris le complément à savoir 1 239 238,50 €.

les véloroutes :

L'EuroVelo 3 (EV3), dénommée « Scandibérique » en France, et « véloroute des Pèlerins » en Europe, longue de 5 122 km, relie Trondheim en Norvège à Saint-Jacques-de-Compostelle en Espagne. Sur le territoire des Hauts-de-France, depuis Charleroi, elle traverse successivement Maubeuge et Fourmies dans le Nord, Hirson et Guise dans l'Aisne puis se raccroche à la vallée de l'Oise pour atteindre Compiègne et Senlis, et rejoindre l'Île-de-France ; l'EV3 en Hauts-de-France est quasiment achevée, et seuls quelques tronçons manquent encore.

Concernant l'EuroVelo n°3, des subventions régionales ont été allouées :

- à la commune de Fourmies, 219 538€ pour réaliser 5,87 km (sur un montant total de 1738107,73€, soit une subvention de 12,63%) ;
- au Département du Nord, 392 983,93 € pour réaliser les 28 km de la voie verte de l'Avesnois (sur un montant total de 1 738 107,73 €, soit une subvention de 22%).

Pour ces 2 opérations, un financement complémentaire de 48% a été octroyé au titre des fonds FEDER mobilisés par la réalisation des EuroVélo.

La véloroute nationale 31 relie l'EuroVelo 5 (à Lens) à l'EuroVelo 3 (à Maubeuge) : elle se décompose en véloroute du Bassin Minier de Lens à Valenciennes et en véloroute de la Forêt de Mormal de Valenciennes à Maubeuge.

Concernant la véloroute n°31, des subventions régionales ont été allouées :

- à la Communauté de Communes du Pays de Mormal, 465 390€ pour réaliser 29 km entre Sepmeries et Locquignol (sur un montant total de 1 551 302,00 €, soit une subvention de 30%) ;
- à la Communauté d'Agglomération Maubeuge Val de Sambre, 808 291 € pour réaliser les 19 km entre Maubeuge et la forêt de Mormal (sur un montant total de 2 020 727 €, soit une subvention de 40%)



ZOOM SUR :



JE[U] COMMENCE AUJOURD'HUI (JCA)

PARTENAIRES SPÉCIFIQUES :

Ministère de l'Agriculture, Interreg, les communes qui ont accueilli les conférences, les collèges engagés dans le programme écodélégués, OFB

CALENDRIER :

À partir de 2019

CHIFFRES CLÉS :

+ de 20 conférences quiz en France et en Belgique pour le grand public

7 collèges engagés dans la démarche,

Environ 2000 jeux diffusés

+ de 7 500 personnes atteintes

Plus de 20 000 gestes engendrés

RÔLE DU PARC :

Développer et diffuser un outil de sensibilisation favorisant le passage à l'action des habitants du Parc sur des écogestes du quotidien en jouant.



LA PLUS VALUE PARC :

- Un outil innovant qui a été mis en valeur au Congrès mondial de la nature, organisé à Marseille, en 2021
Outiller pour passer à l'action

- Création de dynamiques collectives

- Un outil « tout terrain », déclinable et adaptable (collèges, lycées, entreprises, groupes d'habitants, mécénat...)

Deux jeux de carte JE[U] COMMENCE AUJOURD'HUI : jeux composés respectivement de 36 et 14 cartes qui présentent des gestes simples à accomplir, gestes qui, si chacun les faisait, aideraient le monde à aller mieux. Le but de ce jeu est de réaliser les missions inscrites sur chaque carte, puis, quand cette mission est accomplie, de passer cette carte à un ami, un voisin, un membre de sa famille pour qu'il l'accomplisse à son tour, et ainsi de suite...

Une application smartphone : elle permet de jouer, de valider ses défis et de suivre le voyage de ses cartes de mains en mains. Un site internet : le site www.j-c-a.fr est un site ressource qui permet de compléter l'expérience du jeu JCA, avec des compléments d'informations, des astuces pour relever les défis, des liens pour ceux qui souhaitent en savoir plus sur les thématiques abordées...

pléments d'informations, des astuces pour relever les défis, des liens pour ceux qui souhaitent en savoir plus sur les thématiques abordées...

Pour déployer le jeu JCA, le Parc naturel régional a développé une **planète quiz** : une conférence quiz se veut être un voyage au cœur de l'écocitoyenneté. Mais être écocitoyen c'est quoi ? C'est défendre et aider notre planète dans nos actions quotidiennes, c'est répondre à ses besoins sans compromettre ceux des générations futures. A travers les 4 chapitres de cette conférence quizz (ALIMENTATION / DECHETS / MATIÈRES PREMIÈRES / BIODIVERSITÉ) vous partirez à la découverte de réalités, d'enjeux et surtout de pistes de réflexions et de recherches de solutions pour vous inviter à prendre le chemin de l'éco-citoyenneté. Cette conférence est ponctuée de questions auxquelles les participants doivent répondre à l'aide de boîtiers de vote. A la fin de cette conférence, il est proposé de donner à ceux qui le souhaitent une place d'acteur. Comment ? En leur donnant un jeu de cartes pour passer à l'action !



ZOOM SUR :



Stratégie d'Intervention et de Réhabilitation du Patrimoine Public

Public

PARTENAIRES SPÉCIFIQUES :

Les Communes adhérentes, l'Agence de Développement et d'Urbanisme de la Sambre, CD2E, l'ADEME, la Région Hauts-De-France, le Département du Nord, l'Agence INORD.

CALENDRIER :

La Stratégie d'Intervention et de Réhabilitation du Patrimoine Public est portée par le Parc depuis 2016.

CHIFFRES CLÉS :

De 2019 à 2021 :

61 communes ont adhéré au dispositif SIRPP & CEP,

2 Conseillers en Énergie Partagé,

43 projets accompagnés,

1 183 175,11€ mobilisé pour les projets communaux dans le cadre des subventions ou des Certificats d'Économies d'Énergie,

188 études réalisées.

RÔLE DU PARC :

Accompagner les communes du territoire à réduire leurs consommations en énergie en réalisant des projets de réhabilitation exemplaire.

LA PLUS VALUE PARC :

D'engager une stratégie territoriale permettant aux collectivités de mutualiser une ingénierie dédiée à l'énergie ;

De développer un outil de conseil permettant de créer une dynamique de réhabilitation exemplaire sur le territoire ;

De permettre aux collectivités d'avoir une vision globale de leur patrimoine et de maîtriser leurs consommations d'énergie.

La Stratégie d'Intervention et de Réhabilitation du Patrimoine Public (SIRPP) (2020)



Visite de la crèche Kiwao, équipement BBC, à Villereau

Depuis décembre 2016, le Parc naturel régional de l'Avesnois, en collaboration avec l'Agence de Développement et d'Urbanisme de la Sambre (ADUS), a élaboré une Stratégie d'Intervention et de Réhabilitation du Patrimoine Public (SIRPP) avec le territoire.

Cette stratégie est soutenue financièrement par l'ADEME et la Région Hauts-de-France, elle vise à mettre en place une ingénierie dédiée à l'énergie intitulée « Conseiller en Energie Partagé ». Ces Conseillers en Energie Partagés (CEP) accompagnent les communes du territoire à réduire leurs consommations en énergie (optimisation des contrats d'énergie, opération de relamping, réhabilitation des bâtiments...).

Aujourd'hui les postes de CEP étant créés, les communes bénéficient d'un accompagnement personnalisé dans le cadre de leurs projets de réhabilitations ou de constructions. Ces accompagnements permettent aux communes de réaliser

des projets plus performants et de prétendre à des aides financières supplémentaires.

Le Conseiller en Energie Partagé accompagne les communes sur plusieurs axes principaux :

Études et diagnostics : Réalisation d'un état des lieux du patrimoine communal (vétusté, isolation, éclairage...),

Réalisation d'un suivi de consommation énergétique des communes sur les 4 dernières années,

Réalisation d'une étude sur un bâtiment de la commune avec des appareils de mesures permettant de détecter des anomalies d'isolation ou de gestion du bâtiment,

Réalisation d'une étude des déperditions thermiques sur chaque bâtiment de la commune à l'aide d'une caméra thermique, Etc....

Analyses et conseils : Analyse des devis réalisés par des entreprises avant travaux, Conseil sur

le choix des matériaux et la performance thermique à mettre en œuvre, Analyse des données de consommation de la commune, Conseil sur l'optimisation des systèmes de chauffage et d'éclairage, Analyse de la gestion des bâtiments de la commune, Etc....

Administratif et financier : Aide à la rédaction des marchés publics, Recherche de financement, Valorisation des travaux de rénovation grâce aux Certificats d'Économies d'Énergies, Veille juridique et financière, Mise en relation avec les financeurs (Département, Région, État...), Etc....

Mutualisation des ressources : Démarche mutualisée à l'échelle de 62 communes, Réunion d'information exclusive aux communes SIRPP, Opération d'achat groupé pour les communes adhérentes, Retour d'expérience sur le territoire, Etc....



ZOOM SUR :



Le développement des EnR

Maîtrise d'ouvrage : multiples porteurs de projets (associations, agriculteurs, particuliers, collectivités...).

PARTENAIRES SPÉCIFIQUES :

EPCI ; ADUS ; SCOT ; SOLIHA ; Département ; ADIL (EIE) ; SPEE Hauts-de-France ; les entreprises du territoire, Solaire en Nord, SOLIS...

CALENDRIER :

Depuis 2016

CHIFFRES CLÉS :

- 2 projets hydro électriques
- 27 projets de centrales photovoltaïques
- 54 chaufferies bois énergie
- 1 outil spécifique : le cadastre solaire

RÔLE DU PARC :

Assistance à Maîtrise d'Ouvrage

LA PLUS VALUE PARC :

Permettre de développer des outils à l'échelle de l'arrondissement à destination de tout type de public (professionnels, collectivités, habitants).

Accompagnement des porteurs de projets dans le dimensionnement des installations et la mobilisation de financements.

Intégration des professionnels du territoire dans le déploiement des solutions.



Site internet du Cadastre solaire - via le site du Parc de l'Avesnois



Vue du gouffre de Marolles depuis le vannage.

Le Parc naturel régional de l'Avesnois accompagne les porteurs de projets dans leurs projets d'installation d'énergies renouvelables. Cet accompagnement passe par :

- Des simulations ;
- Des études de préféabilité ;
- De la recherche de financement...

En complément du **Bois-énergie** (cf mesure 35), le Parc accompagne les projets de 2 autres filières :

-Hydroélectrique : Le territoire ne présente pas un potentiel hydroélectrique important. Néanmoins, le Parc accompagne 2 projets afin de concilier enjeux de continuité écologique et enjeux énergétiques.

-Solaire : Le potentiel du territoire offre beaucoup plus de possibilité en matière de développement. De ce constat, en 2020, le Parc a lancé un cadastre solaire pour développer cette énergie ! Ce projet, inscrit dans le Contrat de Transition Écologique et Solidaire, a été soutenu financièrement par l'ADEME et la Région Hauts-de-France. Il vise à favoriser le développement des installations so-

lares (thermiques et photovoltaïques) sur le territoire. Comment ça marche ? Concrètement, l'outil développé par la société « In Sun We Trust », prend la forme d'un site internet dédié qui permet aux utilisateurs :

- De tester le potentiel solaire de leur bâtiment grâce à une technologie de pointe 100% française ;
- D'estimer le coût de l'investissement ainsi que sa rentabilité sur 20 ans et au-delà ;
- De bénéficier gratuitement d'un accompagnement par des experts en énergie solaire ;
- D'être mis en relation avec des installateurs de la Région retenus pour la qualité de leur expérience ainsi que leurs prix compétitifs.

Dans le cadre du COTTRI, sous maîtrise d'ouvrage Scot, l'ADUS en partenariat avec le Parc, porte une étude de potentiel énergétique dont l'objectif est de pouvoir cibler le développement des EnR au regard des différents gisements.

ORIENTATION II

Promouvoir le développement durable pour une citoyenneté responsable

- Objectifs « cibles »

- Atteindre 10% d'acteurs (écoles, collectivités, entreprises ICPE) engagés dans une démarche formalisée de développement durable.

- Indicateurs de suivi du territoire

- évolution des démarches formalisées de développement durable par catégories d'acteur (écoles, collectivités, entreprises, ...)
(en nombre)



Atelier gîtes à insectes au ValJoly

	T0 (2010)	2011	2012	2013	T1 (2014)	2015	2016
Nbre d'enseignants, accompagnateurs et scolaires ayant bénéficié d'un dispositif d'EEDD	2479	2615	2409	2431	2230	1503	2548
Evolution des démarches formalisées de développement durable par catégorie d'acteur public (Nbr de projets, données cumulées)	6	7	8	9	19	21	nd

Souce : Département du Nord, Région NPDC, SMPNRA

	2010-11	2011-12	2012-13	2013-14	2014-15	2015-16	2016-17	2017-18	2018-19	2019-20
Nbre d'enseignants, accompagnateurs et scolaires ayant bénéficié d'un dispositif d'EEDD (Objectif nature et cueillons la nature)	1679	2384	2209	2344	1947	1193	2561	2044	1350	879

Souce : SMPNRA



Animation nature



Plantation au sein de l'école

MESURE 23 : ACCOMPAGNER LES ACTEURS DANS DES DÉMARCHES AUTONOMES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE EN ADAPTANT LES OUTILS EXISTANTS (AGENDA 21, ...) AU CONTEXTE LOCAL **

LES ENJEUX :

- La mobilisation du plus grand nombre d'acteurs, et en priorité des collectivités locales, pour mettre en œuvre une démarche Agenda 21 local, et plus généralement pour aller dans le sens d'un développement durable,
- Le recours aux outils existants (de type agenda 21) en les adaptant aux réalités du territoire,
- L'exemplarité du Syndicat mixte du Parc dans ce domaine.



Les marchés nocturnes à Eppe sauvage

MESURE 23 : ACCOMPAGNER LES ACTEURS DANS DES DÉMARCHES AUTONOMES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE EN ADAPTANT LES OUTILS EXISTANTS (AGENDA 21, ...) AU CONTEXTE LOCAL **

ENGAGEMENTS DU SYNDICAT MIXTE

- > la réalisation d'éco-événements,
- > la sensibilisation des personnels et des différents publics au développement durable et à l'éco responsabilité,
- > l'intégration des critères du développement durable dans les cahiers des charges des commandes publiques et des marchés,
- > l'adaptation au contexte local de l'outil agenda 21, au plan scolaire et également auprès des collectivités, visant l'autonomie des acteurs pour conduire, un diagnostic, l'élaboration des plans et fiches actions, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des actions.



DEGRÉS DE MISE EN ŒUVRE : 

TENDANCE SUR LA PÉRIODE : 

FINANCEURS :

REGION - ADEME

PARTENAIRES :

Agenda 21 : Wignehies, Le Quesnoy, Aulnoye-Aymeries, Landrecies, Feignies

Eco-événement : communes / associations.

REGARD SUR 2010-2020

Agenda 21 : En 2012, le Parc naturel régional de l'Avesnois a accompagné deux collectivités locales, en tant que communes « pilotes » (Le Quesnoy et Wignehies), pour les aider à formaliser des actions de Développement Durable à travers l'élaboration de démarche type « agenda 21 interne ». Sur cette base, le Parc naturel régional de l'Avesnois a travaillé à l'élaboration d'une méthodologie plus complète, transposable et adaptable, intitulée « Mettre en œuvre des démarches de Développement Durable ».

Stratégie d'accompagnement au changement : 90 jours, ciné DD, Défis familles à énergie positive, RDV de la transition énergétique, exposition maison du Parc. Pour animer cette stratégie à l'échelle du territoire, le Parc naturel régional de l'Avesnois (PNRA) a mis en place une équipe projet pour assurer le suivi, la mise en œuvre et la coordination du programme « TEP-CV ». De ce fait, plusieurs actions se mettent en place tant pour les habitants, les collectivités et les entreprises.

- Accompagner les **collectivités locales** :

Etablir le contact avec les collectivités du territoire et leurs élus ; Identifier les porteurs de projets potentiels.

Assister les collectivités dans la définition de leur politique dans le domaine de la transition énergétique

Mettre en place des actions de sensibilisation, d'information, de conseil, d'animation permettant de faire évoluer les mentalités, les comportements et les actes d'investissement et d'achat en matière environnementale (sensibilisation des élus, des agents communaux, des usagers...)

Assister les collectivités dans la réalisation de leurs projets concrets : mobiliser les partenaires/experts concernés, étudier la faisabilité des projets, contribuer à la qualification des projets, rechercher les pistes de financement...

Suivre et évaluer la mise en place des actions réalisées ; valoriser/transférer les bonnes pratiques.

- Accompagner les **habitants**

Concevoir et animer des outils de sensibilisation innovants (conversation de cuisine, site internet, chaîne vidéo, événements, application smartphone, remise de prix, partenariat presse...) permettant la diffusion des messages auprès de tous les publics.

Faire de la Maison du Parc à Maroilles (lieu d'accueil du public) un véritable lieu ressource en matière de transition énergétique et écologique (expositions, ateliers, ciné débat, conférences...)

Repérer les bonnes pratiques citoyennes et les valoriser auprès du plus grand nombre.

Accompagner le passage à l'action

Développer des outils ou modules pédagogiques (outils web, qualification de formateurs/animateurs/éducateurs/enseignants...).

Relayer et animer l'opération défis familles à énergie positive.

Accompagner les habitants dans des projets citoyens (ex. financement participatif d'une unité de production d'énergie renouvelable)

Eco événements : La démarche « éco-événements » a été expérimentée mi 2008. Forte de son succès, elle a débouché sur l'élaboration d'un guide à destination de tous les organisateurs de manifestations sur le territoire du Parc. Edité en avril 2009, ce guide papier a été suivi d'un site internet disponible dès septembre 2009. La labellisation de l'arrondissement d'Avesnes-sur-Helpe en « Territoire à Énergie Positive (cf mesures 21-22) pour la Croissance Verte » a fait évoluer les missions de l'agent en charge de l'anim-



Atelier «état des lieux» Aulnoye-Aymeries

tion de ce dispositif. En effet, l'ADEME, principal financeur de l'animation de la Stratégie «TEPCV» n'a pas priorisé ce dispositif dans son financement. Nous avons donc dû revoir le profil de poste (financé depuis avril 2016 par l'ADEME). Le dispositif «éco-événement» s'est arrêté en 2016 ; il est passé dans le droit commun (prêt de matériel éco événement pour tous).



Conversation de cuisine autour du thème «créer sa mare chez soi»

RÉUSSITES

Concernant les publics, il en ressort un bilan extrêmement positif. Ces temps d'animation s'avèrent extrêmement pédagogiques de par le choix des sujets, le choix des intervenants, le fait que des élus parlent à des élus...

La mission développement durable est passée de l'addition d'action à une véritable stratégie concertée avec le territoire et accès sur les questions énergétiques.

Sans ce programme d'accompagnement du changement soutenu par l'ADEME, toute une série d'actions n'auraient pas été menées et en découlerait toute une série de projets qui ne seraient pas nés. Pour illustrer ce propos :

- Sans les RDV de la Transition énergétique, nous n'aurions pas eu la 1ère centrale photovoltaïque de l'arrondissement, la poursuite du projet du Moulin de Maroilles ou encore la mise en œuvre de la SIRPP, les projets bois énergie sur Saint-Rémy-du-Nord et Feignies...

- L'accompagnement des défis familles a permis d'enclencher le dispositif Ré-avesnois

- Sans les conversations de cuisine nous n'aurions pas nourris notre réflexion sur les sneaky cards et la question à la fois des usages numériques et comment le jeu peut être support d'animation dans la mise en œuvre de politiques publiques

- Sans le test de la solution connectée sur l'écoconduite sur les véhicules Parc, nous ne nous serions sans doute pas engagés dans l'expérimentation « My Anor My Mobility »

- Sans les moyens d'animer la convention TEP-CV, les territoires porteurs d'actions n'auraient pas assuré le niveau de suivi nécessaire et auraient perdu de l'argent

- Sans cette dynamique globale et les instances de dialogue et d'échanges mis en place, nous aurions eu une dynamique collective moindre, très certainement moins favorable à l'inscription du territoire dans le futur COTRI

DIFFICULTÉS

Concernant la mobilisation, elle reste incertaine et compliquée. Au-delà de la diffusion des programmes et des relances par mails, il est indispensable de relancer par téléphone afin de convaincre le public à participer.

PISTES DE RÉFLEXION

Consolider une cellule énergétique composée d'une ingénierie pluridisciplinaire dans les domaines de la sobriété, l'efficacité et de le développement des EnR et aussi sur la thématique mobilité. .

INDICATEURS DE RÉALISATION/RÉSULTAT

	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Nbre d'événements soutenus	14	20	32	32	37	Prêt de matériel éco-événements ouvert à tous

MESURE 23 : ACCOMPAGNER LES ACTEURS DANS DES DÉMARCHES AUTONOMES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE EN ADAPTANT LES OUTILS EXISTANTS (AGENDA 21, ...) AU CONTEXTE LOCAL **



ENGAGEMENTS DU DÉPARTEMENT

> diffuser son expérience acquise au titre de l'agenda 21, ...

DEGRÉS DE MISE EN ŒUVRE : 

TENDANCE SUR LA PÉRIODE : 

FINANCEURS :

Fond sociale Européen.

PARTENAIRES :

Réussir en Sambre Avesnois, communes, intercommunalités.

CHIFFRES CLÉS :

Les entreprises chargées de la réalisation du chantier du collège Eugène Thomas se sont engagées à employer des personnes éloignées de l'emploi et inscrites dans un parcours d'insertion pour un total de 24 130 heures sur l'ensemble de l'opération (18 420 heures pour le collège et 5 710 heures pour le lycée).

REGARD SUR 2010-2020

Mise en œuvre de différents agendas 21 - Plan Départemental Administration - démarche Nord Durable (volets interne et externe) - Bilans d'Emission de Gaz à Effet de Serre actualisés.

2013 : Généralisation du dispositif « clauses sociales » à l'ensemble des marchés susceptibles de générer une offre d'insertion probante (travaux, services et prestations intellectuelles) et toutes les politiques départementales : bâtiments, voirie, espaces naturels, informatique, affaires générales, communication, aménagement du territoire.

Ainsi, le Département apporte le soutien nécessaire à l'écriture d'une stratégie de développement des clauses sociales d'insertion pour les marchés et des achats socialement responsables, en lien avec les outils territoriaux, via l'association de facilitateur compétent sur le territoire.

2020 : mise en œuvre d'une formation des relais de proximité coordonnée par le Département afin de doter les travailleurs sociaux d'outils pratiques adaptés pour venir en aide aux Nordistes en précarité énergétique (Nord durable)



RÉUSSITES

Le soutien financier du Département pour les projets d'aménagement des communes et intercommunalités est conditionné à l'intégration de clauses sociales. Le principe, exigé pour l'aide départementale des projets d'aménagement subventionnés fait l'objet d'un guide permettant ainsi aux collectivités d'agir.

BEGES positif - Un Plan Départemental de l'Administration et une démarche Nord Durable ambitieux

PISTES DE RÉFLEXION

Présenter le dispositif global de clauses sociales au Parc.



Le nouveau collège E. Thomas à Le Quesnoy



ZOOM SUR :



Le dispositif « éco événement »

PARTENAIRES SPÉCIFIQUES :

organismes de manifestations (associations, communes, EPCI...), collectif éco-événement en Nord-Pas-de-Calais (GRESS), Département du Nord

CALENDRIER :

La démarche « éco-événement » a été animée par le Parc de 2008 à 2016.

CHIFFRES CLÉS :

De 2008 à 2016, :

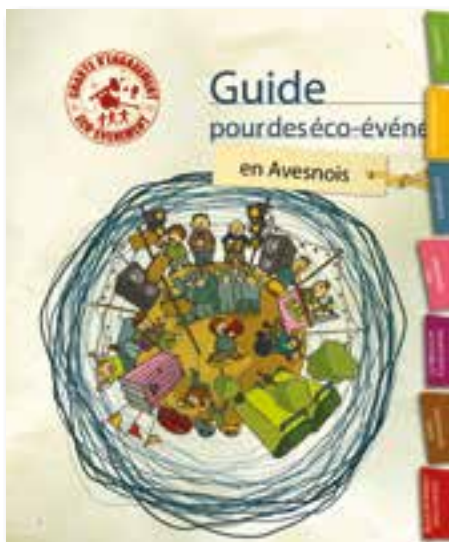
162 manifestations accompagnées et labellisées par le Parc.

55 050 éco-gobelets commandés pour permettre l'autonomie d'une quarantaine de structures.

40 membres du collectif

RÔLE DU PARC :

Accompagner les organisateurs de manifestations à intégrer les principes du développement durable par la mise en place d'actions sur leurs événements.



La démarche consiste à accompagner l'organisateur d'une manifestation dans la prise en compte de critères de développement durable dans son organisation via :

La rédaction de « Charte éco-événement », document qui liste les actions environnementales, sociales ou économiques qui répondent au principe du Développement Durable, ex :

- Mise en place du tri sélectif ou d'éco-gobelets sur l'événement pour réduire la production de déchets ;
- Tarif préférentiel, voire gratuité de l'événement pour permettre l'inclusion des publics fragiles ;
- Installation de buvette et petite restauration

LA PLUS VALUE PARC :

Le Parc a permis :

D'engager une dynamique de groupe avec la création d'un collectif territorial principalement composé d'organismes de manifestations dont le but était de recenser les besoins et d'échanger sur les bonnes pratiques de chacun en vue de leur reproduction ;

De créer et d'animer un collectif ;

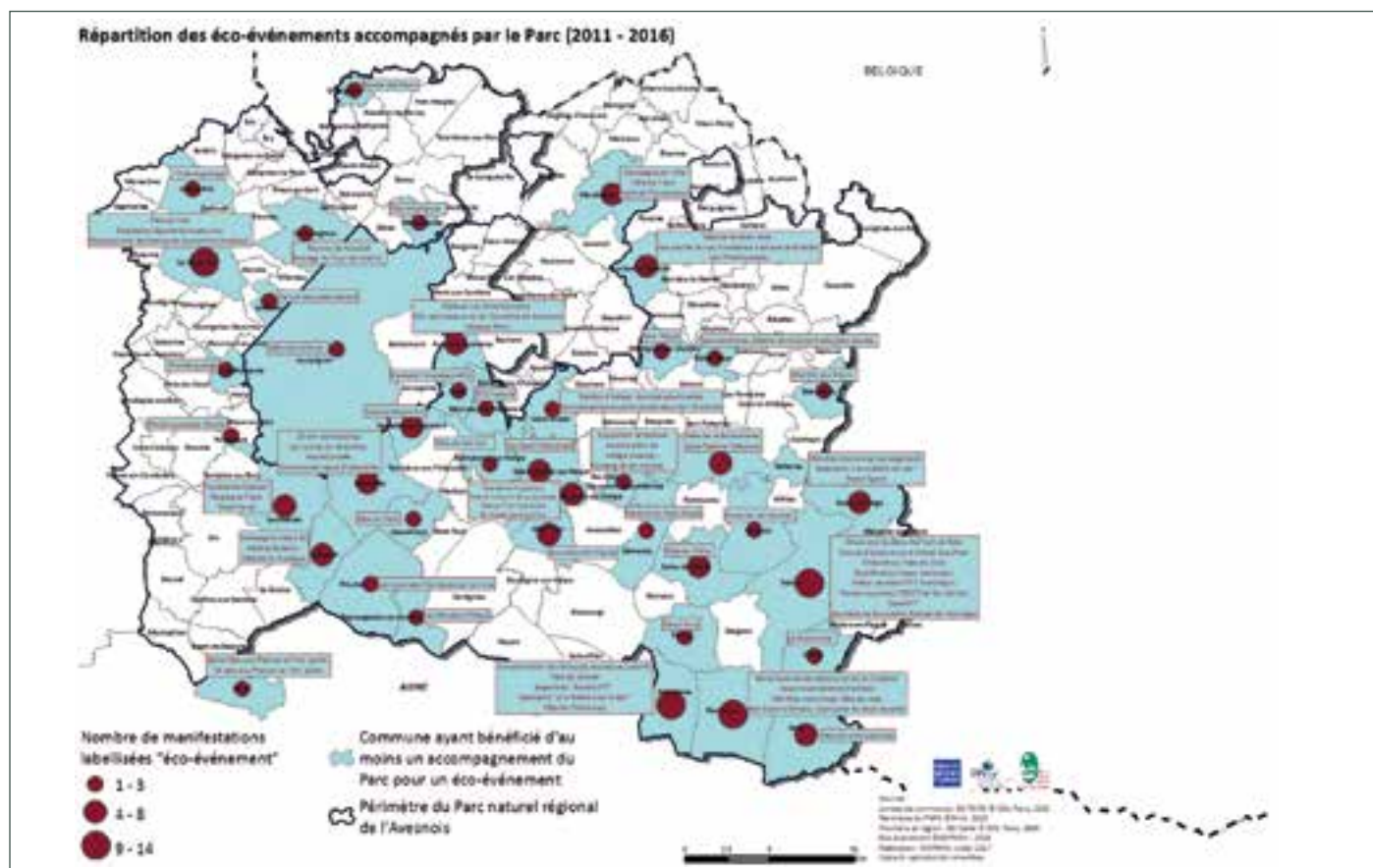
De développer un stock de matériel dédié pour faciliter la mise en place d'actions ;

De permettre l'autonomie des organisateurs sur certains aspects (ex : commandes groupées d'éco-gobelets et mise en place de la consigne). Cette pratique est aujourd'hui assez courante sur le territoire ;

De rendre autonomes les organisateurs.

ration dont les produits sont issus du territoire pour soutenir l'économie locale (ex : jus de pomme et bières de l'Avesnois) -Valorisation de l'action (communication), -Prêt de matériel (poubelles de tri, toilettes sèches, panneaux pédagogiques pour informer le public...).

L'approche « éco-événement » a permis à de nombreuses manifestations d'intégrer la dimension « Développement Durable » dans leur organisation. En avril 2009, un guide a été publié pour faciliter la diffusion de cette démarche auprès des organisateurs de manifestations.



MESURE 24 : FAVORISER UNE STRATÉGIE D'ÉDUCATION ET DE FORMATION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET SOLIDAIRE ***

LES ENJEUX :

- la mise en œuvre des actions de développement durable par le plus grand nombre,
- la mise en réseau de l'ensemble des acteurs de l'éducation et de la formation au développement durable,
- le renforcement de l'éducation au développement durable dans les établissements scolaires et établissements de formation initiale ou continue.



Animation Objectif nature

MESURE 24 : FAVORISER UNE STRATÉGIE D'ÉDUCATION ET DE FORMATION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET SOLIDAIRE ***



ENGAGEMENTS DU SYNDICAT MIXTE

- > conforter l'installation de la commission pédagogique territoriale d'Éducation au développement durable, coanimer et prendre en charge le portage administratif de ses travaux,
- > coordonner la mise en œuvre de la stratégie qui sera définie par la commission,
- > développer de nouveaux partenariats afin d'enrichir le réseau d'éducation et de formation au développement durable,
- > développer des outils de mise en réseau et de mutualisation des acteurs de l'éducation et de formation au Développement durable,
- > mettre en œuvre une démarche de qualification des animations et des outils d'éducation et de formation au développement durable,
- > accompagner les projets d'éducation au développement durable et la mise en place des « agenda 21 » scolaires,
- > développer des animations et des outils d'accompagnement des projets d'éducation et de formation au développement durable,
- > expérimenter des actions et des outils en matière de relation entre le Sud et le Nord,
- > être le relais et l'assembleur sur le territoire de l'Avesnois des initiatives de développement d'une citoyenneté responsable et solidaire.

DEGRÉS DE MISE EN ŒUVRE :



TENDANCE SUR LA PÉRIODE :



FINANCEURS :

État - Europe - Région Département Communes

PARTENAIRES :

ENR, Éducation nationale, PNR Scarpe-Escaut et CMO, les Parcs naturels des Hauts-pays et des Plaines de l'Escaut en Belgique, Groupe Étude Nature, la Laurette à Rejet de Beaulieu, la ferme du Pont de l'écluse à Rainars, le CIE du Bol Vert de Trélon, le CPIE Bocage de l'Avesnois, l'écomusée de l'Avesnois, le centre d'Éducation à l'Environnement des Francas à Sains du Nord, le GRDR, Jardiniers de France, Éducation nationale, Région Nord-pas de Calais, Région Masoala (Madagascar), communes partenaires des projets, établissements scolaires inscrits, CEN Hauts de France, Adus, UCL, Creat, région Walone, AMVS

REGARD SUR 2010-2020

Actions scolaires et périscolaires : Le Parc a accompagné 7 écoles avec son programme « les écologiques » pour les aider à mettre en place un agenda 21 interne en 2010 et 2011. Parmi les outils pédagogiques mis à disposition des enseignants par le Parc en 2010 et 2011, une malle « Jardin et biodiversité » permet à l'enseignant et à sa classe de réaliser un jardin au naturel au sein de l'école.

En 2010, à la demande du Conseil régional Nord-Pas de Calais et d'ENR, le Parc a animé une mission de coopération décentralisée à Madagascar pour former les animateurs des Parcs nationaux Malgache à l'animation nature et la création d'outil pédagogiques. De 2011 à 2015, le Parc de l'Avesnois a accompagné « à la carte » les établissements scolaires de la maternelle au lycée pour mener à bien les projets en lien avec la biodiversité (création de mare, de jardins, plantations de haies, de vergers, réalisation d'hôtel à insectes...). Cet accompagnement « à la carte » a été étendu en 2016 aux centres sociaux

Un programme de coopération entre 7 classes de l'Avesnois et du Mali a été initié en 2011, qui n'a pu voir le jour à cause de la situation politique au Mali.

De 2016 à 2018, le Parc naturel a accompagné 3 lycées dans le cadre du programme régional « Biodiver'lycée » : plantation de haie ou de verger haute-tige, mise en place de rucher, création de prairies fleuries...

2015 à 2020 : depuis 2015, le Parc pilote l'opération « cueillons la nature » dont le but est de lutter contre le gaspillage alimentaire tout en sensibilisant les élèves à la biodiversité et à la réappropriation du patrimoine fruitier local.

En 2018, une demi-journée de formation sur les programmes de sciences participatives du MNHN a été mis en place pour les enseignants, avec le Conservatoire d'Espaces naturels Hauts de France, qui est le relais officiel du Muséum d'Histoire naturelle de Paris au niveau local.

En 2019, le Parc a animé des ateliers dans les écoles des communes inscrites aux Atlas Communaux de la Biodiversité sur le thème des oiseaux, en relayant le dispositif de science participative BirdLab

En 2014, avec la réforme des rythmes scolaires, 40 animateurs des TAP/NAP de plus de 20 communes du Parc ont été formés pour mettre en place des activités en lien avec la biodiversité dans leurs communes. Trois journées de formation ont eu lieu, sur les oiseaux, la flore et les amphibiens

Objectif nature : de 2010 à 2014

Le Parc a relayé l'opération initiée par Espaces naturels régionaux (naissance du dispositif dans le PNR Scarpe-Escaut en 1988) qui consistait à proposer des sorties natures gratuites au printemps et en automne à des milliers d'élèves de 3 à 14 ans (maternelles, primaires, CLIS, ULIS, Classes de 6ème SEGPA ou encore d'IME), enseignants et accompagnants. Cette mesure de pédagogie active d'éducation au territoire a favorisé l'émerveillement, la curiosité mais aussi la compréhension des écosystèmes régionaux grâce à une immersion sur les sites naturels remarquables de notre région.

En 2015

Du fait de l'arrêt des financements européens pour cette opération, ENR, avec le soutien financier de la Région, de la Caisse d'Épargne des Hauts-de-France et l'appui technique des trois parcs naturels régionaux a pu maintenir l'opération mais sur la seule saison du printemps.



Atelier vannerie

De 2016 à 2018, le dispositif évolue et se fonde dans une opération plus globale intitulée « OBJECTIF BIODIV' » avec quatre catégories de projets et de publics concernés :

- Objectif nature pour les 3-11 ans
- Collège au naturel pour les 11-14 ans
- Biodiver'lycées pour les 15-18 ans
- Mobilisation citoyenne autour de la biodiversité pour les familles.

Seuls les frais d'animation sont pris en charge par Espaces naturels régionaux, le transport reste à la charge des établissements ou de leurs partenaires (associations de parents d'élèves etc...)

Le 27 Juin 2018, fin de 30 ans d'Objectif nature et Clôture de l'opération Objectif biodiversité lors d'un grand rassemblement festif sur le site du Parc départemental de l'abbaye de Liessies. Durant 3 décennies, ce dispositif aura permis à 600 000 écoliers, 25 000 professeurs, 60 000 parents-accompagnateurs de vivre une animation nature grâce à plus de 200 animateurs sur l'ensemble de la Région.

(Les actions liées à des structures relais et partenaires comme les centres sociaux et le réseau TED sont par ailleurs développées mesures 8 et 12.)



Sortie découverte nature en forêt



Plantation de fruitiers palissés au lycée de Bavay

RÉUSSITES

Des partenaires toujours présents aux côtés du Parc,
Un noyau d'enseignants toujours motivés et volontaires,
Une relation de confiance s'est instaurée au fil des années avec les partenaires

Objectif nature :

un dispositif qui a permis pendant 30 ans de faire de l'éducation et de la sensibilisation à l'environnement à grande échelle.

Objectif Biodiv' :

Une évolution qui a imposé une nouvelle formule permettant de toucher un public de la maternelle au lycée et même un public familial.

Réseau TED (Territoire Écocitoyenneté Développement Durable) : Mutualisation de l'offre pédagogique, autrefois en format papier, sur un seul site internet animé par le parc.

Organisation de temps forts , visites sur sites, forums...

Richesses des intervenants.

DIFFICULTÉS

Au fil des années, les enseignants ont eu des contraintes de plus en plus fortes au sein de l'EN (semaine de 4 jours, NAP, TAP, lourdeur administrative pour les sorties, manque de moyens)

Des budgets en forte baisse

Forte demande d'accompagnement et de présence en classe, trop chronophage pour y répondre

Objectif Nature et Biodiv' :

La baisse des financements qui a d'abord impliqué une baisse de l'offre et une sélection radicale des projets puis un arrêt total des dispositifs

Réseau TED : Lourdeur de la mise à jour du site, impossibilité d'avoir les statistiques de fréquentation du site en raison de l'arrêt de l'activité du concepteur du site internet.

INDICATEURS DE RÉALISATION/RÉSULTAT

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Nbre de personnes sensibilisées (Objectif nature)	1679	2384	2209	2344	1947	853	231	663
Nbre de classes engagées	67	95	88	93	77	34	9	26

MESURE 24 : FAVORISER UNE STRATÉGIE D'ÉDUCATION ET DE FORMATION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET SOLIDAIRE ***

ENGAGEMENTS DU DÉPARTEMENT

- > poursuivre l'aménagement et le fonctionnement des collèges et des bâtiments départementaux, afin qu'ils deviennent des outils d'expérimentation du développement durable,
- > poursuivre la sensibilisation des collégiens aux enjeux de la biodiversité et du développement durable,
- > faciliter la sensibilisation et la formation du personnel (TOS) au développement durable,
- > faciliter la mise en réseau des acteurs associatifs dans ce domaine.



DEGRÉS DE MISE EN ŒUVRE :



TENDANCE SUR LA PÉRIODE :



FINANCEURS :

Département

PARTENAIRES :

Ministère de la transition écologique et solidaire, Académie de Lille, Région Hdf, ADEME, Cerema, Banque des territoires, Partenaires de l'éducation à l'environnement et au développement durable, Les Francas, Graines Pays Nord.

REGARD SUR 2010-2020

2010-2020 : Programme pédagogique à l'attention des collégiens : «offrons la nature aux collégiens» sur le territoire de l'Avesnois. L'objectif est de permettre aux collégiens de bénéficier des Espaces Naturels du Nord comme support pratique au programme des Sciences de la Vie et de la Terre, véritables laboratoires grandeur nature permettant la découverte du vivant. Ce programme a été validé en 2013 par l'inspection académique du Nord.

Programme : « Plantons dans la cour du collège » pour sensibiliser les collégiens aux enjeux de la biodiversité (animations et plantations).

2014 : Organisation d'ateliers participatifs rassemblant les citoyens nordistes volontaires pour travailler sur le thème de l'agenda 21 Départemental.

2016 : Création du dispositif Projet Educatif Départemental du Collégien (PEDC) dont l'un des 3 axes est la citoyenneté. Il favorise entre autres les actions liées au développement durable (déplacement, maîtrise de l'énergie, gestion des déchets)

2019 : pour former et sensibiliser les collégiens aux bonnes pratiques en matière de développement durable, le Département a lancé le challenge CUBE.S (Climat, Usages, Bâtiments Enseignement Secondaire) en vue de sensibiliser les collégiens et l'ensemble de la communauté éducative à la gestion économe de l'énergie dans les collèges.

2020/2021 : Accompagnement et sensibilisation des assistants, des accueillants familiaux et indirectement des enfants dont ils ont la garde vers le 0-déchet par le biais d'ambassadeurs.

Au sein des Unités Territoriales de Prévention et d'Action Sociale, organisation d'actions collectives et d'ateliers pratiques sur la thématique du développement durable à destination des familles. Valorisation des bonnes pratiques de collèges dits «pilotes» auprès de l'ensemble des établissements scolaires départementaux.

Incitation des collégiens à devenir ambassadeurs du développement durable et de la transition écologique auprès de leur entourage.

Enrichissement du plan de formation des agents départementaux (y compris les agents de l'Avesnois) afin de les acculturer aux enjeux du développement durable et de renforcer leurs compétences sur les nouvelles pratiques durables dans leurs métiers et missions.



Valérie, l'assistante familiale qui chouchoute (aussi) la planète !

Cette assistante familiale du Département qui accueille trois enfants de l'Aide sociale à l'enfance est aussi une citoyenne engagée pour la préservation de la planète.

Valérie Jacquart, sympathique "mammy" de trois enfants de l'Aide sociale à l'enfance a fait de la production des déchets, l'un de ses chevaux de bataille. Assistante familiale du Département, elle s'occupe à temps plein de Julia, 2 ans 1/2, Jérémy, 3 ans et Mathéo, 7 ans qui ont adopté très facilement les nouvelles routines de leur "mammy" visant à réduire les déchets. Elle a rejoint le 100 Familles Zéro Déchet lancé par la mairie de Roubaix "avec une visée ludique et pédagogique".

"Ce n'est pas une contrainte, c'est une démarche éco-citoyenne"



Extrait du site internet du Département du Nord



ZOOM SUR :



Cueillons la nature

PARTENAIRES SPÉCIFIQUES :

Programme national pour l'Alimentation, FranceAgriMer, les écoles participantes, les mairies des écoles inscrites, les propriétaires de vergers, les associations naturalistes du territoire engagées pour assurer certaines animations.

CALENDRIER :

de 2015 à 2020.

CHIFFRES CLÉS :

Plus de 40 communes différentes concernées

Plus de 5 000 enfants sensibilisés

Plus de 15 tonnes de pommes valorisées en jus de pomme

Plus de 500 adultes sensibilisés

RÔLE DU PARC :

Animer le dispositif « cueillons la nature »



Opération Cueillons la nature à Englefontaine

L'objectif de cette opération est de sensibiliser les élèves d'une ou plusieurs classes aux thématiques de la pomme et des vergers (alimentation, santé, biodiversité, plantations d'arbres fruitiers etc) en participant au programme « Un fruit à la récré ». Ce programme est destiné à favoriser la découverte des fruits et légumes, et d'initier les enfants au plaisir de les consommer en leur donnant de bonnes habitudes alimentaires.

Déroulé de l'opération sur l'année scolaire, par trimestre :

-**au premier trimestre** opération jus de pomme : une journée de ramassage des fruits dans un verger ouvert spécialement pour cette opération

LA PLUS VALUE PARC :

Le Parc a permis :

- de faire l'interface entre les établissements scolaires et les structures partenaires du projet
- de coordonner et d'assurer la logistique technique entre les écoles, les propriétaires de vergers, le producteur de jus de pomme,
- de faire l'avance financière de l'achat des fruits et légumes distribués dans les établissements scolaires et de mobiliser le dispositif « 1 fruit à la récré » de FranceAgriMer.

les pommes sont ensuite pressées chez un producteur de jus de pommes, afin de récupérer le jus mis en bouteille et pasteurisé (les bouteilles sont partagées entre l'école, le propriétaire du verger et la municipalité).

-**au second trimestre**, opération plantations : les arbres fruitiers régionaux sont plantés avec les élèves, soit directement dans l'enceinte de l'école si cela est possible, soit sur un terrain municipal, soit chez le propriétaire du verger.

-**au troisième trimestre**, une animation sur la biodiversité est proposée aux élèves (fabrication d'hôtel à insectes, spectacle...)



ZOOM SUR :



Accompagnement des éco-délégués

PARTENAIRES SPÉCIFIQUES :

Education Nationale, Département du Nord

CALENDRIER :

de septembre 2019 à 2020.

CHIFFRES CLÉS :

15 établissements scolaires ont bénéficié d'une conférence quiz

6 d'entre eux sont allés plus loin dans la démarche avec des temps d'animations spécifiques

Plus de 500 éco-délégués ont eu accès au programme Jeu Commence Aujourd'hui

200 paquets de cartes diffusés

RÔLE DU PARC :

Animer le dispositif « Je(u) Commence Aujourd'hui »



Intervention auprès des éco-délégués

L'objectif de cette opération est de sensibiliser les éco-délégués des collèges du territoire du Parc aux écocitoyens, à travers le dispositif Je(u) Commence Aujourd'hui :

- Une planèt'quiz participative sur l'alimentation, les déchets, l'exploitation des matières premières et la biodiversité a été donnée dans les établissements scolaires volontaires.
- Une animation présentant le jeu de carte et la manière de l'utiliser a été réalisée pour chaque collège.
- Des temps d'échanges avec les éco-délégués

LA PLUS VALUE PARC :

Le Parc est intervenu directement dans les établissements scolaires en proposant un panel d'animations "clé en main".



Un des 14 défis à relever

ont été instaurés pour voir comment réduire et limiter l'empreinte écologique du collège par le biais d'actions simples, en lien avec le jeu de cartes (piste d'actions à mettre en place pour la réduction de la consommation d'énergie, lutte contre le gaspillage alimentaire, accueil de la biodiversité dans l'établissement, réduction de la consommation de papier etc...)

En mars 2020, la crise sanitaire et ses conséquences (confinement, travail en demi-classe, difficulté à intervenir dans les établissements...) n'ont pas permis d'aller plus loin dans la démarche.

AMBITION 3 : UN TERRITOIRE QUI INVESTIT SUR SES RESSOURCES NATURELLES, CULTURELLES ET HUMAINES POUR SE DÉVELOPPER

AXE 3.1 : Un territoire qui valorise son bocage et ses herbages pour qualifier son bassin laitier

AXE 3.2 : Un territoire qui valorise localement le bois et la pierre

Axe 3.3 : Un territoire qui développe une économie touristique durable

Axe 3.4 : Un territoire qui mise sur ses ressources humaines pour construire son développement durable



ORIENTATION 12

Valoriser la dimension paysagère, environnementale, génétique et humaine des productions agricoles issues du bocage Avesnois

- Objectifs « cibles »

- Maintenir voire augmenter la surface en herbe sur le territoire : 60 % de la SAU en herbe en 2022
- Limiter à - 5% la variation du linéaire bocager du territoire
- Atteindre au moins 30 % de la SAU en agriculture biologique en 2022 et plus particulièrement 90 % dans les périmètres de protection des captages
- Maintenir de la diversité génétique végétale et animale dans le domaine agricole
- Maintenir de la surface de vergers hautes-tiges de 2009

- Indicateurs de suivi du territoire

- Part et évolution de la Surface Toujours en Herbe dans la Surface Agricole Utile
- Evolution de la surface en vergers hautes tiges (Données oc sol Parc)
- Surface en agriculture biologique (dont conversion) et part de la SAU et nombre d'exploitations agricoles bio (et % par rapport à la totalité des exploitations)
- Nombre d'élevages de races à faible effectif (Bleue du Nord, Flamande, Trait du Nord, Boulonnais)
- Linéaire de haies du territoire



	T0 (2009)	T0 (2010)	2013	2015	2016	2019	2020
Surface Toujours en Herbe dans la Surface Agricole Utile (dont prairies temporaires, étude réalisée par le service statistiques de la DRAAF avec les données provisoires du RGA 2020 à l'échelle du périmètre de révision)		48 495 ha					45 045 ha
Évolution de la surface en vergers hautes tiges (Données OCS2D)	950 ha			916 ha			
Surface en agriculture biologique (dont conversion) et part de la SAU		2523 ha 3,1% de la SAU	3252 ha 4% de la SAU		6734 ha 8,3% de la SAU	8067 ha 10% de la SAU	
et Nbre d'exploitations agricoles bio (et % par rapport à la totalité des exploitations)		47 3,4%	61 4,5%		117 8,6%	151 11%	
Élevages de races à faible effectif (Source Maison de l'Élevage)					Bleue du Nord : 60 Flamandes : 34		Bleue du Nord : 24 Flamandes : 21
Linéaire de haies du territoire	11 295 km			10 910 km			



De manière générale, les Parcs naturels régionaux (PNR) constituent potentiellement des relais de première importance dans la mise en œuvre des politiques publiques portées par le ministère de l'agriculture et de l'alimentation (MAA), car cette dernière activité est souvent essentielle à la préservation voire au renforcement des qualités au titre desquels ils ont obtenu leur reconnaissance comme PNR.

Ainsi que le révèle la Charte, les mesures pour lesquelles l'interaction avec la DRAAF sont particulièrement nombreuses. Le PNR de l'Avesnois s'est en effet inscrit dans nombre des politiques portées par le MAA, qu'il s'agisse de mesures relatives à la transition agro-écologique, sous des formes diverses, ou de mesures plus englobantes liées à l'émergence de stratégies et de projets alimentaires.

Le partenariat a été notamment affirmé en matière :

- D'appui au développement de l'agriculture biologique (AB), le PNR étant un opérateur très efficace du développement des contrats de conversion et de maintien de l'AB. Cela s'est traduit par une progression beaucoup plus importante que dans tout autre territoire de la région de la surface agricole utile (SAU) conduite en AB, qui dépasse les 10% sur le territoire du PNR alors qu'elle est à peine à 5% en moyenne en région ;
- D'appui à la contractualisation en faveur de pratiques favorables à la préservation de la qualité de l'eau et de la biodiversité ; Le PNR est en effet là encore un animateur efficace e vue de la souscription de nouveaux contrats concomitamment à la déclaration PAC ;
- De préservation des surfaces de prairies permanentes, qui confèrent aux paysages de l'Avesnois ses qualités remarquables, et des atouts pour la valorisation fromagère du lait, en particulier le Maroilles. Le PNR s'est saisi du dispositif d'appui aux collectifs d'agriculteurs engagés dans la transition agro-écologique pour accompagner des dynamiques locales d'éleveurs.
- Le développement de la méthanisation s'est également traduit par l'appui de la DRAAF à plusieurs projets du territoire, moins sur le plan technique que dans la recherche de financements.

- Plus récemment, de développement d'une stratégie alimentaire qui se concrétise dans la formalisation d'un projet alimentaire territorial (PAT). La DRAAF a beaucoup appuyé la conception de ce PAT, à travers une participation technique régulière aux instances de pilotage, complétée dès que nécessaire par une implication de la direction. Ainsi, plusieurs rencontres au niveau direction ont été organisées, à la demande de l'une ou l'autre des parties, afin de faire des points réguliers sur l'avancement des projets. Cette collaboration devrait se traduire dans la prochaine année par la réalisation de plusieurs actions d'ampleur que le plan de relance va contribuer significativement à accélérer. Le PAT a vocation à devenir un cadre intégrateur de nombre d'actions qui concernent l'agriculture et devraient donc être au cœur de la prochaine Charte.

MAEC

La DDTM se fait le relais auprès de l'ASP et de son service Économie Agricole sur les points de blocages rencontrés notamment dans le paiement des MAEC.

Prairies

La DDTM accompagne le PNR Avesnois dans les différents outils mis en place par le PNR Avesnois permettant de maintenir les prairies en place (patur' ajust, Copil Prairies) et participe au comité d'attribution des dossiers PSE. Le SEA répond aux différentes sollicitations du PNR sur les dossiers PAC.

MESURE 25 : DÉVELOPPER L'UTILISATION DE L'HERBE DANS LES SYSTÈMES AGRICOLES***

LES ENJEUX :

- le développement des filières économiques liées à l'utilisation de l'herbe,
- le maintien et le développement des surfaces en prairie du territoire,
- la préservation de l'environnement, de la biodiversité ordinaire, des zones humides,
- la lutte contre l'érosion des sols,
- la protection de la ressource en eau,
- la préservation du système agricole bocager.



Rappel du bilan intermédiaire

Niveau de mise en œuvre collective 2010/2016	Peu satisfaisant	Moyen	Bon	Très bon
Mesure 25 : Développer l'utilisation de l'herbe dans les systèmes agricoles				



MESURE 25 : DÉVELOPPER L'UTILISATION DE L'HERBE DANS LES SYSTÈMES AGRICOLES***

ENGAGEMENTS DU SYNDICAT MIXTE

- > participer au comité de pilotage « Herbe » piloté par l'ADARTH,
- > mettre en œuvre des actions de sensibilisation,
- > promouvoir et vulgariser la culture de l'herbe,
- > mettre en œuvre un programme d'étude et de valorisation des systèmes herbagers et des productions agricoles associées.



DEGRÉS DE MISE EN ŒUVRE :



TENDANCE SUR LA PÉRIODE :



FINANCEURS :

Région Hauts-de-France, Département du Nord
Agence de l'eau Artois Picardie (2015-2020)

PARTENAIRES :

Chambre d'agriculture, Avenir Conseil Elevage, Bio en Hauts de France, Réseau VET'EL, SCOPELA

Partenaires associés : Adarth, lycées agricoles de La Quesnoy et Sains du Nord, Arcade, Initiatives paysannes, CIVAM, CEN, Conservatoire botanique national de Bailleuil, opérateurs économiques, Coordination rurale, Fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles, Condéfaction Paysanne, Sous-préfecture d'Avesnes/Helpe, Terre de Liens, GNIS, SAFER...

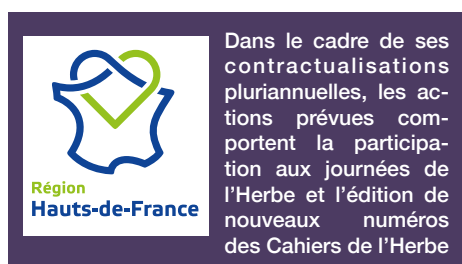
REGARD SUR 2010-2020

Le Parc naturel régional doit son paysage bocager à l'élevage et aux systèmes herbagers. Le maintien de l'herbe, l'utilisation des prairies permanentes dans les productions laitières et viandes, garantissent l'équilibre entre viabilité d'une exploitation et respect du bocage et de ses externalités positives, en particulier la préservation de la biodiversité.

- Le Parc travaille en partenariat avec les structures professionnelles pour sensibiliser, former les éleveurs à la culture de l'herbe.

- Le Parc pilote un programme expérimental et multi partenarial, avec le soutien financier de l'Agence de l'eau depuis 2015-2016 pour le Maintien des prairies en zones humides (initialement sur 13 communes, le dispositif a été étendu à 42 communes en 2019)

- Le Parc anime également le dispositif de contractualisation pour aider les agriculteurs à maintenir et développer des pratiques agroécologiques. Ces aides indispensables participent également au maintien des revenus agricoles des éleveurs.



Jury concours Prairies fleuries

RÉUSSITES

> Edition des cahiers de l'herbe en partenariat avec la Chambre d'agriculture et l'Adarth

> Mise en place de plusieurs éditions du concours national des prairies fleuries permettant de prendre en considération la notion de biodiversité (6 agriculteurs en 2013, 6 en 2014 et 6 en 2015)

> Animation du dispositif MAEC

> En octobre 2016 le Parc a mis en place un COPIL territorial pour alimenter les états généraux de l'élevage pour rendre lisible l'action de chacun.

> Le Parc a initié le pilotage d'un programme multi-partenarial de maintien et de valorisation de l'agriculture en zones humides (PMAZH) financé par l'AEAP en 2015 : accompagnement des agriculteurs individuellement et collectivement sur le volet gestion des prairies de manière agro-écologique par le Parc et ses partenaires (approche PATUR'AJUSTE, tournées collectives, apéros prairies...), accompagnement économique par les partenaires (GTE individuelles et restitutions collectives), sensibilisation aux pratiques sanitaires favorables à la biodiversité adaptées en zones humides (enquêtes et suivis par le VETEL et ses vétérinaires), approches transversales du conseil agricole (animation de regards croisés entre agronomes, naturalistes, vétérinaires ; formation biodiversité pour tous les conseillers). Animation du programme (COTECH-COPIL, participation aux échanges du bassin...). Pour exemple, en 2019 le PMAZH a touché 33 agriculteurs.

DIFFICULTÉS

> Manque d'un programme d'actions pluriannuel plus global en faveur de l'ensemble des prairies de l'Avesnois (humides mais aussi sèches) dans un contexte où des menaces pèsent sérieusement sur le milieu (retournements, climat, crises du prix du lait...)

> Manque d'ingénierie dédiée au conseil auprès des éleveurs du territoire

> Manque d'un observatoire cartographique et statistique pour suivre l'évolution des fermes et de la surface en herbe, notamment pour suivre l'érosion des prairies, et assurer un regard particulier sur les zones humides et sur les prairies permanentes à forts enjeux biodiversité.

> Manque de valorisation des données économiques sur la santé des fermes du territoire, et la mise en avant de cas concrets de réussites de fermes alliant système à l'herbe, préservation de la biodiversité, et rentabilité économique assurant un revenu à l'éleveur.

PISTES DE RÉFLEXION

Le financeur AEAP serait prêt à soutenir un programme pluriannuel plus large, en étendant le PMAZH vers un programme plus complet et sur l'ensemble des prairies du territoire.

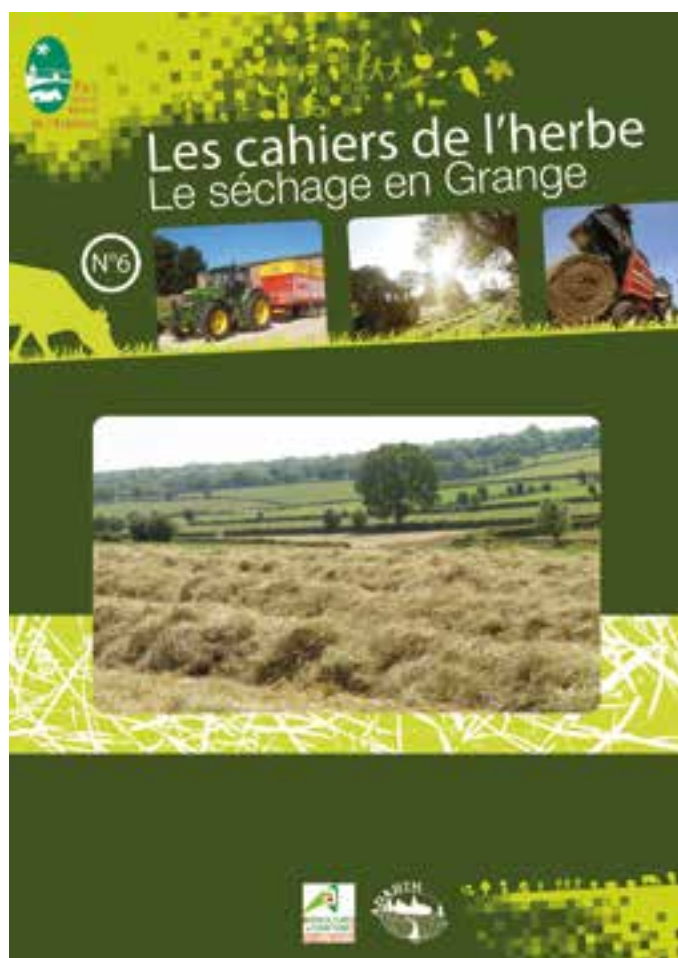
C'est pourquoi le Parc a initié en 2020-2021 un travail de concertation et de co-construction de ce nouveau programme, avec l'ensemble des acteurs concernés (un COPIL en 2020, des COTECH et Groupes de travail thématiques prévus en 2021)

Il n'en reste pas moins, que les enjeux prairies, demeurent à l'échelle de l'ensemble du Parc, et qu'ils concernent non seulement les prairies situées

en zone humide, mais également l'ensemble des prairies du territoire. A ce titre, l'Agence de l'eau Artois Picardie semble désormais en capacité d'accompagner financièrement un tel programme, sur 3 ans, à hauteur de 70%. Elle finance déjà pour exemple le « Plan bocage » du boulonnais du PNR Caps et Marais d'Opale.

C'est pourquoi avec le soutien financier potentiel de l'Agence de l'eau Artois Picardie, le Parc souhaite agir durant les trois prochaines années pour retrouver un équilibre entre une agriculture viable économiquement et intégrée dans le territoire et la préservation des prairies et de leurs fonctionnalités.

Cette stratégie pour le développement d'un programme d'actions multi-partenarial en faveur de la préservation, du maintien, du développement et de la valorisation des prairies de l'Avesnois (en particulier les prairies permanentes et avec une attention particulière portée aux zones humides) viendrait s'adosser au « Plan bocage » déjà animé par le Parc, axé sur les autres éléments constitutifs du bocage que sont les arbres et les haies (cf. le document « Que fait le Parc pour le bocage ? »).



INDICATEURS DE RÉALISATION/RÉSULTAT

	2011	2012	2013	2014	2015	2016/2021
Nbre d'exploitants agricoles participants / engagés dans le concours	pas de concours	pas de concours	6	6	6	Pas de participation au concours

MESURE 25 : DÉVELOPPER L'UTILISATION DE L'HERBE DANS LES SYSTÈMES AGRICOLES***

ENGAGEMENTS DU DÉPARTEMENT

> initier et /ou soutenir les actions de maintien et de valorisation de l'herbe et de ses filières économiques qui découleront de la présente mesure.



DEGRÉS DE MISE EN ŒUVRE :

TENDANCE SUR LA PÉRIODE :

FINANCEURS :

Département (journées de l'herbe)

PARTENAIRES :

Agence de l'Eau Artois Picardie

REGARD SUR 2010-2020

Soutient à l'ADARTH (Association de développement Agricole et rural de la Thiérache), notamment sur la préservation et la culture de l'herbe (démonstrations, essais, valorisation économique...).

Organisation des «Journées de l'Herbe» par l'ADARTH tous les 2 ans.

RÉUSSITES

Bonne mobilisation des agriculteurs sur le sujet.

Conseil et formations dispensés par l'ADARTH en partenariat avec le PNR sur l'herbe.

PISTES DE RÉFLEXION

Travailler sur un programme d'actions Herbe en lien avec l'agence de l'eau Artois Picardie pour une expérimentation sur le thème « paiements pour services environnementaux ».

Travail sur les nouveaux enjeux climatiques (sécheresse, inondation...).



Les journées de l'herbe



ZOOM SUR :



COPIL Herbe

PARTENAIRES SPÉCIFIQUES :

Principaux partenaires agissants : ADAR-TH, Chambre agriculture, Bio en Hauts de France, ACE, Initiatives Paysannes, VET'el et vétérinaires, Agence de l'eau Artois Picardie, SCOPELA.

Autres partenaires associés : Lycées agricoles, ARCADE, Réseau SENTINEL, SAFER, Terre de lien, Interbev., CRIEL, GNIS, SATEG, DRAAF, DDTM, DREAL, Région Haut-de-France, Conseil départemental du Nord, EPCI, Sous-préfecture, ORQues (CAMVS-NOREADE), le PETR de Thiérache de l'Aisne, Banques ou Présidents de caisses locales, Centres de gestion, opérateurs économiques,

CALENDRIER :

Mise en place d'actions de préfiguration dès 2010.

Mise en place d'un COPIL herbe en 2016.

Mise en place du PMAZH en 2015.

Construction en cours sur 2020-2021 d'un programme plus général en faveur des prairies du territoire.

CHIFFRES CLÉS :

Organisation de 6 COPIL Herbe puis Prairies.



RÔLE DU PARC :

Le Parc pilote et coordonne le COPIL Herbe : il anime les débats et la concertation pour parler des enjeux de maintien et de développement de l'utilisation des prairies au sein des systèmes d'élevage, avec une attention particulière portée à la biodiversité et aux prairies permanentes. Il a mis en œuvre des actions de préfiguration, puis un Programme de Maintien de l'Agriculture en Zone Humides (PMAZH) et travaille actuellement à la construction d'un Programme d'actions partenarial et plus large, avec recherche de financements, pour mettre en œuvre un futur programme d'actions plus large autour des prairies.



Séance de terrain avec le Copil herbe

Depuis 2010 et la signature de la Charte, l'ADAR-TH (Geda de l'Avesnois – en lien avec la Chambre d'Agriculture) s'est positionné comme acteur pilote de cette dynamique, aux côtés du Parc.

En Octobre 2016, le Parc avait décidé de mettre en place un « COPIL Herbe » et de réunir les acteurs locaux en vue d'échanger en interParcs pour alimenter les Etats généraux de l'alimentation et de l'élevage en Région. Ces réunions ont abouti à la corédaction de fiches actions exposant la nécessité de revaloriser le métier d'éleveur et la technicité de la culture de l'herbe par du conseil individuel, de la sensibilisation collective, et les journées de l'herbe... ; de structurer des filières pour valoriser économiquement l'herbe, notamment en circuits courts et Agriculture biologique ; de travailler à l'élaboration d'une MAEC zone intermédiaire. Suite à cette contribution, en Septembre 2017, il y a eu une délibération régionale sur l'adoption de la stratégie agricole de la Région Hauts-de-France. En s'inscrivant dans cette politique régionale et en mobilisant les financements qui se profilaient alors, le syndicat mixte du PNR de l'Avesnois a décidé de poursuivre le pilotage pour la mise en place d'une stratégie globale de valorisation de l'herbe avec ses partenaires. Ce programme devait naître en 2018 pour une durée de 3 ans. Cependant, à cette période, en raison de baisses et de priorisation budgétaires, deux postes agricoles n'ont pu être renouvelés. Par ailleurs, aucune piste de financement ne se profilait du côté des financeurs potentiels et notamment de la Région.

LA PLUS VALUE PARC :

-Le Parc travaille au développement durable des systèmes herbagers, tout en tenant compte des risques qui pèsent sur ces derniers : régression des prairies, réglementation et levée d'interdiction, contexte économique incertain, facteurs psycho-sociaux ...

-Capacité à mettre tous les acteurs autour de la table, en les invitant à se projeter sur le moyen et long terme

-Capacité à mobiliser des moyens financiers des partenaires financiers, associés à la démarche

C'est pourquoi, l'équipe du Parc s'est alors recentrée sur l'animation du PMAZH lancé en 2015-2016, qui a les mêmes ambitions de maintien des prairies permanentes, mais ciblées en zones humides, et disposant du financement annuel l'Agence de l'eau Artois Picardie (70%).

Initialement sur 13 Communes, le territoire PMAZH a été élargi en 2019 à 43 communes du Parc. Ce PMAZH a été l'occasion pour le Parc, en tant que pilote, de faire travailler ensemble les organismes techniques qui agissent sur l'herbe et les prairies. Et de se doter d'habitudes de travail communes.



Copil herbe



ZOOM SUR :



La démarche Pâtur'Ajuste : accompagnement individuel et tournées collectives des éleveurs

PARTENAIRES SPÉCIFIQUES :

Agence de l'Eau Artois Picardie ; SCOPELA ;
Chambre d'agriculture Hauts de France ; Bio
en Hauts de France ; Avenir conseil élevage ;
Éleveurs

CALENDRIER :

2018 à 2021 –Accompagnement des agricul-
teurs dans la démarche Pâtur'ajuste

CHIFFRES CLÉS :

- 12 agriculteurs accompagnés
- 3 journées collectives organisées tous les ans
- 1 suivi dans chaque ferme du réseau tous les mois

RÔLE DU PARC :

Accompagner les éleveurs souhaitant valoriser
une production herbagère : individuellement et
collectivement

Animer le groupe des techniciens « Pâtur'ajuste »
de l'Avesnois

Participer au Réseau National « Pâtur'ajuste »

LA PLUS VALUE PARC :

- Engager une dynamique et un travail en parte-
nariat avec les partenaires agricoles sur le thème
de l'herbe ;
- Créer un réseau dynamique composé d'éle-
veurs convaincus par la plus-value des prairies
naturelles ;
- Répondre à des problématiques rencontrées par
de nombreux éleveurs (faire pâturer les animaux
le plus longtemps possible, tenir des objectifs de
pâturage en été, diminuer le coup de mécanisa-
tion, ...).
- Formaliser des retours d'expériences au niveau
national

Dans le cadre du Programme de Maintien de l'Agriculture en Zones Humides, financé par l'Agence de l'Eau, le Parc naturel régional de l'Avesnois et ses partenaires désiraient mettre en place des actions en faveur du maintien du bocage et des prairies tout en répondant aux problématiques rencontrées par les éleveurs.

La démarche Pâtur'ajuste s'appuie sur l'agroécologie afin de répondre aux objectifs de valorisation des prairies de l'exploitant. Elle repose sur la compréhension des processus et des interactions entre les pratiques, la végétation et le troupeau. Cette méthode permet d'apporter des solutions ou des pistes d'actions aux éleveurs sans appliquer une « recette toute faite ».

Chaque éleveur du réseau est accompagné individuellement pendant toute la saison de pâturage. Un bilan est dressé en fin d'année dans l'objectif de faire le point sur les réussites et les échecs mais aussi afin de programmer les orientations des années à venir. Des journées collectives, à destination des éleveurs, sont aussi organisées afin de partager les expériences aux éleveurs du réseau.



Journée terrain /Formation

MESURE 26 : FAVORISER LA CONTRACTUALISATION EN FAVEUR DE LA PRÉSERVATION DU PAYSAGE, DE LA RESSOURCE EN EAU, DE LA BIODIVERSITÉ ***

LES ENJEUX :

- l'amélioration et la préservation de la biodiversité ordinaire et patrimoniale,
- l'amélioration et la préservation de la qualité des eaux,
- la lutte contre l'érosion des sols,
- la préservation des milieux humides de l'Avesnois,
- le maintien des paysages bocagers associant prairies



Rappel du bilan intermédiaire

Niveau de mise en œuvre collective 2010/2016	Peu satisfaisant	Moyen	Bon	Très bon
Mesure 26 : Favoriser la contractualisation en faveur de la préservation du paysage, de la ressource en eau, de la biodiversité			X	

MESURE 26 : FAVORISER LA CONTRACTUALISATION EN FAVEUR DE LA PRÉSERVATION DU PAYSAGE, DE LA RESSOURCE EN EAU, DE LA BIODIVERSITÉ ***



ENGAGEMENTS DU SYNDICAT MIXTE

- > réunir semestriellement la « commission agricole »,
- > formaliser et animer le plan bocage II,
- > mettre en œuvre les différents programmes de recherches et les actions liées qui découleront de cette présente mesure,
- > accompagner, avec les organisations professionnelles agricoles, la mise en œuvre des dispositifs contractuels de gestion de l'espace.

DEGRÉS DE MISE EN ŒUVRE :



TENDANCE SUR LA PÉRIODE :



FINANCEURS :

AEAP, Région HDF, Europe (FEADER), Département

PARTENAIRES :

DRAAF, Région HDF, AEAP, ENRx, Chambre d'Agriculture Nord Pas de Calais, Bio en Hauts de France, CER, AFA, Département, AEAP, DDTM

REGARD SUR 2010-2020

>De 2011 à 2014, le Parc naturel régional de l'Avesnois a participé activement à la préservation du bocage du territoire, de la biodiversité, à la lutte contre l'érosion des sols et à la préservation de la ressource en eau en tant qu'opérateur des **Mesures Agro-Environnementales Territorialisées (MAET)**. Ces mesures rémunèrent les agriculteurs pour les surcoûts et les manques à gagner engendrés par la mise en place de pratiques agro-environnementales. La mise en place de ces mesures a permis de mobiliser pour les agriculteurs du territoire des financements de l'Europe (FEADER), de l'Etat, de la Région et de l'Agence de l'Eau Artois Picardie.

La réforme de la Politique Agricole Commune 2014-2020 a généré la mise en œuvre de la nouvelle programmation des **Mesures Agro Environnementales** à partir de 2015.

Dans ce cadre, le Parc naturel régional de l'Avesnois s'est impliqué fortement dans la prise en compte des enjeux de maintien du bocage et des prairies dans les politiques régionales et nationales via les Mesures Agro-Environnementales Climatiques (MAEC) afin de contribuer à la préservation de la ressource en eau, de la lutte contre l'érosion des sols, de la préservation des zones humides et de la préservation de la biodiversité ordinaire et patrimoniale (Natura 2000).

>Entre 2015 et 2020, avec les partenaires du Parc que sont la Chambre d'Agriculture de Région et Bio en Hauts de France, près de 400 exploitations agricoles ont été accompagnées et plus de 7 millions d'euros ont été mobilisés pour financer les 5 années des contrats de ces agriculteurs.

>2010-2020 - Outre l'animation des Mesures Agro Environnementales, le Parc a joué un rôle important d'assistant à maîtrise d'ouvrage auprès des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) pour l'application de la politique départementale en faveur de l'entretien des haies portée par les EPCI. En effet, l'équipe technique a élaboré les cartographies des haies à entretenir par les entreprises de travaux agricoles et a proposé les cahiers des charges servant de base au lancement des procédures de marché public lancé par les EPCI.



Journée d'information sur la gestion des mares

> 2020 : Etude de faisabilité pour l'expérimentation des **Paiements pour services environnementaux (PSE)** sur la commune d'Etrœungt

Dans le cadre de la mesure 24 du Plan biodiversité annoncé en 2018 par le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire, un nouveau dispositif d'aide peut être expérimenté grâce à un financement des Agences de l'Eau sur la période 2019-2021. L'objectif est de rémunérer les services environnementaux que l'agriculture rend au territoire et de tester la faisabilité du dispositif. Espaces Naturels Régionaux, avec les Parcs naturels régionaux de l'Avesnois, Caps et Marais d'Opale et Scarpe Escaut ont répondu à l'appel à projet fin 2019.

Cette candidature a été retenue pour tester cet outil sur la commune d'Etrœungt pour le PNR de l'Avesnois, avec des enjeux de maintien du bocage et la biodiversité. Cet appel à projet, financé par l'Agence de l'Eau Artois Picardie, et porté par ENRx, vise à définir les conditions de mise en œuvre de ces PSE.

Une démarche de concertation de cette démarche innovante a été mise en place durant l'année 2020. Sur la base du diagnostic territoriale des enjeux territoriaux, les ateliers de concertations avec les agriculteurs ont permis de définir un premier cadre de rémunération de ces PSE avec des indicateurs à retenir suffisamment ambitieux du point de vue environnemental pour répondre aux enjeux de préservation des systèmes bocagers et économiquement acceptables pour permettre d'intéresser les agriculteurs à la démarche.

L'objectif affiché est de signer 15 contrats avec des agriculteurs ayant des parcelles sur la commune d'Etrœungt avant le 31 décembre 2021 et de mobiliser plus de 1 million d'euros pour les 5 ans de l'expérimentation (objectif : 110 €/ha/an).

Le caractère technique innovant de cette démarche repose également sur le fait que le portage des PSE crée aussi de nouvelles responsabilités pour le Parc : Création des outils, animation du dispositif, recrutement des agriculteurs, instruction des dossiers, mise en paiements, contrôle, etc. La mise en œuvre opérationnelle de la démarche a été validée par le conseil d'administration de l'Agence de l'Eau Artois Picardie mi 2021.



Bleue du Nord dans un verger haute-tige

> **Agriculture** : accompagnement sur les changements de pratiques et maintien des pratiques agro-environnementales

- MAEC : convention avec le PNRA, 40 contractualisations, plus de 400 000 € d'aides mobilisés
- PCAE : convention avec la Chambre pour prise en charge des frais de dossiers
- RSH : 105 prélèvements et analyses

> **Collecte de pneus d'ensilage** : collecte de près de 100 Tonnes de pneus

> Programme de **plantation de haies anti-érosives**

> **Suivis individuels d'exploitation** pour maintien d'un accompagnement et relève d'indicateurs de mise en œuvre des mesures (81 exploitants accompagnés)



INDICATEURS DE RÉALISATION/RÉSULTAT

	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Nbre d'exploitants engagés en MAEC	74	45	40	52	100	86
Linéaire de haie engagé (MAEC, valorisé bois énergie...)	600 km	230 km	231 km	308 km	691 km	712 km
Nbre d'arbres préservés	2 150	2 000	859	831	3 461	2 098
Nbre de mares engagées en MAE	175	129	89	91	364	285
Surface en herbe contractualisée en MAE	2 687 ha	1 600 ha	859 ha	636 ha	1 859 ha	1 027 ha
Montant de l'aide financière régionale mobilisée par l'Avesnois (Région, FEADER AEAP Etat)	2 571 310 €	1 388 024 €	1 320 190 €	984 000 €	3 469 000 €	3 000 000 €
Linéaire de haie engagé dans la politique du Département	1 100 km	1 400 km	1 600 km	1 289 km	1 203 km	752 km
Nbre d'EPCI accompagnés	3	2	3	2	2	1

Programmes agroenvironnementaux et climatiques 2015/2020 (PAEC)	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Nbre de contrats	105	86	69	66	40	75
Surface en herbe engagée (ha)	1943	1136	849	798	361	1318
Surface en mesure système	138,39	0	0	129	104	218
Linéaire de haie engagé (km)	779	639	282	211	186	488
Nbre de mares engagées	428	197	130	106	69	168
Nbre d'arbres engagés	605	338	100	56	191	0

RÉUSSITES

Une reconnaissance du Parc comme acteur incontournable des MAE
Une forte mobilisation des agriculteurs pour le dispositif
Des taux de contractualisation très importants
Des Programmes agro-environnementaux partagés avec la chambre d'Agriculture
Un co-portage de l'animation avec la Chambre d'Agriculture et Bio en Hauts de France
Une mobilisation de crédits départementaux pour l'entretien du bocage
Une expérimentation du PSE menée en Inter Parc (Cap et Marais d'Opale et Scarpe Escaut)

DIFFICULTÉS

Des mesures de valorisation de l'herbage de moins en moins attrayantes et accessibles pour l'Avesnois
Un dispositif non stable et qui change régulièrement
Non mobilisation du FEADER alors que le territoire était prêt à mettre les contre parties locales de financement des MAEC(3CA)
Non instruction des dossiers 2015 et 2016 par les services de l'Etat qui engendre un retard important du paiements des aides
Une validation des cahiers des charges très tardive pour les années 2020 et 2021 qui complexifie l'animation
Une instruction des dossiers par la DDTM des dossiers MAEC très tardive
Un retard de paiement des dossiers MAEC très important qui rend de moins en moins attractif le dispositif MAEC
Des Surfaces Non Agricoles Admissibles (Infrastructures Agro Ecologiques) erronées qui influent négativement sur la contractualisation MAEC
Un outil de déclaration des MAEC (TéléPAC) chronophage dont les délais de saisie sont trop contraints
Un cadrage du dispositif PSE adapté au fil de l'eau qui a engendré des contraintes sur les délais de l'expérimentation.

PISTES DE RÉFLEXION

Poursuivre l'animation partenariale des MAE
Engager techniquement et financièrement les EPCI dans les dispositifs agro-environnementaux (PSE – MAE)

Animer le dispositif de manière qualitative et cibler l'animation sur les parcelles à enjeux (floristique et faunistique)

Accompagner la transition agro-écologique avec les outils contractuels

Développer les outils de gestion durable du bocage et de la haie

Préserver les systèmes prairiaux résilients avec les dispositifs contractuels



Dans le cadre des contractualisations pluriannuelles :

- le développement de l'agriculture biologique a été spécifiquement soutenu par la région, ainsi que l'accompagnement des projets d'agriculture durable des Communautés de Communes.
- l'animation et le développement de la Marque « Produit du Parc naturel régional de l'Avesnois »
- le développement des circuits courts alimentaires
- l'animation et le développement du réseau des Boutiques de l'Avesnois
- la valorisation des ressources génétiques locales
- le suivi des partenariats avec les organismes de formation agricole
- le développement de la filière bois énergie issue du bocage
- Mise en oeuvre de 3 ou 4 opérations tests d'approvisionnements locaux et ou bio avec les communes et les EPCI volontaires pour la restauration collective,
- Animation des 2 COPIL Bio et circuits courts et mise en place des programmes d'actions (dont les réseaux Restaurateurs et Boutiques de l'Avesnois et marchés bio et locaux). Ces COPIL se réuniront à minima 2 fois par an,
- Valorisation de la filière laitière et promotion des races locales notamment dans le cadre de la Fête du Parc,
- Accompagnement des Associations des Producteurs inscrites dans la démarche « Vergers Hautes tiges »,
- Accompagnement des démarches et développement des partenariats permettant la valorisation des systèmes herbagers, en particulier en faveur de la diversité floristique et l'association des acteurs locaux dans la mise en oeuvre de démarches de préservation du bocage
- soutien au programme Plantons le décor



MESURE 26 : FAVORISER LA CONTRACTUALISATION EN FAVEUR DE LA PRÉSERVATION DU PAYSAGE, DE LA RESSOURCE EN EAU, DE LA BIODIVERSITÉ ***

ENGAGEMENTS DU DÉPARTEMENT

> initier et/ou soutenir les mesures en faveur de la préservation du paysage, de la ressource en eau, de la biodiversité qui découleront de la présente mesure,
> soutenir le dispositif en faveur de l'environnement et du patrimoine bocager (politique boisement).



DEGRÉS DE MISE EN ŒUVRE :



TENDANCE SUR LA PÉRIODE :



FINANCEURS :

Département

REGARD SUR 2010-2020

Sur le volet information : le Département a participé au groupe de travail et à la rédaction de la brochure réalisée par le PNRA sur le bocage.

Mise en place d'aides financières et techniques à la plantation et à l'entretien des haies bocagères via la politique boisement du Département revalorisée en 2020 pour devenir «Plantation et Renaturation».

Mise en place d'une mesure alternative à la coupe annuelle des haies avec une aide financière plus élevée pour 1 seule coupe en 5 ans. Cette mesure spécifique appelée «haie à écologie renforcée» permet de laisser fleurir la haie d'avantage (rôle pollinisateur, etc.) voire valorisation des déchets de coupe en filière bois-énergie.

La Direction de la Voirie dispose d'une politique inondation et participe aux projets menés à l'initiative des opérateurs de la GEMAPI afin de prévenir les inondations.



RÉUSSITES

Mise en place de la politique de préservation du bocage sur les espaces naturels du Nord et aide financière aux communes et EPCI du dispositif «plantation et renaturation».

DIFFICULTÉS

La mesure «haie à écologie renforcée» n'a pas été utilisée par le territoire du PNRA

PISTES DE RÉFLEXION

Proposer au PNRA de communiquer et de relayer le dispositif «haie à écologie renforcée» sur son territoire.





ZOOM SUR :



**Entretien annuel
des haies bocagères agricoles**

CALENDRIER :

Chaque année (de l'automne de l'année n au printemps de l'année n+1)

CHIFFRES CLÉS :

100 agriculteurs bénéficiaires ; 750 à 900 km de haies entretenues ; 120 000 € TTC/an en dépenses d'entretien (Département du Nord : 50 % du HT, agriculteurs : 20 % du TTC et le reste CCPM) ; 5 à 8 prestataires retenus selon les années dans le cadre du marché.



Taille de haie in situ

RÔLE DU PARC :

Réalisation de la cartographie d'intervention

LA PLUS VALUE PARC :

La prestation du PNRA permet de faciliter l'intervention des prestataires sur les parcelles agricoles et permet au Pays de Mormal d'assurer un meilleur suivi des linéaires et du domaine entretenu.



Plan d'intervention réalisé par le PNRA

Il s'agit de réaliser un entretien annuel de 750 à 900 km de haies bocagères sur parcelles agricoles avec les agriculteurs volontaires du territoire. Ce dispositif est renouvelé chaque année en partenariat avec le département du Nord (financier à hauteur de 50% HT du coût total) et le PNRA. Au-delà des aspects agro-paysagers, ce dispositif vise à garantir la pérennité du bocage.



ZOOM SUR :



PAEC 2015/2020

PARTENAIRES SPÉCIFIQUES :

DRAAF, DDTM, Les syndicats agricoles, la chambre d'Agriculture du Nord et du Pas de Calais, les centres de gestion (CER France, AFA), Bio en Hauts de France, la Région Hauts-de-France; la CAMVS

CALENDRIER :

2015-2020

CHIFFRES CLÉS :

441 contrats

6400 ha de prairies engagées

2500 km de haie engagés

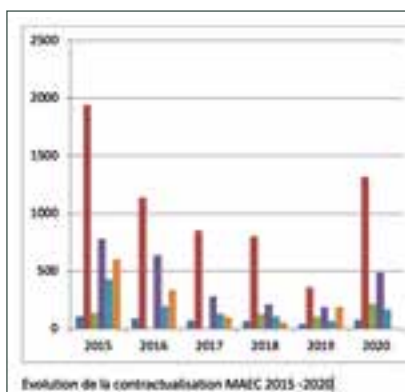
RÔLE DU PARC :

Maître d'oeuvre et coordinateur

LA PLUS VALUE PARC :

La mobilisation des crédits régionaux, européens et du bassin Artois Picardie pour financer les MAEC sur le territoire de l'Avesnois

La mobilisation des partenaires pour accompagner les agriculteurs dans l'élaboration de leurs dossiers MAEC : la chambre d'Agriculture et Bio en Hauts de France.



Dans le cadre de la Charte de Parc 2010-2022 et de la déclinaison régionale du Programme de Développement Rural, le Parc naturel régional de l'Avesnois s'est porté opérateur de Mesures Agro-Environnementales sur l'intégralité de son territoire et a déposé deux Programmes Agro-Environnementaux et Climatique (PAEC) pour la période 2015- 2017 et 2017-2020.

Ces PAEC ont porté sur les enjeux suivants : la préservation de son bocage, de sa biodiversité associée, et des paysages ; la préservation de la ressource en Eau Potable, le maintien des zones humides et la lutte contre l'érosion des sols.

Le Parc a travaillé étroitement avec les organismes

agricoles (Chambre d'Agriculture, Bio en Hauts de France, ...), l'Agglomération Maubeuge Val de Sambre et les exploitants agricoles afin que ces derniers s'engagent, sur la base d'engagements contractuels, à mettre en place des pratiques respectueuses de l'environnement.

Les mesures proposées sont destinées à assurer le maintien et la préservation du bocage Avesnois : prairies, haies, mares prairiales, arbres et alignements d'arbres...

Au total, ce sont 441 contrats qui ont été signés entre 2015 et 2020 et qui ont permis d'engager plus de 6 400 hectares de prairies et 2 500 kilomètres de haies



ZOOM SUR :



Expérimentation des Paiements pour Services Environnementaux (PSE) à Etroeungt

PARTENAIRES SPÉCIFIQUES :

Agence de l'Eau Artois Picardie, DRAAF, DREAL, DDTM, Ministère de la transition écologique, Chambre d'Agriculture du Nord et du Pas de Calais, Espaces Naturels Régionaux - ADARTH, Solagro

CALENDRIER :

2018-2020

CHIFFRES CLÉS :

1 seule année de contractualisation. Tous les contrats PSE devront donc être validés avant le 31/12/2021

Objectif de 15 signataires d'un contrat PSE

Une enveloppe financière estimée à plus d'un million d'euros pour les 5 années de contractualisation et mobilisée auprès de l'Agence de l'Eau Artois Picardie

RÔLE DU PARC :

Maître d'oeuvre, animateur, instructeur et payeur du dispositif

LA PLUS VALUE PARC :

Le Parc naturel régional de l'Avesnois a été identifié comme porteur de la mise en œuvre du projet sur son territoire d'expérimentation : la commune d'Etroeungt, avec l'appui de partenaires techniques locaux (notamment la Chambre régionale d'agriculture et ENRx).

En parallèle de son caractère technique innovant, le portage des PSE crée aussi de nouvelles responsabilités pour les Parcs : animation du dispositif, recrutement des agriculteurs, instruction des dossiers, mise en paiement, etc. Ce portage implique par ailleurs des moyens humains et financiers à mobiliser au sein de l'équipe du Parc dès 2021.



En 2018, le Ministère de la transition écologique et solidaire (MTES) a proposé l'expérimentation d'un nouveau système d'aide à destination du monde agricole avec le soutien financier des Agences de l'eau : les paiements pour services environnementaux.

L'objectif de cette expérimentation était de tester la faisabilité de la rémunération des services environnementaux que les agriculteurs rendent aux territoires et à notre société d'une manière plus générale. Il s'agissait également de construire en partenariat avec le monde agricole un dispositif techniquement réalisable et économiquement acceptable.

Pour définir les paiements pour services environnementaux (PSE) sur les communes-tests, ENRx a demandé l'appui du bureau d'études Solagro pour animer plusieurs ateliers participatifs locaux impliquant agriculteurs et acteurs-clés des territoires afin de définir de manière concertée les services écosystémiques des territoires, les indicateurs pertinents, les montants associés, ainsi que les modes de gouvernances.

Des ateliers de concertation par territoire ont été organisés entre mai et septembre 2020 et ont permis de mobiliser une dizaine d'exploitants ou

représentants d'exploitations dans l'Avesnois, montrant ainsi l'intérêt du monde agricole pour cette démarche innovante. Les échanges riches durant ces séances de travail ont permis de concevoir des indicateurs économiquement acceptables et ambitieux du point de vue environnemental, dans le respect des engagements de la Charte du parc et du programme d'actions de l'Agence de l'eau Artois-Picardie. Il s'agissait également de réfléchir sur les évolutions de pratiques envisageables par les exploitants pour rendre plus de services ou conforter ceux déjà existants.

Pour les exploitations du territoire de l'Avesnois, trois indicateurs ont été finalement retenus :

- **la densité de haies sur l'exploitation**, en référence à la densité maximum pour laquelle les services rendus peuvent être considérés comme optimum, c'est-à-dire 140 ml/ha (densité de haies et lisière de bois). Cet indicateur incite au maintien des linéaires de haies existants ainsi qu'à leur gestion durable au travers du respect du cahier des charges national du « Label haie » et de la labellisation de l'exploitation dans ce dispositif ;

- **l'hétérogénéité culturelle**, qui favorise la présence de couverts pluriannuels au sein des exploitations et incite donc à maintenir les systèmes herbagers caractéristiques du bocage ;

- **la quantité d'azote** minérale épandue sur la surface agricole des exploitations. La limitation de la fertilisation est une pratique permettant de préserver la flore prairiale mais la qualité des eaux de surface et souterraines.

MESURE 27 : FAVORISER L'AUTONOMIE ÉNERGÉTIQUE DES EXPLOITATIONS ET LUTTER CONTRE LES POLLUTIONS D'ORIGINE AGRICOLE***

LES ENJEUX :

- Le développement et l'utilisation de la ressource bocagère en matière énergétique,
- La progression vers une plus grande autonomie énergétique des exploitations agricoles,
- L'amélioration de la maîtrise des dépenses énergétiques,
- L'amélioration du bilan carbone des exploitations agricoles,
- Le développement des énergies renouvelables.



Alignement de Charmes têtards

Rappel du bilan intermédiaire

Niveau de mise en œuvre collective 2010/2016	Peu satisfaisant	Moyen	Bon	Très bon
Mesure 27 : Favoriser l'autonomie énergétique des exploitations et lutter contre les pollutions d'origine agricole				



MESURE 27 : FAVORISER L'AUTONOMIE ÉNERGÉTIQUE DES EXPLOITATIONS ET LUTTER CONTRE LES POLLUTIONS D'ORIGINE AGRICOLE***



ENGAGEMENTS DU SYNDICAT MIXTE

- > réunir semestriellement la « commission agricole »,
- > formaliser et animer le plan bocage II,
- > participer aux différents groupes techniques,
- > favoriser et accompagner techniquement les initiatives collectives et individuelles,
- > informer les élus et la profession agricole des dispositifs techniques et financiers,
- > accompagner la structuration de la filière bois-énergie issue du bocage,
- > soutenir les études communales d'utilisations des énergies renouvelables.

DEGRÉS DE MISE EN ŒUVRE :



TENDANCE SUR LA PÉRIODE :



FINANCEURS :

ADEME Hauts de France

Région Hauts-de-France

PARTENAIRES :

Région Hauts de France, ADEME, Fédération interprofessionnelle du bois (FIBOIS), Comité Interprofessionnel du Bois-énergie, PNR Scarpe Escaut, PNR Cap et marais d'Opale, Atelier Agriculture Avesnois Thiérache, Espaces Naturels Régionaux



Préparation de chantier de broyage de planquettes

REGARD SUR 2010-2020

Le Parc naturel régional poursuit la mise en place d'une filière bois énergie issue du bocage. Cette valorisation énergétique et économique permet de maintenir le maillage bocager sur le territoire en vue de préserver le paysage et la biodiversité et d'offrir une valeur économique à la haie.

Des exploitants agricoles, des structures privées ainsi que des collectivités s'impliquent dans cette filière aux enjeux transversaux en s'équipant de chaufferie bois-énergie.

En 2012, le syndicat mixte se dote d'une ingénierie dédiée à l'animation bois-énergie du territoire pour conforter le développement de la filière. L'animateur bois-énergie apporte un conseil et une expertise aux porteurs de projets sur la faisabilité technico-économique d'un projet de chaufferie bois, en privilégiant une approche globale au regard de la transition énergétique, de la préservation du patrimoine bocager et de ses bénéfices et du dynamisme économique local.

Des premières études de pré-faisabilité jusqu'à la livraison des travaux et au suivi de fonctionnement de l'installation, le chargé de mission bois-énergie se positionne en tiers de confiance pour le porteur de projet et intervient à toutes les étapes du projet (demandes de subventions, cahiers des charges, consultation des entreprises ...).

Un effort particulier est porté sur la structuration de l'approvisionnement en bois déchiqueté. Le Parc travaille en partenariat avec l'Atelier Agriculture Avesnois Thiérache (AAAT) pour répondre aux attentes des consommateurs de plaquettes bocagères concernant la garantie d'approvisionnement ainsi que la qualité du combustible. Ainsi, les agriculteurs gestionnaires du bocage fournissent en combustible les chaufferies du territoire par l'intermédiaire de l'AAAT.

Les politiques nationales et régionales en faveur de la transition énergétique auront permis d'accélérer le développement de la filière. Ainsi, de chaufferies dédiées à des activités agricoles à de véritables réseaux de chaleur ruraux, la filière bois-énergie séduit un large public et contribue à la sauvegarde durable du bocage.

Conventions avec les organisations de formation agricole

En 2010, le syndicat mixte signe une convention pluriannuelle avec le lycée agricole de Douai, (LEGTA du Nord), le site de Sains du Nord et son exploitation afin de définir les modalités de partenariats et d'interventions de l'équipe technique du Parc dans les différents modules de formations.

Cette première convention a facilité le passage en bio de l'exploitation du Défrichés et en particulier autour de la filière viande.

L'approche ressource naturelle est prise en compte dans ce document contractuel, afin de permettre la valorisation du linéaire bocager de l'exploitation et envisager l'installation d'une chaudière bois énergie.

D'autres sujets comme la préservation des mares, la création d'un verger ou de la mise en place d'un agenda 21 permettra d'appréhender au mieux les notions de développement rural.

En 2015, la convention s'est élargie au lycée des trois chênes de Le Quesnoy et prend en compte la notion d'agro écologie, la gestion extensive et le maintien des races locales.

Le Lycée du Quesnoy est lié en parallèle avec le Parc par la charte Boutiques de l'Avesnois.



L'engagement de la Région se traduit par :

- Accompagnement du développement de la filière bois-énergie sur le territoire par la participation au financement d'un chargé de mission du SM du PNR sur la thématique bois-énergie (1 ETP) (à partir de 2012)
- Soutien financier aux projets d'investissement d'installation de chaufferies bois déchiquetée de puissance moyenne et de mini-réseaux de chaleur auprès d'agriculteurs et de collectivités sur le territoire dans le cadre du FRATRI (une quinzaine de projets d'investissement soutenus sur la période 2016-2020)

PACTE SAMBRE AVESNOIS THIERACHE :

- Mission d'animation bois énergie 2020 (SM PNR)
- Installation d'une chaudière bois avec micro réseau de chaleur EARL de la Vallée à Audignies
- Réhabilitation du groupe scolaire - Commune de Saint-Rémy-du-Nord
- Installation de centrales photovoltaïques sur Gymnase Léo Lagrange et Gymnase Marie-José Pérec à Fourmies pour l'auto-consommation collective
- Etude cadastre solaire pour l'arrondissement d'Avesnes sur Helpe (SM PNR Avesnois) permettant aux entreprises, collectivités et particuliers d'identifier le potentiel de leur toiture en matière d'énergie solaire thermique ou photovoltaïque



Chantier de broyage : les branches coupées tous les 10 à 15 ans sont passées dans un broyeur et directement livrées en plaquettes sur les lieux de stockage des exploitations agricoles

RÉUSSITES

Développer une énergie renouvelable locale qui contribue au dynamisme économique du territoire.

Accompagner des porteurs de projets de plus en plus ambitieux s'orientant vers des micro réseaux de chaleur ruraux.

Un réseau d'approvisionnement local et en circuit court.

Avoir dépassé le cap symbolique des 50 chaufferies bois-énergie en Avesnois fonctionnant grâce à la gestion durable de la haie.

DIFFICULTÉS

Un coût du gaz naturel encore trop concurrentiel pour les énergies renouvelables.

Des financements parfois insuffisants pour inciter les acteurs privés à s'équiper d'une chaufferie bois et inexistants pour les particuliers.

Une visibilité à court terme des financements (1 an) ne permettant pas d'adopter une stratégie pérenne.

PISTES DE RÉFLEXION

Apporter une évaluation du linéaire bocager de la commune et du potentiel énergétique pour chaque commune du Parc,

Poursuivre la sensibilisation auprès des porteurs de projets potentiels pour faire connaître les avantages du bois énergie en tant que ressource locale et bénéfique pour la préservation du bocage

INDICATEURS DE RÉALISATION/RÉSULTAT

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Nombre de chaudières installées	4	3	8	7	4	3	4	6	3	6
Nombre de projets accompagnés	7	19	22	18	11	18	21	11	22	19
Linéaires de haie concernés	18 km	20 km	37 km	31 km	47 km	12 km	23 km	46 km	14 km	53 km
Puissance installée (en bois énergie) (INC)	170 kW	180 kW	415 kW	335 kW	610 kW	155 kW	320 kW	460 kW	175 kW	715 kW



ZOOM SUR :



Filière bois énergie

RÔLE DU PARC :

à compléter

LA PLUS VALUE PARC :

à compléter

PARTENAIRES SPÉCIFIQUES :

AAAT, Région Hauts-de-France, CIBE

CALENDRIER :

2010-2021 : accompagnement des porteurs de projet

2012 : création d'un ETP

CHIFFRES CLÉS :

15 projets accompagnés chaque année

Depuis 2011 :

54 chaufferies installées

334 km de haie concernée

3570 kw installés en bois énergie



Le bois est déposé en tas pour une durée minimum de 6 mois et d'un maximum de 2ans. Il sèche naturellement avant de pouvoir être livré.

Une filière économique au service du bocage ou comment mécaniser le chauffage au bois :

La haie est une ressource importante en production de bois de chauffe, le territoire de l'Avesnois riche de ses 10000 kms peut en effet largement alimenter une filière locale de plaquette bocagère

Le Parc a rattrapé son retard quant à l'installation de chaufferies grâce à la présence d'une ingénierie technique pour accompagner les porteurs de projet. Avec 54 chaufferies aujourd'hui en fonctionnement, 300 kms de haie sont valorisés annuellement.

Les études de gisements ont démontré le potentiel de ressources, et au regard des 10 000 kms de haies du Parc, considérant qu'un 1/3 est direc-

tement mobilisable, l'on peut multiplier par 10 le nombre d'installations.

Le Parc accompagne l'installation des chaufferies chez les exploitants agricoles mais aussi pour les collectivités. Aucun objectif n'avait été fixé mais pour autant, la dynamique semble lancée et l'image de la filière Bois Énergie est positive grâce aux diverses installations, notamment communales (Ors, Wallers en Fagne...).

Premiers diagnostics, études de faisabilités, aide aux montages financiers, recherches de financement permettent de faciliter l'implantation par les chauffagistes le plus souvent locaux de chaufferies à plaquettes.



ZOOM SUR :



Chaudière biomasse au Pays de Mormal

CALENDRIER :

Etude de faisabilité en 2019

Marché public : été 2019

Travaux : 1er semestre 2020

Essai chaudière : Septembre 2020

Rapport d'opération : Octobre 2020

CHIFFRES CLÉS :

Réduction par 2 (voire 2.5) du coût de la facture électrique/an

13 tonnes de CO2 évitées par rapport aux systèmes des convecteurs électriques (6 voitures classiques ayant parcourues 15 000 km/an).

RÔLE DU PARC :

Consultant - aide technico-économique

LA PLUS VALUE PARC :

retour d'expériences dans le domaine – visites de sites déjà équipés.



Approvisionnement de plaquettes de bois (± 100m3/an) et Chaufferie à la caserne -Clarke à Landrecies

Installation d'une chaufferie à bois déchiqueté sur le bâtiment caserne Clarke à Landrecies (services techniques du Pays de Mormal), afin de réduire l'impact environnemental, de participer à l'essor de la filière bois-énergie du bocage et de participer au développement durable du territoire.

Réduction des gaz à effet de serre (CO2) / combustibles fossiles et maîtrise des pollutions atmos-

phériques. Aménagement du territoire par une politique de plantation de haies bocagères.

Développement économique et local par la création d'activités autour de la production bois-énergie

Economie sur les charges de chauffage.

MESURE 28 : MAINTENIR LA DIVERSITÉ GÉNÉTIQUE DU VIVANT**

LES ENJEUX :

- Le maintien de la diversité génétique des productions agricoles,
- La préservation d'un bocage riche en biodiversité,
- La vulgarisation de l'existence de ce patrimoine vivant,
- La poursuite de l'inscription de ce potentiel dans une démarche économique.



La race Bleue du Nord

MESURE 28 : MAINTENIR LA DIVERSITÉ GÉNÉTIQUE DU VIVANT**

ENGAGEMENTS DU SYNDICAT MIXTE

- > animer la définition de la stratégie de développement des vergers hautes tiges et de sauvegarde des races animales sur le territoire,
- > mettre en place des événements de promotions du patrimoine vivant,
- > apporter son soutien technique auprès des collectivités, des établissements d'enseignement agricole, des exploitants agricoles dans le domaine du fruitier haute tige et des races locales,
- > participer à l'animation des politiques des collectivités territoriales en faveur de la préservation des races locales et de la plantation de vergers hautes-tiges.



DEGRÉS DE MISE EN ŒUVRE : 

TENDANCE SUR LA PÉRIODE : 

FINANCEURS :

Département du Nord - Région Haut de France
- Europe Interreg

PARTENAIRES :

ENRx - Centre régional de ressources Génétiques - Maison de l'élevage du Nord - Département du Nord- Association Wallone de l'élevage- Lycée agricole des trois chênes du Quesnoy- université de Gembloux - IDELE-



Égérie du SIA 2019 : Imminence et ses éleveurs la famille Druet



REGARD SUR 2010-2020

La race Bleue du Nord est une vache de type mixte ce qui permet une valorisation à la fois de la viande et du lait. Son origine vient du Hainaut Belge et Français, et ses effectifs sont tels qu'il est nécessaire d'œuvrer à sa préservation et à des recherches de valorisation.

Le travail de préservation est coordonné par le ENRx-Centre Régional de Ressources Génétiques qui développe des programmes d'actions en faveur des races régionales locales appuyé par la Maison de l'Élevage du Nord.

La race étant essentiellement présente en Avesnois, le Parc apporte son concours aux actions de valorisation et accompagne des démarches de préservation permettant de faire de la Bleue du Nord une ambassadrice du territoire et d'une agriculture plus durable.

Animal adapté aux conditions de pâturage, elle permet une bonne valorisation des prairies permanentes du Parc.

Si l'on dénombre au total en France et en Belgique plus de 4000 vaches réparties dans 150 élevages, seuls 600 animaux sont inscrits au contrôle laitier permettant de suivre les performances et ce pour 25 éleveurs.

Les programmes transfrontaliers ont permis de développer des partenariats actifs avec la Belgique et ainsi permettre des actions autour de la connaissance de la race et de ses caractéristiques génétiques.

Mais aussi, ils ont permis la valorisation des produits laitiers et de la viande. S'appuyant sur les compétences de producteurs fermiers et du Lycée agricole de Le Quesnoy, les éleveurs ont développé des fromages en particulier le Pavé bleu et œuvrent au développement d'une marque ombrelle «Divine Bleue».

RÉUSSITES

Pour le Parc, maintien des effectifs sur le territoire, développement de la dynamique, lien avec la démarche de promotion du territoire, transversalité dans le domaine touristique-

Race égérie du salon de l'agriculture en 2019

Bonnes dynamiques collectives via le programme Bluester et l'implication sur le territoire du CRRG et de la Maison de l'élevage.

DIFFICULTÉS

Valorisation économique, peu de producteurs en capacité de faire de la transformation laitière.

Le développement de la race passe par la valorisation du lait et de la viande. La transforma-

tion fromagère est permise via le lycée agricole des 3 Chênes à Le Quesnoy, mais difficultés de créer des vocations chez les éleveurs pour augmenter les volumes.

La filière viande se focalise pour le moment sur la vente directe

PISTES DE RÉFLEXION

Les outils de transformation locaux (collectifs fermiers) pour faciliter la valorisation du lait.

Poursuivre le lien au territoire : parcours baladavesnois circuits thématiques, pour promouvoir la race auprès de habitants et consommateurs...

MESURE 28 : MAINTENIR LA DIVERSITÉ GÉNÉTIQUE DU VIVANT**

ENGAGEMENTS DU DÉPARTEMENT

> initier et/ou soutenir les mesures en faveur de la préservation du paysage, de la ressource en eau, de la biodiversité qui découleront de la présente mesure,
> soutenir le dispositif en faveur de l'environnement et du patrimoine bocager (politique boisement).



DEGRÉS DE MISE EN ŒUVRE : 😊

TENDANCE SUR LA PÉRIODE : ➡

FINANCEURS :

Fonds européens (Bluester) , Région Hauts-de-France

PARTENAIRES :

CRRG, Maison de l'Elevage du Nord, Lycée Agricole de le Quesnoy, Chambre d'Agriculture Nord-Pas de Calais. Programme transfrontalier BlueSter.

REGARD SUR 2010-2020

Soutien important du Département à la Maison de l'Elevage du Nord pour le maintien des races locales, notamment de la race Bleue du Nord.

Partenariat avec ENRx - Centre Régional de Ressources Génétiques (-ENRx-CRRG) et la Maison de l'Elevage du Nord pour promouvoir les races locales. Communication sur cette race lors de différents événements : Salon International de l'Agriculture (SIA) , Fête du Lait ...

Mise en place du Comité des Partenariats Agricoles et Ruraux pour développer les partenariats en éco-pâturage races locales sur les Espaces Naturels du Nord (ENN)

Plantation et entretien d'un verger conservatoire avec ENRx- CRRG à Liessies.

RÉUSSITES

Effectif du cheptel race locale dans l'Avesnois.
Nombre d'éditions de Fêtes du Lait

DIFFICULTÉS

Mobilisation des éleveurs sur le sujet.



Des Bleues du Nord dans le bocage de l'Avesnois



ZOOM SUR :



La Bleue du Nord, égérie du Salon international de l'agriculture en 2019

PARTENAIRES SPÉCIFIQUES :

Département du Nord, Maison de l'élevage, Association Wallonne de l'Elevage, les EPCI, Les Oti de l'Avesnois, ENRx/ CRRG

CALENDRIER :

2019

CHIFFRES CLÉS :

25 éleveurs

600 vaches inscrites au contrôle laitier

Un fromage emblématique : le pavé bleu



Le Pavé bleu, fromage fabriqué à partir de lait de Bleue du Nord

RÔLE DU PARC :

Sous l'égide de la Maison de l'élevage : coordonner la présence du territoire Avesnois au salon de l'agriculture 2019, assurer lien entre promotion touristique et valorisation de la race Bleue du Nord



La Bleue du Nord mise à l'honneur au SIA 2019

Chaque année, le Salon International de l'Agriculture sélectionne sur dossier une race de vache qui deviendra l'égérie de l'édition.

En 2019, la Bleue du Nord a été retenue pour ainsi être mise à l'honneur le temps du salon. Ainsi une mobilisation importante fut mise en place pour profiter de l'aura de cette initiative.

La Maison de l'élevage du Nord a coordonné la démarche en étroite collaboration avec le Conseil départemental du Nord. Ces derniers ont souhaité impliquer le territoire de l'Avesnois, berceau de la race. Le Parc naturel régional a joué son rôle de fédérateur afin de mobiliser les partenaires notamment touristiques et promouvoir ainsi la « Destination Avesnois ».

LA PLUS VALUE PARC :

Le Parc a participé à la concertation départementale en appui avec Espaces Naturels Régionaux et plus particulièrement le Centre Régional de Ressources Génétiques

Le Parc a su mobiliser localement les acteurs touristiques, définir une stratégie de publication, mobiliser les EPCI pour le co financement de l'opération.

Une présence physique pour animer le stand fut assurée

Au-delà d'une présence physique sur l'espace dédié, des outils de communication et de promotion ont été produits, une exposition, des animations ont permis d'accueillir le public nombreux.

La dynamique engagée s'est poursuivie tout au long de l'année sur le territoire, Eminence, vache égérie de l'élevage Druet à Saint Aubin fut ainsi régulièrement sollicitée pour promouvoir la race lors d'événements locaux. Profitant des supports de stand du Département, lors de la Fête du Lait-Fête du Parc, en septembre, un espace spécifique dédié aux races locales fut organisé favorisant de nouveau la visibilité de la race et de ses éleveurs auprès du public.



ZOOM SUR :



Plantation d'essences locales : dispositif de la Trame Verte et Bleue (TVB)

CALENDRIER :

2015-2019

CHIFFRES CLÉS :

658 arbres bocagers plantés ;

618 fruitiers plantés ;

15 670 mètre de haies plantés. ;

Coût du dispositif : 256 381.09 € TTC (dont 53412.73 € HT de participation des bénéficiaires).

RÔLE DU PARC :

Assistance technique



Plantations dans le cadre de la trame verte et bleue

LA PLUS VALUE PARC :

Le Parc a apporté une plus-value dans la rédaction du cahier des charges, dans le choix des essences et les conseils techniques, organisationnels et dans le suivi de l'opération.



Il s'agit d'un dispositif d'aide technico-financière destiné aux communes, aux particuliers, associations et entreprises (hors exploitations agricoles) qui vise à favoriser les plantations et la conservation des essences locales de haies, d'arbres bocagers et fruitiers. Ce dispositif a permis la création de vergers dans quelques communes. La TVB a été mise en place avec le soutien de la Région Hauts-de-France (financier à hauteur de 70 % HT du coût total) et le PNRA. La participation des bénéficiaires étant de 25%.



ZOOM SUR :



Sensibilisation à l'abeille noire

RÔLE DU PARC :

Accompagner les acteurs apicoles acteurs dans la préservation de l'abeille noire

Améliorer la connaissance du cheptel présent sur le territoire en vue de préserver ce patrimoine génétique.

LA PLUS VALUE PARC :

Le Parc a permis :

- D'engager une dynamique collective auprès des acteurs apicoles du territoire
- De soutenir les associations apicoles du territoire
- D'améliorer la connaissance de la génétique présente sur le territoire

PARTENAIRES SPÉCIFIQUES :

Communauté de communes du Pays de Mormal, Rucher Ecole du Quercitain, exploitants agricoles; Station de Fécondation Abeille Noire Mormal, La Mouche Avesnoise, CNRS, Institut Ar-Mell

CALENDRIER :

Programme lancé en 2019

CHIFFRES CLÉS :

Depuis 2019 :

- 12 colonies d'abeilles noires installées
- 340 ruches en cours d'analyse génétique



Rencontre avec un amoureux des Abeilles noires et prélèvement d'échantillons

L'abeille noire (*Apis mellifera mellifera*) est une sous-espèce de l'abeille mellifère qui est localisée dans toute l'Europe de l'ouest, mais l'abeille noire de l'Avesnois est particulière : la population du sud-Hainaut / Avesnois constitue une lignée évolutive originale ; la « Chimay-Valenciennes ».

Comme tous les butineurs, l'abeille noire souffre d'un appauvrissement des ressources mellifères du fait d'une dégradation de notre environnement. Dans le même temps, elle souffre aussi de l'importation croissante d'essaims d'abeilles non locales.

Depuis 2019, le Parc a initié, en partenariat avec le Rucher Ecole Quercitain, la Station de Fécondation Abeille Noire Mormal (SFANM), La Mouche Avesnoise et la Communauté de Communes du Pays de Mormal, une opération de sensibilisation en faveur de l'abeille noire qui comprenait :

- L'installation et le suivi de 9 ruches peuplées d'abeilles noires sur le territoire de la CCPM
- La formation et animation d'un collectif de 5 agriculteurs, 2 associations et 2 communes (grâce au conventionnement avec le Rucher école du Quercitain)
- Le soutien apporté à la Station de Fécondation Abeille Noire Mormal (achat de matériel d'élevage, commande d'essaims..)



Ouverture de ruches chez un exploitant agricole du collectif plateau Quercitain



Prélèvement d'échantillon au Château de la Motte à Liessies

MESURE 29 : ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT ET LA PROMOTION DES SIGNES DE RECONNAISSANCE QUI FAVORISENT LA QUALITÉ ET LA PRÉSERVATION DES PAYSAGES ET DE L'ENVIRONNEMENT***

LES ENJEUX :

- le maintien de la biodiversité et la diversité des paysages par des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement,
- l'apport d'une réelle valeur économique au paysage,
- le soutien aux exploitations herbagères en développant les activités de diversification agricole et les productions à haute valeur ajoutée.



Rappel du bilan intermédiaire

Niveau de mise en œuvre collective 2010/2016	Peu satisfaisant	Moyen	Bon	Très bon
Mesure 29 : Accompagner le développement et la promotion des signes de reconnaissance qui favorisent la qualité et la préservation des paysages et de l'environnement		X		

MESURE 29 : ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT ET LA PROMOTION DES SIGNES DE RECONNAISSANCE QUI FAVORISENT LA QUALITÉ ET LA PRÉSERVATION DES PAYSAGES ET DE L'ENVIRONNEMENT***

DEGRÉS DE MISE EN ŒUVRE :



TENDANCE SUR LA PÉRIODE :



FINANCEURS :

SMPNRA, Producteurs, Région Hauts-de-France

PARTENAIRES :

CRRG – groupement qualité – Fédération des Parcs



ENGAGEMENTS DU SYNDICAT MIXTE

> développer la marque « Parc naturel régional de l'Avesnois »,

> accueillir les producteurs « porteurs de projet » et les mettre en lien avec les structures d'accompagnement existantes (ARVD, GAB-NOR, Groupement qualité Nord Pas de Calais, Chambre d'agriculture...),

> développer, avec les structures professionnelles, les produits sous signe officiel de qualité,

> contribuer à la promotion des produits sous signes de qualité et de reconnaissance, et à la sensibilisation du consommateur.

REGARD SUR 2010-2020

Le Syndicat mixte du Parc a la possibilité d'utiliser la marque Parc naturel régional afin de promouvoir des activités économiques en phase avec la charte du Parc.

L'enjeu majeur pour l'Avesnois étant la préservation du bocage, le syndicat mixte a souhaité déployer sa marque sur les systèmes agricoles qui concilient préservation du bocage, maintien des prairies, valorisation des races locales et vente directe.

Pour ce faire, un référentiel Produits du Parc a permis dans un premier temps à 4 éleveurs de viande de promouvoir leur production (jusque 2016).

Cette démarche évolue au fil du temps, d'une part le référentiel Marque Parc au niveau national se restructure et le Parc tente d'accompagner une démarche plus collective notamment autour d'une association d'éleveurs viande bio.

La marque Parc est utilisée aussi pour les agriculteurs détenteurs de vergers hautes tiges afin de fabriquer des jus issus de variétés locales.

Une association se crée pour permettre un travail collectif et assurer une fabrication homogène, avec le soutien du Centre régional de ressources génétiques d'ENRx.

Au delà de l'utilisation de la marque comme outil d'animation, le Parc engage en 2019 une réflexion plus large sur la valorisation du lait à l'herbe. Un groupe d'éleveurs s'interroge sur la faisabilité d'une Appellation d'origine pour le beurre et la crème.

Un travail collectif est entamé pour définir les dénominateurs communs qui rassemblaient une filière locale.

Les années de sécheresse qui se succèdent et la crise sanitaire mettent à mal la réflexion qui sera reprise plus largement dans le cadre du programme Herbe animé par le Parc dès 2020.



PARC NATUREL RÉGIONAL
DE L'AVESNOIS





RÉUSSITES

Création d'une association vergers hautes tiges - partenariat étroit avec le Centre Régional de Ressources Génétiques d'ENR.

Implication et motivation de quelques producteurs qui permettent de faire perdurer un système traditionnel s'orientant vers l'agroforesterie (association Jus de pommes hautes-tiges structurée qui a trouvé sa vitesse de croisière).

Utilisation de la Marque Valeur Parc permettant une reconnaissance nationale et valorisant une démarche collective.

DIFFICULTÉS

Maintenir une dynamique collective autour de la marque viande avec des producteurs individuels.

Mobiliser des moyens financiers et humains pour la promotion et l'animation des groupes.

Apporter un volume d'activité suffisant pour permettre une véritable valeur ajoutée.

Les aléas climatiques (gelées printanières sur fruits, tempêtes, attaques de ravageurs...) et l'état des stocks lié aux ventes jouent énormément sur les volumes de jus produits d'une année à l'autre.

PISTES DE RÉFLEXION

Poursuivre via une stratégie plus large dans le cadre du programme prairie et la valorisation des systèmes bocagers.

Valoriser les démarches d'agroforesteries avec des essences fruitières locales.

INDICATEURS DE RÉALISATION/RÉSULTAT

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Nbre de produits marqués Parc (cumulés)	4	6	6	6	5	7	7	7	7	7
Nbre de producteurs bénéficiaires de la marque Parc	10	10	10	10	9	9	9	9	10	10
Volume de jus de pomme produit par l'association «vergers haute-tige»	12 455 litres	11 700 litres	20 000 litres	8 100 litres	16 835 litres	15 700 litres	4401 litres	22 750 litres	10 325 litres	18 815 litres

MESURE 29 : ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT ET LA PROMOTION DES SIGNES DE RECONNAISSANCE QUI FAVORISENT LA QUALITÉ ET LA PRÉSERVATION DES PAYSAGES ET DE L'ENVIRONNEMENT***

ENGAGEMENTS DU DÉPARTEMENT

> initier et/ou soutenir les actions de recherche et développement, de sensibilisation et de promotion qui découleront de la présente mesure



DEGRÉS DE MISE EN ŒUVRE :



TENDANCE SUR LA PÉRIODE :



FINANCEURS :

Région Nord-Pas de Calais (2013), Région Picarde, Département de l'Aisne, Leader Pays de Thiérache, Leader Avesnois.

PARTENAIRES :

Syndicat du Maroilles, les producteurs de lait, les collecteurs, les manufacturiers, les affineurs, les producteurs fermiers, l'Institut National des Appellations d'Origine (INAO)

REGARD SUR 2010-2020

Le Département est peu associé dans le volet «Marque Parc». Par contre, il l'a été en 2013 et a financé l'accompagnement des éleveurs dans le cadre du nouveau cahier des charges AOP Maroilles contenant un critère de mise à l'herbe et de préservation du bocage.



RÉUSSITES

Mise en avant de la race bovine Bleue du Nord au Stand Destination Avesnois du Salon International de l'Agriculture à Paris (égérie de l'édition) (OB).

Le nouveau cahier des charges AOP Maroilles avec critères de mise à l'herbe et de préservation du bocage.

PISTES DE RÉFLEXION

Etudier les pistes concernant les signes de reconnaissance qui favorisent la qualité et la préservation des paysages et de l'environnement notamment la filière viande bovine Bleue du Nord et les moyens de les promouvoir.



ZOOM SUR :



Association des vergers hautes tiges de l'Avesnois

PARTENAIRES SPÉCIFIQUES :

Centre Régional de Ressources Génétiques - ENR

CALENDRIER :

2008 : création de l'association ; 2011 : obtention de la marque Parc

CHIFFRES CLÉS :

7000 bouteilles marquées Produit du Parc en 2011 ; 15000 marquées Valeurs Parcs en 2020

RÔLE DU PARC :

Accompagne chaque année l'association « Vergers hautes tiges » pour l'organisation des pressées en lien avec le technicien du CRRG.

Aide dans la communication, affiches, étiquettes et promotion sur l'ensemble des outils du Parc



Depuis 2006, les producteurs de vergers hautes tiges de l'Avesnois sont accompagnés par le Parc qui les aide à se structurer en association en 2008. Depuis 2011 ils sont bénéficiaires de la Marque Parc.

Cette marque collective est développée auprès de dix agriculteurs afin de préserver le patrimoine génétique fruitier et ainsi tenter de donner une valeur économique en mutualisant une production de jus.

Jus de pommes, pommes poires, pommes mûres, cidre en conventionnel et en bio constituent aujourd'hui la gamme vendue au détail et en boutiques spécialisées.

Cette démarche collective se fait en étroite colla-

LA PLUS VALUE PARC :

Engager une dynamique de groupe auprès des producteurs et a aidé à la constitution d'une association

Favoriser l'apport technique du Centre régional de ressources génétiques

Expérimenter et maintenir une production mutualisée de jus

Favoriser le passage en bio d'une partie de la production

Être garant du respect du référentiel basé essentiellement sur des vergers conduits exclusivement en hautes tiges, l'interdiction des produits phytosanitaires, l'utilisation de variétés locales.

boration avec le Centre Régional de Ressources génétiques pour la partie qualitative et le choix des variétés à presser chaque année.

Elle est facilitée par la présence, sur le territoire, de prestataires qui assurent un travail à façon : vergers d'Ohain pour le cidre et vergers Tellier pour les jus. L'association joue son rôle de fédérateur et permet une présence sur certains événements afin de promouvoir les produits (Fête du Lait, Rendez-vous des Saveurs, Pomexpo à Villeneuve d'Ascq...)

La démarche Marque Parc initialement dénommée « Produits du Parc » a évolué sur le plan national. En 2019, la communication sur cette démarche de progrès se fait via le référentiel « Valeurs Parcs ».



ZOOM SUR :



De la marque «Valeurs Parc» viande à l'animation d'un collectif d'éleveurs

PARTENAIRES SPÉCIFIQUES :

DRAAF – Bio en Haut de France -

CALENDRIER :

2012 : obtention de la marque Parc Produit du Parc

2020 : création de l'association «Viande Bovine»

CHIFFRES CLÉS :

6 producteurs viande marqués Parc jusqu'en 2016

10 éleveurs accompagnés collectivement

RÔLE DU PARC :

Animateur, financeur, suivi technique



Exploitant à Saint Hilaire sur Helpe

Le Parc souhaitait accompagner les agriculteurs en vente directe dont le système de production permettait la valorisation de la prairie. Ainsi, il permet l'utilisation de la marque Produit du Parc pour des éleveurs de bovins de races à viande ou mixte.

Un référentiel est défini pour à la fois prendre en compte la surface en herbe, le maintien du bocage, la vente directe. 6 agriculteurs en bénéficieront jusqu'en 2016.

Par la suite, au regard du nombre d'agriculteurs décroissants et du peu de volumes concernés, le Parc lors de l'évolution de la Marque Parc n'a pas souhaité poursuivre la démarche en ce sens.

LA PLUS VALUE PARC :

Engager une dynamique de groupe auprès des producteurs et a aidé à la constitution d'une association

Favoriser l'apport technique et montage de dossiers de financement

Faire du lien avec les services de l'Etat

Donner une dimension collective à une filière de proximité émergente

Il s'oriente vers les démarches collectives, et poursuit son accompagnement avec un collectif d'éleveurs en production biologique.

Une association loi 1901 est constituée et une organisation de découpe à la ferme se met en place à Beaurain. Le Parc accompagne le groupe pour l'organisation et la mise en place de la gouvernance invitant les producteurs à se mobiliser pour leur projet.

L'association de 10 éleveurs devient représentative du contexte de la filière viande en circuit court. Les problématiques d'abattage, de découpe, de groupement d'employeurs, de création d'outils collectifs et de dimensionnement sont des sujets majeurs discutés au sein du collectif.

ORIENTATION 13

Soutenir les démarches collectives qualifiantes

- Objectifs « cibles »

- Augmenter le nombre de producteurs et d'artisans dont les productions sont reconnues par un signe de qualité
- Constituer une gamme d'un minimum de 30 produits marqués Parc
- Permettre une augmentation de la production de Maroilles de plus de 30 % pour 2022

- Indicateurs de suivi du territoire

- Nombre d'exploitants engagés dans un système de transformation collectif.
- Nombre d'exploitants commercialisant une partie de leur production en circuit court.



Marché bio à la ferme des Corbières à Cartignies

	sources	2013	2015	2020
Nombre d'exploitants commercialisant une partie de leur production en circuit court et de proximité	SMPNRA / enquête par courrier et téléphone	84	87	130



MESURE 30 : DÉVELOPPER ET PROMOUVOIR L'AOC FROMAGÈRE MAROILLES**

LES ENJEUX :

- La promotion de la filière Maroilles comme fer de lance de la valorisation laitière sur le territoire,
- Le maintien des exploitations herbagères en développant les activités de diversification agricole et les productions à haute valeur ajoutée.



Atelier de fabrication du Maroilles - Ferme des Bahardes Etroëungt

Rappel du bilan intermédiaire

Niveau de mise en œuvre collective 2010/2016	Peu satisfaisant	Moyen	Bon	Très bon
Mesure 30 : Développer et promouvoir l'AOC fromagère Maroilles		X		

MESURE 30 : DÉVELOPPER ET PROMOUVOIR L'AOC FROMAGÈRE MAROILLES

ENGAGEMENTS DU SYNDICAT MIXTE

- > soutenir et contribuer à la promotion des initiatives nouvelles de transformation et de commercialisation,
- > relayer les actions de communication et de promotion des produits,
- > favoriser la mise en réseau des différents acteurs du territoire (agricoles, touristiques...) autour des objectifs retenus,
- > participer au développement du Site remarquable du goût de Maroilles,
- > favoriser les lieux d'échanges et de rencontre entre producteurs et consommateurs.



DEGRÉS DE MISE EN ŒUVRE : 

TENDANCE SUR LA PÉRIODE : 

FINANCEURS :

Conseil régional Haut de France, Conseil départemental du Nord, EPCI

PARTENAIRES :

Syndicat du Maroilles - LES EPCI - les OTI - Chambre d'agriculture 02 - Restaurateurs de l'Avesnois - Boutiques de l'Avesnois - lycée Agricole de Le Quesnoy - Mairie de Maroilles - Association route du Maroilles



REGARD SUR 2010-2020

La zone AOP se situe pour partie sur le territoire de l'Avesnois. La notoriété du fromage fait de ce dernier un ambassadeur au delà de l'intérêt économique en matière de transformation laitière. Si l'ensemble des entreprises industrielles se situent en Thiérache de l'Aisne, les producteurs fermiers de l'Avesnois, bien que peu nombreux, ont su faire évoluer les outils de production et renforcer le volet accueil du public. Le Parc, au gré des besoins et opportunités, accompagne les membres de cette filière :

- Soutien de l'intercommunalité 2C2M en 2012 pour redéfinir le projet de la Fromagerie de Maroilles
- Participation à l'évolution du cahier des charges AOP - maroilles
- Identification du maroilles comme essentiel en tant que produit à promouvoir via une route thématique dans le cadre du contrat de rayonnement touristique Avesnois Thiérache.
- Promotion des producteurs de maroilles fermiers dans les outils de communication notamment le guide Mangeons local édité chaque année
- Réalisation d'une campagne de com «le maroilles c'est nous» en lien avec la Destination touristique Avesnois
- Appui au montage du dossier de financement d'extension de la fromagerie du Pont de Sains en 2020, seule fromagerie bio de la filière.
- Appui à la création route du Maroilles - en lien avec la ville de La Capelle et la commune de Maroilles- rapprochement de la Fête du Lait et de la Foire aux fromages

RÉUSSITES

- prise en compte d'un volet environnement dans le cahier des charges AOP
- visibilité du produit en tant qu'ambassadeur du territoire
- une fromagerie artisanale Bio
- des fromageries qui installent des chaudières bois plaquettes

stratégique de territoire

- la démarche site remarquable du goût, pour le village de Maroilles, qui n'a pas perduré sur le plan national.
- secteur économique fragile, risque sanitaire qui limite les ventes,
- lait peu valorisé par les producteurs et les transformateurs

DIFFICULTÉS

- pas de nouvelles installations de producteurs
- un cahier des charges qui reste ciblé sur la production de lait et manque d'ambition sur le plan de la préservation des prairies, du bocage et des races locales
- des actions ponctuelles mais pas de plan

PISTES DE RÉFLEXION

- appropriation dans le volet tourisme
- développer la transversalité entre partenaires via le projet de route du Maroilles et du cidre.
- Veiller au maintien de l'AOP
- Renforcer le volet environnement du cahier des charges

INDICATEURS DE RÉALISATION/RÉSULTAT

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Nbre de réunions avec la participation du Parc	nd	nd	nd	nd	4	4	0	0	0	0
Nombre de producteurs de Maroilles fermiers dans l'Avesnois	5	5	5	5	4	4	6	6	6	5

MESURE 30 : DÉVELOPPER ET PROMOUVOIR L'AOC FROMAGÈRE MAROILLES

ENGAGEMENTS DU DÉPARTEMENT

> initier et /ou soutenir les actions de recherche et développement, de sensibilisation et de promotion qui découleront de la présente mesure



DEGRÉS DE MISE EN ŒUVRE :



TENDANCE SUR LA PÉRIODE :



PARTENAIRES :

EPCI du territoire Avesnois, Maison de l'Elevage du Nord, PNRA.

REGARD SUR 2010-2020

Promotion du produit Maroilles récurrente par le Département (Salon, articles, vidéo, etc..)

Grosse opération de valorisation au SIA 2019 : mise à l'honneur de la Bleue du Nord et de son territoire et lors des différentes éditions de la Fête du Lait.

Le stand virtuel «l'agriculture s'invite chez vous» avec carte interactive pour découvrir les produits typiques du Nord, dont le Maroilles, ainsi que des idées de recettes pour les sublimer à la maison.



RÉUSSITES

Le nombre de visiteurs du SIA 2019.

La promotion de l'AOP Maroilles à chaque opportunité.

PISTES DE RÉFLEXION

Poursuivre la participation aux démarches pour valoriser les produits de l'Avesnois (AOP beurre/crème) en lien avec la valorisation de l'herbe et en collaboration avec l'Association Régionale des Vendeurs Directs. Promouvoir la route thématique autour du Maroilles et du cidre dans le cadre du Contrat de Rayonnement Touristique de l'Avesnois et de la Thiérache.

MESURE 31 : ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT ET LA PROMOTION DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE***

LES ENJEUX :

- L'augmentation de la part de la SAU consacrée à l'agriculture biologique,
- Le renforcement des productions biologiques existantes en particulier la production laitière,
- Les réponses à la demande croissante en produits issus de l'agriculture biologique,
- La préservation de la ressource en eau.



Évolution des surfaces et exploitations certifiées (et en conversion) en bio sur le territoire de l'Avesnois

Rappel du bilan intermédiaire

Niveau de mise en œuvre collective 2010/2016	Peu satisfaisant	Moyen	Bon	Très bon
Mesure 31 : Accompagner le développement et la promotion de l'agriculture biologique				

MESURE 3I : ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT ET LA PROMOTION DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE***

ENGAGEMENTS DU SYNDICAT MIXTE

> mettre en œuvre des actions expérimentales liées à l'agriculture biologique,

> mettre en œuvre et relayer les mesures agro-environnementales liées à l'agriculture biologique.



DEGRÉS DE MISE EN ŒUVRE :



TENDANCE SUR LA PÉRIODE :



FINANCEURS :

Agence de l'Eau (70 %) et la Région Hauts de France via l'Appel à initiatives régional pour le développement de l'Agriculture biologique (AIDAB) issu du Plan bio Régional.

PARTENAIRES :

Bio en Hauts-de-France, Chambre d'agriculture NPDC, association A PRO BIO, association Terre de Liens, Avenir Conseil Elevage (ACE), CIVAM Hauts-de-France, Initiatives Paysannes, association A Petits Pas, coopérative Norabio

REGARD SUR 2010-2020

En 2010, l'Avesnois comptabilisait 60 fermes bio (soit environ 4 % des fermes) et 2500 ha (soit environ 3 % de la SAU totale).

En 2019, sur le territoire de l'arrondissement d'Avesnes et du Parc, on comptabilise 157 fermes, soit 10,5 % des fermes de l'Avesnois en bio, disposant d'une surface totale de 8295 ha, soit 9,4 % de la SAU de l'Avesnois en bio (seules les surfaces des fermes dont le siège social est localisé dans l'Avesnois ont été comptabilisées) (comparaison au RGA 2010).

Pour le seul périmètre du PNRA (138 communes en 2019), ce sont 151 fermes (11 %) et près de 8070 ha (10 %).

En 10 ans, ce sont ainsi 2,5 fois plus de fermes installées ou converties en bio, pour une surface multipliée par plus de 3. Avec cette dynamique, le Parc peut espérer atteindre les 15 % de bio en 2025.

A l'échelle communale, au moins la moitié des 138 communes du Parc dispose d'une ferme bio.

L'Avesnois reste, depuis plus de 10 ans, le 1er territoire bio de la région en nombre de fermes et de surfaces bio.



Marché bio à la ferme des Corbières à Cartignies



Visite de la 100ème exploitation bio chez Ludvine Anseau - juillet 2016

RÉUSSITES

Le Syndicat mixte du Parc pilote le programme multipartenarial de développement de la bio, assure une cohérence dans les actions et un dialogue entre acteurs du territoire. Pour ce faire, le SMPNRA anime les instances de décisions stratégiques (COPIL) et techniques (COTECH), et des groupes de travail techniques thématiques (Élevage bio, Maraichage bio, Grandes cultures bio, Foncier-installation-transmission, circuits-courts et logistique). Le Parc assure également le suivi administratif et financier du programme bio et la recherche de financements complémentaires.

Le Plan Bio Avesnois est en vitesse de croisière et permet des démarches innovantes et fédératrices sur de nombreux leviers d'actions, sur toute la filière agricole, et avec un grand nombre d'acteurs locaux et régionaux.

La bio se développe en continue sur le territoire et crée un maillage de fermes permettant la valorisation des productions bio auprès des consommateurs, des opérateurs économiques (collecteurs de lait, transformateurs, commerçants, distributeurs...) et des collectivités (restauration collective) à l'échelle locale comme régionale et nationale. Ceci favorise une visibilité et une confiance croissante de la bio auprès du monde agricole et des autres acteurs locaux, et ainsi permet une bonne 'intégration' (par rapport à d'autres territoires régionaux). L'implication des collectivités sur la bio est croissante.

Le Parc est reconnu comme territoire moteur et collectivité engagée à l'échelle régionale et nationale, membre de plusieurs réseaux et régulièrement sollicité pour partager, contribuer, entreprendre des initiatives et démarches innovantes.



DIFFICULTÉS

Les facteurs de difficultés sont moins d'ordre technique (accompagnement structuré et diversifié, solutions agronomiques) ou économique (marché bio porteur, circuits courts et filières longues développés, nombreux opérateurs sur le territoire) que d'ordre psychologique (pas d'intérêt ou de curiosité pour la bio, processus long d'adhésion, évaluation du système pour l'adapter à la conversion) et de représentation (préjugés, posture catégorique, méconnaissances).

Le travail avec les acteurs de l'eau (structures animatrices des Orques) et certains opérateurs de filières longues ne donnent pas de résultats probants depuis quelques années relativement au reste de la dynamique territoriale. Les actions pour la bio peuvent être peu nombreuses et/ou peu ambitieuses, le dialogue peut être disparate ou rompu, la stratégie agricole peu claire ou partagée avec le Plan Bio Avesnois.

PISTES DE RÉFLEXION

La bio est reconnue comme le moyen le plus judicieux pour protéger la ressource en eau potable sur le territoire, de manière préventive et à moindre coût. Le développement des surfaces en bio au sein des aires d'alimentation des captages d'eau potable est donc à renforcer, notamment grâce à l'implication des collectivités concernées par ces zones.

Certains EPCI s'engagent dans le développement de la bio, via leur compétence économique. Un renforcement de leur engagement dans le Plan Bio Avesnois et leur accompagnement par les structures expertes devraient permettre de faciliter l'impact des actions menées et l'émergence de projets innovants.

La mobilisation du levier foncier, particulièrement avec les collectivités, et l'accompagnement à la transmission des fermes, sont à renforcer dans les années à venir, si l'on souhaite à la fois maintenir les fermes bio actuelles et développer les surfaces bio.

La visibilité des actions, des acteurs et des réussites est un enjeu pour accentuer l'adhésion des acteurs locaux (agriculteurs, élus, citoyens...) au projet de développement de la bio porté par le Parc. Une meilleure identification des besoins de chaque profil d'acteur faciliterait une réponse adaptée et partagée.

Le lien avec les opérateurs économiques des filières longues est à consolider sur les principales filières d'élevage bio du territoire. L'implication avec les agriculteurs et certains opérateurs économiques à rayonnement plus local est aussi à dynamiser, pour créer des filières bio territoriales.

L'animation du Parc, les moyens humains et financiers déployés pour le développement de la bio sur le territoire sont nécessaires pour poursuivre la dynamique et atteindre les objectifs fixés dans la Charte.



Région
Hauts-de-France

Dans le cadre des contractualisations pluri-annuelles, le développement de l'agriculture biologique a été spécifiquement soutenu par la Région.

INDICATEURS DE RÉALISATION/RÉSULTAT

	2010	2013	2016	2019	2020
Surface en agri bio	2 523 ha	3 252 ha	6 734 ha	8 067 ha	8 700 ha
% de la SAU en bio (sur 138 communes)	3,81%	4,0%	8,3%	10%	10,7%
Nbre d'exploitations en bio	47	61	117	151	170

MESURE 3I : ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT ET LA PROMOTION DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE***

ENGAGEMENTS DU DÉPARTEMENT

> initier et/ou soutenir les actions de développement de l'agriculture biologique qui découlent de la présente mesure



DEGRÉS DE MISE EN ŒUVRE :

TENDANCE SUR LA PÉRIODE :

FINANCEURS :

Département du Nord

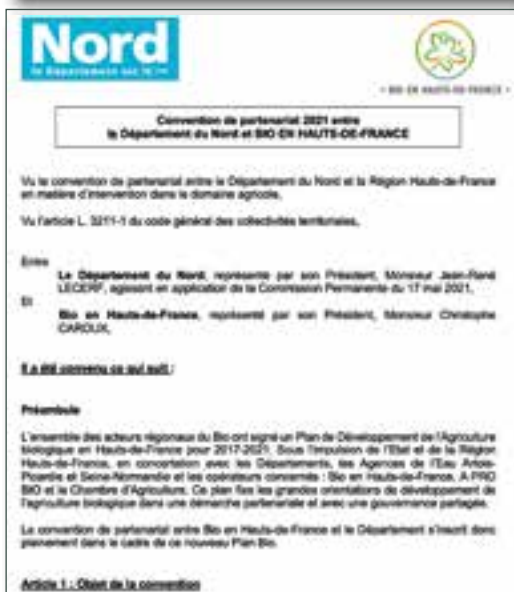
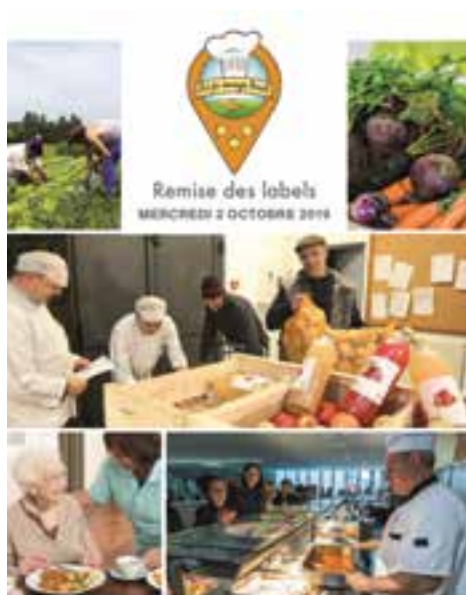
PARTENAIRES :

APROBIO, BIO en Hauts-de-France, Chambre d'Agriculture Nord-Pas de Calais, DRAAF, Région.

REGARD SUR 2010-2020

Partenariat avec les structures agricoles pour développer les surfaces agricoles en bio et répondre aux enjeux du plan bio 2017 - 2021 dans lequel le Département est engagé en tant que financeur : Bio en Hauts de France, Chambre d'Agriculture, ...

De 2015 à aujourd'hui : développement de l'approvisionnement local dont le Bio, dans l'ensemble des collèges et des Etablissements Médicaux Sociaux par le Département. La 3^{ème} étoile du label « Ici je mange local » impose du Bio dans l'approvisionnement local. Animation dans les collèges par APROBIO pour sensibiliser à l'achat de produits locaux.



RÉUSSITES

Augmentation de la Surface Agricole Utile (SAU) bio sur le territoire Conventions APROBIO et BIO en Hauts-de-France.

DIFFICULTÉS

La mobilisation de la profession, les enjeux techniques et économiques importants pour les agriculteurs (liés à la main d'œuvre notamment).

PISTES DE RÉFLEXION

Développer l'agriculture bio sur les exploitations en grandes cultures.



ZOOM SUR :



Le développement de l'agriculture biologique

PARTENAIRES SPÉCIFIQUES :

APROBIO, Chambre d'agriculture, Bio en HDF, Terre de Liens, ACE, Initiatives Paysannes, CIVAM, A Petits Pas, Noréade, collectivités du territoire (EPCI, communes), opérateurs économiques, FNAB

CALENDRIER :

Le COPIL bio est en place depuis 2011 et Le Plan Bio Avesnois est en place depuis 2013-2014, avec un programme d'actions redéfini annuellement jusqu'à aujourd'hui.

CHIFFRES CLÉS :

De 2009 à 2019 (à l'échelle de l'Avesnois = arrondissement Avesnes + 7 communes de la CA2C adhérentes au Parc)

Passage de 32 à 165 fermes, soit plus de 10 % des fermes avesnoises

Passage de 1200 à plus de 8600 hectares, soit 10 % de la SAU avesnoise

Création de 4 marchés de producteurs 100% bio, et plus d'une trentaine de producteurs bio en circuits-courts (cf. Mangeons local)

Conversion en bio des fermes pédagogiques des 2 Lycées agricoles de l'Avesnois

RÔLE DU PARC :

Piloter et coordonner le Plan Bio Avesnois et le programme d'actions annuel défini avec les partenaires, ainsi que réaliser certaines actions.

LA PLUS VALUE PARC :

Inscrire le développement de l'agriculture biologique comme une action prioritaire pour le territoire de l'Avesnois, pour sa contribution dans la reconquête de la qualité de l'eau potable ;

Engager un dialogue territorial avec les acteurs du territoire à l'origine de la mise en place d'un programme d'actions annuel multi-partenarial qui se poursuit toujours aujourd'hui ;

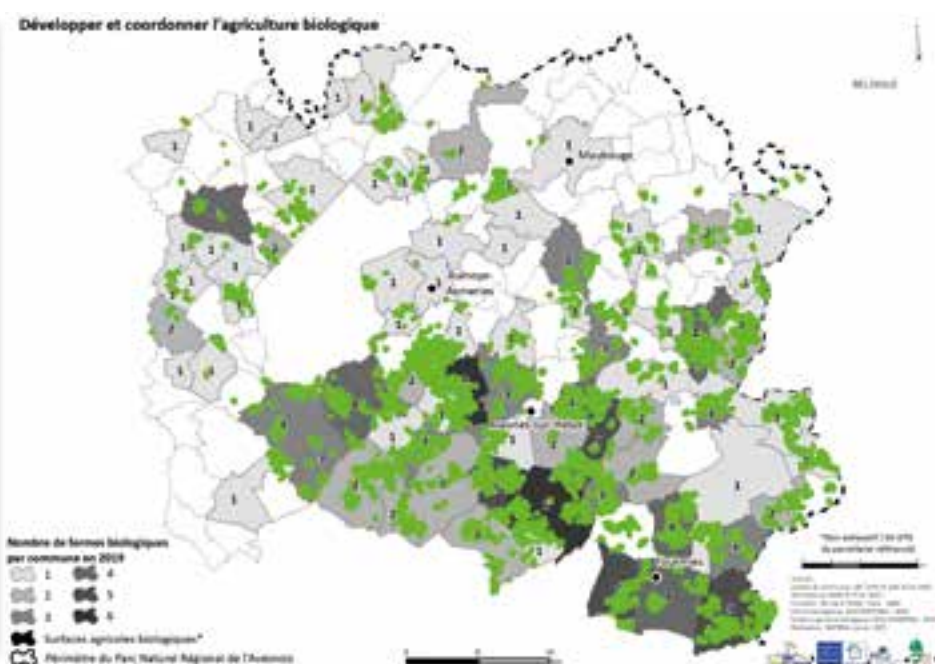
Structurer et coordonner l'action de différentes structures régionales impliquées dans le développement de l'agriculture biologique ;

Promouvoir la dynamique de la bio et les démarches novatrices au sein du territoire, en région et en France (réseau FNAB notamment), alors que l'Avesnois reste le 1er territoire bio de la région.



Le Parc pilote le COPIL bio, la demande de financements et le dépôt du programme d'actions annuel auprès des financeurs, la coordination et l'accompagnement des 7 partenaires techniques impliqués dans la mise en œuvre des actions, le lien avec les collectivités (EPCI, communes) concernées, la communication et la promotion des actions à l'échelle de l'Avesnois (arrondissement d'Avesnes + 7 communes du CA2C adhérentes au Parc).

Ce Plan Bio Avesnois est structuré en 4 axes stratégiques : 1) Développer le potentiel de production bio sur le territoire, 2) Développer une politique foncière et une stratégie d'installation-transmission favorables au développement de la bio, 3) Favoriser la création, le développement, la structuration et les synergies des filières bio locales, 4) Piloter, coordonner et promouvoir le programme d'actions multipartenarial.





ZOOM SUR :



Restauration collective : introduction de produits durables et locaux dans les cantines publiques de l'Avesnois

PARTENAIRES SPÉCIFIQUES :

APROBIO, Chambre d'agriculture, Groupe-ment pour la qualité alimentaire, Les Sens du Goût, Les Parasites, Département du Nord, Région Hauts-de-France

CALENDRIER :

Sensibilisation des établissements depuis plus de 20 ans

Depuis la nouvelle Charte 2010-2025, mise en place du Plan bio Avesnois et stratégie circuits court

2021 Projet Alimentaire Territorial.

Depuis les élections municipales de 2021, les échéances de la loi EGALIM pour 2022, et l'effet COVID, beaucoup de communes s'intéressent au sujet, ainsi que des EPCI.

CHIFFRES CLÉS :

Le Parc compte 140-150 producteurs locaux (tous ne livrent pas la restauration collective) ; environ 10 fournisseurs sont spécialisés en restauration collective. Les labels y sont bien présents (le territoire est 1er territoire bio des Hauts de France, compte 1 AOC-AOP Maillottes, 1 label rouge sur la viande bovine...).



RÔLE DU PARC :

Le Parc pilote la stratégie territoriale d'introduction de produits durables et locaux dans les cantines, en animant le dialogue entre les acteurs des différents maillons de cette filière : des producteurs jusqu'aux convives finaux, en passant par les prestataires de restauration et les élus qui établissent la commande publique. Il mobilise l'ensemble des partenaires et experts sur le sujet ainsi que les financements nécessaires pour pouvoir mettre en œuvre les plans d'actions annuels.



Dès 2013 le Parc, APROBIO et la Chambre d'agriculture ont réalisé une **étude exhaustive de la restauration collective** (offre-demande), puis ont animé le déploiement de l'outil APPROLOCAL et des actions de formations (pour les producteurs, les cuisiniers, les personnels, les élus...). Ils ont aussi réalisé plusieurs Salons restauration collective pour les élus, en réunissant les acteurs de l'offre et de la demande sur l'Avesnois, en lien avec le Département du Nord qui travaille le sujet dans les collèges et la Région qui travaille le sujet avec les lycées.

Le programme d'actions actuel cible l'ensemble des acteurs de la filière restauration collective : côté offre, demande, et maillons intermédiaires :

-Accompagner les communes dans la rédaction de leurs marchés publics

-Accompagner les EPCI dans la réflexion et la mise en place de groupements de commandes

-Promouvoir et relayer les démarches de labélisation (« Ici, je mange local » et « Territoire bio engagé »)

-Travailler la question des « surcoûts » et du partage de la valeur au sein de la filière et promouvoir les dispositifs de subvention

-Accompagner les prestataires de la restauration collective (sourcing...)

-Capitaliser des bonnes pratiques et des retours d'expérience pour essaimer, capitaliser des fiches expériences

-Développer l'offre auprès des agriculteurs et entreprises fournisseurs, et faire connaître APPROLOCAL.

-Aider le (ou les) projets de légumerie du territoire à développer leur activité et à s'intégrer dans la filière

-Participer aux réflexions et projets logistiques

-Assurer le suivi de projets pilotes dans des cantines pour essaimer des kits pédagogiques sur la formation des personnels encadrants, des professeurs des écoles, en vue de sensibiliser les convives

-Suivre l'observatoire restauration collective

LA PLUS VALUE PARC :

Transversalité des programmes agricoles et alimentaires du Parc.

Rapprochement des producteurs, transformateurs, distributeurs, consommateurs et tous les acteurs de l'alimentation,

Évolutions des pratiques agricoles et alimentaires, en travaillant l'approvisionnement local des cantines en favorisant des produits durables pour entrer dans la loi EGALIM.

Assurer aux enfants du territoire au moins 1 repas par jour, en qualité et quantité saine, et dont l'impact sur le territoire permet de renforcer la durabilité et la résilience du système agricole et agro-alimentaire.

Promotion et valorisation des dispositifs d'aides (Tarification sociale proposée par l'Etat, dispositif France Agrimer, Plan de relance...).

-Piloter la stratégie restauration collective, assurer le volet administratif et financier

Observatoire de la restauration collective (avec APROBIO) :

En 2018 le Parc a lancé un appel à candidature pour organiser la signature d'une Charte d'engagement entre certaines Communes, afin de cheminer vers davantage d'introduction de produits durables et locaux dans les cantines : Le Favril (gestion directe), Anor (gestion concédée partielle), Colletet, Eppe-Sauvage, Ferrière-la-Grande, Hon-Hergies, Ors, Trélon, Wallers-en-Fagne, Wargnies-le-Petit, Wignehies, Taisnières-sur-Hon, Landrecies (11 communes en gestion concédée). Soit 13 Communes qui représentent 1 007 repas/jours.

Depuis les élections municipales de 2020, au moins 30 communes ont contacté le Parc et 2 EPCI au moins sont en réflexion pour un projet de groupement de commandes (la CCPM représente 250 000 repas/annuel chez un même prestataire). Le Parc a organisé une soirée le 22 mars 2021 qui a réuni 75 élus (quelques-uns de Thiérache également). Des webinaires collectifs sont en cours actuellement et réunissent environ une vingtaine d'élus à chaque séance.

L'approche des échéances de la loi EGALIM à 2022, les élections municipales (renouvellement important des élus) et l'effet COVID (demande citoyenne) ont provoqué une demande importante d'accompagnement.

L'objectif est de faire naître des « cantines d'avenir » qui répondent aux objectifs de la loi EGALIM (introduction de 50% produits durables, sous signes d'origine, de qualité dont 20% de bio + respect des engagements de lutte contre le gaspillage alimentaire, contre les plastiques, introduction du repas végétarien...) et qui donnent une plus grande part aux produits locaux et régionaux, en s'appuyant notamment sur le label « Ici je mange local » porté par la Région, le Département et l'association des Maires du Nord. L'appui à la rédaction des marchés publics sera donc une action centrale de ce projet, puisque 80 % des communes sont en gestion concédée totale et passent par un prestataire.

MESURE 32 : FAVORISER LE RAPPROCHEMENT ENTRE PRODUCTEURS ET CONSOMMATEURS, NOTAMMENT EN DÉVELOPPANT LES CIRCUITS COURTS **

LES ENJEUX :

- le développement des activités de diversification agricole autour de la valorisation économique des paysages, de l'agriculture biologique et des productions sous signe de qualité,
- la prise de conscience collective des fonctions de l'activité agricole pour le développement durable du territoire,
- le renforcement du rôle du producteur et du commerçant comme médiateur entre le paysage et le consommateur,
- le maintien d'un tissu de petites et moyennes exploitations agricoles.



Rappel du bilan intermédiaire

Niveau de mise en œuvre collective 2010/2016	Peu satisfaisant	Moyen	Bon	Très bon
Mesure 32 : Favoriser le rapprochement entre producteurs et consommateurs, notamment en développant les circuits courts			X	

MESURE 32 : FAVORISER LE RAPPROCHEMENT ENTRE PRODUCTEURS ET CONSOMMATEURS, NOTAMMENT EN DÉVELOPPANT LES CIRCUITS COURTS **

ENGAGEMENTS DU SYNDICAT MIXTE

- > contribuer à la promotion des initiatives nouvelles de commercialisation en circuits courts,
- > accueillir les producteurs « porteurs de projet » de diversification et les mettre en lien avec les structures d'accompagnement existantes (ARVD, Chambre d'Agriculture, ...),
- > sensibiliser les professionnels, comme les consommateurs, à une consommation de produits locaux,
- > favoriser les lieux d'échanges et de rencontre entre producteurs et consommateurs,
- > favoriser la capitalisation d'expérience et l'échange de pratiques dans le cadre de missions entre le Nord et le Sud,
- > Alimenter les réseaux d'échange de savoirs et de savoirs faire en région et à l'international.



DEGRÉS DE MISE EN ŒUVRE :



TENDANCE SUR LA PÉRIODE :



REGARD SUR 2010-2020

FINANCEURS :

Fête du lait : Le Crédit agricole, Région Hauts-de-France, Département du Nord, Participants DRAAF (PNA), Agence de l'eau

PARTENAIRES :

Fête du lait : Ville de Le Quesnoy - la maison de l'élevage - le lycée agricole du Quesnoy- avenir conseil élevage - holchti jeune- Nord Holstein - Upa Flamande - Association Bleue du Nord-CRRG- Chambre d'agriculture, Bio en Hauts de France, CIVAM, Initiatives paysannes, Les Sens du Goût, APROBIO, Réseau des AMAP, A PETITS PAS, APFAA (dissoute), Paysannes en bio, Adarth, CCI et CMA, lycées agricoles, Producteurs, Réseaux des boutiques, Réseau des restaurateurs, Réseau des marchés, acteurs du social (ESAT, chantiers d'insertion, épicerie et banques alimentaires...), Centres culturel et d'action sociale, 70 structures et plus de 200 personnes ont été impliquées dans le diagnostic et la construction du Plan alimentaire territorial en 2020 : collectivités, associations, structures techniques, privés...sans compter les agriculteurs et réseaux du Parc

La Fête du Parc - Fête du Lait se déroule depuis 1990. Organisée par l'équipe technique du Parc en partenariat avec la profession agricole et la ville de Le Quesnoy, elle s'articule depuis 2011 autour d'espaces thématiques renforçant la notion de Fête de Parc. L'association Holchti jeune assure la relève quant à l'implication des éleveurs et permet l'organisation de la soirée du samedi. En 2019, à l'occasion du 30ème anniversaire, les races locales Flamandes et Bleues du Nord sont particulièrement mises à l'honneur.

Le Parc pilote depuis 2010-2011 un COPIL et un COTECH Circuits Courts avec un ensemble de partenaires, pour mettre de la cohérence et donner de la lisibilité aux actions, afin de développer et valoriser les circuits courts alimentaires de proximité, en s'appuyant sur les producteurs locaux et le tissu économique local.

Depuis 2019-2020, le Parc travaille à l'émergence d'un Plan alimentaire territorial multi-partenarial, pour renforcer les actions circuits courts et développer les 4 axes nationaux : ancrage territorial, lutte contre le gaspillage alimentaire, lutte contre la précarité alimentaire, sensibilisation-éducation. Avec l'objectif d'être reconnu au niveau national et pouvoir rechercher des financements pour agir. Réalisation d'un diagnostic avec un état des lieux de l'existant et des besoins du territoire, puis animation de groupes de travail et de RDV individuels (200 personnes et 70 structures rencontrées) pour formaliser un programme d'actions à l'échelle de l'arrondissement.

Le Parc anime et promeut des réseaux, dont il est détenteur de marques : « Boutiques de l'Avesnois » (depuis 2008), « Restaurateurs de l'Avesnois » (depuis 2011-2012), « Marchés de l'Avesnois » (depuis 2019).

Le Parc développe le débouché de la restauration collective pour y introduire des produits locaux et durables, en tenant compte de l'ensemble des maillons de la filière de la production jusqu'à la consommation : mise en place d'un observatoire, référencement APPROLOCAL de l'offre et de la demande, organisation de salons (en lien avec le Département et la Région), accompagnement des communes notamment pour la rédaction des marchés publics en gestion indirecte, réflexion pour développer des solutions logistiques (plusieurs études et pistes, avec un projet soutenu par le DRAAF et animé par l'ADARTH autour du lycée agricole de Le Quesnoy et l'UMIH – à l'arrêt fin 2020).

Sensibilisation et information des habitants et touristes par une stratégie de communication alliant plusieurs outils. Appui aux événementiels locaux et participation aux côtés des collectivités ou des associations.

Mise en lien de l'offre et de la demande (entre producteurs et débouchés). Renvoi des projets nécessitant un accompagnement vers les structures compétentes, et désormais vers le nouveau Point d'Information Diversification (PID, porte d'entrée régionale).





Assiette de l'Avesnois

RÉUSSITES

Fête du lait : 30 éditions - implication de la profession et des associations d'éleveurs – 30 à 40 000 visiteurs par édition - un rendez vous annuel attendu de la population.

Développement de la communication.

Développement des réseaux, en type de réseaux et de structures engagées avec création de synergie entre professionnels.
Création d'association de producteurs et de consommateurs autour des marchés.

Développement des attentes des élus vis-à-vis de la restauration collective (cf. loi EGALIM).

Une notoriété auprès du public notamment des habitants (qui commencent à connaître les réseaux et la communication Mangeons local).

La thématique des circuits courts et de proximité suscite un engouement croissant chez les consommateurs/touristes, chez les élus locaux, et les professionnels, notamment depuis le renouvellement des élus communaux et la crise COVID (2020).



Concours des jeunes éleveurs à la Fête du Lait-Fête du Parc

DIFFICULTÉS

Fête du lait : crise sanitaire 2020- baisse des budgets

Manque d'ingénierie pour l'animation et le développement des filières en circuit court.

Manque de budget de promotion des productions locales

Besoin d'aider les projets à émerger, puis à trouver des financements (au-delà des opportunités 2020 sur le Plan de relance lié au COVID).

Un besoin de continuer à organiser l'offre et la demande entre producteurs et débouchés.

Poursuivre la réflexion sur la logistique et la livraison.

Difficulté à faire changer les comportements alimentaires et à les mesurer : renforcer les actions de sensibilisation et pouvoir mesurer, suivre, les changements de comportements auprès des habitants.

PISTES DE RÉFLEXION

Obtenir la labélisation PAT nationale.

Finaliser l'écriture et la structuration du programme d'actions PAT piloté par le Parc, avec l'ensemble des acteurs agissants.

Trouver à financer les actions.

Poursuivre les actions portées par le Parc, et renforcer les moyens et l'ingénierie en fonction des opportunités.

Piloter, animer, suivre et évaluer dans la durée ce programme PAT.

INDICATEURS DE RÉALISATION/RÉSULTAT

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Nbre de restaurateurs engagés	-	7	13	11	11	12	11	9	7	7
Nbre de commerçants engagés	12	14	17	16	14	15	12	11	11	12
Nbre de structures de restauration collective accompagnées	-	-	-	-	8	-	-	-	-	-

MESURE 32 : FAVORISER LE RAPPROCHEMENT ENTRE PRODUCTEURS ET CONSOMMATEURS, NOTAMMENT EN DÉVELOPPANT LES CIRCUITS COURTS **

ENGAGEMENTS DU DÉPARTEMENT

- > initier et/ou soutenir les actions qui découlent de la présente mesure,
- > favoriser l'utilisation de produits agricoles locaux et biologiques, locaux ou régionaux, dans les cantines des collèges, et autres établissements,
- > favoriser l'accessibilité de ses appels d'offre aux producteurs agricoles de proximité et aux fournisseurs locaux et régionaux sans intermédiaires, dans le respect de la réglementation.



DEGRÉS DE MISE EN ŒUVRE :



TENDANCE SUR LA PÉRIODE :



PARTENAIRES :

Chambre d'Agriculture, APROBIO, EPCI, Région

CHIFFRES CLÉS :

1 salon acheteurs/producteurs,

Engagements dans la démarche «ici je mange local» : 21 collèges, 10 Etablissements Médico-sociaux et 1 commune (Anor). Ont obtenu le label : 5 collèges, 1 EMS et la commune d'Anor.

1 drive au collège Budé de Maubeuge

REGARD SUR 2010-2020

2015 : nouvelle politique de développement de l'approvisionnement local dans les restaurations collectives des établissements rattachés de près ou de loin au Département (collèges, établissements médico-sociaux)

2015 à aujourd'hui : accompagnement des collèges et Etablissements Médicaux sociaux dans leur projet d'achat de produits locaux :

- Présentation des outils existants comme la plateforme «approlocal.fr»,
- Mise en relation avec les producteurs locaux pour les établissements en gestion directe,
- Conseil sur la rédaction des marchés pour ceux qui sont en gestion indirecte,
- Clubs des chefs sur différentes thématiques en lien avec l'approvisionnement local,
- Visite d'exploitations
- Organisation des rencontres offres demandes pour mettre en relation les acheteurs et les producteurs (avec des tables rondes avec des retours d'expériences et un marché de producteurs)
- Organisation d'animations dans les collèges avec des ateliers cuisine avec l'association «Les sens du goût»
- Organisation d'atelier/formation sur la confection de plats végétariens et bio dans l'optique de la loi Egalim avec APROBIO
- Accompagnement des établissements sur le gaspillage alimentaire (mise en place d'actions anti-gaspi : salade bar, petite ou grande assiette selon la faim, pain en fin de chaîne, gachimètre à pain, ...)
- Travail avec la Région sur les groupements de commande pour les collèges et lycées.

2018 : création et suivi de la charte et du label «ici je mange local». En mai, salon des rencontres acheteurs/producteurs locaux à Le Quesnoy pour les établissements de l'arrondissement d'Avesnes.

2020 : Mise en place de drive des producteurs pendant le confinement pour aider les agriculteurs à écouler leur stock.

RÉUSSITES

Augmentation du nombre d'établissement engagés dans la démarche «ici je mange local» et labélisés.

PISTES DE RÉFLEXION

Mise en place de drives de producteurs sous une nouvelle version d'opération mixant drive et mise en place d'animations en lien avec l'approvisionnement en produits locaux du collège. Mettre en place un approvisionnement durable dans tous les restaurants collectifs d'ici 2025. Accompagner la structuration des filières locales pour répondre à la demande de la restauration collective. (Soutien à l'agroécologie, aux projets en faveur d'une organisation logistique et d'une transformation de proximité).





ZOOM SUR :



Animation des réseaux et outils de promotion

PARTENAIRES SPÉCIFIQUES :

Communes, producteurs, associations

CALENDRIER :

Le Parc anime 3 réseaux : depuis 2008 le réseau des Boutiques de l'Avesnois®, depuis 2012 le réseau des Restaurateurs de l'Avesnois® et depuis 2019 le réseau des Marchés de l'Avesnois®.

CHIFFRES CLÉS :

12 Boutiques de l'Avesnois® avec un minimum de 30 produits locaux

7 Restaurateurs de l'Avesnois® avec une assiette de l'Avesnois composée d'au moins de 2 produits locaux

11 Marchés de l'Avesnois® avec au moins 5 producteurs et/ou artisans de l'Avesnois

RÔLE DU PARC :

Le Parc a développé trois réseaux de boutiques, restaurateurs et de marchés, afin d'aider les producteurs à vendre leurs productions en circuits-courts de proximité, de permettre aux consommateurs et touristes de consommer local, et de faciliter les approvisionnements locaux des professionnels. La valorisation de ces réseaux, réunis autour de chartes d'engagement, se matérialise par trois marques détenues par le Parc, qui ont été graphiquement harmonisées pour une meilleure cohérence et lisibilité par les usagers.

LA PLUS VALUE PARC :

L'action Marchés de l'Avesnois® est transversale aux programmes agricoles et alimentaires du Parc. Le Parc soutient les organisateurs de marchés et promet aux habitants et touristes de pouvoir trouver des produits locaux et durables en adéquation avec les enjeux du territoire. Ces marchés permettent aussi de recréer des lieux de vente là où il reste peu de services, et des lieux de convivialité au sein des villages. Ils sont l'occasion de voir émerger d'autres collaborations (association de consommateurs, de producteurs...).



La Ferme du Pont des Loups - Boutique de l'Avesnois

1) Le Réseau des Boutiques de l'Avesnois® :

Créé en 2008, le réseau des Boutiques de l'Avesnois®, comprend aujourd'hui 12 bénéficiaires qui se sont associés au Parc naturel régional de l'Avesnois afin de promouvoir le territoire et de proposer à leur clientèle une gamme diversifiée de produits de l'Avesnois.

Les Boutiques de l'Avesnois® proposent une vitrine des saveurs de l'Avesnois, des produits et des savoir-faire locaux. Ce réseau offre un espace de vie et de rencontres qui participe au développement de l'économie locale.

2) Le Réseau des Restaurateurs de l'Avesnois® :

Créé en 2012, sous l'impulsion de quelques restaurateurs et avec l'accompagnement du Parc naturel régional, le réseau des Restaurateurs de l'Avesnois® compte aujourd'hui 7 bénéficiaires.

Chaque restaurateur s'engage par voie de convention avec le Parc naturel régional de l'Avesnois, détenteur de la marque.

La charte d'engagement prévoit que soit proposée une « Assiette de l'Avesnois® » composée d'au moins 2 produits locaux et de saison, que ce menu (plat principal et dessert) soit proposé à la carte toute l'année et sans réservation préalable.

Les producteurs locaux doivent figurer sur la carte du restaurant et être promus auprès des clientèles locales ou de proximité (habitants, professionnels et commerciaux) et des clientèles touristiques.

3) Le Réseau des Marchés de l'Avesnois® :

A l'échelle du territoire, il existait des marchés hebdomadaires historiques sur lesquels n'étaient plus nécessairement présents des producteurs et produits locaux. C'est pourquoi des marchés mensuels se sont créés à l'initiative de Communes ou d'associations pour réunir et valoriser

ces producteurs locaux, et parmi eux 5 initiatives de marchés bio soutenus par le Parc dans le cadre de son Plan bio (soutien à la création, à la communication, en matériel). En parallèle, le Parc animait déjà les réseaux de Boutiques puis de Restaurateurs de l'Avesnois. C'est pourquoi en 2019, des organisateurs de marchés ont demandé au Parc de mettre en place un réseau de Marchés de l'Avesnois.

Pour candidater l'organisateur de marché (public ou privé) renseigne une fiche et ses annexes producteurs/produits ; écrit un courrier au Président du Parc ; puis son dossier passe en Commission développement économique pour avis et est validé par le Bureau du Parc. Il reçoit ensuite une signature de convention de partenariat et envoie sa cotisation annuelle de 50 €. Il récupère en retour son kit de bienvenue : banderole, fléchage. Le Parc assure ensuite l'animation du réseau avec 1 à 2 réunions par an, avec appui individuel si questions ou problèmes. Il édite annuellement les calendriers des Marchés de l'Avesnois, imprimés à plusieurs milliers d'exemplaires.

En amont, le Parc accompagne aussi la création des marchés de producteurs du territoire, qui peuvent ensuite candidater au bout d'un an pour entrer dans le réseau une fois qu'ils auront fait preuve de leur bon fonctionnement. L'engouement est fort, notamment depuis les élections municipales de 2020 et l'effet COVID. Enfin, le Parc assure la communication des marchés en création ou existants et du réseau des Marchés de l'Avesnois® : mise à jour des sites « Tourisme en Avesnois » et « Ou acheter local » et « site du Parc » ; lien avec les outils touristiques (guide et carte) ; organisation de campagnes médiatiques (communiqués de presse, sports radio, post réseaux sociaux...) ; création et animation d'une page Facebook « consommons local en Avesnois ».





ZOOM SUR :



L'émergence d'un Plan Alimentaire Territorial (PAT)

PARTENAIRES SPÉCIFIQUES :

La gouvernance du PAT repose sur un COPIL décisionnaire, sous la Présidence d'un élu du Parc, composé des élus représentants de la Communauté de Communes du Pays de Mormal, l'Agglomération Maubeuge Val de Sambre, la Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois et la Communauté de Communes du Sud Avesnois. D'autres structures techniques partenaires sont membres du COTECH et des groupes de travail thématiques : certains d'entre eux sont particulièrement impliqués dans les actions du PAT : les Centres sociaux-culturels et CCAS, les associations (Les Sens du Goût, Les Parasites, APROBIO, A PETITS PAS, Solaal ...), les structures techniques (Chambre d'agriculture, Bio en Hauts de France, Réseau des AMAP, les acteurs du PID, CAF-MSA...), des structures sociales (ESAT, chantiers d'insertion, AGSS et réseau Andes, Réussir en Sambre Avesnois...) et acteurs de la santé (ARS...), les Communes et leurs cantines ainsi que les prestataires de restauration...etc.

CALENDRIER :

Historiquement, le Parc, les EPCI et leurs partenaires historiques, travaillent déjà depuis 20 ans au développement des circuits courts et de proximité sur le territoire.

En 2010, le développement des circuits courts est inscrit dans la Charte du Parc. Un COPIL et un programme d'actions sont mis en place.

En 2019, le Parc est lauréat d'un appel à projet du Programme National pour l'Alimentation.

Avril 2021 labélisation du PAT Sambre-Avesnois pour 3 ans.

En 2020-2021, construction et consolidation du Programme d'actions et recherche de financements

CHIFFRES CLÉS :

Plus de 200 personnes ont participé à l'émergence du PAT (40 partenaires rencontrés individuellement et plus de 15 groupes de travail thématiques organisés par le Parc).

RÔLE DU PARC :

Le Parc engage le territoire de l'Avesnois dans un Projet Alimentaire Territorial (PAT). Cette démarche concertée avec l'ensemble des acteurs qui agissent sur le thème de l'alimentation, permet d'identifier les besoins, valoriser et coordonner l'ensemble des actions initiées à l'échelle de l'arrondissement, au sein d'une stratégie pluriannuelle déclinée dans un programme d'actions multipartenaires.



L'Etat français encourage la mise en place de politiques publiques pour l'émergence de Projets Alimentaires Territoriaux (PAT) en France. Un PAT a pour objectif de développer une alimentation locale et durable pour tous : du producteur jusqu'au consommateur. C'est « Un projet collectif.

Le travail a débuté par la réalisation d'un diagnostic territorial pour identifier les acteurs et les actions existants et les besoins non satisfaits (40 structures vues en RDV, 15 ateliers de travail thématiques collectifs organisés, soit près de 200 personnes impliquées). Ce qui a permis d'établir un premier programme d'actions organisé autour de 8 axes et d'une trentaine d'actions

Certaines actions historiques restent essentielles aux PAT, comme par exemple le soutien aux agriculteurs dans les circuits courts et de proximité ; l'animation de réseaux.

D'autres actions, nouvelles, sont en cours de développement :

- Légumerie – APEI Les papillons Blancs : cet outil, en insertion, permettra de laver, éplucher, trancher, préparer les légumes de l'Avesnois et alentours, afin de fournir la restauration collective, les restaurants, les traiteurs, et autres clients en demande.

- Conserverie -Synergie : cet outil, en insertion, permettra de transformer des légumes et les conserver (surtout en pic de production l'été et l'hiver pour nos producteurs)

- Restauration collective – PNRA : ce projet vise à embaucher 1 ETP pour continuer à structurer la filière restauration collective sur le territoire.

- « Avesnois Savoureux (savoureux, durable et accessible) – Les Sens du Goût : Création d'une communauté éducative au restaurant scolaire comme à l'école.

- « Culture et expérimentations alimentaires, croquons l'Avesnois ! » – Les Parasites : Ces actions se destinent au grand public :

Animer une programmation culturelle dans le cinéma le CAMEO, tout en proposant une buvette 100% locale ainsi qu'une « mission pop corn » 100% Avesnois.

La création de spots vidéo sur les enjeux du PAT

Avec Les Sens du Goût, proposer des actions clef en main aux EPCI afin d'animer le PAT

- Création d'une deuxième épicerie solidaire itinérante au cœur de l'Avesnois - AGSS de l'UDAF : Ce projet est porté par l'AGSS (Association de Gestion des Services Spécialisés) basée à Maubeuge, et de l'UDAF (Union Départementale des Associations Familiales) avec le partenariat de l'ANDES et la banque alimentaire. Ils ont déjà développé une épicerie solidaire « A Travers Champs », qui sillonne le Pays de Mormal.

LA PLUS VALUE PARC :

Les PNR sont des territoires légitimes pour animer les PAT car ce sont des territoires organisés autour de Chartes de développement durable, animateurs de dialogue territorial, et porteurs d'expérimentations pour innover. C'est pourquoi le PNR Avesnois s'est porté volontaire pour animer la dynamique, au profit des 4 EPCI de l'arrondissement d'Avesnes-sur-Helpe, soutenu par le Sous-préfet de l'époque.

L'enjeu est de renforcer la notion d'approvisionnement local en offrant de meilleures valorisations aux productions agricoles et de favoriser l'accès à une alimentation locale de qualité au plus grand nombre. Le Parc joue donc ce rôle d'assembler et de coordinateur des actions, tout en étant lui-même un acteur majeur de mise en œuvre des actions.



MESURE 32 : FAVORISER LE RAPPROCHEMENT ENTRE PRODUCTEURS ET CONSOMMATEURS, NOTAMMENT EN DÉVELOPPANT LES CIRCUITS COURTS **



ZOOM SUR :



Comptoir de
Mormal :
plateforme
territoriale de vente en ligne

CALENDRIER :

Étude : 2019-2020,

Recrutement de l'agent en charge du projet :
novembre 2019

Lancement de la réalisation du site : février
2021

Constitution des partenariats : février - mars
2021

CHIFFRES CLÉS :

17574,98€ en investissement

RÔLE DU PARC :

Relais auprès des producteurs

LA PLUS VALUE PARC :

Relayer le lancement de la plateforme au sein
du large réseau de producteurs et être force de
propositions pour la mise en place de nouvelles
fonctionnalités.

À travers sa politique numérique, le Pays de Mormal pilote le déploiement d'une plateforme territoriale de vente en ligne où chaque commerçant, artisan, producteur du territoire a la possibilité de mettre gratuitement en ligne et de vendre ses produits, permettant aux clients de commander en ligne et de retirer les produits en magasin ou dans un point retrait. Un mode vitrine sans action en ligne pour le client est également possible ou encore la proposition de rendez-vous. Le professionnel peut bénéficier d'un accompagnement humain à la création de son espace.



ORIENTATION 14

Développer la filière pierre

- Objectifs « cibles »

- Engager 100% des sites carriers dans une démarche de management environnemental
- Augmenter la production artisanale en pierre bleue

- Indicateurs de suivi du territoire

- Évolution de la production de pierre bleue
- Évolution des surfaces artificialisées par l'exploitation des carrières
- Aménagements paysagers (haies, arbres et surfaces plantées) réalisés sur les sites carriers
- Part des sites carriers en possession d'une certification environnementale (ISO 14001 ou niveau 4/4 de la Charte Environnement des Industries Carrières)
- Nombre d'artisans valorisant la pierre bleue



Atelier de taille de pierre bleue en Avesnois

	2009	2010	2012	2015	2020
Évolution des surfaces artificialisées par l'exploitation des carrières (en hectares).	293		307 (+4,7%)	310 (0,97%)	
Part des sites carriers en possession d'une certification environnementale (ISO 14001 ou niveau 4/4 de la Charte Environnement des Industries Carrières)		5/7	5/7	4/7	5/7
Aménagements paysagers (haies, arbres et surfaces plantées) réalisés sur les sites carriers (valeurs cumulées)		3,7km 75 arbres 22,4 ha	12,7 km 75 arbres 25,9 ha	23 km 188 arbres 29,5 ha	29,2 km 3161 arbres 38,1 ha
Nombre d'artisans valorisant la pierre bleue		5	5	4	3



MESURE 33 : ACCOMPAGNER L'EXPLOITATION INDUSTRIELLE MAÎTRISÉE DE LA RESSOURCE EN ROCHES MASSIVES**

LES ENJEUX :

- La poursuite de l'activité et du développement carrier dans le respect de l'environnement (bruit, vibration....), de la biodiversité, des paysages et en particulier de la ressource en eau, dans le cadre d'une concertation le plus en amont possible avec les élus du territoire, la population et les équipes du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de l'Avesnois.



MESURE 33 : ACCOMPAGNER L'EXPLOITATION INDUSTRIELLE MAÎTRISÉE DE LA RESSOURCE EN ROCHES MASSIVES **

ENGAGEMENTS DU SYNDICAT MIXTE

> poursuivre l'animation du comité de concertation et de pilotage ainsi que la réalisation des actions partenariales engagées avec toutes les sociétés de carrières du territoire par voie de convention depuis 2000, renouvelée en 2007,

> initier des actions collectives avec les chefs d'entreprises des sites carriers et les conseiller en matière de prise en compte de l'environnement et du paysage,

> accompagner les entreprises engagées dans les démarches de management environnemental,

> solliciter Monsieur le Sous Préfet 2 à 3 fois par an, pour faire vivre le dialogue avec les industriels.



DEGRÉS DE MISE EN ŒUVRE :



TENDANCE SUR LA PÉRIODE :



FINANCEURS :

Département du Nord, Région Nord- Pas de Calais, UNICEM (Union Nationale des Industries de Carrières et de Matériaux de Construction) - exploitants carriers : Bocahut, CCM (Comptoir des Calcaires et Matériaux), CBS (Carrière du Bassin de la Sambre), SCD (Sociétés des Carrières de Dompierre), SECAB (Société d'Exploitation des Carrières de Bellignies)

PARTENAIRES :

DREAL Nord-Pas de Calais, DDTM Nord, Noréade,

UNICEM (Union Nationale des Industries de Carrières et de Matériaux de Construction), GRT Gaz,

Direction de la Voirie Départementale, Exploitants carriers : Bocahut, CCM (Comptoir des Calcaires et Matériaux), CBS (Carrière du Bassin de la Sambre), SCD (Sociétés des Carrières de Dompierre), SECAB (Société d'Exploitation des Carrières de Bellignies).

REGARD SUR 2010-2020

8 sites carriers en activité sont présents sur le territoire du Parc. Cette activité d'extraction constitue un enjeu en termes de développement économique mais peut avoir un impact en matière de paysage et de préservation des milieux naturels. C'est pourquoi, les services du Parc se sont engagés dans une démarche partenariale avec les carriers du territoire et l'UNICEM. Depuis 2000, une convention permet d'accompagner les carriers dans l'aménagement de leurs sites. L'objectif est de favoriser l'accompagnement par les services du Parc des projets et ainsi encourager la mise en place d'actions en faveur de la préservation de la biodiversité et de l'intégration paysagère des sites carriers.

Cette convention a été renouvelée en 2011. Parmi les actions envisagées, la convention prévoyait la mise en place d'un Plan Paysage des Sites Carriers en Avesnois. Celui-ci a été signé en 2019. Il est le fruit d'une réflexion, co-construite sur plusieurs années entre les carriers et les élus locaux, pour concevoir un projet commun guidant les différents acteurs vers une meilleure qualité paysagère et écologique tout en permettant le développement de l'activité d'extraction. Il œuvre ainsi pour une intégration paysagère et écologique tant à l'échelle du PNR qu'à l'échelle du site. Le Parc poursuit aussi ses actions de conseil en plantation pour favoriser l'intégration des sites et de sensibilisation des habitants. Certaines plantations ont pu se faire de manière participative avec les habitants et les écoles. Les services du Parc participent également aux CLI (Commission Locale d'Information) organisées par les carriers avec les habitants et acteurs du territoire.

RÉUSSITES

- Meilleure intégration paysagère des infrastructures industrielles du territoire.
- Elaboration d'un plan Paysage pour les carrières de l'Avesnois
- Amélioration de la prise en compte de la dimension «biodiversité» et paysage
- Échanges avec les porteurs de projets

DIFFICULTÉS

- Application des conseils techniques préconisés dans les schémas de plantations à améliorer.

- Intégrer toutes les carrières à la démarche du Plan de Paysage des Sites Carriers

PISTES DE RÉFLEXION

- Poursuivre l'animation du Plan de Paysage des sites carriers et l'intégration des préconisations paysagères dans les projets des carriers
- Améliorer le travail partenarial et collaboratif avec les différents acteurs du territoire
- Continuer à expérimenter de nouvelles façons d'aménager



INDICATEURS DE RÉALISATION/RÉSULTAT

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Nbre de conventions effectives	2	-	-	-	3	3	1	1	2	2



ZOOM SUR :



Le Plan Paysage des sites Carriers de l'Avesnois

PARTENAIRES SPÉCIFIQUES :

UNICEM, Carrières de l'Avesnois, DREAL, DDTM

CALENDRIER :

Démarche initiée en 2013

Lancement des études en 2015

Approbation en 2019

CHIFFRES CLÉS :

Depuis 2013 :

8 sites carriers (sur les 8 du territoire) concernés par la réalisation du diagnostic

7 sites carriers inscrits dans le Plan de Paysage

RÔLE DU PARC :

Accompagner les carriers dans l'intégration paysagère et environnementale des sites d'exploitation

LA PLUS VALUE PARC :

Engager une dynamique territoriale avec l'UNICEM, les exploitants carriers, les élus et les partenaires qui vise à une démarche de qualité pour l'intégration paysagère et environnementale des sites carriers

Engager une démarche de valorisation des sites carriers (création de belvédères, organisation de visites, création de chemins de randonnée...)

Prendre en compte dans les PLUi (zonage, règlement écrit, orientations d'aménagement et de programmation), les projets des carriers au regard des enjeux liés au paysage et la biodiversité sur les territoires



Signature du Plan Paysage des sites Carriers de l'Avesnois

La démarche d'élaboration du Plan de Paysage a consisté à accompagner les carriers de l'Avesnois pour :

Favoriser l'intégration paysagère et environnementale des sites d'extraction par l'élaboration d'orientations stratégiques d'évolution du territoire et par des programmes d'actions à court, moyen et long termes co-construits avec les différents acteurs du territoire au regard des spécificités paysagères et écologiques de l'Avesnois

Permettre une mise en œuvre concrète du plan d'actions opérationnel par une traduction pertinente dans les documents d'urbanisme ou de planification (zonage, règlement écrit, OAP [Orientations d'Aménagement et de Programmation]) et dans les autorisations préfectorales d'autorisation d'exploitation actuelles et futures

Le Plan Paysage est constitué de 5 parties :

- Un diagnostic qui présente les enjeux écologiques et paysagers des sites
- Un programme d'action qui aborde les projets et schémas d'orientations paysagères pour chaque site
- Un guide d'appui proposant des outils pour mettre en œuvre le plan de paysage
- Un guide d'appui qui explique comment intégrer le Plan de paysage dans les PLUi
- Un guide d'appui qui énonce des outils pour faire vivre le plan de paysage dans la durée

Suite à l'approbation par l'ensemble des partenaires en 2019, le Parc continue son action d'accompagnement des projets des carriers et co-anime avec l'UNICEM le Plan de Paysage.



La DDTM accompagne le PNR Avesnois et les carriers dans les plans carrières paysagers. Bien qu'étant un document non opposable, le plan paysager des carriers, s'inscrit dans une démarche de transposition des actions et orientations définies par celui-ci, au niveau des PLUi, approuvés et en cours sur le territoire (recours aux AOP, règlement adapté et zonage approprié). L'intervention du paysagiste conseil de l'État a été un levier facilitateur pour intégrer le travail réalisé dans le plan, dans les PLUi.

Un des enjeux majeur porte sur la valorisation au niveau paysager des sites carriers et en permettant des points d'observation pour le public (belvédères), ainsi que le développement de chemins de découverte des paysages des carrières.

Au passage, quelques grands objectifs identifiés dans les plans carrières paysagers :

- Qualifier les entrées et les espaces d'accueil des sites carriers - Intégrer les zones de stockage en limitant l'usage des résineux
- Aménager les nouvelles buttes et merlons en lien avec la topographie et les unités de paysage
- Qualifier les limites des sites carriers et assurer la sécurité





ZOOM SUR :



Les accompagnements du Parc dans le cadre de la convention avec les carrières –création de Belvédère

PARTENAIRES SPÉCIFIQUES :

Carriers de l'Avesnois, communes, UNICEM

CALENDRIER :

De 2013 à 2014

CHIFFRES CLÉS :

Un belvédère réalisé mais plusieurs en projet dans le plan de paysage des carrières de l'Avesnois

RÔLE DU PARC :

Accompagner les carriers dans les projets d'aménagement de leur site d'exploitation dans le respect de l'environnement et des paysages

LA PLUS VALUE PARC :

Le Parc a permis :

De valoriser les sites d'exploitation des carriers pour expliquer l'exploitation d'une carrière et montrer la biodiversité qui s'y trouve.

De poursuivre les démarches partenariales d'accompagnement des carriers dans le cadre de mise en œuvre de projet d'aménagement



Panneau d'information au belvédère de la carrière de Wallers en Fagne

Dans le cadre de la convention qui lie les carriers et le PNR Avesnois, les services du Parc ont accompagné techniquement la carrière CCM à Wallers en Fagne dans la réalisation d'un belvédère, en collaboration avec l'association Aubépine. L'objectif de ce belvédère est de faire découvrir le site de la carrière CCM au grand public en lui présentant toutes les étapes de la production, mais aussi de montrer qu'un site industriel comme une carrière peut accueillir une biodiversité intéressante. Le belvédère est un espace privé que la CCM rend public à tous, 24h/24h. Il a pour vocation d'accueillir également les scolaires qui viennent en sortie (géologie).

Le Parc a travaillé à la conception des panneaux de la manière suivante :

- Collecte des données naturalistes auprès de l'association Aubépine, qui assure via une convention avec la CCM les suivis naturalistes du site et notamment des populations de Hiboux Grand-duc
- Conception pédagogique des panneaux pour rendre les informations recueillies accessibles et compréhensibles par le plus grand nombre
- Réalisation graphique des supports



Panneau d'interprétation au belvédère de la carrière de Wallers en Fagne

MESURE 34 : DÉVELOPPER L'EXPLOITATION ARTISANALE DE LA PIERRE BLEUE ET SON UTILISATION

LES ENJEUX :

- La revitalisation de la filière pierre en relançant l'exploitation des bancs de pierre de taille,
- L'offre d'un débouché local en renforçant l'utilisation artisanale de la pierre (mobilier urbain, objet de décoration, construction, rénovation).



Tailleur de pierre - Entreprise Walqueman

MESURE 34 : DÉVELOPPER L'EXPLOITATION ARTISANALE DE LA PIERRE BLEUE ET SON UTILISATION



ENGAGEMENTS DU SYNDICAT MIXTE

- > étudier la possibilité d'attribuer la « Marque Parc » aux produits issus de l'exploitation artisanale des carrières,
- > sensibiliser les acteurs à l'utilisation de la pierre bleue dans la construction et la rénovation,
- > alimenter les réseaux d'échange, de savoir et de savoir-faire en région et à l'international.

DEGRÉS DE MISE EN ŒUVRE : 😊

TENDANCE SUR LA PÉRIODE : ➡

FINANCEURS :

Conseil régional – Département du Nord

PARTENAIRES :

Artisans pierre bleue commune de Wallers en fagne CC sur Avesnois – Réussir en Sambre-fédération des Parcs

CHIFFRES CLÉS :

En 2020 :

Une entreprise de taille de pierre

Un artisan

Utilisation de la pierre de Soignies

REGARD SUR 2010-2020

La pierre bleue a longtemps été utilisée dans la construction mais aussi dans la sculpture. Fort de ces carrières nombreuses, le territoire a développé un savoir-faire et une identité autour de cette roche.

Si aujourd'hui les carrières extraient cette pierre pour en faire du granulat, des artisans ont maintenu le savoir faire et tentent de redonner les lettres de noblesse à ce matériau.

En 2011, le Parc initie une réflexion avec les artisans pour promouvoir leur activité. En 2012, un référentiel Pierre Bleue marqué « Produit du Parc » est validé et permet ainsi une promotion de la pierre bleue de l'Avesnois.

Des outils de communication sont mis en place, plaquettes de promotion, panneaux

Faute de moyens d'animation, la démarche de marquage ne perdure pas.

Toutefois le Parc est partenaire du programme Interreg Bluestone qui permet depuis 2014 de développer tout un programme d'actions transfrontalières. La Communauté de Communes Sud Avesnois et l'association Réussir notre Sambre sont particulièrement actifs dans ce dossier interreg.

Par ailleurs, la pierre bleue est un matériau bien valorisé dans les règlements et préconisations des PLUi.



Maison de la famille Walqueman, marbrier à Hon-Hergies

RÉUSSITES

-animation des artisans pierre bleue avant la démarche transfrontalière, relance de l'utilisation dans la construction

DIFFICULTÉS

Peu de temps d'animation à consacrer à l'artisanat pour l'équipe de Parc
Disparition et non reprise des entreprises
Utilisation de la pierre belge

PISTES DE RÉFLEXION

Poursuivre la coopération transfrontalière pour favoriser, à minima, le recours à ce matériau traditionnel encore produit en Belgique



2008-2017 dispositif d'aide aux hébergements touristiques durables dont un des critères est

la valorisation de la culture locale. L'utilisation de la pierre bleue dans l'Avesnois était une des possibilités d'atteindre ce critère (par exemple l'utilisation de la pierre bleue dans un gîte rural à Marbaix).



ZOOM SUR :



Valorisation de la pierre bleue - Programme Interreg Objectif Bluestone

PARTENAIRES SPÉCIFIQUES :

Hainaut développement – CC Sud aversnois-
Institut du patrimoine Wallon- CC Ardennes
Rives de Meuse- Ville de Soignies

CALENDRIER :

2016 - 2020

CHIFFRES CLÉS :

7 opérateurs
90 actions et évènementiels
3800 participants
107 entreprises accompagnées
1 plateforme professionnelle numérique



RÔLE DU PARC :

partenaire associé dans le cadre du programme Interreg

LA PLUS VALUE PARC :

Participer à la définition du programme initial
Apporter son soutien à la mise en lien avec les professionnels du territoire Avesnois
Faciliter l'organisation de chantier sur des site patrimoniaux
Sensibiliser les élus à l'utilisation de la pierre bleue dans les démarches de rénovations urbaines.



Le projet Objectif Blue Stone, en s'appuyant sur les réseaux utiles, a pour objet de valoriser l'image de la pierre bleue et les savoir-faire qui en découlent ; de trouver de nouveaux débouchés pour les entreprises de ce secteur.

Il se décline sur le territoire Hainaut Avesnois Champagne qui correspond à une réalité territoriale : la pierre bleue y tient une place essentielle et favorise ainsi l'identité de ce secteur transfrontalier.

Mais ce secteur connaît d'importantes difficultés économiques malgré la présence de cette ressource locale.

Le projet avait comme ambition de soutenir la filière, de conforter la culture de la pierre bleue et de proposer de la formation pour permettre l'insertion professionnelle.

Les formations des entrepreneurs ont eu pour objectif de mieux appréhender les marchés et la concurrence, de générer le développement d'activités innovantes et contemporaines et de motiver la mise en place de formations transfrontalières aux métiers de la pierre.

Au bout des 4 années de travail, les partenaires ont permis la mise en place d'un réseau transfrontalier structuré : le carrefour européen de la pierre bleue.

Le programme s'est clôturé en novembre 2020.

Le site internet créé pour l'occasion entend faire perdurer cette mise en réseau des acteurs et de continuer à promouvoir la filière Pierre Bleu



Conférence de presse de lancement du dispositif Bluestone-Anor

ORIENTATION 15

Développer la gestion intégrée des forêts, ressources pour une filière forêt - bois locale

- Objectifs « cibles »

- 95% des forêts certifiées gérées durablement à l'horizon 2022.
- Augmenter la production de bois tout en garantissant la préservation des écosystèmes forestiers.

- Indicateurs de suivi du territoire

- Mise en œuvre d'un plan d'action charte forestière



Sous bois de jacinthes bleues

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Mise en œuvre d'un plan d'action charte forestière (Manque de moyen d'animation pour mettre en place le programme d'actions)	Rédaction de la charte forestière	-	-	-	-	-	-	-	-	-

MESURE 35 : DÉVELOPPER UNE CULTURE COMMUNE ET UNE STRATÉGIE « FORESTIÈRE » PARTAGÉE***

LES ENJEUX :

- L'engagement des acteurs et des usagers dans la concertation/négociation des approches multiples de l'espace forestier,
- L'amélioration de l'échange entre les forestiers et les autres acteurs,
- L'amélioration de la connaissance des forêts et la sensibilisation des publics,
- L'évaluation, de façon plus partagée, de la qualité de la gestion écologique des milieux forestiers.

MESURE 36 SOUTENIR LA GESTION DURABLE DE LA FORÊT**

LES ENJEUX :

- La construction d'une stratégie forestière partagée et sa traduction sur le territoire,
- Le renforcement de la conscience de la valeur « patrimoniale » et économique des forêts,
- L'amélioration de la gestion multifonctionnelle durable des forêts, notamment au travers de la contractualisation.

MESURE 37 : DÉVELOPPER LA FILIÈRE BOIS DU TERRITOIRE**

LES ENJEUX :

- L'obtention d'une stratégie de développement de la filière bois au travers de la Charte forestière territoriale,
- L'intégration de la filière bois territoriale dans les dynamiques régionales et internationales,
- Le renforcement de la valorisation des bois produits en Avesnois et le dynamisme des acteurs de la filière bois,
- L'augmentation du niveau de valeur ajoutée des bois produits en Avesnois,
- L'amélioration et/ou le renforcement de la place de la ressource bois comme élément de culture et de développement territorial pour l'Avesnois et ses populations locales.

Au regard de la proximité de contenus et d'enjeux des trois mesures, il a été convenu de les traiter ensemble



MESURE 35 : DÉVELOPPER UNE CULTURE COMMUNE ET UNE STRATÉGIE « FORESTIÈRE » PARTAGÉE***

MESURE 36 SOUTENIR LA GESTION DURABLE DE LA FORÊT**

MESURE 37 : DÉVELOPPER LA FILIÈRE BOIS DU TERRITOIRE**

DEGRÉS DE MISE EN ŒUVRE :



TENDANCE SUR LA PÉRIODE :



FINANCEURS :

Région Hauts-de-France

PARTENAIRES :

Conseil régional Syndicat des scieurs du Nord
Centre du Bois – Interprofession, ONF, CRPF

CHIFFRES CLÉS :

Une charte forestière rédigée en 2011

RÉUSSITES

Une charte forestière partenariale

DIFFICULTÉS

Manque de structuration et d'opérateurs de la filière bois- marché national voir international qui ne permet pas la mobilisation locale
Aucun moyen d'animation pour la mise en place des actions envisagées dans la charte

PISTES DE RÉFLEXION

Quelle place du Parc dans la forêt ?
Développer les actions en faveur de l'accessibilité du public
Amplifier la prise en compte de la biodiversité dans les plans de gestion
Accompagner les enjeux face au changement climatique



de lancer un programme d'actions.

Le Parc prend une part active dans le développement de la filière bois énergie, considérant l'enjeu de préservation du bocage comme majeur. (Cf mesure 27). A la demande du Conseil régional qui tente de relancer la filière bois régionale, le Parc recrute 1 ETP en 2013 afin de sensibiliser à la construction bois.

Toutefois, même si le territoire est fortement boisé à l'échelle de la Région, il n'est plus pour autant structuré pour mobiliser localement les bois locaux. Les faibles volumes ne permettent pas d'imaginer des investissements lourds de la part des acteurs de la transformation.

Sur le plan de la gestion forestière, et de la prise en compte de la biodiversité, il faut noter que 3 sites Natura 2000 sont présents sur le territoire et permettent la mise en œuvre d'actions sylvicoles sur le territoire telles que la conversion des peuplements exogènes en peuplements indigènes ou la gestion écologique des bernes forestières

ENGAGEMENTS DU SYNDICAT MIXTE

- > animer et coordonner l'élaboration de la Charte forestière territoriale de l'Avesnois,
- > faciliter les échanges et la fédération des acteurs publics et privés, parties prenantes de la Charte forestière territoriale,
- > favoriser et faciliter la mise en cohérence des actions de la Charte forestière territoriale sur le territoire,
- > contribuer à la définition et à la mise en œuvre des contrats de forêts,
- > alimenter les réseaux d'échange, de savoir et de savoir-faire en région et à l'international.
- > développer la gestion contractuelle, en particulier pour la mise en œuvre d'actions expérimentales,
- > favoriser la capitalisation d'expérience et l'échange de pratiques dans le cadre de missions entre le Nord et le Sud

REGARD SUR 2010-2020

Au-delà de la mise en place de la charte forestière réalisée en 2011, il est entendu



Région
Hauts-de-France

L'engagement de la Région se traduit par :

- Accompagnement du développement de la filière bois-énergie sur le territoire par la participation au financement d'un chargé de mission du SM du PNR sur la thématique bois-énergie (1 ETP)
- Soutien financier aux projets d'investissement d'installation de chaufferies bois déchiqueté de puissance moyenne et de mini-réseaux de chaleur auprès d'agriculteurs et de collectivités sur le territoire dans le cadre du FRATRI (une quinzaine de projets d'investissement soutenus sur la période 2016-2020)

Bois-construction (3 projets soutenus) : construction d'un restaurant scolaire en ossature bois à Trélon , réhabilitation d'un ancien bâtiment commercial en tiers-lieu à Fourmies et aménagement d'une crèche à Villereau



- Le Département a contribué indirectement à développer une culture commune et une stratégie forestière partagée par le biais de son partenariat avec l'ONF : soumission au régime forestier de ses boisements, ses cofinancements aux schéma d'accueil, ses financements

des itinéraires inscrits au PDIPR.

- Le Département gère ses boisements ENN de l'Avesnois en régime forestier dans le cadre d'une gestion durable et écologique. Signature d'une convention cadre de partenariat 2021-2031 entre le Département et l'ONF dont l'un des objectifs est la gestion du patrimoine forestier, la valorisation locale de la ressource en bois.

- Le Département n'est pas impliqué directement dans le développement de la filière bois en Avesnois (compétence économique) mais favorise, en partenariat avec les différents acteurs du territoire, sa mise en œuvre (ex via le dispositif projet territoriaux structurant (PTS) ou aide départementale aux villages et bourgs (ADVB). Recrutement d'un coordinateur technique de la politique forestière du Département en 2020.

ORIENTATION 16

Organiser la filière touristique du territoire

- Objectifs « cibles »

- Travailler en commun autour d'objectifs partagés
- Qualifier les prestations touristiques.

- Indicateurs de suivi du territoire

- Renouvellement de l'obtention du label «charte européenne du tourisme durable»
- Nombre et type d'acteurs engagés dans la démarche CETD



		T0 (2011)	T1 (2012)	T2 (2013)	T3 (2014)	T4 (2015)	T5 (2016)
Nombre et types d'acteurs engagés dans la démarche « Charte européenne du Tourisme Durable » (CETD)	Privés	5	7	9	15	25	Remplacée à partir de cette date par la dynamique Destination Avesnois
	public	15	15	15	30	30	
	T0 (2006)	T1 (2012)*		T2 (2016)			
Renouvellement de l'obtention de la charte européenne de tourisme durable (CETD)	1 ^{ère} certification	renouvellement		non demande de renouvellement			

MESURE 38 : ORGANISER LA GOUVERNANCE ENTRE ACTEURS DU DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE EN AVESNOIS ***

MESURE 41 : ADOPTER UNE COMMUNICATION ET UNE STRATÉGIE DE PROMOTION ET DE COMMERCIALISATION RESPONSABLE POUR LE TERRITOIRE AVESNOIS*

Au regard de la proximité de contenus et d'enjeux des deux mesures, il a été convenu de les traiter ensemble

LES ENJEUX :

- L'amélioration de l'organisation touristique (le qui fait quoi ?),
- La définition et la mise en œuvre d'actions communes en faveur du développement touristique du territoire.
- La rationalisation et l'harmonisation de la communication touristique du territoire,
- L'articulation du positionnement marketing de la destination Avesnois avec les stratégies marketing départementale et régionale,
- Le développement d'une communication collective qui valorise l'inscription du territoire et de ses acteurs dans la Charte européenne du tourisme durable,
- Le développement de la commercialisation de produits touristiques identitaires et durables.



Rappel du bilan intermédiaire

Niveau de mise en œuvre collective 2010/2016	Peu satisfaisant	Moyen	Bon	Très bon
Mesure 38 : Organiser la gouvernance entre acteurs du développement touristique en Avesnois		X		
Mesure 41 : Adopter une communication et une stratégie de promotion et de commercialisation responsable		X		

MESURE 38 : ORGANISER LA GOUVERNANCE ENTRE ACTEURS DU DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE EN AVESNOIS ***

MESURE 4I : ADOPTER UNE COMMUNICATION ET UNE STRATÉGIE DE PROMOTION ET DE COMMERCIALISATION RESPONSABLE POUR LE TERRITOIRE AVESNOIS*

DEGRÉS DE MISE EN ŒUVRE : 

TENDANCE SUR LA PÉRIODE : 

FINANCEURS :

EPCI de l'Avesnois, Oti, Région Hauts-de-France, Conseil Départemental du Nord, Europe (LEADER)

PARTENAIRES :

EPCI de l'Avesnois
Offices de tourisme de l'Avesnois
Conseil Départemental du Nord
Agence Départementale Nord Tourisme
Région Hauts-de-France – Service Attractivité
Comité Régional du Tourisme et des Congrès Hauts-de-France
Acteurs touristiques de l'Avesnois
Comité Départemental du Tourisme
Gîtes de France Nord
CCI Grand Hainaut



REGARD SUR 2010-2020

La distinction « Charte européenne du tourisme durable dans les espaces protégés » (CETD) récompense l'engagement collectif des acteurs touristiques pour la mise en œuvre d'un tourisme de découverte, fondé sur la préservation et la valorisation des patrimoines, et bénéfique pour la population locale.

Cette distinction décernée par la Fédération EUROPARC, a été accordée au Parc naturel régional de l'Avesnois en 2006 puis renouvelée en 2012.

La réévaluation a confirmé l'intérêt d'un forum mixte rassemblant les acteurs économiques publics et privés : espace de rencontres, d'échanges de bonnes pratiques, de détection et de co-construction de projets éco-touristiques.

Après avoir établi une méthodologie pour l'accompagnement des entreprises touristiques (Volet 2 CETD), le Parc s'est doté d'un outil d'éco-diagnostic reconnu par les instances nationales et européennes. Durant 5 années consécutives, plus de 25 éco-diagnostic ont permis d'établir un processus d'accompagnement qualifié et individualisé des professionnels du tourisme et de bâtir collectivement avec tous les acteurs un plan de progrès commun pluriannuel en faveur du tourisme durable dans le Parc.

Ainsi, l'action principale de ce programme de tourisme durable a été la collaboration avec l'association des Gîtes de France du Nord pour accompagner les hébergeurs volontaires vers une labellisation « Gîtes Panda » (label porté par la Fondation mondiale pour la protection de la Nature : World Wildlife Foundation). De 2010 à 2015, 10 hébergeurs ont été labellisés dans le Parc naturel régional de l'Avesnois puis en 2016 et 2017, 4 hébergeurs supplémentaires se sont engagés dans la qualification « Forme, Nature, Bien-être ». A partir de 2018, le Parc s'est engagé dans le déploiement de la marque « VALEURS Parc naturel régional » pour les hébergeurs touristiques soit 11 hébergeurs bénéficiaires en 2021 (Cf. MESURE 40)

En 2012, le Parc s'est engagé dans un dispositif pilote portant sur la contractualisation avec les opérateurs de voyages en faveur de la commercialisation d'une offre de tourisme durable. Accompagnée par le Parc, l'agence Place Voyage a été certifiée partenaire de la CETD en 2015 aux côtés de 15 autres opérateurs de voyages certifiés en France.

Après 2015, le Syndicat mixte du Parc ne s'est pas réengagé dans la Charte européenne du tourisme durable pour des raisons de budget insuffisant pour poursuivre dans cette démarche.

Pendant près de 10 ans, il a été le coordinateur et le maître d'ouvrage de la politique départementale « Fonds de promotion touristique » réunissant l'ensemble des acteurs touristiques et les intercommunalités de l'Avesnois jusqu'en 2015, date à laquelle la politique a été abandonnée au profit d'un autre dispositif nommé : « OT du Futur ». Le Parc naturel régional a continué d'émarger à la politique départementale en proposant

ENGAGEMENTS DU SYNDICAT MIXTE

> animer le Comité de pilotage « tourisme durable »,

> coordonner la mise en œuvre de la Charte européenne du tourisme durable,

> initier et coordonner des actions collectives de développement et de promotion touristique,

> mobiliser les moyens financiers nécessaires pour se doter d'une ingénierie touristique à la hauteur des ambitions partagées pour le territoire.

> accompagner les acteurs touristiques (UDOT-SI, Gîtes de France, Accueil paysans, Bienvenue à la Ferme, Clé vacances,...) et porteurs de projets, pour une meilleure prise en compte des principes de développement durable dans leurs activités (hébergement, équipements, activités de loisirs, manifestations...),

> accompagner les acteurs touristiques en vue de l'attribution de la marque Parc (ou autres signes de qualité de type Gîte panda, Hôtel au Naturel...) ou d'autres écolabels, aux produits respectueux des principes de la Charte européenne du tourisme durable,

> contribuer à la sensibilisation ainsi qu'à la formation des acteurs touristiques et visiteurs aux principes du tourisme durable,

> expérimenter et accompagner des actions collectives et innovantes entre acteurs touristiques (mise en produit touristique...).



des projets structurants de développement touristique à l'échelle de l'arrondissement dans le cadre du projet mutualisé Destination Avesnois : création d'un nouveau site internet portail www.tourisme-avesnois.com, développement des parcours numériques de l'application Baladavesnois, création d'une identité graphique Avesnois La vraie parenthèse, création d'une stratégie numérique innovante.

En 2014, le Parc a été l'animateur et le coordinateur de la politique régionale « Contrat de Rayonnement Touristique » (CRT) pour le territoire Avesnois. Le recrutement d'une assistance à maîtrise d'ouvrage a permis la réalisation d'un diagnostic partagé, la co-construction d'une stratégie et d'un plan d'action touristique. Plus de 60 acteurs et partenaires ont été mobilisés autour de ce dispositif.

A l'issue de cette étude, un protocole d'accord pour la mise en œuvre du Contrat de Rayonnement Sambre Avesnois a été signé par les 4 intercommunalités de l'Avesnois, le Département du Nord, la CCI Grand Hainaut, l'ex Région Nord Pas-de-Calais et le Parc naturel régional.

Par ailleurs, un positionnement touristique a été défini et approuvé par les élus du territoire : « L'Avesnois, une parenthèse saine et revitalisante ».

Le Parc a poursuivi l'accompagnement des projets soutenus par la Région durant l'année 2015.

Depuis fin 2015, le Syndicat mixte du Parc naturel régional avec les 4 intercommunalités de l'Avesnois et les 4 Offices de tourisme intercommunautaires se sont rassemblés autour d'un projet touristique structuré assorti d'une stratégie de développement touristique à l'horizon 2020.

La coordination et la maîtrise d'ouvrage de ce dispositif partagé « Destination Avesnois » sont confiées au Parc naturel régional de l'Avesnois.

La gouvernance du projet est établie par voie de convention entre les partenaires.

Une première convention cadre de partenariat a été réalisée sur la période 2016-2020, la seconde a été élaborée sur la période 2021-2022, en concordance avec le calendrier de création d'un Office de tourisme intercommunautaire Destination Avesnois.

En 2017, le Parc naturel régional de l'Avesnois élabore une candidature mutualisée au titre de la Destination Avesnois en réponse à l'AMI de la Région Hauts-de-France « Espace de rayonnement touristique ». En 2019, à la demande de la Région et après s'être accordé sur une candidature mutualisée avec la Thiérache, la candidature a été révisée pour préciser la thématique commune à l'Avesnois-Thiérache. Le contrat de rayonnement touristique portant sur les Itinérances est donc porté en 2020 par le Syndicat mixte du Parc naturel régional de l'Avesnois avec le Pays de Thiérache. Une assistante d'étude a été recrutée par les 2 partenaires pour établir le contrat et animer le dispositif à l'échelle de l'Avesnois-Thiérache (co-financement FEADER dans le cadre des programmes Leader).

RÉUSSITES

- Jusqu'en 2016, l'engagement du Parc dans la CETD a permis de disposer d'un cadre méthodologique efficace et partagé au niveau national, de bénéficier d'un partage d'expériences en faveur du tourisme durable au niveau européen, d'initier un dispositif qualifié d'animation des réseaux d'acteurs (forum mixte public-privé mobilisant plus de 30 partenaires à chacune des rencontres) et d'engager des actions concrètes et innovantes en matière de tourisme durable (écodiagnostic, réseau des Gîtes Panda...)
- La mobilisation des crédits d'Etat FNADT/CPER territorial en 2011 et 2012 a permis la création d'un poste d'assistant d'étude et de renforcer la mission tourisme.
- En 2018 et 2020, la mobilisation de crédits FEADER a permis de recruter un renfort d'ingénierie sur une mission marketing et une mission de coopération avec la Thiérache portant sur les itinérances.
- L'installation d'une gouvernance politique à l'échelle de l'Arrondissement d'Avesnes-sur-Helpe à travers le projet mutualisé « Destination Avesnois », animé et coordonné par le Parc naturel régional de l'Avesnois.
- La définition d'une stratégie partagée et la déclinaison du positionnement marketing « Avesnois La vraie parenthèse »
- Des actions de promotions coordonnées en faveur de l'Avesnois comme le magazine de l'été Avesnois La vraie parenthèse depuis 2019
- Une meilleure intégration des réseaux qualifiés et de l'image du Parc dans la communication touristique
- Des projets structurants accompagnés à l'échelle de l'arrondissement d'Avesnes-sur-Helpe : le Réseau Points Nœuds Vélo, la stratégie numérique de l'Avesnois.
- Le projet de création d'un Office de tourisme d'arrondissement Destination

tion Avesnois à l'horizon 2022

- Le Parc intègre depuis 2020 les CODIR ou le Conseil d'exploitation des 4 Offices de tourisme de l'Avesnois. Cela favorise le rappel des objectifs communs et l'affirmation du projet collectif Destination Avesnois.

DIFFICULTÉS

- Les moyens financiers limités pour poursuivre notre engagement dans la CETD (candidature non renouvelée depuis 2016) ; une plus value jugée par ailleurs limitée.
- Des structurations hétérogènes dans les EPCI et des niveaux de maturité différents en matière de tourisme
- Un niveau d'ambition fort et des difficultés à réaliser l'ensemble du programme d'action annuel et de consommer la totalité des crédits prévisionnels
- Une participation technique inégale de la part des partenaires de la Destination Avesnois
- Le Parc est maître d'ouvrage du programme d'actions Destination Avesnois et doit donc composer avec une gouvernance collective (avec les 8 partenaires associés des EPCI et OTi), ce qui peut freiner les décisions et les avancées des projets communs.

PISTES DE RÉFLEXION

Avec la création de l'Office de tourisme intercommunautaire Destination Avesnois, il sera nécessaire d'envisager une réorganisation et une évolution de la mission tourisme du Parc.

INDICATEURS DE RÉALISATION/RÉSULTAT

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Nbre de COPIL réunis	np	np	np	4	2	4	3	3	2	1
Nbre de COTECH réunis	np	np	np	4	2	4	6	4	2	4
Nbre de partenaires engagés	np	np	np	50	5	8	8	8	8	8

MESURE 38 : ORGANISER LA GOUVERNANCE ENTRE ACTEURS DU DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE EN AVESNOIS ***

ENGAGEMENTS DU DÉPARTEMENT

> mobiliser sur le territoire le schéma départemental du tourisme durable.



DEGRÉS DE MISE EN ŒUVRE :



TENDANCE SUR LA PÉRIODE :



CHIFFRES CLÉS :

24 Cafés Rando labellisés sur le territoire.

Présence aux Cotech «Destination Avesnois».

PARTENAIRES :

Les OT Sambre-Avesnois, Pays de Mormal, Sud Avesnois et Maubeuge, La Fédération Française de la randonnée Nord, le Pôle d'Equilibre Territorial Rural de Thiérache, Agence Départementale du Tourisme de l'Aisne, Région

REGARD SUR 2010-2020

2010-2020 : Coordination d'actions fédératrices sur le territoire : développement du projet fluvial sur la Sambre, développement des «Accueils Vélo» et des Greeters.

2016-2017 : Initiation par le Musverre d'un Comité «Musées et territoire en Avesnois» dans le cadre duquel des actions ont été réalisées.

2017 : Mise en place de la Commission Départementale des Espaces, Sites et Itinéraires.

2017 - 2020 :

Mise en place des cafés rando et de l'organisation du réseau avec le PNR Avesnois :

- Organisation d'un éducteur Cafés Rando,
- Mise en place de groupes de travail sur le développement du Réseau Cafés Rando à l'échelle du PNRA (gouvernance, charte, grille d'évaluation, communication, animation...)
- Organisation d'animations en lien avec le Parc, les OT, le CDRP et les associations de randonnée (RPN).

Participation de la Direction de la Culture au Cotech dédié à la mise en place de la «Destination Avesnois» en lien avec le Parc et les Offices de tourisme des différentes EPCI du territoire afin d'y associer les équipements structurants situés sur le territoire du Parc.

2018 : Tentative de mutualisation de moyens RH (relations publiques et Communication) entre les musées départementaux du territoire et l'écomusée. Projet avorté de convention avec l'Ecomusée de Fournies.

2019-2020 : Participation à la définition d'un Contrat de Rayonnement Touristique (CRT) commun avec la Thiérache.

2021 : Signature du CRT.

RÉUSSITES

La mise en place des cafés rando Nord et la gouvernance entre les acteurs du réseau.

L'entente des signataires du CRT pour choisir l'itinérance douce comme axe de valorisation structurant les 2 destinations.

DIFFICULTÉS

Depuis la fin du dispositif départemental «Fond de Promotion Touristique», la quasi disparition de l'association des équipements structurants aux échanges avec les offices de tourisme et le parc au sein du groupe de travail «Destination Avesnois».

L'abandon du groupe «Musées et territoire» suite à un défaut de mode d'organisation et d'animation.

Le non aboutissement de la Convention avec l'Ecomusée.

PISTES DE RÉFLEXION

Au niveau des cafés rando :

- Mettre en place des groupes de travail pour la création ou la modification des outils du réseau Café-Rando (grille de critères, charte de quali-

té, fiches satisfaction client, grille d'évaluation, conventions avec les cafés, conventions partenariales...).

- Organiser et animer des Comités de Pilotage,
- Maintenir de façon régulière le lien avec les cafetiers.

Associer les équipements et les sites départementaux aux Cotech et Copils «Destination Avesnois» en tant que partenaires stratégiques (ex : intégration de la dimension territoire dans les Projets Scientifiques et Culturels respectifs du Forum Antique de Bavay, du MusVerre et du Musée Matisse bien que ce dernier soit situé juste en dehors du périmètre du Parc). Mutualiser les moyens au sein du Cotech et du COPIL de la «Destination Avesnois» ; s'appuyer sur les équipements départementaux comme relais de diffusion de promotion touristique.

Au niveau du CRT, renforcer la structuration de la gouvernance entre acteurs du développement touristique et améliorer la prise en compte de la question du développement/accompagnement de l'hébergement touristique.



Le comité musée et territoire

MESURE 41 : ADOPTER UNE COMMUNICATION ET UNE STRATÉGIE DE PROMOTION ET DE COMMERCIALISATION RESPONSABLE POUR LE TERRITOIRE AVESNOIS*



ZOOM SUR :



Projet mutualisé Destination Avesnois

PARTENAIRES SPÉCIFIQUES :

EPCI de l'Avesnois
Offices de tourisme de l'Avesnois
Conseil Départemental du Nord
Agence Départementale Nord Tourisme
Région Hauts-de-France – Service Attractivité
Comité Régional du Tourisme et des Congrès Hauts-de-France
Acteurs touristiques de l'Avesnois

CALENDRIER :

2016-2020 : 1^{ère} convention cadre de partenariat
2021-2022 : seconde convention cadre en lien avec la création d'un OTi.

CHIFFRES CLÉS :

- L'animation du site internet tourisme-avesnois.com qui bénéficie aujourd'hui d'une fréquentation moyenne de 145 000 connexions/an, en constante progression
- Depuis 3 ans, la création et la diffusion à 20 000 exemplaires du magazine de l'été « Avesnois, la vraie parenthèse » et de la carte touristique.
- La réalisation d'un stand « Avesnois, la vraie parenthèse », présent sur des salons, des opérations vitrines
- La présence, en 2019, de la Destination Avesnois au Salon International de l'agriculture pour promouvoir le territoire de la Bleue du Nord, alors église du salon
- En 2020 (période COVID), la réalisation et la diffusion d'une vidéo promotionnelle « Avesnois, la vraie parenthèse », avec le soutien du CRTc Hauts-de-France
- Le référencement de plus de 140 circuits de randonnée en Avesnois sur l'application nationale Visorando
- Le développement de Baladavesnois, application mobile de découvertes patrimoniales, qui compte, à ce jour, 16 circuits
- La formation de 68 acteurs touristiques à l'exploitation des outils numériques et réseaux sociaux en 2020 (période COVID) pour renforcer leur promotion.

RÔLE DU PARC :

Animer et coordonner le projet touristique mutualisé « Destination Avesnois »



Carte touristique de l'Avesnois



Le magazine Destination Avesnois

Depuis fin 2015, le Syndicat mixte du Parc naturel régional avec les 4 intercommunalités de l'Avesnois et les 4 Offices de tourisme intercommunaux se sont rassemblés autour d'un projet touristique structuré assorti d'une stratégie de développement touristique à l'horizon 2020. La gouvernance du projet est établie par voie de convention entre les partenaires.

Une première convention cadre de partenariat a été réalisée sur la période 2016-2020, la seconde a été élaborée sur la période 2021-2022 ; en concordance avec le calendrier de création d'un Office de tourisme intercommunautaire Destination Avesnois.

Des conventions d'objectifs sont produites chaque année et s'accompagnent d'un plan d'action assorti d'un plan de financement réalisé par le Parc à partir des co-financements recherchés et accordés ;

LA PLUS VALUE PARC :

Garantir l'animation du collectif par l'installation d'une instance technique sous forme d'un Comité technique « Destination Avesnois », d'une instance politique sous forme d'un Comité de pilotage « Destination Avesnois »

- Assurer le caractère collectif et territorial des actions définies et mises en œuvre ;
- Convenir d'une méthode collégiale en mode projet avec des délégations et un portage participatif des actions envisagées ;
- Gérer et assurer la réalisation du budget en dépenses et en recettes ;
- Rechercher et mobiliser efficacement des co-financements par le montage de dossiers de demande de subventions départementales (politique OT du Futur), régionales (Contrat de Rayonnement touristique), nationales ou européennes (FEADER).
- Assurer une coordination étroite avec les « personnes référentes » ;
- Etablir un suivi et une évaluation de la convention multi-partenaire ;
- Initier la définition et la mise en œuvre d'une stratégie de communication partagée (Cf. fiche mesure 41 : magazine, carte touristique...)

Le plan d'action s'articule autour de 6 axes majeurs :

- Axe 1 : Formaliser et développer le positionnement marketing de l'Avesnois
- Axe 2 : Evaluation et observation de la fréquentation touristique
- Axe 3 : Développement et qualification des offres touristiques
- Axe 4 : Production et commercialisation de produits touristiques identitaires
- Axe 5 : formation et professionnalisation des acteurs
- Axe 6 : Promotion de la Destination Avesnois

MESURE 39 : FAVORISER LA FORMATION PERMANENTE DES ACTEURS TOURISTIQUES**

LES ENJEUX :

- Le développement de la qualité de l'offre touristique et son adaptation aux évolutions de la demande (ex. : apprentissage de la langue / clientèle anglaise),
- Le renforcement de l'esprit d'initiative des acteurs touristiques et porteurs de projet,
- L'accès à la formation continue pour tous les acteurs touristiques (agriculteurs, producteurs, artisans, associatifs...).



Formations aux techniques d'animation. Ici au zoo de Maubeuge

MESURE 39 : FAVORISER LA FORMATION PERMANENTE DES ACTEURS TOURISTIQUES**



ENGAGEMENTS DU SYNDICAT MIXTE

> animer le Comité de pilotage « tourisme durable »,

> organiser le recueil, avec les structures compétentes (gîtes de France, UDOTSI...), des besoins en formation des acteurs touristiques de l'Avesnois,

> participer à l'action de formation des acteurs touristiques.

DEGRÉS DE MISE EN ŒUVRE :



TENDANCE SUR LA PÉRIODE :



FINANCEURS :

EPCI de l'Avesnois, Région Hauts-de-France, Conseil Départemental du Nord, Europe (LEADER & INTERREG)

PARTENAIRES :

EPCI de l'Avesnois - Offices de tourisme de l'Avesnois - Conseil Départemental du Nord - Agence Départementale Nord Tourisme - Région Hauts-de-France - Service Attractivité - Comité Régional du Tourisme et des Congrès Hauts-de-France - Acteurs touristiques de l'Avesnois

REGARD SUR 2010-2020

De 2010 à 2014, le Parc naturel régional de l'Avesnois a poursuivi l'action de formation des acteurs de la randonnée en proposant 1 journée de formation-action par année. En partenariat avec le Comité Départemental de Randonnée Pédestre et avec le Conseil Départemental du Nord, ces formations proposaient une expertise sur les techniques de balisage par le CDRP et un chantier spécifique de gestion différenciée des chemins ou de connaissance environnementale et patrimoniale par les services du Parc.

De 2010 à 2015, dans le cadre de la Charte européenne du tourisme durable, plusieurs ateliers créatifs ont été organisés et animés par le Parc, mobilisant près d'une vingtaine d'acteurs touristiques engagés, principalement le réseau des hébergements Gîtes de France dans le cadre de la labellisation Gîtes Panda puis la qualification Gîtes « Forme, nature, bien-être ».

A compter de 2016, dans le cadre de la mise en œuvre du projet mutualisé Destination Avesnois, plusieurs groupes de travail thématiques ont été organisés à destination des partenaires des Offices de tourisme et des acteurs touristiques de l'Avesnois : 15 groupes de travail en moyenne par année. Des expertises extérieures ont été mobilisées dont les services de l'agence départementale Nord Tourisme, le Conseil Départemental du Nord, le Comité Régional du Tourisme autour de sujets transversaux comme : la commercialisation, les plateformes de vente en ligne, l'administration du site portail Tourisme Avesnois, l'action marketing, les clientèles du vélotourisme.

Depuis 2018, le Parc a entrepris le déploiement de la marque VALEURS Parc naturel régional : le réseau composé de 10 bénéficiaires est réuni 1 fois par an pour établir ensemble un plan d'action partagé et partager les expériences positives en faveur du tourisme durable.

Egalement, dans le cadre d'un dispositif collectif interparcs des Hauts-de-France avec le soutien d'ENR et grâce à la mobilisation de crédits Interreg, le Parc s'est engagé dans la formation de Guides médiateurs nature. Aujourd'hui, après un accompagnement de 2 ans comprenant près de 8 jours de formation, le réseau compte 12 membres dont plusieurs candidats à la marque Valeurs Parc naturel régional.

En 2020, le Parc a engagé un partenariat avec l'agence ESCURSIA pour le développement d'une offre de séjours VALEURS Parc naturel régional Avesnois. Un premier séjour ornithologique, labellisé « VALEURS Parc naturel régional® » a été élaboré en partenariat avec les réseaux d'acteurs qualifiés.

La qualification des offres permet d'envisager une commercialisation adaptée au bénéfice du développement économique local.



Formations Guides médiateurs nature



Les hébergeurs du réseau Valeurs Parc

RÉUSSITES

La qualification des acteurs touristiques de l'Avesnois et des offres en correspondance avec les tendances fortes de tourisme durable (Un changement de paradigme accéléré avec la crise COVID-19)

- Des qualifications nouvelles qui permettent d'envisager la création d'offres de séjours qualifiés au bénéfice du développement économique local

DIFFICULTÉS

Les moyens financiers limités pour conduire les formations à plus long terme et pour répondre aux demandes de plus en plus nombreuses.

PISTES DE RÉFLEXION

Poursuivre la qualification des acteurs touristiques

Transmettre les bonnes pratiques et animer un réseau d'ambassadeurs

Faciliter la mise en relation avec des experts en marketing (Comité Régional du Tourisme) pour développer des offres compétitives

INDICATEURS DE RÉALISATION/RÉSULTAT

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Nbre d'acteurs touristiques formés	nd	nd	nd	nd	nd	20	15	30	30	30
Nbre d'ateliers de formation et de co-création	nd	nd	nd	nd	nd	4	6	12	16	12

MESURE 39 : FAVORISER LA FORMATION PERMANENTE DES ACTEURS TOURISTIQUES**

ENGAGEMENTS DU DÉPARTEMENT

> mobiliser sur le territoire le schéma départemental du tourisme durable



DEGRÉS DE MISE EN ŒUVRE :



TENDANCE SUR LA PÉRIODE :



FINANCEURS :

État - Europe - Région - Département - Communes

PARTENAIRES :

Nord Tourisme, Offices de Tourisme, UDOTSI, services techniques communaux, CAUE

REGARD SUR 2010-2020

2010-2019 : Déploiement de la place de marché Nord Tourisme avec son module formation au e-commerce

2010-2016 : Déploiement et formation aux labels Clévacances et Clé verte

2010-2020 : Formations Villes et villages fleuris au fleurissement durable en amont du concours départemental annuel.

2015 : Déploiement et formation à la solution «Yes Wifi» qui permet au touriste une connexion sécurisée unique sur l'ensemble du territoire, à la structure d'accueil un gain de temps, le respect de la réglementation, le suivi statistique des connexions et pour la destination un suivi statistique de l'itinérance client.

2016 : Accompagnement et conseils à la commercialisation du territoire. Formations aux réseaux sociaux, formations animateurs numériques et territoires, formations reporter de Territoires par l'Union Départementale des Offices de Tourisme et des Syndicats d'Initiative (UDOTSI) pour former les personnels OT et PNR.

2016-2020 : Formation du personnel de l'accueil des musées départementaux du territoire en conseil et en orientation des visiteurs ainsi qu'au site «tourisme-avesnois» afin d'inclure la programmation du musée dans l'événementiel du territoire.

2017-2020 : Organisation de formations pour les gérants de cafés rando Nord.

La formation des cafés rando est organisée avec les acteurs touristiques notamment les offices de tourisme, sur différents aspects :



- Accompagnement sur l'approche touristique du client
- Accompagnement sur les outils touristiques Rando famili, Balad avesnois, circuits vélo, circuits pédestres.
- Accompagnement sur le volet communication de l'établissement
- Accompagnement et formation sur le volet Numérique (création de compte Facebook, Instagram, twitter) aux dangers du numérique...

- Aide à la labellisation accueil vélo (en lien avec une voie verte, eurovélo ou RPN)
- Accompagnement dans la demande de subvention pour réaliser des travaux
- Information des gérants des partenaires potentiels sur leur territoire (produits locaux)
- Accompagnement pour développer les circuits courts
- Mise en réseau avec les autres cafés rando et partenaires touristiques (hébergements, location de vélo).



PISTES DE RÉFLEXION

Renforcer la formation en matière de numérique (pour faciliter la reprise Post Covid par les prestataires). Renforcer la coordination des démarches villes et villages fleuries et du dispositif Régional "Plantons le décor".

ORIENTATION 17

Développer l'économie touristique

- Objectifs « cibles »

- Assurer une progression de la fréquentation touristique
- Augmenter le référencement des produits de la Destination Avesnois auprès des distributeurs et des tour-opérateurs
- Passer de l'offre de type « vente de produits locaux » à une culture de production touristique globale (chaîne de prestations touristiques) et intégrée (identitaire, respectueuse de la Charte européenne du tourisme durable).

- Indicateurs de suivi du territoire

- Évolution de la fréquentation des principaux équipements touristiques (Données CRT)
- Évolution du linéaire en mobilité douce
- Évolution des activités touristiques sous signes de qualités environnementales (marque accueil, gîtes panda, hôtel au naturel...) (en nombre)



La station touristique du ValJoly

	Sources	Nombre de touristes								
	CRTC	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Station verte du Val Joly		320 000	340 000	330 000	303 000	325 000	324 700	203 000	286 000	250 000
Zoo de Mau-beuge		181755	164966	158106	165 523	174 500	176 469	186 469	177 000	165 000
Golf de Mormal		10708	9204	9706	nd	nd	nd	nd	nd	nd

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Linéaire en mobilité douce (randonnée...) sous gestion «Parc»	958 km	958 km	1005 km	984 km	980 km	1017 km	956 km	1017 km	951 km	1025 km

Évolution des activités touristiques sous signes de qualités environnementales	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Gîte Panda	5	5	9	7	7	7	10	Arrêt de l'animation du dispositif par Gîtes de France, gestionnaire de la Marque			
Gîte forme nature et bien être	0	0	0	0	0	2	4	0	0	0	0
Marque Restaurateurs de l'Avesnois	0	0	7	13	11	11	12	9	9	11	7
Marque Boutiques de l'Avesnois	11	12	14	17	16	14	15	14	12	11	11
Marque Marchés de l'Avesnois	0	0	0	0	0	0	0	0	0	8	8
Hébergement Valeurs Parc naturel régional	0	0	0	0	0	0	0	0	10	10	12
Total	16	17	30	37	34	34	41	23	31	40	38

MESURE 40 : DÉVELOPPER UNE OFFRE TOURISTIQUE DE QUALITÉ, ORGANISÉE EN FILIÈRE, S'APPUYANT SUR LA DYNAMIQUE DES PÔLES STRUCTURANTS, EN PARTICULIER LE VALJOLY**

LES ENJEUX :

- La qualification de l'offre touristique existante pour l'orienter vers une offre spécifique « tourisme durable » ,
- Le développement de la mise en réseau de l'offre touristique du territoire pour l'orienter vers une offre globale,
- Le rayonnement de la clientèle des pôles structurants sur l'ensemble du territoire,
- Le développement de la fréquentation touristique sur l'ensemble du territoire.



Le lac du Valjoly

MESURE 40 : DÉVELOPPER UNE OFFRE TOURISTIQUE DE QUALITÉ, ORGANISÉE EN FILIÈRE, S'APPUYANT SUR LA DYNAMIQUE DES PÔLES STRUCTURANTS, EN PARTICULIER LE VAL-JOLY**

DEGRÉS DE MISE EN ŒUVRE :



TENDANCE SUR LA PÉRIODE :



FINANCEURS :

Région Hauts-de-France, Conseil Départemental du Nord, Europe

PARTENAIRES :

EPCI de l'Avesnois, Offices de tourisme de l'Avesnois, Conseil Départemental du Nord, Agence Départementale Nord Tourisme, Région Hauts-de-France – Service Attractivité, Comité Régional du Tourisme et des Congrès Hauts-de-France, Accueil et Promotion (APS), AGILE, association d'insertion «Entraide», DDPJJ, Département du Nord, association de randonnée «Actif Hainaut Marche», association de randonnée «les randonneurs du Bavaisis», association de randonnée «Les randonneurs des Bois jolis», association de randonnée «les randonneurs des fagnes», association de randonnée «le Mille-patte quercitain»



REGARD SUR 2010-2020

Depuis 20 ans, dans le cadre du **Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée**, une convention de gestion de randonnée est renouvelée chaque année entre le Conseil Départemental du Nord et le Syndicat mixte du Parc naturel régional de l'Avesnois. La convention de gestion concerne près de 1000 km de randonnée soit près de 90 circuits de Petite Randonnée (PR).

Historiquement, cette dernière comprenait un volet dédié à l'entretien et au balisage.

A compter de 2014, le balisage est confié au Comité Départemental de Randonnée Pédestre, l'entretien restant à la charge du Parc en sous-traitance avec 4 organismes d'insertion. En 2017, le Parc s'est doté d'une équipe d'entretien par le recrutement de 2 CAE.

Par ailleurs, le Parc anime un Comité technique de la randonnée depuis 20 ans, sa composition, son rôle et ses objectifs ont évolué avec la conjoncture et s'inscrivent aujourd'hui dans la cadre du projet touristique mutualisé « Destination Avesnois » (Cf. M38)

En 2012, sous l'impulsion du Parc et dans le cadre de la **Charte européenne du tourisme durable** (Cf. M38), a été créée l'application mobile **Baladavesnois**, jeu de découverte des patrimoines.

Cet outil innovant vise à développer un tourisme de proximité ludique et familial.

Ancrés dans une démarche d'éco-mobilité et de tourisme durable, ces parcours permettent d'allier la découverte touristique, l'observation et la compréhension des patrimoines associées à l'usage des nouvelles technologies mobiles.

Le Parc continue d'accompagner la création de parcours avec les communes, communautés de communes, équipements touristiques et offices de tourisme de l'Avesnois. Aujourd'hui, 18 parcours numériques à pied ou en vélo ont été développés.

Depuis 2018, afin de se doter d'un outil moderne et en correspondance avec les usagers des sports de nature et randonnées, la Parc a entrepris une enquête qualitative auprès des pratiquants de la randonnée. Pour promouvoir l'offre de randonnée, il a choisi de se saisir de l'outil Visorando. Aujourd'hui, près de 140 randonnées pédestres, équestres ou cyclotouristiques sont disponibles sur l'application nationale Visorando.

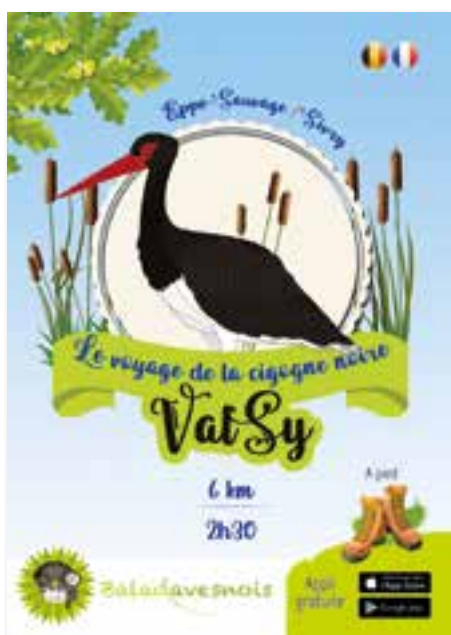
Toujours dans le but d'accompagner la qualification des offres de randonnée depuis 2 ans, le Parc a coordonné le déploiement du **réseau départemental Café Rando Nord®**. En 2021, 23 Cafés Randos Nord® sont référencés dans le PNR Avesnois.

A partir de la dynamique participative « Charte européenne du tourisme durable » (CETD Cf.M38), le Parc a poursuivi son engagement pour la qualification d'une offre touristique durable avec le déploiement de nombreux réseaux de qualités : « Gîtes Panda® », « Gîtes Forme, nature, bien-être® », « Restaurateurs de l'Avesnois® » (créée en 2012) et plus récemment les hébergeurs marqués « VALEURS Parc naturel régional ».

En 2017, le Parc a participé au déploiement du volet 3 de la CETD portant sur la contractualisation avec les opérateurs de voyages en faveur de la commercialisation d'une offre de tourisme durable dans les PNR. Ainsi, 3 séjours randonnée ont été réalisés avec la participation de l'Agence réceptive Place Voyages, partenaire du volet 3 CETD.

ENGAGEMENTS DU SYNDICAT MIXTE

- > animer le Comité de pilotage « tourisme durable »,
- > accompagner les acteurs touristiques (UDOT-SI, Gîtes de France, Accueil paysans, Bienvenue à la Ferme, Clé vacances,...) et porteurs de projets, pour une meilleure prise en compte des principes de développement durable dans leurs activités (hébergement, équipements, activités de loisirs, manifestations...),
- > accompagner les acteurs touristiques en vue de l'attribution de la marque Parc (ou autres signes de qualité de type Gîte panda, Hôtel au Naturel...) ou d'autres écolabels, aux produits respectueux des principes de la Charte européenne du tourisme durable,
- > contribuer à la sensibilisation ainsi qu'à la formation des acteurs touristiques et visiteurs aux principes du tourisme durable,
- > expérimenter et accompagner des actions collectives et innovantes entre acteurs touristiques (mise en produit touristique...).



Application Baladavesnois : parcours «Le voyage de la Cigogne noire»

Plus récemment, en 2020, le Parc a entrepris un partenariat avec l'agence ESCURSIA et a participé à la réalisation d'un séjour ornithologique marqué « VALEURS Parc naturel régional »

Afin d'accompagner de façon efficace l'action de marketing touristique sur son territoire, le Parc a participé activement à la mission stratégique des Parcs naturels régionaux de France et aux réunions de la commission nationale Economie et Tourisme. Le réseau national des Parcs s'est doté d'un positionnement marketing « Utopie rurale » que le Parc entend déployer dans le cadre de la qualification des offres touristiques et en lien avec le réseau « VALEURS Parc naturel régional » qui pourrait s'étoffer dans les années à venir (contexte du COVID-19 : changement de paradigme, transition durable, slow tourisme...).



Balissage de la voie verte de l'Avesnois



Entretien des chemins de rando par les agents techniques du Parc

RÉUSSITES

- Un réseau de randonnée structuré et de qualité
- La qualification des acteurs touristiques de l'Avesnois et des offres en correspondance avec les tendances fortes de tourisme durable
- Des qualifications nouvelles qui permettent d'envisager la création d'offres de séjours qualifiés au bénéfice du développement économique local

DIFFICULTÉS

- Les moyens d'ingénierie et financiers limités pour répondre aux demandes de plus en plus nombreuses.

PISTES DE RÉFLEXION

- Poursuivre l'accompagnement et le développement des réseaux qualifiés
- Renforcer la mise en tourisme en mobilisant les offices de tourisme partenaires

INDICATEURS DE RÉALISATION/RÉSULTAT

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Nbre de Km conventionnés	958 km	958 km	1 005 km	984 km	956 km	1 017 km	956 km	956 km	956 km	1019 km
Nbre d'opérateurs assurant l'entretien	10	10	10	8	8	2	1	1	1	1
Nbre d'hébergements labellisés (gîte Panda, Valeurs Parc, Gîtes forme nature et bien-être)	5	9	7	7	9	14	0	10	10	12

MESURE 40 : DÉVELOPPER UNE OFFRE TOURISTIQUE DE QUALITÉ, ORGANISÉE EN FILIÈRE, S'APPUYANT SUR LA DYNAMIQUE DES PÔLES STRUCTURANTS, EN PARTICULIER LE VAL-JOLY**

ENGAGEMENTS DU DÉPARTEMENT

> Accompagner les porteurs de projets en lien avec les politiques de tourisme durable (Cf : schéma départemental).



DEGRÉS DE MISE EN ŒUVRE :



TENDANCE SUR LA PÉRIODE :



REGARD SUR 2010-2020

FINANCEURS :

OT, porteurs privés et publics, Région, Feder Interreg Great War, 3CA.

PARTENAIRES :

Nord Tourisme, UDOTSI, CAUE, APF, jury VVF, OT Sambre Avesnois, OT Pays de Mormal, OT Sud Avesnois, OT Maubeuge, association Fort Leveau, CAMVS, CRT Nord - Pas de Calais.

2010-2015 : aide en fonctionnement aux offices de tourisme et syndicats d'initiative.
2014 : dans le cadre de la campagne départementale des Villes et Villages Fleuris (VVF), mise en place d'une grille d'évaluation pour les équipements touristiques, tournée vers des critères environnementaux (20 équipements y ont participé de 2014 à 2020).
2015 : adoption du dispositif d'accompagnement «Office de Tourisme du Futur» pour permettre aux offices de tourisme d'évoluer dans la mise en œuvre de leurs lieux et outils d'accueil. Différents acteurs ont été accompagnés à ce titre : le Parc pour le développement de l'application Balade Avesnois, la définition de l'identité graphique de la destination et l'élaboration d'une stratégie digitale, l'Office de Tourisme Pays de Mormal pour des travaux d'aménagement du Bureau d'Information Touristique de le Quesnoy, l'Office de Tourisme Sud Avesnois pour une étude d'aménagement du lieu d'accueil, l'Office de tourisme Sambre Avesnois pour la création d'un guide de voyage et une étude de définition des lieux d'accueil du territoire.
2010-2017 : accompagnement de 9 porteurs de projet d'hébergements touristiques dans le cadre du dispositif d'aide aux hébergements touristiques durables (gîtes et chambres d'hôtes) et de 3 aires d'accueil pour camping cariste à Landrecies, Boussois et Pont-sur-Sambre.
2010-2020 : Accompagnement à la labellisation «Tourisme & Handicap» de structures touristiques telles que les OT, les musées (MusVerre en 2020) et les hébergements. Déploiement de la marque Accueil Vélo. Développement des dimensions pédestre, équestre, cycliste et vététiste du Plan départemental des Itinéraires de Promenade et de randonnée via des conventions de gestion pour les circuits inscrits à ce plan
2012-2014 : Création de circuits vélo et pédestres dans le cadre du centenaire 14-18 : «Chemin de Mémoire 14-18» pour Maubeuge, Fort Leveau de Feignie, circuit pédestre pour Ors autour de la Maison forestière Wilfred Owens. Edition d'un topoguide en 3 langues.
2015-2020 : Réalisation d'une étude pour un schéma de services et d'accueil autour du futur Réseau Point Nœuds
2016 : création d'un réseau d'ambassadeurs autour du MusVerre auquel sont associés les habitants. Ils portent les valeurs du musée et celle du territoire.
2017-2018 : Réalisation d'un travail de critérisation des circuits pédestre, équestre, ...en partenariat avec le Parc.
2017-2020 : Mise en place d'outils d'évaluation pour les cafés rando (fiches évaluation gérant, OT, client). Planification et gestion des pré audits et audits avec les gérants des cafés en lien avec les OT et PNR. Mise en relation avec les producteurs locaux (les producteurs de l'Avesnois). Mise en œuvre du Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires.
2018 : Délibération validant les grands principes du Schéma cyclable départemental visant entre autres à développer la pratique du vélo à des fins touristiques. Son maillage s'appuie notamment sur un réseau irriguant afin de relier, entre autres, les pôles d'attraction tels que les lieux culturels et patrimoniaux. Création avec l'office de tourisme et en lien avec le Parc, du circuit cycliste «Balad'Avesnois» autour de la pierre bleue.
2010-2019 : dans le cadre du dispositif «éco-manifestations touristiques», accompagnement de 2 à 15 manifestations par an sur les aspects patrimoniaux et environnementaux, sociaux et économiques.
2019 : Adoption des modalités du nouveau dispositif d'accompagnement aux micro-cluster touristiques. Réalisation d'une étude de réhabilitation de l'Auberge fleurie à des fins touristiques à Sars-Poteries, près du Musverre.
2020 : Développement du schéma cyclable départemental en lien avec les intercommunalités, les Offices de Tourisme et la «Destination Avesnois». Réhabilitation de la voie verte de l'Avesnois. Jalonnement de la Scandibérique, accompagnement des véloroutes

(Mormal, Sambre) et mise en œuvre de l'EV3. Mise en place de l'expérimentation du dispositif micro-cluster autour du Forum Antique de Bavay.

Repositionnement de l'Agence de développement Touristique en une agence dédiée à l'ingénierie touristique notamment sur l'accompagnement à l'innovation touristique dans les domaines de l'itinérance, des équipements culturels, des hébergements touristiques, du développement durable, des offices de tourisme...

2021 : Elaboration du Réseau Point Nœuds Avesnois.

MON CARNET DE VOYAGE

Dans le cadre de la mise en œuvre du schéma d'accueil du territoire «Tous accueillants, Tous clients», l'Office de Tourisme Sambre Avesnois a élaboré un **guide de voyages** présentant les expériences à vivre de la destination faisant la part belle au story-telling et aux visuels pour renforcer l'attractivité du territoire et assurer la présence de



GÎTE «HAUTE QUALITÉ DURABLE»

Dans le cadre du dispositif d'accompagnement aux hébergements touristiques durables, le Département a soutenu le projet d'un **Gîte «Haute qualité durable»** à Marbaix. L'hébergement développé dans une ancienne grange fait la part belle aux matériaux du territoire comme la brique et la pierre bleue. Le gîte, labellisé Gîtes de France, s'ouvre sur le panorama des deux rives de l'Helpe majeure. L'hébergement répond à différents critères de développement durable tels que l'accessibilité pour tous, l'utilisation efficace des ressources, la gestion des déchets et le recours à des bois de construction labellisés PEFC.

LE «RENDEZ-VOUS DES SAVEURS ET DU TOURISME» EN AVESNOIS

soutenu chaque année par le Département, s'inscrit dans une démarche globale de développement économique et culturel en s'appuyant sur la filière de la gastronomie, de l'artisanat et des ressources touristiques du territoire. Les organisateurs mettent en place différentes actions de développement durable telles que le tri sélectif, la gratuité pour les visiteurs qui utilisent les mobilités douces, l'implications des acteurs locaux, ou la mise en



RÉUSSITES

La réhabilitation de la Voie Verte de l'Avesnois, le jalonnement de la Scandibérique.

La réalisation du schéma d'accueil et de services itinérance douce en lien avec le RPN.

La poursuite de la mise en œuvre d'actions à l'échelle d'une destination cohérente du point de vue du visiteur.

Dans le cadre de la campagne départementale des VVF, l'augmentation de la qualité paysagère et environnementale de certains équipements (3 ont intégré le réseau des ambassadeurs de la qualité de vie visant à diffuser les pratiques exemplaires).

La mise en réseau des sites «Chemin de Mémoires» et leur intégration dans les actions de commémoration du Centenaire de la Grande Guerre.

DIFFICULTÉS

Dans le cadre de la campagne départementale des VVF, la baisse du nombre d'inscrits et la méconnaissance des critères.

Concernant l'Auberge Fleurie, l'absence de prise en compte des enjeux à l'échelle de la destination n'a pas permis de déboucher sur un projet malgré son potentiel avéré.

PISTES DE RÉFLEXION

Poursuivre l'accompagnement au titre du dispositif Office de Tourisme du Futur dans la réflexion sur la création d'un Office de Tourisme unique à l'échelle de la destination.

Pour développer une offre touristique de qualité, développer le PDESI (VTT,

équestre) dans une logique de sports de santé. Maintenir dans un état correct de pratique les éléments existants (ex : base VTT).

Animer le schéma cyclable départemental, mettre en œuvre la liaison entre la Voie Verte de l'Avesnois et la station touristique du Valjoly.

Dans le cadre du Contrat de Rayonnement Touristique, poursuivre la réflexion et le développement de la véloroute de la Sambre en lien avec l'Aisne, augmenter la prise en compte des besoins en hébergement touristique (diversification de l'offre, qualité, adaptation aux attentes), reprendre l'accompagnement des porteurs.

Au niveau des Cafés-Rando, proposer un programme d'animations à destination de différentes cibles de clientèle, faire du lien avec la culture, le terroir, le patrimoine, le monde rural (par ex : Favoriser l'utilisation de produits agricoles locaux et biologiques, locaux ou régionaux). Effectuer un suivi et un contrôle qualité de leur charte.

Concernant la campagne départementale des VVF, développer la communication autour de la démarche, notamment via les têtes de réseaux.

Conforter les Filières Mémoire militaire, mémoire industrielle et savoir-faire (matériaux, textile) sur la destination.

Auberge fleurie : reprendre la réflexion et les enjeux en lien avec projet scientifique et culturel du MusVerre

Mettre en place un outil de mesure des impacts économiques et sociaux des équipements/sites (notamment départementaux) et consolider les données afin de constituer un observatoire du tourisme.

Considérer les équipements culturels comme des supports du développement du tourisme durable et poursuivre la collaboration entre tous les acteurs que réunissait le Fond de Promotion Touristique pour le rayonnement du territoire.



ZOOM SUR :



Animation du réseau d'hébergeurs Valeurs Parc naturel régional®

PARTENAIRES SPÉCIFIQUES :

Fédération des Parcs, Gîte de France, Accueil Paysan

CALENDRIER :

Depuis 2018, le Parc a accompagné le déploiement de la marque VALEURS Parc naturel régional® auprès des hébergeurs touristiques.

CHIFFRES CLÉS :

11 hébergeurs marqués Valeurs Parc naturel régional® dans le PNR Avesnois

1 à 2 rencontres du réseau par an

1 campagne de promotion vidéo tous les ans depuis 2019

RÔLE DU PARC :

Accompagner la qualification du réseau des acteurs et le déploiement de la marque VALEURS Parc naturel régional®



Gîte Valeurs Parc à Féron

A partir de la dynamique participative « Charte européenne du tourisme durable » (CETD Cf.M38), le Parc a poursuivi son engagement pour la qualification d'une offre touristique durable avec le déploiement de nombreux réseaux de qualités.



Celui des hébergeurs marqués « VALEURS Parc naturel régional » s'est développé à partir de 2018.

De nombreuses actions de promotion sont engagées pour promouvoir ce réseau.

Depuis 2019, le Parc a entrepris une série vidéo

LA PLUS VALUE PARC :

- Accompagner des acteurs touristiques, pour une meilleure prise en compte des principes de développement durable dans leurs activités,
- Suivre les candidatures en vu de l'attribution de la marque VALEURS Parc naturel régional,
- Sensibiliser des acteurs touristiques et visiteurs aux principes du tourisme durable,
- Expérimenter et l'accompagner des actions collectives et innovantes entre acteurs touristiques.



Malette pédagogique, disponible en gîte Valeurs Parc

en faveur du réseau VALEURS Parc naturel régional et en 2020, dans le contexte sanitaire de la COVID-19, une vidéo de promotion des circuits-courts et réseaux du Parc a été réalisée en soutien des prestataires économiques particulièrement impactés.



ZOOM SUR :



Baladavesnois

PARTENAIRES SPÉCIFIQUES :

Associations, communes, EPCI, Département du Nord, ONF, CEN, OT...

CALENDRIER :

De nouveaux parcours chaque année

CHIFFRES CLÉS :

16 (18 en 2021) parcours de randonnée, créés depuis 2013 : 12 (14 en 2021) à pied et 4 à vélo.

RÔLE DU PARC :

Le Parc propose l'outil Baladavesnois aux communes, offices de tourisme, communautés de communes, collectivités... ayant un projet de circuit de découverte sur une thématique identitaire de l'Avesnois. Il coordonne le groupe de travail établi au commencement et veille au calendrier de réalisation jusqu'à la mise en ligne. Ensuite, le Parc reste l'interlocuteur concernant l'application, son fonctionnement et son animation.



La démarche consiste à proposer des parcours de visites qualitatives pour un public familial afin de promouvoir les patrimoines naturel et culturel de l'Avesnois. Ces circuits sont gratuits et disponibles toute l'année.

Guidé par un personnage virtuel, le randonneur accède à des informations sur ce qu'il peut observer autour de lui en effectuant sa balade. L'application propose pour ceux qui souhaitent approfondir leurs connaissances des fiches info complémentaires ainsi que des suggestions de sites à visiter.

Les contenus sont agrémentés d'illustrations et de jeux pour rendre la découverte ludique.

LA PLUS VALUE PARC :

Le Parc propose :

- l'application de départ
- son ingénierie pour la réalisation technique du parcours,
- ses conseils,
- la prise en charge des coûts d'hébergement et de maintenance de l'application,
- son expertise pour la rédaction des contenus par des spécialistes (faune, flore, patrimoine bâti, eau...)



MESURE 4I : ADOPTER UNE COMMUNICATION ET UNE STRATEGIE DE PROMOTION ET COMMERCIALISATION RESPONSABLE POUR LE TERRITOIRE DE L'AVESNOIS*.

ENGAGEMENTS DU DÉPARTEMENT

- > mobiliser sur le territoire le plan marketing touristique départemental
- > relayer et diffuser la communication touristique
- > accompagner le montage de produits touristiques
- > assurer des formations - actions
- > être un relais de commercialisation pour les groupes et les individuels, au travers du CDT



DEGRÉS DE MISE EN ŒUVRE :



TENDANCE SUR LA PÉRIODE : ➡➡➡

FINANCEURS :

Nord Tourisme, Destination Avesnois.

PARTENAIRES :

Parc naturel régional de l'Avesnois, Val Joly, CCI, musées, prestataires et Offices de Tourisme du territoire, Région Hauts-de-France, 3CA, Nord Tourisme.

CHIFFRES CLÉS :

140 000 € d'aides au Parc et à ses partenaires au titre du Fond de Promotion Touristique sur le Territoire.

Création d'une glette «bleue du Nord» par l'atelier du MusVerre



REGARD SUR 2010-2020

2010 - 2013 : Mise en œuvre d'actions conjointes de promotion à l'échelle de la «Destination Avesnois» (Présence sur les salons touristiques, Insertions Presse, Opérations de marketing Cartes Com, spots radio, opération Les Vitrines de l'Avesnois) via le dispositif Fond de Promotion Touristique en vigueur jusqu'en 2014.

2010-2016 : commercialisation de packages touristiques pour les individuels, de séjours pour les groupes de scolaires, d'adultes et de seniors sur le site e-commerce de l'ADRT. Vente de cartes de randonnée pédestre sur le territoire.

2016 : Organisation d'une exposition «Mes envies en Avesnois» à la Maison du Tourisme à Lille.

2016 - 2020 :

- Mise en place par le MusVerre de plusieurs partenariats et de démarches de labellisation :
- Avec le Val Joly : accueil Hors les Murs, animations d'ateliers pédagogiques et mise en place d'une exposition, location de vélos du ValJoly au MusVerre, participation au dispositif un été en livre organisé par la Médiathèque Départementale du Nord.
- Avec les OT : prêts d'œuvres dites « verre documentaire », mise en place de l'opération TER-VERT en partenariat avec la Région, mise en place de l'opération « les lundis secrets », accueil de l'office de tourisme de la 3CA l'été dans le hall du musée, prêt de la 3CA d'une tablette numérique pour valoriser le territoire et renseigner les touristes via le site tourisme-avesnois, participation à l'enquête de fréquentation touristique chaque été
- Avec le Parc : création, par le service des publics, d'un circuit de vélo « au pays des épis de faïence » en format papier et sur l'application « baladavesnois - participation à des salons (salon de l'entreprise et du terroir lors du Grand Prix de Fourmies, le salon touristima à Bruxelles, foire aux mouches à Avesnes, le rendez-vous des saveurs à Aulnoye-Aymeries
- Avec le service commercial de Nord Tourisme : transmission des offres pédagogiques
- Avec les offices de tourisme (Sud-Avesnois, Sambre-Avesnois, le Cambrésis...) qui permet la commercialisation du MusVerre en échange d'une réduction de 10 % sur les prestations vendues. Le MusVerre est inclus dans leurs brochures de communication et leurs packages touristiques.
- Avec la MEL, le furet du Nord, Direct CE, Le Louvre-Lens...via des conventions (octroi de réduction sur l'entrée du musée). Ces conventions permettent également d'élargir le territoire d'action de communication et d'être un point de départ dans la découverte plus large de l'Avesnois.

Communication sur les sites des labels «Qualité Tourisme « et «musées de France».

- mise à disposition par le Musverre de nombreux documents de promotions pour va-

loriser le territoire à travers des guides touristiques et des plaquettes individuelles (sites culturels et touristiques, chambres d'hôtes, restaurants...)

2017-2020 : Publication des animations café-rando sur le site du Département, du Parc et des OT. Elaboration avec le CDRP de Rando de fiches au départ de l'établissement et à disposition de la clientèle randonneur. Développement d'outils de communication : Z card, flammes et enseignes cafés rando.

2020 : lancement du site internet Nord Evasion.



RÉUSSITES

L'exposition «mes Envies en Avesnois» et la mobilisation des acteurs à cette occasion.

La poursuite de la dynamique de la «Destination Avesnois» malgré l'arrêt du dispositif Fond de Promotion Touristique en 2014.

La bonne connaissance du territoire par le personnel des musées départementaux situés sur le territoire du Parc, capables de renseigner et d'orienter les visiteurs.

DIFFICULTÉS

Suite au non renouvellement du Plan Marketing Départemental, inscription de la «Destination Avesnois» dans le Plan Régional Marketing conduit par l'Agence d'attractivité des Hauts de France.

La création d'un site web commun mais pas d'une plateforme de commercialisation mutualisée à l'échelle de l'Avesnois.

PISTES DE RÉFLEXION

Structurer et mettre en cohérence la communication autour de la «Destination Avesnois», de l'itinérance (au travers du CRT), de l'Eurovéloroute et du fluvial.

Identifier un rdv thématique autour de l'itinérance (exemple Stevenson).

Développer une promotion conjointe de l'ensemble de l'offre de sports de nature via le site internet « Nord Evasion ».

Associer les équipements structurants à la démarche de promotion du territoire et s'appuyer sur eux comme relais de diffusion de promotion touristique.

ORIENTATION 18

Développer l'entrepreneuriat et l'emploi pour une économie durable, sociale et solidaire

- Objectifs « cibles »

- Augmenter le taux de création et la pérennité des entreprises.
- Augmenter la part des structures d'économie sociale et solidaire.

- Indicateurs de suivi du territoire

- Évolution de la pérennité à 5 ans des entreprises
- Part de l'emploi de l'économie sociale et solidaire



	2011	2014	2017
Évolution de la pérennité à 5 ans des entreprises	48%	56%	54%
Part de l'emploi de l'économie sociale et solidaire	10%	9,34%	11,5%

MESURE 42 : OPTIMISER L'ANIMATION ENTRE ACTEURS DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE EN AVESNOIS**

MESURE 43 : FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT DE L'ESPRIT D'INITIATIVE EN VALORISANT LES ATOUTS DU TERRITOIRE***

MESURE 44 : ACCOMPAGNER LES INITIATIVES D'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE*

MESURE 46 : RÉINVESTIR ÉCONOMIQUEMENT LES SAVOIRS ET SAVOIR-FAIRE LOCAUX (ARTISANAUX, INDUSTRIELS...)**

Au regard de la proximité de contenus et d'enjeux des quatre mesures, il a été convenu de les traiter ensemble

LES ENJEUX :

- L'animation de la dynamique du développement économique durable,
- Animation d'une concertation autour du développement économique sur l'ensemble du territoire,
- Le renforcement des dynamiques partenariales pour élaborer et expérimenter des modèles viables d'économie rurale,
- Le rapprochement entre le secteur public et privé,
- Que les acteurs privés et publics deviennent des ambassadeurs exemplaires du développement durable.
- Le développement du tissu économique existant, attirer de nouvelles entreprises,
- La démystification de la création d'activité afin de la rendre plus accessible à tous,
- Le renforcement de l'accompagnement des porteurs de projet en adaptant les outils existants aux réalités du territoire,
- La promotion des atouts du territoire (ressources naturelles, humaines et culturelles...) auprès des porteurs de projet.
- La participation à la reconnaissance de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS), la promouvoir et aider à son développement,
- La consolidation du tissu existant de l'ESS,
- La co-construction des stratégies de développement local de l'ESS.
- L'amélioration de la connaissance des savoir-faire,
- La transmission des savoirs et savoir-faire pour les générations futures,
- Le développement de la reconnaissance de l'identité du territoire au travers de ces savoir-faire,
- Le développement de la micro entreprise et de l'artisanat sur le territoire, de manière à valoriser ces savoir et savoir-faire locaux.

MESURES 42, 43, 44 ET 46 : REGROUPEMENT SUR LA THÉMATIQUE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

ENGAGEMENTS DU SYNDICAT MIXTE

- > apporter ses compétences dans le domaine de l'éco responsabilité (expertise, sensibilisation...) et favoriser le lien entre acteurs du territoire.
- > sensibiliser les publics à l'économie durable,
- > favoriser la concertation sur l'ensemble du territoire et faciliter les transferts d'expérience.
- > soutenir la promotion des secteurs de l'ESS étroitement liés aux priorités de la présente Charte de Parc (biodiversité, l'eau, agriculture, énergie,...),
- > intégrer, dans ses marchés publics, la clause liée à l'économie sociale et solidaire.
- > effectuer / faire effectuer les recherches nécessaires à la connaissance des savoir-faire,
- > développer des actions de sensibilisation auprès des différents publics,
- > accompagner des programmes de recherches,
- > accompagner les démarches collectives de mise en réseau,
- > développer la « marque Parc naturel régional de l'Avesnois ».

DEGRÉS DE MISE EN ŒUVRE :



TENDANCE SUR LA PÉRIODE :



FINANCEURS :

EPCI; Région Hauts-de-France, Département du Nord; FEADER; SMPNRA; Etat; Communes du territoire

PARTENAIRES :

Région Hauts-de-France; Communauté de Communes Sud Avesnois; Communauté de Communes Pays de Mormal; Communauté de Communes Cœur de l'Avesnois; Communauté d'Agglomération Maubeuge Val de Sambre; BGE; Ecomusée de l'Avesnois; CCI Grand Hainaut; Chambre des Métiers et Artisanat; GIP Réussir en Sambre; DDTM; DRAAF; Département du Nord



Forum des acteurs /Leader 2014-2020

REGARD SUR 2010-2020

Depuis 2010, le Parc naturel régional de l'Avesnois est porteur du programme européen LEADER (Liaison Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale). Il s'agit d'un dispositif visant à soutenir le développement des zones rurales, dans une perspective de revitalisation et de dynamisation économique.

En animant et en coordonnant le programme LEADER sur le territoire de l'Avesnois, le Parc entend développer une économie durable, favoriser le développement de l'esprit d'initiatives tout en valorisant les ressources du territoire. En finançant des actions en faveur d'initiatives rurales, en faveur des démarches du développement durable, le programme LEADER permet aux acteurs locaux de prendre part activement à la Charte du Parc naturel Régional de l'Avesnois. Les actions programmées dans le cadre de LEADER doivent apporter une valeur ajoutée en termes de méthodologie (émergence de nouveaux partenariats) ou de contenu (impact pour le territoire, innovation, développement durable...).

La «valorisation économique» de notre territoire constitue le centre de nos préoccupations. Réussir LEADER, c'est s'appuyer sur nos atouts pour mieux les valoriser (ressources locales, savoir-faire locaux, tourisme, culture, environnement...). C'est également mobiliser l'ensemble des acteurs et opérateurs du territoire et adopter une démarche collective pour réussir. C'est enfin innover, expérimenter de nouvelles pratiques. Dans le cadre de la stratégie de développement économique durable, il semble important d'observer l'impact de LEADER sur l'activité et l'emploi sur le territoire. Le territoire avait besoin de favoriser la résilience de ces acteurs locaux : il s'agissait d'aider les gens à rebondir et à innover pour être satisfaits et fiers de leur territoire. En mettant en œuvre des actions diverses et parfois structurantes sur les services, les microentreprises, la culture et le tourisme, le GAL a participé à insuffler cette dynamique.

Mise en œuvre du programme LEADER 2010-2014 :

Une priorité ciblée : « Créer un contexte favorable à l'émergence de l'esprit d'initiative ».

- Enveloppe FEADER attribuée au territoire : 1 170 000 €
- Montant FEADER programmé = 1 170 000 € (taux de consommation des crédits LEADER = 100%)
- 74 projets financés contribuant à la stratégie du territoire
- 38 entreprises du territoire ont bénéficié d'un financement LEADER pour leur projet de développement (outils de production, modernisation de l'entreprise...)
- 7,5 créations d'emplois (ETP)
- 4 115 000 € de projets sur le territoire du PNR Avesnois
- 62% de bénéficiaires issus du secteur privé (TPE PME, associations...)
- Soutien aux TPE / PME du territoire (boulangeries, restaurants, épicerie, multiservices, commerces itinérants...)

Mise en œuvre du programme LEADER 2014-2020 :

Une priorité ciblée : « Un territoire en transition qui réinvente son économie rurale »

- Enveloppe FEADER attribuée au territoire : 1 330 000 €
- Montant FEADER programmé = 1 112 048,96 € (taux de consommation des crédits

LEADER = 83,61 %)

- Montant de FEADER payé = 592 292,42 €

- 85 projets financés contribuant à la stratégie du territoire

- 54 entreprises du territoire ont bénéficié d'un financement LEADER pour leur projet de développement (outils de production, modernisation de l'entreprise...)

- 17 créations d'emplois (ETP)

- 5 842 622,47 € de projets sur le territoire du PNR Avesnois

- Encore en cours de programmation à l'heure de rédaction du présent bilan.



RÉUSSITES

- 100 % de consommation des crédits FEADER attribués au territoire
- 159 projets accompagnés et financés
- Affirmation du rôle du Parc de l'Avesnois dans le développement économique local sur des thématiques variées (maintien et diversification des activités économiques en milieu rural, développement touristique, développement des services de base en milieu rural, valorisation à caractère économique des ressources patrimoniales culturelles et naturelles, favoriser la transition énergétique...)
- Gouvernance locale public / privé et grande implication des membres du Comité de Programmation
- Le soutien aux commerçants et artisans du territoire (92 TPE / PME ont bénéficié d'un financement LEADER)
- Une action concentrée sur le maintien d'emplois et d'activités dans les lieux de vie ruraux
- Des EPCI qui se sont adaptés à LEADER (dispositifs de soutien aux TPE / PME)
- Des projets systématiquement analysés au regard des principes du Développement Durable
- Recherche d'innovation dans les projets accompagnés

DIFFICULTÉS

- Lourdeur administrative du dispositif (alourdissement des procédures, incompréhension de l'esprit de ce programme qui vise à donner l'initiative aux territoires)
- Retards dans le démarrage des programmes
- longueur des délais de paiement
- Instruction réglementaire des dossiers
- Difficulté à trouver des cofinancements publics en contrepartie du FEADER notamment pour les porteurs de projets privés ou pour les démarches innovantes et de coopération
- projets de coopération

PISTES DE RÉFLEXION

- Nouvelle candidature LEADER du territoire pour la programmation européenne 2023-2027
- Mettre en place une ligne de cofinancement dédiée en contrepartie du FEADER et réduire les contraintes administratives pour les co-financeurs
- La possibilité d'avance de fonds, via un dispositif à imaginer, permettrait de régler les problèmes de trésorerie des porteurs de projets. Ce dispositif doit s'appuyer sur deux notions : la confiance dans les porteurs de projets et leur responsabilisation.

INDICATEURS DE RÉALISATION/RÉSULTAT

	2010/2014	2014/2020
Montant de crédits FEADER consommés en cumulé	1 170 000 €	1 112 048 €
Nombre de projets soutenus	74	85
Comités de Programmation	18	12

MESURES 42 : OPTIMISER L'ANIMATION ENTRE ACTEURS DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE EN AVESNOIS**

ENGAGEMENTS DU DÉPARTEMENT

•initier et/ou soutenir les actions qui découlent de la présente mesure.



DEGRÉS DE MISE EN ŒUVRE : 😊

TENDANCE SUR LA PÉRIODE : ➡

FINANCEURS :

Département

PARTENAIRES :

Communautés de communes Action Fourmies & Environs, Communauté d'Agglomération Maubeuge Val-de-Sambre, caisses régionales du Crédit Agricole, Comité d'Action pour l'Éducation Permanente, CAPEP Réseau Conseil Sambre Avesnois, Wizbii. (acteur qui propose une offre de services pour faciliter l'entrée dans la vie active des jeunes : emploi, aides étudiantes, code de la route).

CHIFFRES CLÉS :

Ruches d'entreprises de Maubeuge et de Fourmies.

Des recrutements chez Auchan Louvroil en bordure du territoire, chez KFC à Maubeuge, des apprentissages, des entrées en formation.

Tableaux de bord de suivi d'activité et de performance.

61% jeunes allocataires du RSA pris en charge par un coach IEJ (Initiative Emploi des Jeunes) ont retrouvé un emploi ou sont entrés en formation qualifiante (DTPAS Avesnois année 2020 ; sur l'ensemble des sorties des suivis coach IEJ. Co financement FSE. Source : Département / DIPLE/IEJ mai21)

REGARD SUR 2010-2020

2010-2015 : Mise en place de structures d'accompagnement à la création d'entreprises via le réseau départemental des ruches d'entreprises. Fermeture de ces structures en 2015 suite à la perte de la compétence économique du Département.

Mise en place du programme départemental d'insertion.

2018 : ouverture d'une plate-forme départementale de l'emploi et de l'insertion professionnelle de l'Avesnois dont l'objectif est de favoriser la mobilisation des candidats et des partenaires. Ces partenaires (entreprises, pôle emploi, agences d'intérim et associations) sont régulièrement invités dans des entreprises et différents secteurs d'activité afin de mieux se connaître et de mieux travailler ensemble. L'une de ces rencontres a été organisée juste en bordure du territoire chez Framatome à Jeumont.

2019 : Ouverture de la Maison Départementale Insertion et Emploi de l'Avesnois (MDIEA) pour accompagner les allocataires du RSA dans leur retour à l'emploi ; 2 coachs emplois y sont affectés sur le territoire de l'Avesnois ainsi que des chargés d'orientation.

2020 : création de postes de coach emploi financés par le Département chez Pôle emploi sur le territoire départemental. À l'issue du coaching, l'allocataire peut être orienté vers le CAPEP, qui travaille avec la méthode TRANSFER IOD : «Intervention entre l'Offre et la Demande», financée par le Département, dans le cadre du plan départemental d'insertion. Sa spécificité est d'établir un lien étroit avec les entreprises du territoire.

Organisation de E-Job Dating Nord : événement online qui permet aux allocataires du RSA inscrits de rencontrer les recruteurs locaux grâce à des entretiens dématérialisés.

Collaboration entre le Département, Wizbii et les caisses régionales du Crédit Agricole sur le territoire pour créer du lien, aider les jeunes dans leur recherche d'emploi et le développement de leur carrière, dynamiser le tissu économique local.

Par ailleurs, le Département du Nord contribue à l'activité des entreprises au travers de ses commandes. En 2020, il a financé des opérations de travaux publics à hauteur de 100 millions d'euros et des opérations sur les bâtiments à hauteur de 120 millions d'euros. L'idée est aussi de faciliter la gestion de la trésorerie des petites entreprises, d'accélérer les procédures administratives et d'accompagner la transition vers le développement durable à travers le plan Nord Durable.

RÉUSSITES

L'adhésion des employeurs par le biais de Groupes Opérationnels de Mise à l'Emploi (GOME) qui leur permettent de se retrouver régulièrement pour lever les éventuels freins au recrutement.

Le Pôle intercommunal de développement économique du territoire de Fourmies-Trélon, guichet unique d'accompagnement de projets, a bénéficié de l'aide FDAN grand projet.



Magazine Le Nord - Décembre 2011 et Mars 2018

MESURE 43 : FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT DE L'ESPRIT D'INITIATIVE EN VALORISANT LES ATOUTS DU TERRITOIRE***

ENGAGEMENTS DU DÉPARTEMENT

> initier et/ou soutenir les actions de recherche et développement, de sensibilisation et de promotion qui découleront de la présente mesure.



DEGRÉS DE MISE EN ŒUVRE :



TENDANCE SUR LA PÉRIODE :



REGARD SUR 2010-2020

Depuis 2019, indirectement, via son appel à projets «mobilités innovantes en milieu rural» destiné à favoriser l'émergence de solutions novatrices destinées à améliorer la mobilité des habitants des territoires ruraux, le Département permet de développer l'entrepreneuriat et l'emploi solidaire pour une économie partagée en accompagnant financièrement les projets de mobilité innovants et durables (garages ou taxis solidaires, services itinérants, distribution de produits locaux).

Par ailleurs, le Département du Nord contribue à l'activité des entreprises au travers de ses commandes. En 2020, il a financé des opérations de travaux publics à hauteur de 100 millions d'euros et des opérations sur les bâtiments à hauteur de 120 millions d'euros. L'idée est aussi de faciliter la gestion de la trésorerie des petites entreprises, d'accélérer les procédures administratives et d'accompagner la transition vers le développement durable à travers le plan Nord Durable.

RÉUSSITES

Ressourcerie itinérante, location de cycles adaptés à tous, Epicerie solidaire «À travers champs», projet de l'AGSS (Association de Gestion des Services Spécialisés).

PISTES DE RÉFLEXION

Les MDIE (créées en 2019) pourraient éventuellement favoriser le développement de l'esprit d'initiative en valorisant les atouts du territoire avec BGE (Ensemble pour Agir et Entreprendre) s'il y a des demandes de bénéficiaires du RSA (VP+DIPLÉ)

Une épicerie solidaire sur les routes de l'Avesnois

Une épicerie solidaire sillonne le Pays de Mormal pour venir en aide aux habitants les plus défavorisés. Ce projet a été l'un des 20 lauréats de l'appel à projet départemental Mobilités innovantes en milieu rural.

«À travers champs», c'est le projet un peu fou de l'AGSS (Association de Gestion des Services Spécialisés) de l'UDAF (Union Départementale des Associations Familiales) qui a décidé de lancer cet été dans le Pays de Mormal une épicerie solidaire en itinérance entre Landrecies, Le Quesnoy, Bavay et Poix-du-Nord. Fruits, légumes, produits laitiers ou produits d'hygiène, cette camionnette propose aux habitants les plus défavorisés des produits à prix cassés. De quoi leur apporter un coup de pouce financier et un coup de boost au moral !





ZOOM SUR :



Commune de
Eppe-Sauvage

Création d'un Café- Epicerie - Médiathèque « La Vie Sauvage » sur la commune d'EPPE-SAUVAGE

PARTENAIRES SPÉCIFIQUES :

Commune d'Eppe Sauvage, Département du Nord, UE, Etat, Réseau Médi@pass , producteurs locaux...

CALENDRIER :

Programme LEADER Avesnois 2014-2020 (mise en œuvre du projet en 2018)

CHIFFRES CLES :

149 642,58 € d'investissement sur le projet de création du commerce (travaux de gros-œuvre, équipement...)

4 financeurs publics sur le projet (Etat, Département, Union Européenne, Commune)

7 853 € de crédits LEADER (FEADER)
2 créations d'emplois

RÔLE DU PARC :

Assistance technique au porteur de projet (informations sur les possibilités de financement, montage de dossiers, conseils, recherche de financement, préparation de plan de financement ...) Instruction réglementaire du dossier de demande d'aide et de paiement (outils de gestion Osiris, conventionnement...)

Suivi des paiements et des contrôles

Animation du GAL et du Comité de Programmation

Il s'agit de permettre sur la commune d'Eppe Sauvage, le maintien d'un commerce de proximité. Ce commerce n'est plus en activité depuis mai 2015.

La Vie Sauvage c'est tout à la fois un café, une petite restauration simple et de qualité, une épicerie proposant des produits frais, artisanaux et locaux (mais aussi des produits de dépannage). Ce lieu atypique niché au cœur de l'Avesnois, sur la place d'Eppe-Sauvage (à deux pas de la station du Val Joly) vous accueille dans une ambiance familiale et chaleureuse et vous propose également une médiathèque (livres, CD, DVD...), un espace numérique, des jeux anciens mais pas que... ainsi que des rendez-vous réguliers pour se régaler de musique, d'ateliers de création, d'expositions, de spectacles et encore plein d'autres projets

LA PLUS VALUE PARC :

De mobiliser des financements publics pour soutenir le projet

Un accompagnement pluridisciplinaire par l'équipe du Parc (Tourisme, LEADER...)

Mettre en œuvre l'innovation dans le projet (Commerce multiservices, médiathèque, restauration, tourisme, services en milieu rural...)

D'engager une démarche de labellisation « Café Rando »

Afin de faciliter sa reprise, la commune a souhaité moderniser le local commercial et développer l'attractivité de ce commerce par le développement d'une partie médiathèque. La commune a décidé de s'investir dans ce projet de sauvegarde de ce commerce, lieu de vie, d'animation économique et de convivialité.

La préservation et le développement d'une offre en services marchands, indispensables à l'avenir des communes sont devenus un véritable enjeu pour les élus de la commune.



ZOOM SUR :



Le service de
développement
économique ,

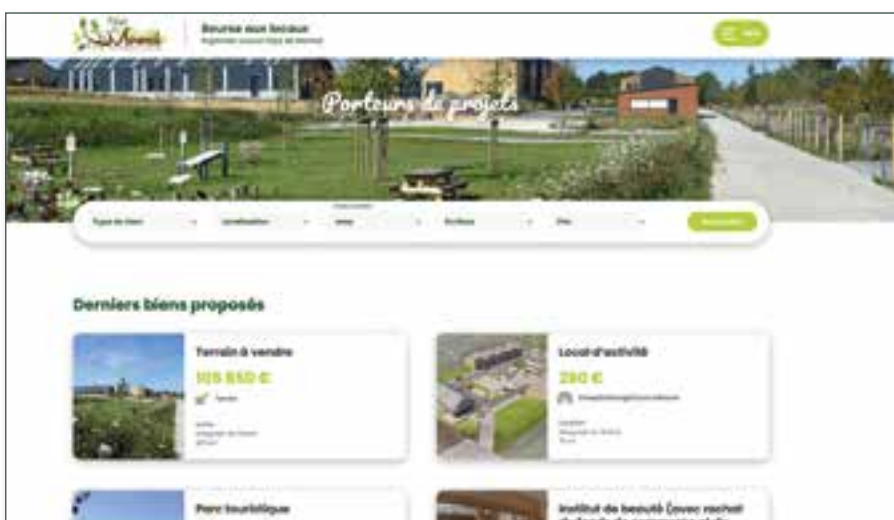
un guichet unique

RÔLE DU PARC :

Consultant - aide technico-économique

LA PLUS VALUE PARC :

partenariat collaboratif



Site internet de la communauté de Communes du Pays de Mormal

- Accueil, information et accompagnement des porteurs de projets et acteurs économiques : création, implantation, transmission/reprise, développement et montée en qualification.

- Recherche de financement, orientation vers les partenaires institutionnels et accompagnement dans les démarches.

- En partenariat avec le service numérique de la Communauté de Com-

munes du Pays de Mormal, formations personnalisées sur le référencement google et l'utilisation de la plateforme le « Comptoir de Mormal », outil de recensement des acteurs économiques du territoire.

- Gestion et promotion de l'offre foncière et immobilière (création de la bourse aux locaux). Commercialisation du foncier économique.



ZOOM SUR :



Création de la Brasserie Traditionnelle de l'Avesnois à Le Quesnoy

RÔLE DU PARC :

Assistance technique au porteur de projet (montage de dossiers, conseils, recherche de financement, préparation de plan de financement ...)

Instruction réglementaire du dossier de demande d'aide et de paiement (outils de gestion Osiris, conventionnement...)

Suivi des paiements et des contrôles

Animation du GAL et du Comité de Programmation

LA PLUS VALUE PARC :

Mobiliser du financement public pour soutenir le projet

Accompagnement pluridisciplinaire par l'équipe du Parc (LEADER, Tourisme, agriculture)

Mettre en œuvre l'innovation dans le projet

Valoriser les filières courtes de distribution



Brasserie traditionnelle de l'Avesnois - bière La Pronne

La Brasserie Traditionnelle de l'Avesnois a été créée en octobre 2018 par Pierre PRONNIER, Chef de projets dans l'industrie alimentaire pendant plus de 15 ans. Sa passion l'a poussé à franchir le pas et quitter son emploi pour s'installer en avril 2019 sur le Quesnoy. La gamme la PRONNE provient de son nom PRONNIER et de son origine chti. La brasserie produit des bières de tradition. Le lieu de production est un lieu de fabrication et vente sur place, bar en fin de semaine et visite de groupe sur réservation.

La brasserie dispose d'un atelier de brassage et d'un lieu de vente de 220m² qui devrait passer à 300m² suite aux investissements.

La brasserie dispose de 3 fermenteurs, de cuves et de tireuses... L'achat d'un nouveau fermenteur permettra de sucrer la bière pour la fermentation et donc de pouvoir brasser la bière et mettre en bouteille en même temps. Investissement : fermenteur isolé, tuyauterie, cuves.



ZOOM SUR :



Développement d'une unité de conditionnement de jus de pommes

RÔLE DU PARC :

Assistance technique au porteur de projet (informations sur les possibilités de financement, montage de dossiers, conseils, recherche de financement, préparation de plan de financement ...)

Instruction réglementaire du dossier de demande d'aide et de paiement (outils de gestion Osiris, conventionnement...)

Suivi des paiements et des contrôles

Animation du GAL et du Comité de Programmation

LA PLUS VALUE PARC :

De mobiliser des financements publics pour soutenir le projet

Un accompagnement pluridisciplinaire par l'équipe du Parc (LEADER, Agriculture Biologique, réseaux...)

Mettre en œuvre l'innovation dans le projet (packaging cartonné...)

Valoriser les filières courtes de distribution



de pommes, limonades, cola, vinaigre de cidre, cidres doux, brut et de poire.

Producteur de fruits et transformateur sur place à Boulogne-sur-Helpe, l'entreprise Contesse participe au développement de sa région dans un esprit de coopération et de solidarité, en soutenant une agriculture locale, de saison, socialement équitable et écologiquement respectueuse

Le projet consiste en une création d'une nouvelle ligne d'embouteillage de jus de fruits Bio en bouteilles de 20 cl dans le but d'atteindre une nouvelle clientèle en demande. Actuellement l'entreprise produit du jus de pommes Bio certifié ECOCERT, conditionné en bouteille d'un litre.

PARTENAIRES SPÉCIFIQUES :

3CA, UE

CALENDRIER :

Programme LEADER Avesnois 2014-2020 (mise en œuvre du projet en 2017)

CHIFFRES CLÉS :

50 331,75 € d'investissement sur le projet

2 financeurs publics sur le projet (Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois, Union Européenne)

15 000 € de crédits LEADER (FEADER)

1 création d'emploi

Entreprise familiale située au cœur de l'Avesnois, les Etablissements Contesse proposent une large gamme de produits à base de leur fruit phare : la pomme.

Située au cœur du Parc naturel régional de l'Avesnois, région de bocage riche de vergers de pleins champs, l'entreprise artisanale Contesse est pionnière de l'agriculture biologique depuis plus de 40 ans. A l'aide de ses vingt hectares de vergers, Contesse fabrique du jus de pomme à base de variétés rustiques du terroir apportant un jus riche en tanin et fort en goût. Créée par Bernard CONTESSE dans les années 70, puis reprise par son fils Nicolas en 2000, l'entreprise Contesse voit son essor dans la fabrication et la vente de produits bio tels que : jus de pommes, pétillant



ZOOM SUR :



Création d'une micro-laiterie artisanale biologique à Fourmies : Laiterie « Jean-Jean »

PARTENAIRES SPÉCIFIQUES :

Boutiques de l'Avesnois, restauration scolaire, ferme du Pont de Sains, Biocoop d'Avesnes-sur-Helpe, collectivités, marchés locaux

CALENDRIER :

Programme LEADER Avesnois 2014-2020 (mise en œuvre du projet en 2017)

CHIFFRES CLÉS :

47 400 € d'investissement sur le projet de création de la laiterie (conditionneuse)

2 financeurs publics sur le projet (Communauté de Sud Avesnois, Union Européenne)

7 000 € de crédits LEADER (FEADER)

1 création d'emploi

RÔLE DU PARC :

Assistance technique au porteur de projet (montage de dossiers, conseils, recherche de financement, préparation de plan de financement ...)

Instruction réglementaire du dossier de demande d'aide et de paiement (outils de gestion Osiris, conventionnement...)

Suivi des contrôles

Animation du GAL et du Comité de Programmation



La Laiterie Jean-Jean est une entreprise de transformation de lait biologique. Elle réalise des spécialités laitières, des desserts lactés, du fromage blanc battu ou en faisselle, destinés aux consommateurs Bio, aux collectivités... Sans locaux aux normes CE, elle travaille pour l'instant dans l'atelier relais CFPPA de le Quesnoy.

- Les approvisionnements en lait biologique sont réalisés localement (Sémeries). La commercialisation des produits est réalisée localement, via les boutiques et restaurateurs de l'Avesnois, et essentiellement dans le réseau des magasins bio spécialisés des Hauts-de-France. La plupart des produits fabriqués par la laiterie sont nouveaux ou inexistant en Région.

LA PLUS VALUE PARC :

Mobiliser des financements publics pour soutenir le projet

Accompagnement pluridisciplinaire par l'équipe du Parc (LEADER, Agriculture Biologique, réseaux...)

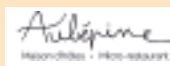
Mettre en œuvre l'innovation dans le projet (1er micro-laiterie artisanale bio du territoire)

Valoriser les filières courtes de distribution (marchés de l'Avesnois...)

- La laiterie porte une attention particulière à l'impact environnemental de son activité. Ainsi la laiterie ne fait que des produits biologiques, les desserts emprésurés sont conditionnés dans des emballages en carton et regroupés par deux à l'aide d'un regroupeur en PET recyclé et recyclable, l'opercule en aluminium est recyclable. Le colisage est réalisé avec du carton recyclé, les livraisons seront groupées avec la tournée de l'ESAT du Pont de Sains (fabricant de Maroilles Biologique), des panneaux solaires sont installés sur une partie de la toiture de la laiterie, d'autres parties seront végétalisées, les eaux usées seront traitées biologiquement par lagunage avant d'être mise dans l'environnement...



ZOOM SUR :



Création de la Maison Aubépine à Sains du Nord

PARTENAIRES SPÉCIFIQUES :

Producteurs du territoire, Espace Test Agricole de Sains du Nord, Office de Tourisme du Cœur de l'Avesnois, Gîtes de France

CALENDRIER :

Programme LEADER Avesnois 2014-2020 (mise en œuvre du projet en 2020)

CHIFFRES CLÉS :

48 348.00 € d'investissement sur le projet de création

3 financeurs publics sur le projet (Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois, Région Hauts-de-France, Union Européenne)

15 000.00 € de crédits LEADER (FEADER)

1 création d'emploi

RÔLE DU PARC :

Assistance technique au porteur de projet (montage de dossiers, conseils, recherche de financement, préparation de plan de financement ...)

Instruction réglementaire du dossier de demande d'aide et de paiement (outils de gestion Osiris, conventionnement...)

Suivi des paiements et des contrôles

Animation du GAL et du Comité de Programmation



La Maison Aubépine c'est un hébergement touristique avec 3 chambres d'hôtes mais aussi un restaurant de faible capacité – une douzaine de couverts – qui permet une cuisine réalisée en toute transparence, à la vue du client.

Ce restaurant propose une cuisine naturelle, qui conjugue bon et beau, couleurs et saveurs dans une maison dotée d'une âme, avec simplicité et honnêteté et ce dans un cadre où la nature et la biodiversité retrouvent toutes leurs places. Ce restaurant se situe dans la mouvance du mouvement

LA PLUS VALUE PARC :

De mobiliser du financement public pour soutenir le projet

Un accompagnement pluridisciplinaire par l'équipe du Parc (LEADER, Tourisme, circuits courts)

Permettre l'utilisation de la marque Valeur Parc

Mettre en œuvre l'innovation dans le projet (1er restaurant certifié bio de l'Avesnois)

Valoriser les filières courtes de distribution + tourisme durable



Slow Food où un aliment doit être « bon, propre et sain ».

La maison d'hôtes composée de 3 chambres d'hôtes est engagée dans une démarche de tourisme durable, pour le bien-être des hôtes et le respect de l'environnement. Elle bénéficie de la marque Valeur Parc depuis 2021

Propice au ressourcement, une invitation au cœur des écosystèmes d'un territoire riche de ses sites protégés et de son patrimoine naturel et architectural.

MESURE 44 : ACCOMPAGNER LES INITIATIVES D'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE*

ENGAGEMENTS DU DÉPARTEMENT

> Initier et soutenir les actions de recherche et de développement, de sensibilisation et de promotion qui découleront de la présente mesure



DEGRÉS DE MISE EN ŒUVRE :



TENDANCE SUR LA PÉRIODE :



FINANCEURS :

Etat (pacte pour la réussite Sambre-Avesnois-Thiérache)

PARTENAIRES :

Pôle emploi, Région Hauts de France, acteurs ESS, associations.

CHIFFRES CLÉS :

Délibération approuvant la convention cadre partenariale pour le développement de l'ESS.

Bilan Pôle Emploi de 2020 «Réussir sans attendre» faisant état d'un travail sur les conditions de mise en place d'un garage solidaire accolé à un chantier d'insertion (<https://www.prefectures-regions.gouv.fr/hautes-de-france/content/download/77298/499566/file/Bilan%20de%20P%C3%B4le%20Emploi.pdf>) page 3.

REGARD SUR 2010-2020

2012 : Création du dispositif AIL permettant aux conseillers départementaux d'accorder des aides financières aux projets d'ESS sur leur territoire

Jusqu'en 2013 convention cadre partenariale pour le développement de l'économie sociale et solidaire dans laquelle le Département s'engage à verser des subventions à l'Assemblée Permanente de l'Economie Solidaire et à la Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire). Cette convention se décline en 3 axes :

- la diffusion de valeurs et des pratiques de l'ESS,
- l'aide au secteur à se structurer et à se professionnaliser
- le soutien à la création d'activité.

Le Département du Nord appuie financièrement une palette de structures et d'outils dans le domaine de l'ESS pour aider au démarrage et au développement d'activité. Son intervention, par le biais de ses différents partenaires, bénéficie en moyenne à 500 structures relevant de l'économie sociale et solidaire ou de l'insertion.

2013-2014 : Soutien à l'association des AMAP du Nord / Pas de Calais.

2018 : Via le dispositif financier départemental FDI, la Fondation du Nord accompagne le développement de nouvelles formes de solidarité sur le territoire, dont l'économie sociale et solidaire.

2019-2020 : Organisation par le PIPEL et la DIPLE de la semaine «Réussir sans attendre» portant entre autres sur les métiers de l'économie circulaire en tension.



Aides d'intérêt local pour soutenir l'association Efficience59 de Rousies

RÉUSSITES

Les semaines «réussir sans attendre».

DIFFICULTÉS

Perte de la compétence développement économique depuis 2015.

PISTES DE RÉFLEXION

Organiser une rencontre avec le Parc sur les actions collectives envers les publics prioritaires et sur l'insertion. Faire le lien avec l'AAP de l'Etat sur l'insertion par l'activité économique avec 2 structures Avesnoises intéressées pour des projets de légumeries.

Pérenniser la promotion de l'économie sociale, solidaire et circulaire à travers :

- le soutien ponctuel à d'autres manifestations de type «Réussir sans attendre» pouvant intégrer la thématique de l'insertion dans l'économie circulaire en lien avec les tiers lieux y étant dédiés,
- un travail partenarial visant à soutenir la mise en place de modules de formation aux nouvelles compétences qu'appelle l'économie circulaire.
- un renforcement de l'accompagnement de tiers-lieux dédiés à l'économie circulaire dans le cadre de l'Appel à projet départemental : «de l'insertion à l'emploi».



Soutien au garage solidaire implanté à Leval

AMBITION 3 : Un territoire qui investit sur ses ressources naturelles, culturelles et humaines pour se développer

AXE 3.4 : Un territoire qui mise sur ses ressources humaines pour construire son développement durable

ORIENTATION 19

Développer une économie durable

- Objectifs « cibles »

- Augmenter la part des entreprises engagées dans une démarche de management environnemental



Projet d'architecte de la ZAC de la vallée de l'Aunelle



Référentiel Parcs et Zones d'activités Rev3 élaboré en 2019.
AMO lancée en juillet 2020 sur la parc de La Longueville (Pays de Mormal) sur l'item 5 du référentiel «Smart grids».



ZOOM SUR :



Accompagnement de la ZAC de la vallée de l'Aunelle à Wagnies-le-Grand

PARTENAIRES SPÉCIFIQUES :

Parc naturel régional de l'Avesnois, MV2A, Région Hauts-de-France, Vert Azur, Solis Métropole

CALENDRIER :

Le projet a été mené sur la période 2016-2020.

CHIFFRES CLÉS :

1 campagne de financement participatif pour le financement d'une centrale PV en cours ;

Une quinzaine de moutons d'Ouessant et Solognot d'avril à octobre.

RÔLE DU PARC :

Accompagner le Maître d'ouvrage dans l'amélioration environnementale de son projet.



Ecopâturage sur la ZAC de la vallée de l'Aunelle.

LA PLUS VALUE PARC :

Intégration de critères environnementaux en lien et compatibles avec les activités du site. Mobilisation de dispositifs et de financements. Aménagement paysager cohérent et intégré au territoire, intégration des énergies renouvelables, mise en place de l'éco pâturage.

En 2017, suite à un retour de la Région Hauts-de-France, la CCPM a fait appel au Parc pour « verdier » son projet de ZAC afin de pouvoir prétendre à une subvention PRADET sur le volet « Troisième Révolution Industrielle ». Le Parc a proposé à la Communauté de Communes :

- La plantation d'un verger ;
- La plantation d'essence locale et pré verdissement (conseil sur le schéma du paysagiste 2016-2017) ;
- La mise en place de l'éco pâturage ;

L'installation d'une centrale photovoltaïque citoyenne ;
Des animations (conversations de cuisine, marché de producteurs, ciné 'débat...).

La CCPM a retenu :
La plantation d'essences locales et le pré verdissement des espaces ;
L'installation d'une centrale photovoltaïque citoyenne ;
La mise en place de l'éco pâturage en partenariat avec « Vert Azur ».



ZOOM SUR :



Plan de gestion écologique et paysager de la station de compression de Taisnières sur Hon

PARTENAIRES SPÉCIFIQUES :

GRT Gaz -commune de Taisnières sur Hon

CALENDRIER :

Signature d'une convention partenariale en 2012 renouvelée en 2017 pour une durée de 3 ans

RÔLE DU PARC :

Assurer le suivi et la mise en œuvre des actions en partenariat avec GRT GAZ



Plantation d'arbres têtards, le long de la station de compression à Taisnières sur Hon

GRT gaz est une entreprise économique majeure du territoire de l'Avesnois qui affiche une réelle volonté d'améliorer la gestion écologique et paysagère de ses infrastructures. Depuis 2010, par l'intermédiaire d'un partenariat national avec la Fédération des Parcs naturels régionaux, GRT gaz travaille étroitement avec certains Parcs pour profiter de leur expertise en la matière. Ainsi, le Parc de l'Avesnois a signé en 2012 avec GRT gaz une convention de partenariat permettant de développer des actions en faveur du paysage et de la biodiversité. Implantée sur le territoire, la station de compression de Taisnières-sur-Hon est un site d'ampleur nationale sur lequel GRTgaz a notamment souhaité être exemplaire. Pour cela, un plan de gestion écologique et paysager a été mis en place pour favoriser l'accueil de la biodiversité et

LA PLUS VALUE PARC :

Capitaliser la connaissance acquise en matière de prise en compte de la biodiversité et des paysages sur des sites industriels
Améliorer l'accueil de la biodiversité et l'intégration paysagère du site tout en sensibilisant les salariés



Signature de convention en 2017

l'intégration paysagère des installations tout en prenant en compte les nombreuses contraintes techniques que représentent un tel site industriel. Cette collaboration se traduit par des visites annuelles du site avec les services du Parc pour la mise en œuvre de bonnes pratiques en termes de gestion écologique du site mais également la réalisation d'aménagements en faveur de la biodiversité et du paysage (gîtes à insectes, nichoirs, mare, vergers, plantations...). Ces actions permettent de sensibiliser l'ensemble des salariés de GRTgaz. Cette action expérimentale est devenue une référence en la matière au sein de GRTgaz. Le renouvellement du partenariat avec GRT Gaz, en 2017, a permis de poursuivre et développer d'autres actions qui concilient développement économique et préservation de l'environnement.

MESURE 46 : RÉINVESTIR ÉCONOMIQUEMENT LES SAVOIR ET SAVOIR-FAIRE LOCAUX

ENGAGEMENTS DU DÉPARTEMENT

> Initier et/ou soutenir les actions qui découleront de la présente mesure



DEGRÉS DE MISE EN ŒUVRE :

TENDANCE SUR LA PÉRIODE :

FINANCEURS :

Département du Nord, Mécénat culturel pour l'équipement atelier du verre et stages ou résidence artistique (Fondation Contre d'exclusion de la Caisse d'Epargne).

PARTENAIRES :

Fondation du Nord, 4 Office de Tourisme du territoire, partenaires et prestataires touristiques de la destination en tant que relais d'information.

CHIFFRES CLÉS :

Utilisation 2600 m2 de pierre bleue pour le revêtement de la façade du MusVerre.

Installation de 20 à 30 épis chaque année sur les communes de Sars Poteries, Beugnies, Dimont et Lez Fontaine.



REGARD SUR 2010-2020

Pour améliorer la connaissance des savoirs et savoir-faire locaux

2010 - 2020 : conception de circuits de randonnée permettant la découverte des épis de faîtage, des kiosques à musique, de la pierre bleue, du Maroilles.

2010 - 2015 : exposition au musée du verre de château Imbert à Sars Poteries des «bousillés», ces pièces de verre réalisées par les ouvriers verriers sur leur temps de pause.

2016 : Ouverture du nouveau MusVerre, témoin de traditions locales issue de l'implantation de l'industrie du verre, moteur culturel, touristique et économique pour l'Avesnois. Exposition «mes envies en Avesnois» à la Maison du Tourisme à Lille, permettant, entre autres, d'améliorer la connaissance des savoirs et savoir-faire locaux.

Exposition sur la Pierre Bleue au forum antique de Bavay, mettant en valeur son utilisation par les romains et son utilisation contemporaine dans l'architecture actuelle.

2016 à aujourd'hui : programmation de journées de démonstration de soufflage pour le grand public au MusVerre pendant les vacances scolaires.

Accompagnement de plusieurs musées au titre de la politique de soutien au musées thématiques (aide et suivi du projet scientifique et d'équipement) :

- Musée des Bois Jolis (illustre le savoir-faire du tournage sur bois en Avesnois)
- Musée de la poterie de Ferrière la Petite (sur le savoir-faire de la poterie et de la céramique).

Campagnes de soufflage d'épi de faîtage tous les 2 ans à l'atelier du MusVerre pour permettre aux propriétaires des communes de Sars Poteries, Beugnies, Dimont et Lez Fontaines de faire poser un épi sur leur toit, offert par le Département, afin de perpétuer la tradition des maisons de verriers.

2017 : Réinvestissement économique du savoir et du savoir-faire en matière de verrerie avec l'accueil au MusVerre de l'ICOM Glass pour son assemblée annuelle (cercle des conservateurs internationaux des musées de verre dépendant de l'Icomos) avec une journée de rencontre et colloque sur le verre et son histoire localement en Avesnois et région wallonne. Promotion et communication auprès de spécialistes mondiaux des ressources locales en matière verrière et du nouveau musée.

Le MusVerre a initié des liens avec le site AGC France de Boussois (ex glacerie de Boussois - AGC 1er industriel mondial du verre) et avec le site de la Mémoire verrière de Boussois (Musée associatif qui retrace l'histoire industrielle de Boussois autour du verre). 2018 : réédition du catalogue des pièces de la collection du MusVerre les Bousillés. Elle met à l'honneur l'histoire industrielle et les savoir-faire des ouvriers verriers de Sars Poteries avec une approche sociale et ethnographique.

Poursuite par le centre de documentation du musée de la constitution d'un fond documentaire accessible au plus grand nombre lié à l'histoire du verre local notamment dans le cadre des 50 ans du musée (1969 - 2019).

2019 : participation financière du Département à l'écomusées de l'Avesnois (sites de Fourmies : musée du textile et de la vie sociale et site atelier musée du Verre de Trélon) suite à l'abandon du statut d'association pour celui d'Etablissement Public de Coopération Culturelle dans lequel siège le Département en tant que membre.

Pour transmettre les savoirs et savoir-faire, notamment par le biais de la formation.

La transmission du savoir autour du verre se matérialise par des stages annuels de formation initiale ou de perfectionnement encadrés par des verriers professionnels. Un accueil en résidence d'artistes verriers (une résidence par an sur la base d'un projet artistique) permet aussi de maintenir une réelle transmission des différentes techniques de travail du verre grâce à l'atelier (Soufflage, pâte de verre, thermoformage ...) et de rester

un centre majeur pour la création contemporaine verrière.

Au forum antique de Bavay, la transmission du savoir autour de la poterie, matériau très utilisé dans les maisons romaines, se matérialise par des activités proposées au public : découverte des techniques et des productions.



Épi de faîtage



Le MusVerre à Sars Poteries

RÉUSSITES

- Dynamique relancée autour des stages et résidences artistiques autour du Verre, avec la réouverture du MusVerre
- Reconnaissance internationale du MusVerre comme pôle ressources sur le verre artistique contemporain.

DIFFICULTÉS

- Assurer une meilleure intégration des équipements culturels départementaux et musées thématiques autour des savoir-faire locaux dans les COPIL ou COTECH tourisme ou groupe de travail sur cette thématique
- Développer le lien avec les industriels et artisans locaux.

PISTES DE RÉFLEXION

- Favoriser le développement d'un « cluster » autour du verre et des sa-

voir-faire locaux et faciliter une meilleure synergie et croisement des ressources locales et équipements/sites (culturelles, artisanales, d'histoire industrielle, de création contemporaine, de formation) pour en faire un axe fort de l'identité du territoire et de son développement économique et social. (Bois et verre, tissu et verre, verre et agroalimentaire, design ...)

- Encourager la coopération transfrontalière (avec les pôles verriers voisins) voire même conforter une ambition internationale comme pôle de référence
- Protéger les épis de faîtage (aire de pose à délimiter comme le modèle spécifique de l'épis) dans un souci d'identité territoriale
- Promouvoir et faciliter l'installation d'artisans verriers à proximité du MusVerre pour créer un véritable pôle attractif en lien avec les autres savoir-faire locaux



ZOOM SUR :



Accompagne-
ment de M.
Alexandre LE-
GRAND, maréchal-ferrant
dans son parcours profes-
sionnel

CALENDRIER :

Acteur économique suivi par le service déve-
loppement économique depuis 2018

CHIFFRES CLÉS :

- Métier vieux de plus de 2 000 ans
- Environ 1700 maréchaux-ferrants en France



RÔLE DU PARC :

Partenaire dans le dispositif leader

LA PLUS VALUE PARC :

Valorisation et maintien d'un savoir-faire ancien
sur le territoire



Le travail de maréchalerie - photo du site internet d'Alexandre Legrand



Le travail de maréchalerie - photo du site internet d'Alexandre Legrand

Monsieur Legrand a créé son activité de maréchalerie
en 2014 à l'âge de 21 ans.

En 2018, il a contacté le service développement éco-
nomique car il avait un projet d'achat d'un camion
avec équipement professionnel. Il a été aidé par la
communauté de communes du pays de Mormal
et par le Parc Naturel Régional pour l'obtention de
subventions (aide TPE et leader). Accompagné par
la communauté de communes du pays de Mormal,
il a obtenu en 2020 la charte qualité confiance et
en 2021 la charte qualité performance délivrées par
la Chambre de Métiers et de l'Artisanat. En 2021,
en sollicitant le dispositif INAC de la Région Hauts
de France il a pu faire l'acquisition d'un logiciel pro-
fessionnel pour proposer un nouveau service à ses
clients.

Il a déjà formé 3 apprentis et il est présent sur la
plateforme du comptoir de mormal de la communau-
té de communes.



AAAT	Atelier Agriculture Avesnois Thiérache
ADARTH	Association de Développement Agricole et Rural de la Thiérache-Hainaut
ADASEA	Association Départementale pour l'Amélioration des Structures et des Exploitations Agricoles
ADEME	Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie
ADRT	Agence de Développement et de Réserve du Nord
ADUS	Agence de Développement et d'Urbanisme de la Sambre
AEAP	Agence de l'Eau Artois-Picardie
AEREA	Association d'Etudes et de Recherche sur l'Environnement et l'Aménagement
AEV	Association Eau Vivante
AFR	Association Foncière de Remembrement
AGIIE	Association de Gestion et d'Innovation pour l'Insertion Économique
AMVS	Agglomération Maubeuge Val de Sambre
AOC	Appellation d'Origine Contrôlée
APB	Arrêté de Protection de Biotope
APS	Accueil et promotion Sambre
ARE	Agence Régionale pour l'Energie
ARVD	Association Régionale des Vendeurs Directs
ASAD	Association Syndicale Autorisée de Drainage
ASP	Agence des Services de Paiement
ASPB	Association Sentier et Pierre Bleue
BRGM	Bureau Régional de Recherche Minière
CAPEB	Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment
CAUE	Conseil en Architecture Urbanisme et Environnement
CAD	Contrats d'Agriculture Durable
CBNB	Conservatoire botanique national de Bailleul
CBS	Carrières du Bassin de Sambre
CC	Communauté de Communes
CCM	Comptoir des Calcaires et Matériaux
CCPQ	Communauté de Communes du Pays Quercitain
CDC	Comité Départemental de Cyclotourisme
CDJA	Centre Départemental des Jeunes Agriculteurs
CDOA	Commission Départementale d'Orienta-tion de l'Agriculture
CDRP	Comité Départemental de la Randonnée Pédestre
CDR	Contrat de Développement Rural
CDT	Comité Départemental de Tourisme
CDTE	Comité Départemental de Tourisme équestre
CEDAPAS	Centre d'Études pour le Développement d'une Agriculture Plus Autonome et Solidaire
CEMAGREF	Institut de recherche pour l'ingénierie de l'agriculture et de l'environnement
CEMPAMA	Centre d'Étude du Milieu et de Pédagogie Appliquée du Ministère de l'Agriculture
CEP	Contrat d'Expérimentation Pédagogique
CFPPA	Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricoles
CDN	Conseil départemental du Nord
CIADT	Comité Inter-ministériel d'Aménagement du Territoire
CLE	Comission Locale de l'Eau
CLIS	Classes d'Intégration Scolaire
CMNF	Coordination Mammalogique du Nord de la France

CNASEA	Centre National d'Amélioration des Struc-tures et des Exploitations Agricoles
CNDB	Centre National du Bois
CSENPC	Conseil Scientifique de l'Environnement du Nord-Pas de Calais
COFNOR	Coopérative Forestière du Nord
CRPF	Centre Régional de la Propriété Fores-tière
CRC	Centre Régional de la Consommation
CRRG	Centre Régional de Ressources Géné-tiques
CRT	Comité Régional de Tourisme
CSP	Conseil Supérieur de la Pêche
CTE	Contrat Territorial d'Exploitation
CUMA	Coopérative d'Utilisation de Matériel Agricole
DDAF	Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt
DDE	Direction Départementale de l'Equipe-ment
DDPJUN	Direction Départementale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse du Nord
DIREN	Direction Régionale de l'Environnement
DRAC	Direction Régionale des Affaires Culturelles
DRAF	Direction Régionale de l'Agriculture et de la forêt
DRIF	Délégué Régional à l'Ingénierie de formation
DRIRE	Direction Régionale de l'Industrie de la Recherche et de l'Environnement
DSV	Direction des Services vétérinaires
DVI	Direction de la Voirie et des Infrastruc-tures
ENR	Espaces Naturels Régionaux
ERP	Établissement recevant du Public
ESS	Économie Sociale et Solidaire
FAN	Fonds d'Aménagement du Nord
FDSEA	Fédération Départementale des Syndi-cats d'Exploitants Agricoles
FEOGA	Fond Européen d'Orienta-tion et de Garantie Agricole
FFA	Faune Flore Avesnois
FFRP	Fédération Française de Randonnée Pédestre
FHA	Frasnoy d'Hier et d'Aujourd'hui
FNPPAMA	Fédération du Nord pour la pêche et la protection du Milieu Aquatique
GABNOR	Groupement des Agriculteurs Biolo-giques du Nord
GDF	Gaz de France
GEN	Groupe Etude Nature
GNIS	Groupement National Interprofessionnel des Semences et plants
GON	Groupe Ornithologique et Naturaliste du Nord-Pas de Calais
GRDR	Groupe de Recherche et de réalisations pour le Développement Rural
JMF	Jeunesse musicale de France
LCP	Les Croqueurs de Pommes
LEGTA	Lycée d'Enseignement Général et Tech-nique Agricole
MAE	Mesures agri-environnementales
MEDDE	Ministère de l'Écologie, du Développe-ment durable et de l'Énergie
MISE	Mission Inter Service de l'Eau
MNE	Maison de la Nature et de l'Environne-ment
MRES	Maison Régionale de l'Environnement et des Solidarités
MSA	Mutualité Sociale Agricole

NNB	Nord Nature Bavaisis
OCCE	Office Central de la Coopération à l'École
ONCFS	Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage
ONF	Office National des Forêts
ORGFH	Orientations Régionales de la Gestion de la Faune et de ses Habitats
OT/SI	Office de Tourisme / Syndicat d'Initiative
UNICEM	Union Nationale des Industries de Car-rières et Matériaux
PLU	Plan Local d'Urbanisme
PNR	Parc Naturel Régional
PNA	Programme National pour l'Alimentation
PRASA21	Programme Régional d'Assistance aux Agendas Locaux
PRIA	
RAZ	Règlement d'Aménagement de Zone
RPCT	Réseau Plans Climats Territoriaux
RNR	Réserve Naturelle Régionale
SBNF	Société Botanique du Nord de la France
SAGE	Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau
SCOT	Schéma de Cohérence Territoriale
SDAGE	Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion de l'Eau
SDAP	Secrvice Départemental de l'Architecture et du Patrimoine
SDC	Société d'Exploitation des Carrières de Bellignies
SECAB	Société des Carrières de Dompierre
SIAECEA	Syndicat Intercommunal pour l'Aména-gement et l'Entretien des cours d'Eaux de l'Avesnois
SIC	Site d'Intérêt Communautaire
SIDEN	Syndicat Intercommunal d'Assainisse-ment du Nord
SIM	Syndicat d'Initiative de Maroilles
SM	Syndicat Mixte
SMIAA	Syndicat Mixte de l'Arrondissement d'Avesnes
SMNF	Société Mycologique du Nord de la France
SMVS	Syndicat Mixte du Val de Sambre
SRFD	Service Régional de la Formation et Développement
SRPV	Service Régional de Protection des Végétaux
TEPCV	Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte
URCAPEB	Union Régionale de la Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment
USTL	Université des Sciences et Technologies de Lille
VNF	Voies Navigables de France
ZPS	Zone de Protection Spéciale




Parc naturel régional de l'Avesnois

Parc naturel régional de l'Avesnois
 33, route de Taisnières
 59440 Marbaix
 Tel : 33 (0)3 27 14 90 80
contact@parc-naturel-avesnois.fr
parc-naturel-avesnois.fr

Le Parc naturel régional de l'Avesnois bénéficie du soutien financier de la Région Hauts-de-France, du Département du Nord, de l'État Français, des EPCI et communes du territoire.




Crédits photos : l'équipe technique du Parc naturel régional de l'Avesnois -
 Porteurs de projets Leader - Samuel Dhote - Pascal Meresse -
 Gregory Smellinckx - F Poche - C Bonamis.